

DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE
2012



essilor

Mieux voir le monde

1 	Présentation du groupe Essilor	3	4 	Informations en matière sociale, environnementale et sociétale	187
1.1	Chiffres clés et faits marquants	4	4.1	Introduction : profil	188
1.2	Historique du développement d'Essilor	7	4.2	Informations sociales	194
1.3	Activités du Groupe	10	4.3	Informations environnementales	203
1.4	Innovation	24	4.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	211
1.5	Investissements	27	4.5	Note méthodologique	218
1.6	Propriétés immobilières, usines et équipements	28	4.6	Attestation de présence et rapport d'assurance	221
1.7	Facteurs de risques	29			
2 	Gouvernance d'entreprise	35	5 	Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat	225
2.1	Organes d'administration et de direction	36	5.1	La Société	226
2.2	Rémunération et avantages	56	5.2	Le capital	228
2.3	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	64			
2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	81	6 	Informations complémentaires du Document de référence	251
2.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	82	6.1	Personnes responsables	252
			6.2	Commissaires aux comptes	253
			6.3	Informations provenant de tierce partie	254
			6.4	Documents accessibles au public	254
			6.5	Tables de concordance	255
			6.6	Glossaire	259
3 	États financiers	85			
3.1	Commentaires sur la situation financière et le résultat	86			
3.2	Informations sur les tendances	89			
3.3	États financiers consolidés	90			
3.4	Notes aux états financiers consolidés	97			
3.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	152			
3.6	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	153			
3.7	Comptes annuels de la société Essilor International	154			
3.8	Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2012	158			
3.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	184			
3.10	Informations annexes	185			



Mieux voir le monde

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

intégrant le Rapport financier annuel

2012



Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1.1	CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS	4
1.1.1	Principales données consolidées	4
1.1.2	Faits marquants de l'exercice	6
1.1.3	Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	6
1.2	HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT D'ESSILOR	7
1.2.1	Un groupe mondial	7
1.2.2	Des partenariats stratégiques	8
1.3	ACTIVITÉS DU GROUPE	10
1.3.1	L'industrie de l'optique ophtalmique	10
1.3.2	Aperçu des activités du Groupe	11
1.3.3	Organisation et implantations des activités du Groupe	13
1.3.4	La stratégie du Groupe	17
1.3.5	Évolution des activités du Groupe en 2012	17
1.3.6	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication	23
1.3.7	Événements exceptionnels	23
1.4	INNOVATION	24
1.4.1	La Recherche et le Développement	24
1.4.2	Les brevets et licences	25
1.4.3	Les principaux lancements de produits et services en 2012	26
1.5	INVESTISSEMENTS	27
1.6	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	28
1.7	FACTEURS DE RISQUES	29



1

Présentation du groupe Essilor

1.1 Chiffres clés et faits marquants

1.1.1 Principales données consolidées

CHIFFRE D'AFFAIRES

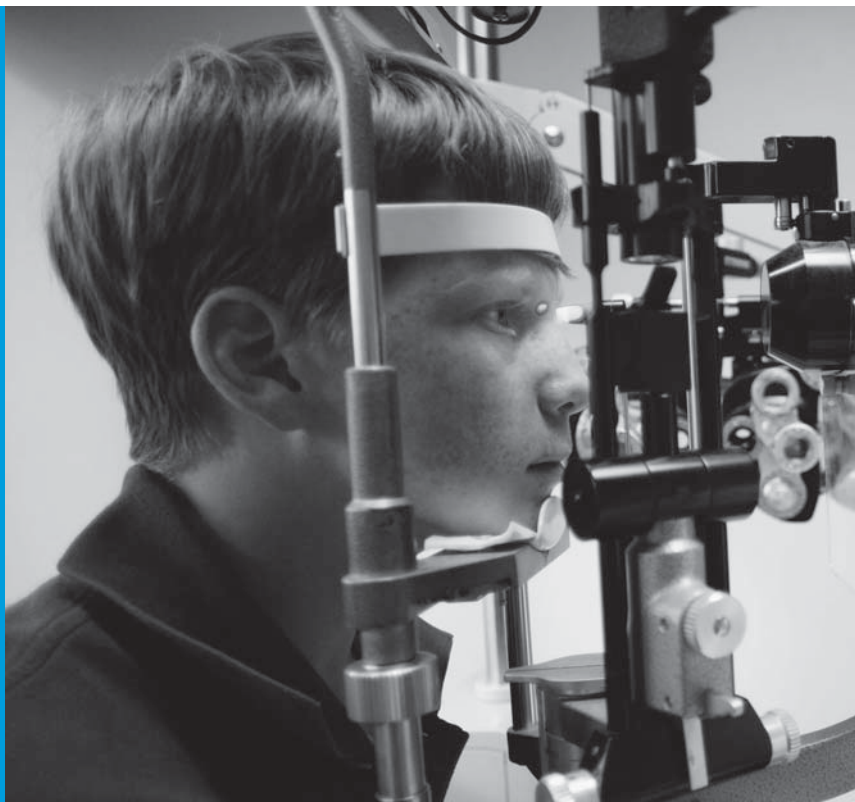
4 989 M€

+ 19,1%

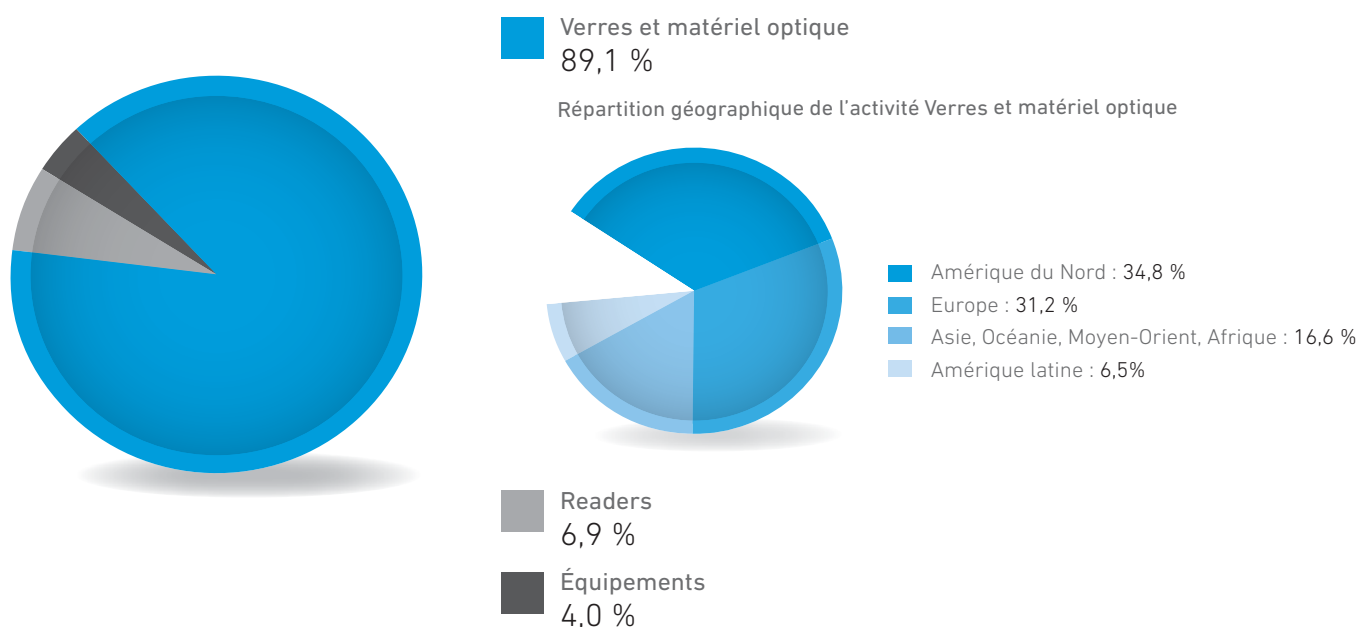
RÉSULTAT NET

584 M€

**24 NOUVEAUX PARTENARIATS
DANS LE MONDE** (REPRÉSENTANT UN CHIFFRE
D'AFFAIRES DE 171 M€ EN ANNÉE PLEINE)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ ET PAR RÉGION





50 668

COLLABORATEURS DANS 56 PAYS
SUR LES CINQ CONTINENTS

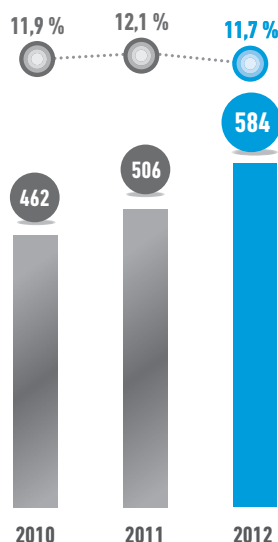
22

USINES DANS LE MONDE

PLUS DE 400
LABORATOIRES DE PRESCRIPTION
ET CENTRES DE TAILLAGE-MONTAGE

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
+ 15,5 %

EN MILLIONS D'EUROS ET EN %
DU CHIFFRE D'AFFAIRES



BÉNÉFICE NET PAR ACTION
+ 14,7 %

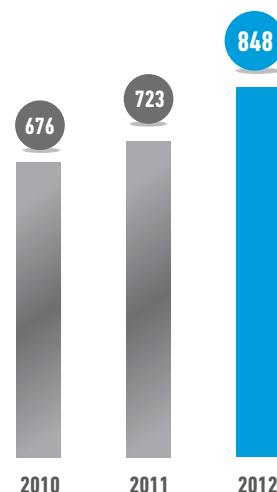
EN EUROS



CASH FLOW D'EXPLOITATION*

EN MILLIONS D'EUROS

* Flux d'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement



1.1.2 Faits marquants de l'exercice

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

En 2012, le marché de l'optique ophtalmique a poursuivi sa croissance, caractérisée par un bon niveau d'activité dans les pays développés et un dynamisme soutenu dans les pays à forte croissance. Dans ce marché porteur, Essilor a continué à gagner des parts de marché grâce à sa forte capacité d'innovation tant au niveau des produits que des services et des modèles économiques mis en œuvre. Le Groupe a également poursuivi sa stratégie d'acquisitions et a ainsi enrichi son portefeuille d'activités tout en élargissant sa couverture géographique.

Les faits marquants de l'exercice sont :

- la croissance de 14,5 % du chiffre d'affaires hors change ;
- le maintien d'une contribution de l'activité⁽¹⁾ à 17,9 % du chiffre d'affaires ;
- la poursuite de l'innovation avec le lancement de 232 nouveaux produits sur tous les segments de marché ;

- le succès commercial du nouveau verre antireflet Crizal UV et le lancement du nouveau verre progressif Varilux S series ;
- la poursuite du programme d'acquisitions avec la signature de 24 partenariats, dont 14 dans les marchés à forte croissance, représentant 171 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine ;
- l'implantation du Groupe dans 5 nouveaux pays à fort potentiel ;
- l'intégration réussie de Stylemark dans FGX International, le leader américain des lunettes prémontées ;
- l'optimisation continue de l'outil de production du Groupe.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés dans le chapitre 3 du présent Document de référence et le détail du chiffre d'affaires du Groupe est présenté dans le paragraphe 1.3.5 du présent chapitre.

1.1.3 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2012 ont été publiés le 31 août 2012. Le communiqué financier, le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et le tableau des flux de

trésorerie consolidés au 30 juin 2012 ainsi que la présentation des résultats du premier semestre 2012 sont disponibles sur le site Internet www.essilor.com, dans sa section Investisseurs / Publications.

(1) Contribution de l'activité : résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et autres charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

1.2 Historique du développement d'Essilor

1.2.1 Un groupe mondial

1.2.1.1 Deux sociétés innovantes sont à l'origine d'Essilor

La première naît, en 1849, de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, Essel invente le premier verre progressif, le verre Varilux et dépose son brevet. Le verre est lancé en 1959. Par ailleurs, le statut de coopérative ouvrière de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers est à l'origine de l'importante culture d'actionnariat salarié présente dans le groupe Essilor tout au long de son histoire.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, invente le premier verre organique sous la marque Orma.

Les deux sociétés fusionnent en 1972 pour donner naissance à Essilor.

Pour réussir la fusion, la priorité, au cours des années 1970, est de constituer un véritable groupe spécialisé autour de l'optique ophtalmique. Toutes les activités annexes, héritées de l'histoire, sont ainsi peu à peu cédées (compas, articles de dessin, topographie).

1.2.1.2 L'entreprise s'internationalise dans les années 1970-80

Dans les années 1970, Essilor est déjà une société exportatrice. La société Essel était présente au Japon et la société Silor avait commencé à se développer aux États-Unis. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux États-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale et commence à implanter une partie de ses productions de série dans des pays émergents. La première usine de production de verres organiques est créée aux Philippines. Ces implantations d'unités de série et de prescription s'accompagnent d'un élargissement de la base de distribution locale. Les rachats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

À la fin des années 1980, Essilor est devenu le premier fabricant au monde d'optique ophtalmique.

1.2.1.3 Essilor s'affirme comme le leader mondial dans les années 1990

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un mondial de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une

stratégie mondiale. Jusqu'au milieu des années 1990, le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe.

En 1995, Essilor a fait l'acquisition de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate.

Afin de se rapprocher de ses clients opticiens, de rendre disponible sa gamme de verres correcteurs partout dans le monde et de produire dans les meilleures conditions, Essilor poursuit son internationalisation.

1.2.1.4 Le Groupe entre dans une nouvelle phase de mondialisation dans les années 2000

Après un ralentissement de sa politique d'acquisitions entre 2000 et 2001 (le rachat d'une partie du capital à la suite de la cession de la participation de Saint-Gobain ayant généré une hausse du taux d'endettement), le Groupe a poursuivi activement sa stratégie d'internationalisation au cours de la dernière décennie.

Grâce, notamment, à une politique d'acquisitions et de partenariats avec des laboratoires de prescription, cette stratégie vise à développer et renforcer les positions du Groupe dans les pays développés et permet à Essilor de s'affirmer comme leader dans les pays à forte croissance, notamment en Chine, en Inde et en Amérique latine.

Cette stratégie permet également l'acquisition de nouvelles technologies à l'échelle du Groupe et l'intégration de nouveaux réseaux de distribution qui développent une offre de produits segmentée pour les professionnels de la vue.

Ainsi, en 2010, Essilor a finalisé l'acquisition de Signet Armorlite, l'un des premiers fabricants indépendants de verres ophtalmiques, situé principalement aux États-Unis et en Europe, s'appuyant sur une licence de production et de distribution exclusive mondiale des verres de la marque Kodak. Par ailleurs, en 2011, le Groupe a acquis 50 % de Shamir Optical, un autre fabricant indépendant de verres ophtalmiques.

1.2.1.5 Deux nouvelles divisions sont créées

Essilor a poursuivi l'élargissement de son champ d'activité dans le monde de l'optique.

En 2008, le Groupe a acquis la société Satisloh, leader mondial des équipements de laboratoires de prescription, créant ainsi sa division Équipements.

En 2010, Essilor a pris le contrôle de FGX International, le leader nord américain des lunettes prémontées (lunettes loupes). Cette acquisition a donné naissance à la division Readers. Celle-ci a été complétée en 2011 par la prise de contrôle de Stylemark, un autre acteur majeur aux États-Unis disposant d'un important portefeuille de marques sous licence de lunettes de soleil et de lunettes loupes.

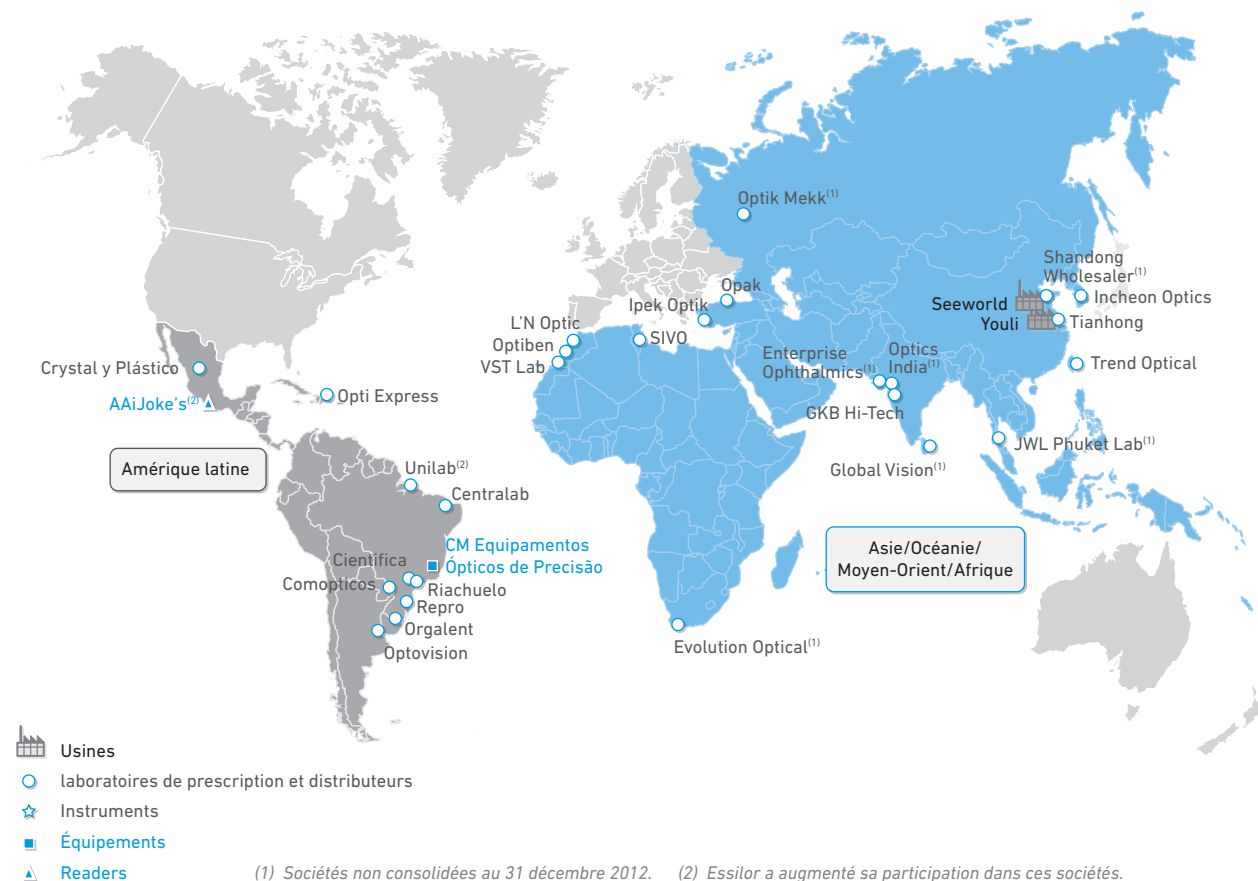
1.2.2 Des partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques mis en œuvre par Essilor depuis les années 1990 sont autant de solutions innovantes permettant au Groupe de développer ses positions à l'international, ses réseaux de distribution, son offre de produits et son portefeuille technologique :

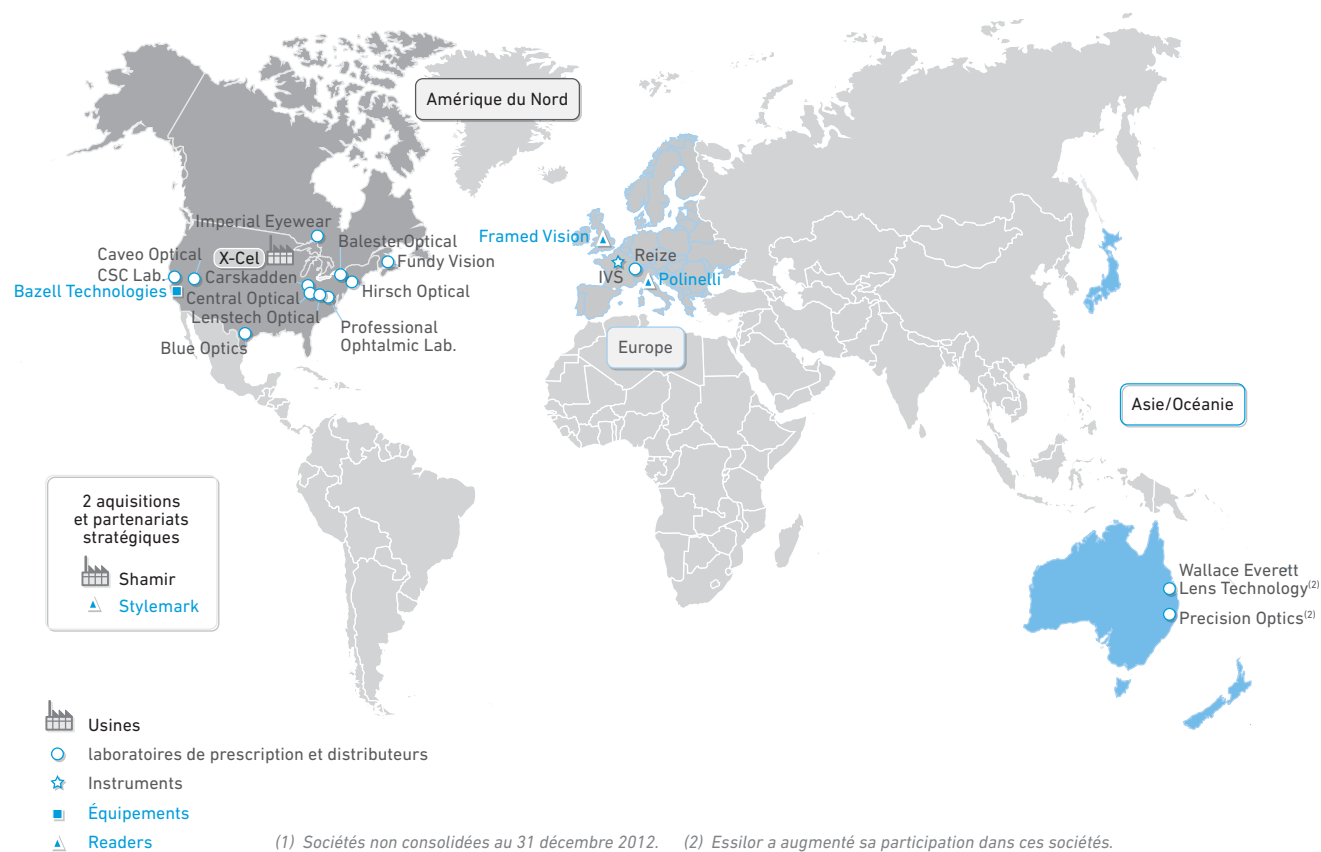
- en 1990, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions ;
- en 1999, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la co-entreprise Nikon-Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux pour le Japon ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon dans ce domaine ;
- en 2002, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe sud coréen Samyung Trading Co. Ltd au sein d'une co-entreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine ;
- en 2006, le Groupe a conclu un partenariat avec la société GKB Rx Lens, en Inde ;
- en 2010, le Groupe a conclu un partenariat avec la société Wanxin Optical, en Chine ;
- en 2011, le Groupe a conclu un partenariat avec Shamir Optical, en Israël.

Poursuite d'une stratégie active d'acquisitions et de partenariats tant dans les pays à forte croissance que dans les pays développés ces deux dernières années

- 31 acquisitions et partenariats dans les pays à forte croissance en 2011 et 2012 :



■ 21 acquisitions et partenariats dans les pays développés en 2011 et 2012 :



1.3 Activités du Groupe

1.3.1 L'industrie de l'optique ophtalmique

La mission des acteurs de l'optique ophtalmique est de corriger et préserver la vue. Les consommateurs achètent des lunettes environ tous les trois ans pour corriger des défauts tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme.

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit commandé par les consommateurs : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage et la distribution.

Fournisseurs de matières premières	Chimistes et verriers		
Production des verres	Fabricants intégrés avec laboratoires Essilor	Fabricants non intégrés - Essilor	
Finition des verres		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
Distribution de détail	Opticiens indépendants - Chaînes non intégrées		
Client final	Consommateurs		

Selon les chiffres estimés par le Groupe, le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,2 milliard de verres par an environ, qui correspond à environ 585 millions de consommateurs par an.

Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques.

Essilor est client des chimistes et verriers à travers le monde.

Les fabricants de verres

À partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis unifocaux et des verres semi-finis.

Les verres finis correspondent à des corrections visuelles simples alors que les verres semi-finis permettront de réaliser des corrections visuelles complexes.

Essilor exerce cette activité.

Les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir à l'opticien / optométriste des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires

réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, antirayure, antireflet, antissalissure, antistatique, antibuée...).

Essilor exerce cette activité et détient plus de 400 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage dans le monde.

Par ailleurs, à travers son activité Équipements, Essilor conçoit des gammes d'équipements (principalement des machines pour le surfaçage et pour les traitements antireflet) et commercialise des consommables à destination des laboratoires de prescription.

Les détaillants et les chaînes d'optique

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens / optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique.

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les consommateurs dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste / optométriste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription aux fabricants de verre ou aux laboratoires de prescription.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

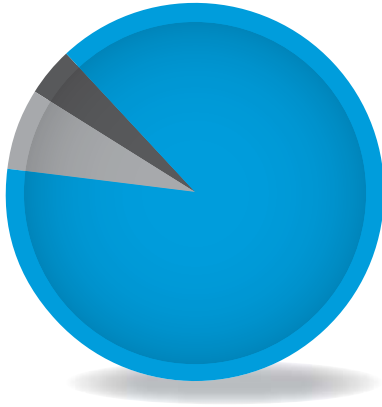
Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui taillent et adaptent le verre à la monture.

Essilor est un fournisseur des détaillants et des chaînes d'optique à travers le monde.

1.3.2 Aperçu des activités du Groupe

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 D'ESSILOR PAR ACTIVITÉ



Chiffre d'affaires 2012

4 989 millions d'euros

- Verres et matériel optique 89,1 %**
 - Verres correcteurs
 - Instruments d'optique destinés au travail du verre chez l'opticien / optométriste
- Équipements 4,0 %**
 - Machines et consommables utilisés par les usines et les laboratoires de prescription
- Readers 6,9 %**
 - Lunettes prémontées (lunettes loupes)
 - Lunettes de soleil

1.3.2.1 Verres et matériel optique

■ Présentation de l'activité

Essilor conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite, de préserver leur vue et de leur proposer des verres qui assurent un meilleur confort.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs, dont Varilux S series, nouvelle gamme de verres lancée en 2012 (voir paragraphe 1.4.3 « Les principaux lancements de produits et services en 2012 ») ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antisalissure et antistatique, dont Crizal UV, nouvelle génération de verres commercialisée depuis début 2012 (voir paragraphe 1.4.3 « Les principaux lancements de produits et services en 2012 ») ;
- Optifog pour les verres antibuée, catégorie qui a été créée en 2011 ;
- Xperio pour les verres polarisés ;
- Nikon, Transitions (verres photochromiques) et Kodak, marques utilisées dans le cadre d'accords avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc. et Kodak.

Par ailleurs, Essilor conçoit, développe, distribue et maintient une gamme d'instruments d'optique avec deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

En 2012, l'activité Verres et matériel optique a représenté 89,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

■ Marché et position concurrentielle

Selon les chiffres estimés par le Groupe, 4,2 milliards de personnes dans le monde ont besoin d'une correction visuelle. Parmi elles, 1,7 milliard de personnes, soit environ 25 % de la population mondiale, disposent aujourd'hui d'un équipement pour corriger et protéger leur vue.

Le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,2 milliard de verres par an, qui correspond à environ 585 millions de consommateurs par an, pour une valeur d'environ 10 milliards d'euros au niveau des fabricants. Sa croissance à long terme, comprise entre 3 et 4 %, repose en grande partie sur la demande provenant des pays à forte croissance où les populations sont sous-équipées, sur le vieillissement de la population mondiale et sur le nombre croissant de besoins visuels non satisfaits.

Dans un marché très fragmenté et constitué majoritairement de petits concurrents locaux, le Groupe estime la part de marché d'Essilor à 36 % en volume. Les principaux concurrents d'Essilor sont Hoya (Japon) et Carl Zeiss Vision (Allemagne).

En 2012, selon les estimations réalisées par le groupe Essilor, le marché mondial de l'optique a connu une croissance de près de 4 % et ses volumes ont été tirés principalement par les pays à forte croissance, en Asie et en Amérique latine.

L'évolution à long terme des différents segments du marché est caractérisée par :

- la substitution des verres minéraux par les verres organiques principalement dans les pays émergents ;
- la croissance des nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate ;

Présentation du groupe Essilor

Activités du Groupe

- le remplacement des verres à double foyer par les verres progressifs ;
- le développement des traitements de surface et des verres multicouches, essentiellement antireflet et antisalissure, ainsi que des verres photochromiques ;
- la montée en puissance des pays en développement appuyée sur la croissance de leur classe moyenne.

Les ventes en volume d'Essilor pour l'année 2012 ont progressé d'environ 6,5 % au niveau mondial reflétant les bonnes performances du Groupe dans les matériaux à hauts et très hauts indices et les verres antireflet.

Les clients d'Essilor sont :

- les opticiens / optométristes pour les verres optiques et les instruments de taillage-montage directement ou indirectement à travers des distributeurs ;
- les laboratoires de prescription pour les verres et les instruments de taillage-montage.

1.3.2.2 Équipements

■ Présentation de l'activité

L'activité Équipements est représentée principalement par la société Satisloh qui fabrique et commercialise des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription.

En 2012, l'activité Équipements a représenté 4,0 % du chiffre d'affaires du Groupe.

■ Marché et position concurrentielle

En valeur, le Groupe estime le marché des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription à environ 500 millions d'euros.

Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet. Sa part de marché mondiale est significative, notamment dans les machines de surfaçage digital, dans les petites machines pour faire des verres antireflet en 1 heure et dans les consommables.

Les clients de Satisloh sont des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres.

Les principaux concurrents de Satisloh sont Schneider (Allemagne) dans le surfaçage et Leybold (Allemagne) dans les machines de traitements antireflet.

1.3.2.3 Readers

■ Présentation de l'activité

L'activité Readers est représentée principalement par FGX International, société acquise en 2010. Spécialisée dans le design et la commercialisation de lunettes prémontées (lunettes loupes), cette société est également présente dans les lunettes solaires pour la grande distribution.

FGX International possède un portefeuille de marques reconnues telles que Foster Grant, Magnivision, Gargoyles, SolarShield et Corinne McCormack, et détient également des licences pour des marques comme Ironman.

En 2011, FGX International a fait l'acquisition de son concurrent Stylemark, qui détient lui aussi un important portefeuille de marques sous licences, dont Nine West®, Dockers®, Reebok®, Hello Kitty® et différentes marques Disney®.

En 2012, l'activité Readers a représenté 6,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

■ Marché et position concurrentielle

FGX International est le numéro un américain du marché des lunettes prémontées (lunettes loupes).

Les concurrents de FGX International au niveau mondial sont des petits acteurs locaux.

Les produits de FGX International sont vendus à des sociétés de la grande distribution (Wal-Mart, Target...), de la pharmacie (Walgreens, CVS...) et de la distribution spécialisée (Barnes and Noble...) ainsi qu'aux professionnels de l'optique et aux grands magasins.

FGX International achète ses produits à des fabricants extérieurs.

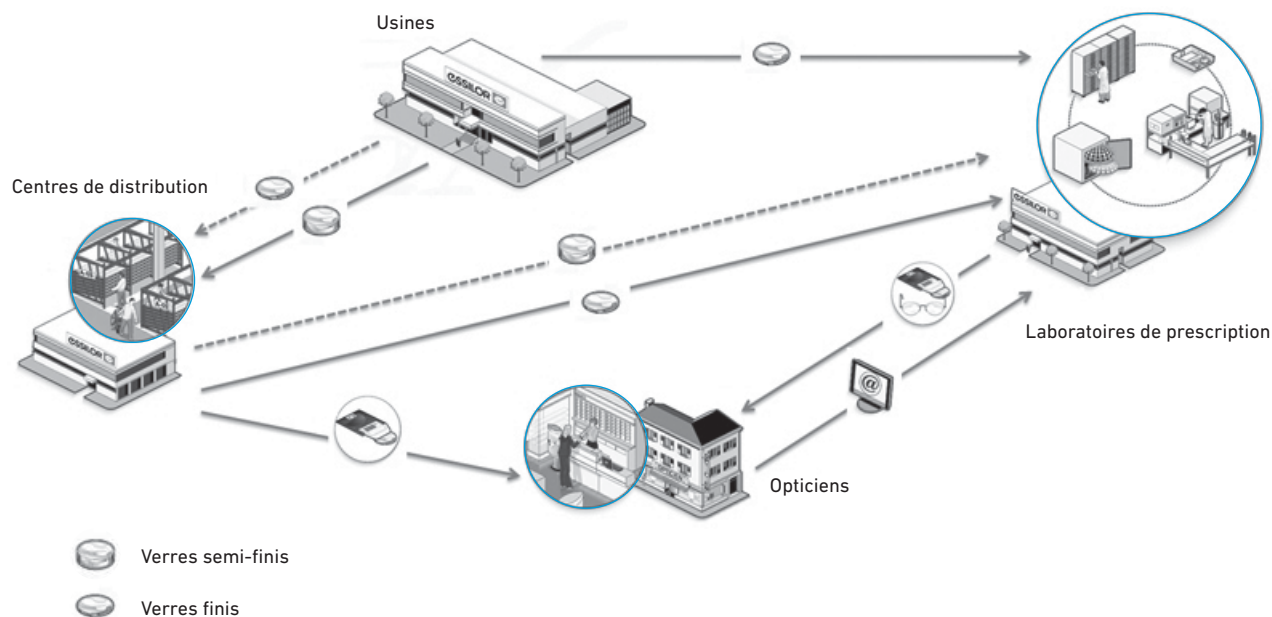
Le marché des Readers est estimé à 220 millions de paires par an en volume et il est proche de 1,1 milliard d'euros en valeur par an.

FGX International détient une part de marché qui se situe autour de 22 % en volume.

1.3.3 Organisation et implantations des activités du Groupe

1.3.3.1 Verres et matériel optique

■ La chaîne d'activité



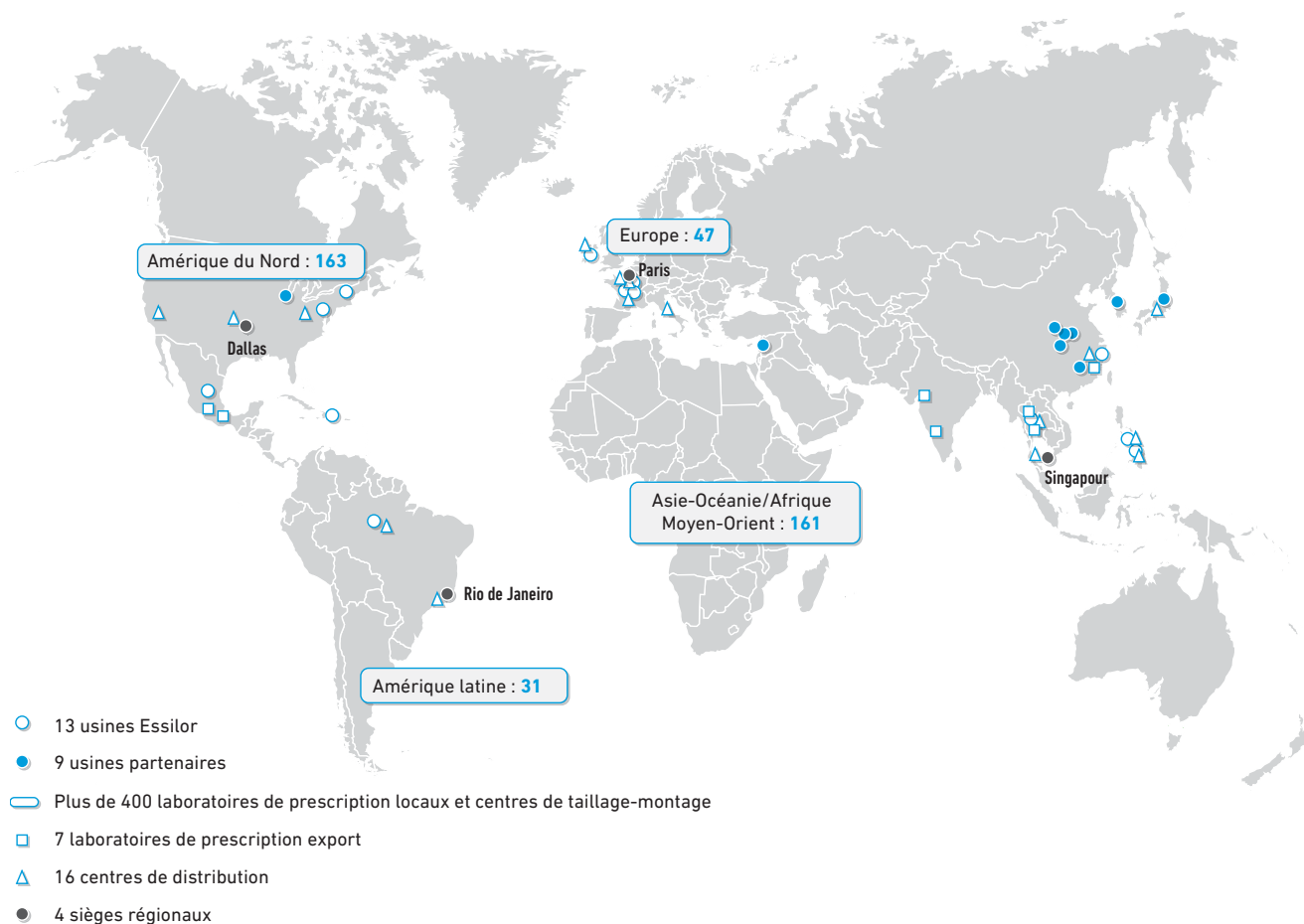
La chaîne d'activité d'Essilor est conçue de façon à former un maillage complet. De la fabrication du produit à son acheminement en magasin, le Groupe est présent à chaque étape. Il dispose d'un réseau mondial d'usines, de laboratoires

de prescriptions et centres de taillage-montage et de centres de distribution qui servent les professionnels de l'optique (détaillants et chaînes d'optique) partout dans le monde.

Présentation du groupe Essilor

Activités du Groupe

■ Un réseau mondial unique



Les usines de production

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

IMPLANTATION DES USINES AU 31 DÉCEMBRE 2012 (VILLE ET DATE D'ENTRÉE DANS LE GROUPE)

Amérique du Nord Amérique latine	Europe	Asie Pacifique	Usines de production en partenariat
États-Unis	Irlande	Philippines	Japon
■ Carbondale, Pennsylvanie - 1995	■ Ennis - 1991	■ Marivelès - 1980	■ Nikon-Essilor - Nasu - 2000
■ Dudley, Massachusetts - 1995	France	■ Laguna - 1999	Corée
Mexique	■ Dijon - 1972	Thaïlande	■ Essilor Korea via sa filiale Chemiglas - Yangsan - 2002
■ Chihuahua - 1985	■ Ligny en Barrois (Les Battants) - 1959	■ Bangkok - 1990	Chine
Porto Rico	■ Sézanne - 1974	Chine	■ Essilor Korea via sa filiale Chemilens - JiaXing - 2006
■ Ponce - 1986		■ Shanghai - 1997	■ ILT Danyang - Danyang - 2010
Brésil			■ Wanxin Optical - Danyang - 2010
■ Manaus - 1989			■ Youli Optics - Danyang - 2011
			■ Seeworld Optical - Danyang - 2012
			Israël
			■ Shamir Optical - Kibbutz Shamir - 2011
			États-Unis
			■ X-Cel Optical - Sauk Rapids, Minnesota - 2012

Le Groupe compte 22 usines au 31 décembre 2012 :

- hors décompte des unités de production de BNL en France et de Specialty Lens Corp aux États-Unis, sociétés acquises en 2003 ;
- hors usine de Signet Armorlite au Mexique dans laquelle le Groupe a pris une participation majoritaire en 2010.

Les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

À fin 2012, la répartition du réseau des laboratoires de prescription et centres de taillage-montage de l'ensemble du Groupe s'établit comme suit :

Amérique du Nord	163
Europe	47
Asie – Océanie – Afrique – Moyen-Orient	161
Amérique latine	31

Les centres de distribution

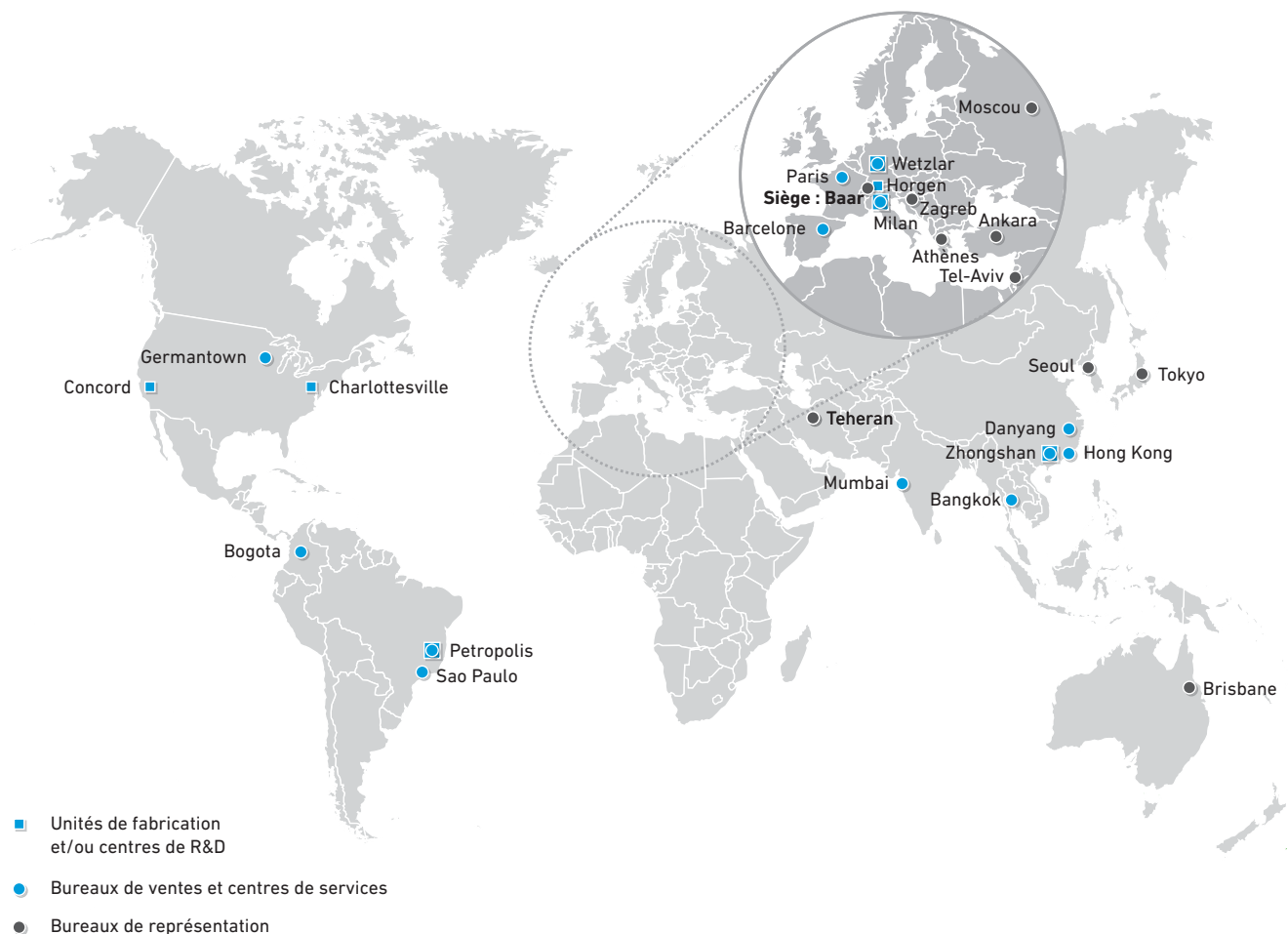
Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires de prescription. Seize centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 5 en Europe, 3 en Amérique du Nord et 2 en Amérique latine.

La distribution des produits du groupe Essilor et de ses filiales est ensuite exercée :

- soit par les filiales ou les réseaux du Groupe dans les pays où Essilor est implanté ;
- soit par des distributeurs lorsque le Groupe n'a pas de filiales en propre.

1.3.3.2 Équipements

La société Satisloh, qui représente l'activité Équipements et dont le siège est basé à Baar en Suisse, détient des unités de fabrication en Allemagne (Wetzlar), en Italie (Milan), aux États-Unis (Charlottesville et Concord), au Brésil (Petropolis) et en Chine (Zhongshan), ainsi que des bureaux de représentation dans de nombreux pays.



1.3.3.3 Readers

La société FGX International, qui représente l'activité Readers et dont le siège est basé à Smithfield dans le Rhode Island aux États-Unis, ne détient aucune unité de fabrication.

Elle dispose de bureaux de représentation aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Grande-Bretagne, en Italie ainsi qu'en Chine.

1.3.4 La stratégie du Groupe

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

Pour l'ensemble de ses activités, la stratégie d'Essilor repose sur quatre piliers majeurs :

- l'innovation en matière de produits, de services et de technologies, qui se traduit notamment par le lancement chaque année d'un nombre important de produits aux performances améliorées et apportant de nouveaux bénéfices pour les porteurs correspondant à des problèmes visuels non résolus ;
- le développement d'offres adaptées à tous les segments

de marché et toutes les géographies, afin de répondre aux différents besoins des professionnels de l'optique et des consommateurs ;

- une politique active d'acquisitions et de partenariats avec les acteurs de l'industrie permettant au Groupe de renforcer son implantation locale ou d'enrichir son portefeuille d'activités ;
- la stimulation de la demande à travers le développement de campagnes d'information et de dépistage des défauts visuels, ainsi que la mise en place d'initiatives permettant de rendre la correction visuelle accessible au plus grand nombre.



1.3.5 Évolution des activités du Groupe en 2012

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE

Variation du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012	Variation réelle	Variation en Base homogène	Effet de Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	+ 799,3	+ 217,5	+ 389,0	+ 192,8
En %	+ 19,1 %	+ 5,2 %	+ 9,3 %	+ 4,6 %

Présentation du groupe Essilor

Activités du Groupe

En 2012, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Essilor s'est établi à 4 988,8 millions d'euros, en progression de 19,1 %.

- En base homogène, la croissance des ventes atteint 5,2 %. Cette progression reflète le dynamisme de l'activité Verres et matériel optique, dans chacune des régions, et la bonne performance de l'activité Readers.
- L'effet de périmètre de 9,3 % recouvre trois éléments. D'une part, les revenus de Shamir Optical au cours du premier semestre ainsi que l'effet de la consolidation de Stylemark

au 1^{er} janvier 2012 (+ 4,1 %). D'autre part, le chiffre d'affaires apporté par les partenariats et acquisitions organiques⁽¹⁾ signés en 2011 et 2012 (+ 2,8 %). Et, enfin, l'impact du changement de méthode de consolidation de deux co-entreprises Nikon-Essilor et Essilor Korea, désormais consolidées à 100 % (+ 2,4 %).

- L'effet de change (+ 4,6 %) traduit en premier lieu les effets de l'appréciation du dollar américain face à l'euro, mais également des dollars canadien et australien, de la livre anglaise et du yuan chinois. À l'inverse, la dépréciation du real brésilien a pesé sur les ventes.

1.3.5.1 Faits marquants par activité et par région

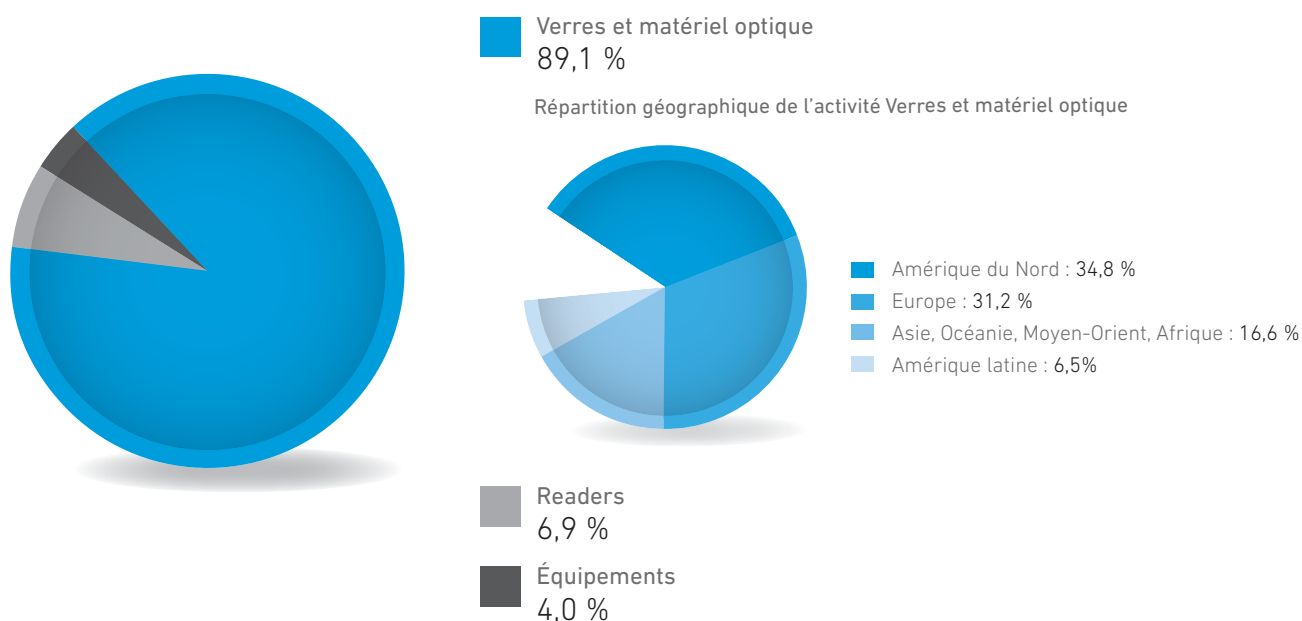
Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

Chiffre d'affaires En millions d'euros	2012	2011	Variation réelle	Croissance en base homogène
Verres et matériel optique	4 445,2	3 795,8	+ 17,1 %	+ 5,3 %
Amérique du Nord ^(b)	1 735,9	1 503,1	+ 15,5 %	+ 4,0 %
Europe	1 558,7	1 471,2	+ 5,9 %	+ 2,6 %
Asie Océanie Afrique ^(a)	828,6	551,2	+ 50,3 %	+ 12,3 %
Amérique latine ^(b)	322,0	270,3	+ 19,2 %	+ 13,0 %
Équipements	199,2	184,6	+ 7,9 %	+ 1,4 %
Readers	344,4	209,1	+ 64,7 %	+ 5,9 %
TOTAL	4 988,8	4 189,5	+ 19,1 %	+ 5,2 %

(a) Le changement de méthode de consolidation de Nikon-Essilor et Essilor Korea, consolidées à 100 % respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} février ont apporté 101,3 millions d'euros en 2012, soit un effet périmètre de 18,6 % pour la zone Asie-Océanie-Afrique, et de 2,4 % au niveau du Groupe.

(b) Le chiffre d'affaires du Mexique, soit 15,9 millions d'euros en 2011, est désormais présenté dans la région Amérique latine.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 D'ESSILOR PAR ACTIVITÉ ET PAR RÉGION



Le chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance ressort à 911 millions d'euros, soit 18,3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

(1) Acquisitions ou partenariats locaux.

■ L'activité des Verres et matériel optique

Amérique du Nord

Le cumul des lancements réussis de nouveaux produits, de conditions de marché favorables et des bénéfices des actions engagées au cours des exercices précédents ont permis à Essilor de réaliser une excellente année en Amérique du Nord avec une croissance de 4,0 % en base homogène.

Aux **États-Unis**, le Groupe réalise une croissance de son chiffre d'affaires de 5,0 % en base homogène. Les produits à valeur ajoutée tirent cette croissance, grâce notamment au déploiement de Crizal UV sur l'ensemble de la gamme Crizal qui a connu un franc succès auprès des optométristes indépendants. Cumulé au plein effet de la campagne publicitaire Crizal commencée en 2012, ce lancement a permis une hausse significative des volumes, accompagnée d'une différenciation accrue et d'un effet prix positif sur cette gamme de produits. Le lancement de Varilux S series a, quant à lui, commencé au second semestre, de même que celui du verre progressif Definity 3.

Pour les canaux de distribution, l'année a été marquée par un très bon niveau d'activité avec les grandes chaînes d'optique. Ce segment a notamment vu la poursuite et l'extension du contrat de solutions antireflets avec l'une des principales chaînes du pays, LensCrafters, ainsi que la signature d'un nouveau contrat d'approvisionnement de verres avec une autre grande enseigne nationale.

Le segment des distributeurs de verres et lentilles de contact enregistre pour sa part une bonne croissance.

Au **Canada**, le succès de la stratégie de distribution multiréseau compense partiellement une performance mitigée de Nikon Essilor chez les opticiens indépendants et la réintégration d'une partie de sa production par une grande chaîne nationale.

Europe

Le chiffre d'affaires en Europe a progressé de 2,6 % en base homogène, malgré un contexte économique difficile, notamment dans les pays du Sud. Cette performance reflète un niveau soutenu de l'activité au cours des trois premiers trimestres. La croissance de la fin d'année a été impactée par une base de comparaison difficile liée à deux événements favorables du quatrième trimestre 2011 : la montée en puissance d'un grand contrat de fourniture au Royaume-Uni, d'une part, et les problèmes de production d'un grand concurrent, d'autre part. Ces effets de base négatifs ont été partiellement compensés par le bon démarrage des nouveaux produits Crizal UV, lancé au deuxième trimestre, et Varilux S series, lancé progressivement à partir de septembre.

La **France** continue à afficher une bonne performance, grâce à ses efforts commerciaux : approfondissement des réseaux de distribution, succès des nouveaux produits dont Varilux S series, bon positionnement de BBGR auprès des enseignes nationales et attrait des produits de Shamir dans certaines régions. Le **Royaume-Uni** affiche une forte croissance. L'impact en année pleine du contrat de fourniture avec une importante chaîne d'optique, Boots Opticians, s'ajoute à la bonne tenue de l'activité avec les opticiens indépendants. **L'Europe centrale**, **l'Europe du Nord** et **l'Europe de l'Est** enregistrent des croissances modestes, reflétant des situations contrastées selon les pays. **L'Allemagne** affiche notamment une bonne performance dans les chaînes

d'optique et un bon potentiel chez les opticiens indépendants. Le **Benelux** et **l'Europe du Sud** sont affectés par leur environnement économique difficile. Malgré ce contexte, l'activité du Groupe en **Espagne** profite d'un important succès dans une chaîne nationale chez laquelle BBGR améliore très substantiellement ses parts de marché.

Asie – Océanie – Afrique – Moyen-Orient

La région Asie – Océanie – Afrique – Moyen-Orient a maintenu une forte croissance de 12,3 % en base homogène. Celle-ci reflète une accélération de l'activité dans les pays à forte croissance et une bonne tenue des ventes dans les pays développés de la zone. Sur l'ensemble de la région, les produits Varilux et Crizal enregistrent une très bonne dynamique.

En **Chine**, l'activité dans le milieu de gamme continue sa très forte progression, profitant notamment du bon positionnement des partenaires du Groupe. La distribution des verres Kodak par Wanxin sur le marché domestique produit de très bons résultats. Les verres Varilux et Crizal continuent, quant à eux, de tirer le haut de gamme.

En **Inde**, les différents segments du marché affichent de fortes croissances grâce, d'une part, aux nouveaux produits et, d'autre part, à un effort soutenu d'élargissement de la couverture clients. Les partenaires du Groupe enregistrent tous de très bonnes performances.

L'Indonésie et les pays de **l'ASEAN** confirment leur forte croissance et l'amélioration de leur mix produit.

Le **Japon** a réalisé une bonne année, indépendamment de l'effet positif lié au changement dans l'environnement concurrentiel. Le Groupe a ainsi augmenté son activité avec deux chaînes d'optique.

En **Australie et Nouvelle-Zélande**, le réseau des optométristes indépendants réalise une excellente performance. Dans le réseau des chaînes d'optiques, le partenariat Eyebiz enregistre une bonne croissance de son mix produit.

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est aussi implanté pour la première fois dans plusieurs pays de la zone (Sri Lanka, Tunisie et Togo).

Amérique latine

Dans un contexte économique moins favorable qu'en 2011, Essilor affiche une croissance de ses ventes de 13,0 % en base homogène.

Au **Brésil**, le Groupe a continué à déployer sa stratégie multiréseau. S'appuyant sur les partenariats noués avec les laboratoires indépendants pour accélérer la diffusion des verres à valeur ajoutée, le Groupe a obtenu un rapide développement des verres progressifs, des traitements antireflet et des verres photochromiques. Essilor a notamment déployé des centres de traitement antireflet chez deux de ses laboratoires partenaires. Le verre Crizal UV a été lancé dans les grandes villes en fin d'année.

Nouvelle année de très forte croissance au **Mexique** où Essilor a continué à profiter des opportunités liées à la sous-pénétration des principales catégories de verres à valeur ajoutée. Les gammes de verres progressifs Varilux et de verres antireflet Crizal ont gagné des parts de marché. Afin d'améliorer sa qualité de service, Essilor a ouvert un nouveau laboratoire à Mexico. Enfin, le Groupe a également signé un important partenariat avec

un distributeur indépendant, Crystal y Plastico, lui permettant d'élargir sa couverture géographique et de se renforcer dans le milieu de gamme.

En **Colombie**, le Groupe a créé une filiale de commercialisation afin d'accélérer le déploiement de ses différentes marques. Après un bon début d'année en **Argentine**, les performances ont été affectées par le ralentissement de la croissance économique et, en particulier, les restrictions sur les importations.

Les Instruments

Dans un contexte de marché particulièrement tendu en Europe, région qui représente une part importante de son chiffre d'affaires, la division Instruments affiche un recul limité de son activité en 2012.

Dans le segment des outils de taillage-montage de verres, où Essilor a globalement renforcé ses positions, les performances sont très contrastées par pays. En Europe, la contraction de l'activité s'est concentrée dans les pays du Sud, notamment en Italie et en Espagne, et dans les pays du centre. À l'inverse, les ventes sont en croissance en France où la meuleuse Mr. Orange continue de bénéficier d'un bon succès commercial. Hors d'Europe, les États-Unis, le Canada, l'Asie et le Brésil obtiennent de bonnes performances.

Dans les matériels d'optométrie, le marché européen est tiré par un taux d'équipement croissant des magasins. Ainsi, Essilor s'est appuyé sur une gamme renouvelée qui lui a permis de prendre des parts de marché chez les opticiens indépendants et de renforcer ses positions dans les chaînes.

Enfin, dans le domaine des appareils de prises de mesures pour opticiens, Essilor a commencé la commercialisation de sa gamme M'Eye Fit, outils permettant d'aider la vente de verres individualisés. Essilor s'est d'ailleurs notablement renforcé dans ce métier avec une prise de participation majoritaire dans Interactive Visuel Système (IVS), leader mondial des solutions technologiques d'aide à la vente pour opticiens qui produit le Visiooffice, colonne de mesure permettant la vente des verres haut de gamme de la famille Varilux.

■ L'activité des Équipements

La division Équipements a réalisé une croissance de 1,4 % de son chiffre d'affaires en base homogène, malgré une base de comparaison élevée et un climat moins favorable aux investissements industriels. Cette bonne tenue s'explique par plusieurs éléments : d'une part, la poursuite des investissements des laboratoires dans les machines de surfaçage numérique notamment aux États-Unis et en Amérique latine ; d'autre part, la bonne performance de l'activité Consommables. L'activité globale de Satisloh a également été tirée par l'extension d'un contrat de livraison de machines de traitements antireflet en une heure à LensCrafters, une grande chaîne d'optique américaine.

La capacité d'innovation de la division lui a permis d'améliorer certaines parts de marché en offrant à ses clients un déploiement plus souple de ses technologies, un réseau de service mondial ainsi que de nouveaux modèles économiques. Pour les unités de production de masse, Satisloh a ainsi lancé le *Box-coater 1200-MPX*, une machine de traitement antireflet qui offre de meilleurs rendements. Pour les plus petits laboratoires souhaitant accéder au surfaçage numérique, la division a lancé les « microlabs »,

un système modulaire permettant une grande flexibilité de production tant sur les procédés de surfaçage numérique que sur les nouveaux procédés *On-Block Manufacturing*.

La division a, enfin, continué son développement international, avec notamment de nombreux succès en Amérique latine et l'ouverture à Dan Yang en Chine d'un nouveau hall d'exposition de 2 000 m², lui permettant de présenter ses technologies à l'ensemble de la clientèle asiatique.

■ L'activité des Readers

La division Readers enregistre une bonne année avec 5,9 % de croissance en base homogène. Cette croissance est tirée principalement par l'activité solaire, qui bénéficie de deux effets : d'une part, la montée en puissance d'un nouveau contrat avec une grande enseigne nationale et, d'autre part, le renouvellement de collections chez plusieurs grands comptes en fin d'année.

L'activité de lunettes prémontées a connu un exercice plus contrasté du fait de la poursuite du déstockage en début d'exercice. FGX International s'est appuyé sur le renouvellement de sa ligne de produits auprès d'une grande enseigne de distribution domestique, ainsi que sur la montée en puissance d'un nouveau contrat de fourniture auprès d'une chaîne de « magasins à prix unique » américaine très dynamique. Ces efforts ont été complétés par une campagne publicitaire télévisuelle incarnée par l'actrice Brooke Shields, la nouvelle icône des produits Foster Grant.

L'activité internationale de FGXI a continué à se développer avec de bonnes croissances en Grande-Bretagne et en Amérique latine. Sur ce continent, la division a notamment démarré son activité dans de nouveaux pays d'Amérique du Sud (Équateur, Bolivie, Pérou) et dans un certain nombre de pays d'Amérique Centrale tout en accélérant sa croissance au Mexique et au Chili auprès de clients existants ou de nouveaux comptes. En Italie, Polinelli enregistre des gains de parts de marché dans un contexte difficile.

L'intégration de Stylemark et la mise en œuvre des synergies correspondantes sont en ligne avec les attentes. Cette intégration se matérialise notamment par le regroupement progressif de la distribution sur le site de FGX International dans le Rhode Island (États-Unis). Cette acquisition a également permis de croître sur le segment des Grands Magasins, avec une augmentation des ventes auprès de quelques grands comptes en forte croissance.

1.3.5.2 Faits marquants opérationnels

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

■ La production des usines et les investissements industriels

Le groupe Essilor opère 13 usines dans le monde : 4 en Amérique du Nord, 1 en Amérique du Sud, 4 en Europe et 4 en Asie. À ce nombre s'ajoutent les 9 unités de production des sociétés avec lesquelles Essilor a noué un partenariat capitalistique telles que Nikon-Essilor (Japon), Essilor Korea (via ses filiales Chemiglas en Corée et Chemilens en Chine), ILT (Chine), Wanxin (Chine), Shamir Optical (Israël) et, depuis 2012, Seeworld (Chine), Youli (Chine) et X-Cel Optical (États-Unis).

En 2012, les volumes de production des usines Essilor et de ses partenaires ont atteint un peu plus de 430 millions de verres, en forte progression par rapport à 2011. Plusieurs facteurs expliquent la croissance des volumes :

- une forte demande en Europe et en Asie, conséquence des événements climatiques qui se sont produits en Thaïlande en fin d'année 2011 et qui ont affecté la production d'un concurrent asiatique ;
- une remise à niveau des stocks (notamment ceux des usines Essilor qui avaient atteint un point bas en fin d'année 2011), et ce afin de garantir un bon niveau de service ;
- l'entrée de Seeworld et Youli dans le périmètre du Groupe en 2012.

Par matériau, les verres à hauts indices et le polycarbonate ont été dynamiques. Le matériau d'indice 1,56 a fortement progressé, principalement en raison de l'entrée dans le périmètre de Seeworld et Youli.

En 2012, dans ce contexte de croissance des volumes, le Groupe a réalisé des gains de productivité notables et a poursuivi la maîtrise de ses coûts de production.

Les investissements industriels ont porté, d'une part, sur l'ajout de capacités de production, notamment dans les usines d'Asie pour les verres semi-finis polycarbonates et les traitements antireflet et, d'autre part, sur l'implantation de deux nouvelles unités de production en Asie qui ouvriront en 2013. Une première usine au Laos sera destinée à fabriquer des verres finis polycarbonates et viendra ainsi renforcer les capacités de production de l'usine Essilor située en Thaïlande. Une seconde usine implantée au Vietnam, en partenariat avec Chemiglas, produira des verres unifocaux (finis ou semi-finis) d'indice 1,6, afin notamment de répondre à la croissance de la demande mondiale.

Parmi les autres faits marquants de l'année, Essilor a démarré la fabrication de sa nouvelle gamme de verres progressifs Varilux S series qui a nécessité de modifier à la fois la spécification et la réalisation des moules pour les produits semi-finis ainsi que l'usinage des verres finis personnalisés.

Enfin, le Groupe a poursuivi l'exécution de son programme d'excellence opérationnelle CAP (*Change Accelerating Program*) visant à accroître la qualité et la compétitivité de ses produits et services. Ainsi, sur les 5 dernières années, ce programme a notamment permis de réduire de 30 % le temps de lancement des nouveaux produits, de diminuer de 50 % le coût de non-qualité des produits (coût correspondant aux pertes résultantes de la mauvaise qualité des produits) et de diviser par 2 la consommation d'eau dans les usines du Groupe.

■ L'ingénierie mondiale et les laboratoires de prescription

Essilor dispose d'un réseau de plus de 400 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage répartis dans le monde entier. Ces entités réalisent des verres sur-mesure conformes à la commande passée par les clients professionnels de l'optique (opticiens, optométristes...) et qui correspondent à la prescription optique du consommateur final. À partir d'un verre

semi-fini produit en usine, les laboratoires de prescription et les centres de taillage-montage assurent les opérations de surfacage, de polissage, de traitements (vernis multicouches) et de taillage-montage. En 2012, les laboratoires de prescription du Groupe ont produit et traité plus de 90 millions de verres (hors acquisitions et partenariats finalisés en 2012).

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a continué à nouer des partenariats avec un nombre important de laboratoires dans le monde, en particulier dans les pays à forte croissance (voir le paragraphe 1.3.5.3 « Acquisitions et partenariats de l'année »). En parallèle, il a poursuivi l'optimisation de son réseau et procédé à des actions de rationalisation du parc installé, en particulier en Amérique du Nord. Dans le même temps, les 7 laboratoires serveurs situés en Asie (Thaïlande, Chine et Inde) et au Mexique ont continué à monter en puissance.

En matière d'investissements, les principales actions du Groupe en 2012 dans ses laboratoires de prescription ont porté sur l'accroissement des capacités de surfacage numérique, de traitements multicouches et de taillage-montage.

L'année 2012 a été marquée dans les laboratoires de prescription par le lancement de Crizal UV à l'échelle mondiale ainsi que par le déploiement de la nouvelle gamme de verres progressifs Varilux S series dans une dizaine de laboratoires de prescription en Amérique du Nord et en Europe. Ce dernier, en particulier, a nécessité des ajustements importants dans le processus d'industrialisation. En effet, la conception de cette nouvelle gamme Varilux a requis une adaptation unique des procédés de production. Le Groupe a mis au point un nouveau procédé de surfacage numérique réalisant un surfacage du verre significativement plus précis et permettant d'obtenir des niveaux élevés de personnalisation. Dans ce cadre, les processus et les systèmes d'information ont dû être repensés et, en particulier, deux nouveaux équipements ont été conçus et développés afin de garantir, lors du surfacage, un alignement très précis entre la face avant et la face arrière du verre. De plus, ce nouveau procédé de surfacage numérique a permis de diviser par 10 le nombre de références produits semi-finis gérées sous la gamme Varilux S series par rapport aux précédentes gammes de verres progressifs Varilux.

Par ailleurs, en 2012, les différentes entités du Groupe ont poursuivi le déploiement de DEO (*Digital-Surfacing External Offer*) auprès de laboratoires indépendants implantés principalement aux États-Unis et en Amérique latine. DEO est une offre de partenariat dans le domaine du surfacage numérique (comportant l'installation de technologies, la fourniture de verres semi-finis et la formation sur le contrôle des procédés afin de produire localement les verres du Groupe). À la fin de l'année, près de 100 laboratoires indépendants étaient équipés en DEO.

Enfin, l'année a également été marquée par le déploiement d'une offre permettant à LensCrafters, une grande chaîne d'optique, de produire en une heure des verres traités antireflet dans 250 de ses points de vente aux États-Unis. Cette offre intègre notamment l'installation d'une solution technologique et l'approvisionnement en verres semi-finis auprès de chacun de ces magasins.

Présentation du groupe Essilor

Activités du Groupe

■ La logistique

La Logistique d'Essilor couvre l'ensemble des flux des produits du Groupe dans le monde entier : des sites de production jusqu'aux points de vente des clients professionnels de l'optique (opticiens, optométristes...) en passant par les stocks centraux et les laboratoires de prescription. Sa particularité est de gérer simultanément les flux d'une production de série (verres finis, principalement simples foyers, produits au sein des usines) et ceux d'une production de verres prescrits sur mesure (verres semi-finis produits dans les usines puis traités au sein des laboratoires de prescription).

En 2012, les stocks ont augmenté de 4 %, en ligne avec la croissance organique du Groupe.

Parmi les faits marquants de l'année, les lancements des nouveaux produits, notamment Crizal UV, Definity 3, Varilux S series et la prochaine génération de verres à teintes variables Transitions (dont la mise sur le marché est prévue en 2013), ont également mobilisé les équipes de la Logistique.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses programmes d'optimisation et de rationalisation de la distribution de verres, et notamment aux États-Unis, afin de mieux sécuriser l'approvisionnement de ses verres. Ainsi, Essilor ouvrira en 2013 un nouveau centre de distribution aux États-Unis. Implanté à Dallas, à proximité du Centre d'Innovation et de Technologie, ce centre de distribution servira en particulier l'Ouest et le Sud des États-Unis, tandis que le centre de distribution de Columbus approvisionnera le Nord et l'Est du pays.

L'année a également été marquée par la poursuite du déploiement des offres clés en mains montures et verres auprès de grandes chaînes de distribution en Europe, en Australie et aux États-Unis, grâce à la mise en œuvre d'une logistique intercontinentale intégrant les verres de stocks, les montures et les verres de prescription.

Enfin, le Groupe a poursuivi ses efforts d'optimisation des coûts liés aux changements de gammes de verres et à l'obsolescence des anciennes générations.

1.3.5.3 Acquisitions et partenariats de l'année

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

En 2012, Essilor a poursuivi sa stratégie d'acquisitions organiques⁽¹⁾ qui lui permet d'étendre sa couverture locale et d'accélérer la diffusion de ses innovations partout dans le monde. Ainsi, le Groupe a pris ou augmenté sa participation dans 24 sociétés, qui représentent un chiffre d'affaires cumulé d'environ 171 millions d'euros en base annuelle. 14 de ces opérations ont été réalisées dans des pays à forte croissance, en Amérique latine, au Moyen-Orient, dans le bassin méditerranéen, en Afrique et en Asie.

■ Amérique du Nord

- Aux États-Unis, le Groupe a acquis 80 % du capital de **X-Cel Optical**, un producteur de verres ophtalmiques basé dans le Minnesota. X-Cel Optical produit un peu plus de 2 millions de verres pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 33 millions de dollars.
- Essilor of America a continué d'étoffer son réseau de laboratoires de prescription sur l'ensemble du territoire avec la prise de contrôle de :
 - **Blue Optics** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3,5 millions de dollars), dans l'État du Texas ;
 - **Central Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 11 millions de dollars) et **Carskadden Optical Company** (chiffre d'affaires en base annuelle : 1,7 millions de dollars), dans l'Ohio ;
 - **Balester Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : 13,7 millions de dollars), situé en Pennsylvanie ;
 - **Hirsch Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : 8,3 millions de dollars), à New York ;
 - **Lenstech Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : 6 millions de dollars), dans l'Indiana.
- Au Canada, Essilor a acquis une participation majoritaire dans **Imperial Eyewear**, un laboratoire basé dans la province de l'Ontario (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 1 million de dollars canadiens) et spécialisé dans les verres solaires pour montures cambrées.

■ Europe

- En France, le Groupe a acquis 68,3 % du capital d'**Interactif Visuel Système** (IVS), leader mondial des solutions technologiques d'aide à la vente pour opticiens. IVS conçoit, développe et commercialise sous la marque Activisu une large gamme de solutions d'aide à la vente et de prise de mesures ophtalmiques. IVS réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions d'euros.

■ Asie/Océanie/Moyen-Orient/Afrique

- En Chine, Essilor a acquis la majorité du capital du fabricant de verres **Jiangsu Seeworld Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 7 millions d'euros) et de 50 % de **Tianhong**, un important distributeur de verres ophtalmiques qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 19 millions d'euros.
- En Corée du Sud, Essilor Korea a acquis 80 % du capital du distributeur **Incheon Optics** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3 millions d'euros).
- En Inde, Essilor a acquis 50 % du capital d'**Optics India**, un distributeur d'instruments de taillage à destination des chaînes d'optique, des laboratoires de prescription et des hôpitaux (chiffre d'affaires en base annuelle : 0,7 million d'euros). Cette

(1) Acquisitions ou partenariats locaux.

société n'est pas consolidée dans les comptes d'Essilor.

- Le Groupe a fait son entrée au Sri Lanka en prenant le contrôle de **Global Vision**, un laboratoire de prescription et distributeur (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 1 million d'euros). Cette société n'est pas consolidée dans les comptes d'Essilor.
 - En Australie, le Groupe a augmenté sa participation de 33 % à 66 % dans **Wallace Everett Lens Technology**, un laboratoire de prescription réalisant environ 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires.
 - En Turquie, Essilor a pris une participation majoritaire dans **Ipek Optik**, qui dispose d'un laboratoire de prescription basé à Izmir (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 5 millions d'euros). Le Groupe a également acquis 51 % d'**Opak**, un laboratoire de prescription basé à Istanbul (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 8 millions d'euros).
 - En Tunisie, le Groupe a pris une participation majoritaire dans le laboratoire **SIVO** et sa filiale commerciale SICOM, situés à Sfax (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 10 millions d'euros), qui dispose de filiales de distribution au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Togo.
 - En Afrique du Sud, le Groupe a acquis la majorité du capital d'**Evolution Optical**, un laboratoire de prescription issu du regroupement de Uniti Optical et de Progress Optical, respectivement basés au Cap et à Johannesburg (chiffre d'affaires en base annuelle : 1,2 million d'euros). Cette société n'est pas consolidée dans les comptes d'Essilor.
- Amérique latine
- Au Brésil, Essilor a continué d'étendre sa présence en prenant une participation majoritaire dans **Riachuelo**, un laboratoire de prescription situé à Sao Paulo (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 9 millions d'euros), et en acquérant la

majorité du capital de **Centralab**, un laboratoire de prescription situé dans l'État de Rio Grande do Norte (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 2 millions d'euros).

- Au Mexique, Essilor a pris la majorité de **Cristal y Plástico**, un acteur important du marché basé à Guadalajara et disposant de deux laboratoires de prescription et de deux centres de distribution et de taillage-montage (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 9 millions d'euros).
- En Argentine, Essilor a acquis 51 % du capital d'**Optovision**, un laboratoire de prescription basé à Buenos Aires (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3,5 millions d'euros).

1.3.6 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de contrats, de brevets, de licences ou d'un ou plusieurs clients ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

1.3.7 Événements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2012, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du Groupe.

1.4 Innovation

1.4.1 La Recherche et le Développement

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

L'innovation, au cœur de la stratégie du Groupe

Depuis les origines d'Essilor, l'innovation constitue un des axes stratégiques du Groupe et un avantage concurrentiel important. Il faut rappeler qu'Essilor est à l'origine de deux inventions majeures de l'industrie ophtalmique, le verre en matière organique et le verre progressif, lancés tous deux en 1959.

Chaque année, le Groupe consacre une part notable de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement et à l'Ingénierie ainsi qu'à la mise au point de nouveaux procédés (161,9 millions d'euros en 2012 et 151,5 millions d'euros en 2011, avant déduction des crédits d'impôt recherche).

Pour proposer des solutions technologiques, des produits, des procédés et des services innovants qui répondent aux besoins visuels des porteurs partout dans le monde, la Recherche et Développement d'Essilor est organisée en 3 branches : l'Optique, la Physique-Chimie et les Technologies de rupture. Elle s'appuie également sur les meilleures expertises mondiales. Sa mission est de maintenir Essilor dans sa position de numéro un mondial de l'optique ophtalmique au niveau des technologies et des produits. Pour ce faire, elle déploie une stratégie de rupture technologique accompagnée d'une politique active de dépôts de brevets.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements ;
- les matériaux ;
- et les designs (verres progressifs principalement).

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

Depuis 2006, Essilor utilise la technologie du surfacage numérique qui permet de lancer de nouvelles générations de verres progressifs qui allient :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes ;
- une technique de production d'une extrême précision ;
- et l'incorporation de nouveaux paramètres de personnalisation.

Plus de 200 nouveaux produits en 2012

En 2012, le Groupe a lancé 232 nouveaux produits, un nombre élevé dû au développement de la personnalisation des verres et à la volonté de répondre à des demandes spécifiques locales (voir paragraphe 1.4.3 « Les principaux lancements de produits et services en 2012 »).

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi en 2012 le développement de la technologie de surfacage numérique pour créer de nouvelles gammes de produits permettant une plus grande personnalisation des verres pour chaque porteur.

Enfin, les équipes de la Recherche et Développement et de l'Ingénierie ont préparé les lancements phares de l'exercice 2013, et notamment la nouvelle génération de verres à teintes variables Transitions et la nouvelle génération de verres antibuée longue durée Optifog.

Une innovation fondée sur les partenariats

Dans un nombre important de domaines (matériaux, traitements, technologies numériques...), Essilor travaille, depuis sa création, avec des universités et d'autres industries pour le développement de ses produits. Ainsi, en 2012, Essilor s'est associé à l'École Polytechnique de Montréal et 6 autres partenaires industriels pour lancer au Canada la chaire « *Multisectorial Industrial Research Chaire in Coating and Surface Engineering* » (chaire de recherche industrielle multisectorielle en revêtements et en ingénierie des surfaces). Le Groupe a également renouvelé en 2012 son accord de coopération avec l'université de Shanghai, dont les programmes de recherche en cours portent sur les nanomatériaux haute performance et multifonctions destinés à augmenter la valeur ajoutée des nouveaux produits d'Essilor.

Une organisation mondiale

En 2011, Essilor a entrepris de regrouper les compétences et les moyens de la Recherche et Développement, de l'Ingénierie et des supports techniques au sein de trois Centres d'Innovation et de Technologie dans le monde répartis en France (à Créteil), aux États-Unis (à Dallas) et en Asie (à Singapour). Ces centres ont pour objectif de renforcer les synergies entre les équipes afin notamment de :

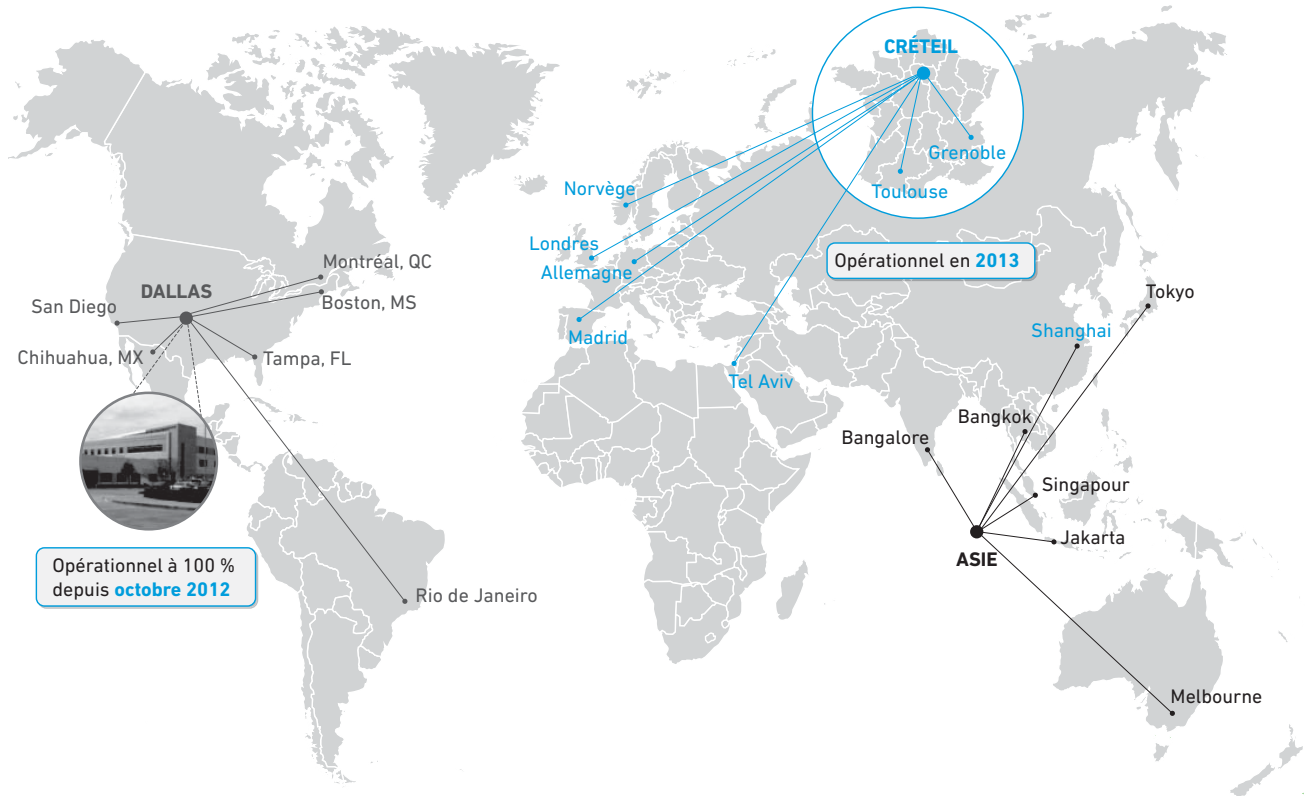
- optimiser la qualité, les performances, le temps de développement et le lancement des produits sur le marché mondial ;
- mieux répondre aux attentes des clients et aux spécificités de chaque marché ;
- pouvoir détecter et tisser les meilleurs partenariats de recherche tant avec des entités académiques qu'avec d'autres industriels.

Ainsi, en 2012, le Groupe a inauguré son Centre d'Innovation et de Technologie aux États-Unis, première étape de ce projet mondial. Ce centre, qui regroupe les forces d'innovation de la zone Amériques sur le même campus, bénéficie du support et des interactions avec les équipes opérationnelles d'Essilor of America déjà présentes à Dallas.

L'ouverture du Centre d'Innovation et de Technologie en France est prévue, quant à elle, en 2013.

Par ailleurs, le Groupe a renforcé en 2012 les équipes de sa plateforme de Recherche et Développement de Singapour. Celles-ci

travaillent, d'une part, avec un réseau de partenaires publics ou privés, parmi lesquels la joint-venture de recherche avec Nikon (NEIJRC) ou l'université de Shanghai et, d'autre part, avec le pôle d'ingénierie basé à Bangkok.



1.4.2 Les brevets et licences

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

À fin 2012, le Groupe, incluant les sociétés dont il détient la totalité du capital (BNL, Gentex Optics, FGX International, Rupp et Hubrach, Satisloh et Signet Armorlite), était titulaire de 1 013 familles de brevets représentant chacune une invention protégée en France et à travers le monde (soit plus de 5 600 brevets).

La politique très active d'innovation du Groupe est soutenue et renforcée par une politique de propriété intellectuelle, aussi active en amont comme support à l'innovation en utilisant les brevets comme outils pour innover, qu'en aval pour optimiser la protection de toutes les innovations.

La politique du Groupe est également de prévenir les contrefaçons. Cela se traduit dans les faits par une mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe de guides, de formulaires, de sessions de sensibilisation en matière de propriété intellectuelle afin de permettre la création, la protection et la défense à travers le monde de la propriété intellectuelle du groupe Essilor.

Les engagements donnés dans le cadre de l'utilisation exclusive ou non de brevets par moyen de licences ne sont pas significatifs.

1.4.3 Les principaux lancements de produits et services en 2012

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

En 2012, le Groupe a lancé 232 nouveaux produits, une performance illustrant l'accélération de ses capacités d'innovation.

La gamme de verres antireflet Crizal s'est enrichie d'une importante innovation, Crizal UV. Cette nouvelle génération de verres propose la première protection contre les UV qui se reflète sur la face arrière des verres. Combinée à la protection classique contre les UV en face avant, le verre Crizal UV offre une protection unique contre les rayons UV. Elle reflète l'engagement d'Essilor à développer les aspects de santé visuelle au-delà de l'acuité visuelle et du confort de vision. L'innovation a connu un vif succès auprès des opticiens. Aux États-Unis, l'ensemble de la gamme Crizal a été converti à Crizal UV durant l'année 2012. Dans les autres régions, le lancement a été plus graduel. Ce lancement s'est accompagné de la création de l'e-SPF (« *Eye-sun protection factor* »), un indice mesurant la protection contre les UV assurée par un verre. Cet indice développé par Essilor, qui a reçu la caution de deux instituts d'optométrie réputés aux États-Unis et en Allemagne, vise à établir un standard à l'image de l'indice de protection UV utilisé dans l'industrie des crèmes solaires.

Dans la gamme de verres progressifs Varilux, le Groupe a réalisé une rupture technologique majeure avec le lancement du nouveau Varilux S series. S'appuyant sur 14 brevets et 3 technologies propriétaires, dont Nanoptix et SynchronEyes, les verres de cette nouvelle génération éliminent les compromis inhérents à la structure du verre progressif entre largeur du champ de vision et stabilité de l'image en mouvement. Il apporte ainsi aux porteurs un confort de vision très proche de la vision naturelle. La gamme se décline en deux versions standards (S series et short) et deux versions personnalisées (Fit et 4D, qui intègrent pour la première fois l'œil directeur dans son calcul). Varilux S series a été lancé aux États-Unis et en Europe au second semestre 2012 et le sera dans les autres régions au début de l'année 2013.

Toujours dans les verres progressifs, le Groupe a lancé la troisième génération de la gamme Definity, un verre « *Dual Add* » dont la surface progressive est répartie sur les deux faces du verre. Ce nouveau design profite des dernières avancées de la technologie de surfacage numérique permettant notamment d'optimiser les paramètres de montage.

Pour sa part, Shamir a lancé « *in Touch* », un nouveau verre progressif, particulièrement adapté aux utilisateurs de smartphones.

En 2012, Essilor a poursuivi ses efforts pour développer de nouveaux outils d'aide à la vente pour ses clients opticiens. La division Instruments a lancé « *M'Eye Fit* », une gamme d'appareils de prises de mesure qui complète l'offre d'Essilor visant à promouvoir les verres personnalisés sur l'ensemble des segments de marché.

Enfin, Essilor a également étendu et modernisé son catalogue d'offres de services à l'opticien avec plusieurs innovations :

- une formation en format « *e-learning* » déployée mondialement par Essilor Academy (anciennement Varilux University) couvrant les disciplines de l'optique et de la gestion d'un point de vente en différents modules ;
- des formations de type « *Serious Gaming* », jeux interactifs autour du protocole de vente visant à développer la capacité des opticiens à conseiller leurs clients en fonction de leurs besoins et de leur style de vie ;
- le « *Virtual Store* », outil permettant à l'opticien de repenser l'organisation de son point de vente pour améliorer l'expérience du consommateur.

De nouveaux produits ont également été lancés par Satisloh, dans le domaine des Équipements, et par FGX International, dans le domaine des lunettes prémontées et des lunettes solaires.

1.5 Investissements

Investissements réalisés

En millions d'euros	2012	2011
Investissements corporels et incorporels	241,2	204,7
Amortissements	243,8	191,7
Investissements financiers nets de trésorerie acquise	171,2	379,5
Achat d'actions propres	111,8	147,5

Investissements industriels

Dans le domaine industriel, les investissements nets de cessions sont en progression, s'élevant à 232,3 millions d'euros, soit 4,7 % du chiffre d'affaires, contre 192 millions d'euros l'année précédente. L'essentiel de ces investissements a été réalisé dans les laboratoires de prescription, qui progressent dans l'ensemble des régions du monde. Près de 20 % des investissements ont été affectés à la production de série. La construction de Centres d'Innovation et de Technologie à Dallas (États-Unis) et à Créteil (France) a concentré une autre partie des efforts.

Ces investissements se sont répartis entre l'activité verres pour 187 millions d'euros – dont la zone Europe pour 56 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 47 millions d'euros et le reste du monde pour 84 millions d'euros – l'activité Readers pour 39 millions d'euros, et l'activité Équipements pour 6 millions d'euros.

Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de trésorerie acquise se sont élevés à 171,2 millions d'euros en 2012 contre 379,5 millions d'euros en 2011. Ces investissements sont majoritairement relatifs aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des rachats d'actions propres pour un total net de cessions de 111,8 millions d'euros en 2012 (147,5 millions d'euros en 2011).

Sur les premiers mois de l'exercice 2013, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions dans le monde. Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 3.4 note 31 « Événements postérieurs à la clôture ».

Principaux investissements en cours

Les investissements industriels engagés mais non achevés représentaient au 31 décembre 2012 un montant d'environ 89 millions d'euros et correspondaient principalement à la construction du Centre d'Innovation et de Technologie français ainsi qu'à des commandes d'équipements en cours. Ce montant se

répartissait comme suit : 45 millions d'euros pour la zone Europe, 27 millions d'euros pour la zone Amérique Nord et 17 millions d'euros pour le reste du monde.

Principaux investissements à venir

En 2013, le Groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription. Le Groupe continue de se doter de capacités de prescription dans ses laboratoires export. Il continuera d'investir également dans son Centre d'Innovation et de Technologie français.

Dans le domaine financier, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance externe.

Pour plus d'information, vous pouvez également vous référer au chapitre 3.4 note 31 « Événements postérieurs à la clôture »

1.6 Propriétés immobilières, usines et équipements

Les actifs corporels du Groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 1 001 millions d'euros à fin 2012 (955 millions d'euros à fin 2011). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du Groupe. Les principales implantations concernent la France et les États-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs) et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du Groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux États-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, aux traitements et au taillage-montage des verres. La localisation géographique

de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les États-Unis.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 3.4 :

- analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles aux notes 13 et 14 ;
- répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette) et acquisitions de l'exercice à la note 3 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location financement par principales échéances à la note 22.2 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location simple par principales échéances à la note 25.

L'information sur les investissements réalisés en 2012, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, est détaillée au chapitre 1.5 du présent Document de référence.

Vous reporter également au paragraphe 1.3.3 du présent Document de référence.

1.7 Facteurs de risques

Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des directions opérationnelles auxquelles ils sont liés. Leur tâche consiste, dans la mesure du possible, à anticiper et suivre activement l'évolution de ces risques afin d'en réduire l'impact éventuel et d'en rendre compte le cas échéant au Comité exécutif. Les risques développés ci-dessous peuvent être soit inhérents à notre industrie (tel le risque de substitution de matières premières), soit spécifiques à notre Groupe (telle la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe du Groupe).

Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique dans les marchés matures pour le Groupe

Les ventes du Groupe sont fortement liées à l'évolution du pouvoir d'achat moyen par habitant et à la conjoncture économique de ses principaux marchés. En 2012, Essilor réalise environ 82 % de ses ventes dans ses marchés dits « matures ». Compte tenu de l'incertitude économique persistante dans un certain nombre de pays importants pour le Groupe, en particulier en Europe, le Groupe ne peut exclure de devoir faire face à une contraction des achats des consommateurs ou à une évolution des modes de consommation.

Pour bénéficier des opportunités associées aux marchés en forte croissance et diversifier son risque géographique, le Groupe renforce progressivement son organisation dédiée, avec un premier pôle couvrant la zone dite « AMERA » (Asia, Middle East, Russia, Africa) et un second pôle couvrant l'Amérique latine. La croissance d'Essilor dans ces zones est particulièrement forte, soutenue par les fondamentaux démographiques, l'augmentation du pouvoir d'achat et la mise sur le marché d'une gamme adaptée dans le moyen de gamme. Ainsi, la part des marchés à forte croissance dans le total du chiffre d'affaires du Groupe est en progression.

Par ailleurs, un autre axe stratégique d'Essilor est lié à la capture du plein potentiel des marchés matures qui passe notamment par une politique d'innovation résolue, une stimulation de la demande sur le haut de gamme avec le lancement de nouveaux produits différenciés, le développement des services et solutions clients.

Risques liés à la substitution des matières premières et des consommables

Des évolutions de réglementations (en particulier pour l'Union Européenne, la réglementation liée à l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals » – REACH) peuvent nous amener à substituer des matières premières ou consommables. La modification des matières premières ou

consommables utilisés dans nos procédés de fabrications des verres peut théoriquement amener à l'incapacité de produire, temporairement ou totalement, certains types de produits ou traitements.

Afin d'anticiper l'impact, de définir les priorités et de revoir les plans d'action en cours, un Comité des matières premières et consommables critiques (MPCC) se réunit mensuellement sous la présidence d'un membre du Comité exécutif d'Essilor. Ce Comité multidisciplinaire inclut, en particulier, les départements R&D, Achats, Logistique, Ingénierie, Hygiène Sécurité. Il revoit les hypothèses liées à la qualification des priorités (criticité du changement, temps disponible pour trouver une solution, impact sur nos procédés) des changements prévisibles ou confirmés et établit les plans d'actions ainsi que le suivi de ces plans sur les points sensibles.

Risques liés à l'importance accrue des chaînes de distribution

Les chaînes de distribution proposant des équipements d'optique ophtalmique aux clients finaux jouent un rôle accru dans un certain nombre de marchés essentiels pour le Groupe. Compte tenu de la capacité de ces chaînes à attirer dans leurs magasins un nombre important de consommateurs (déjà existants ou potentiels), le Groupe pourrait perdre des parts de marché s'il négligeait ce canal de distribution.

Pour répondre à ces enjeux, Essilor dispose d'un portefeuille de produits et de services très diversifié, ainsi que d'une capacité d'innovation et d'adaptation forte, permettant de proposer et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins particuliers de ces chaînes. Dans un contexte concurrentiel propice à la destruction de valeur, le Groupe dispose ainsi d'atouts qui lui donnent la capacité de créer, proposer et mettre en œuvre de nouveaux business modèles innovants, créant ainsi une différenciation durable avec ses concurrents.

En outre, la Direction des Partenariats Stratégiques Grands Comptes (sous la responsabilité d'un membre du Comité exécutif) élabore une vision stratégique d'ensemble sur les grands comptes multinationaux et apporte son support aux équipes locales pour permettre à celles-ci d'élaborer les réponses les plus adaptées aux demandes et aux stratégies de leurs interlocuteurs. Cette organisation permet aussi de mieux gérer la complexité qui peut être induite par certains accords commerciaux.

Risques liés à la maîtrise de la chaîne logistique

La qualité de service du Groupe repose sur une chaîne logistique sophistiquée qui vise à maîtriser, dans des temps de cycle très courts, des flux complexes (usines de production de masse,

Présentation du groupe Essilor

Facteurs de risques

laboratoires, transporteurs, centres de distribution) et un nombre de combinaisons de produits possibles extrêmement élevé (plus de 630 000 références qui sont fonction des indices, matériaux, de la prescription unique de chaque porteur de lunettes, traitements choisis, teinte, marques de personnalisation, etc.).

Cette chaîne logistique peut connaître des dysfonctionnements, voire des blocages temporaires, résultant de facteurs externes (en particuliers catastrophes naturelles, événements géopolitiques pouvant se traduire par un blocage des capacités de transport du pays) ou internes (en particulier risques liés aux systèmes d'information, voir ci-dessous). Au final, cela pourrait se traduire par des délais de livraison allongés, voire une incapacité temporaire de livrer certains clients ou certains produits.

Pour réduire ce risque inhérent à notre industrie, Essilor a mis en place une stratégie industrielle diversifiée visant à répartir les risques sur 22 usines de production dans le monde et la mise en place de centres de distribution par continent. En outre, avec plus de 400 laboratoires répartis sur tous les continents, l'entreprise a la capacité de réorienter rapidement ses flux en cas de crise. Enfin, la Direction Logistique Groupe ainsi que ses correspondants régionaux ont la responsabilité de mettre en œuvre des solutions de substitution ou de continuité d'activité en veillant particulièrement aux sites jugés les plus sensibles.

Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

L'activité du Groupe dépend en partie de ses systèmes d'information, en particulier pour assurer le bon fonctionnement de la production, distribution, facturation, reporting, consolidation, ainsi que pour organiser de manière efficace les communications internes et externes. Une défaillance (qu'elle soit liée à un dysfonctionnement ou une malveillance, d'origine interne ou externe), voire un arrêt des systèmes, pourrait notamment se traduire par la perte ou la corruption d'informations sensibles, des retards de livraison, la perte de parts de marché et impacter négativement la réputation de l'entreprise.

La Direction des Systèmes d'Informations Groupe et ses antennes locales contribuent par un certain nombre de moyens à réduire

les possibilités d'occurrence de ce risque. En particulier ces moyens recouvrent la publication d'une politique de sécurité des Systèmes d'information, la diffusion de directives de sécurité, ayant trait notamment à la conformité à la réglementation locale – comme la protection des données personnelles, la protection des données bancaires, la mise en place de règles de sauvegarde des systèmes, d'accès au réseau, des principes d'architecture techniques visant à assurer une meilleure robustesse des systèmes, ainsi que des programmes de sensibilisation des utilisateurs.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe

Dans un contexte de concentration de notre industrie, la stratégie du Groupe consiste à acquérir des participations, généralement majoritaires, dans des sociétés cibles bien définies, avec l'objectif de les aider à croître de manière profitable et pouvoir bénéficier de cette croissance. Essilor doit ainsi mettre en place les ressources nécessaires pour pouvoir réaliser les synergies escomptées, veiller à ce que les sociétés partenaires acquises se développent conformément aux prévisions et dans le respect d'une gouvernance adéquate.

Bien qu'il ne puisse être donné de garantie sur la réalisation de ces objectifs, Essilor valorise son expérience importante en matière d'accueil de nouvelles sociétés au sein du Groupe et puise dans ses valeurs – dont l'esprit entrepreneurial, le respect et la confiance – pour maximiser ses chances de succès dans la mise en œuvre des acquisitions. Les partenaires sont ainsi invités, par divers moyens, à s'investir et participer au développement du Groupe – y compris lors de réunions d'échange avec le Comité exécutif. Par ailleurs, le Groupe prête une attention particulière à la rédaction du pacte d'actionnaires avec les sociétés acquises.

Concernant les *joint ventures* dans lesquelles il est engagé, le Groupe n'a pas connaissance de risque spécifique autre que ceux inhérents à cette forme de partenariat (relations entre partenaires, évolution de la politique des pays concernés, risque environnemental pouvant affecter la conduite des opérations, etc.).

Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe, dont le Directeur est rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

Les risques de marché et les instruments financiers correspondants sont présentés au chapitre 3.4, Notes 26 et 23.

Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, et enfin sécurité par la diversité des sources de financement.

L'essentiel des financements à moyen et long terme ainsi que les liquidités à court terme sont centralisés sur la maison mère par

le biais de prêts bancaires, de placements privés, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Des *cash poolings* et des prêts à court et moyen termes, mis en place avec les principales filiales du Groupe, permettent par ailleurs une centralisation progressive de la liquidité.

Risque de change

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des cours des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements du Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est également centralisée.

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

Le Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties et procède à un suivi mensuel de ces prescriptions.

Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 3.4 dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2012 présente le détail des autres produits et charges opérationnels, la note 21 les mouvements sur les provisions et la note 28 les litiges.

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

À la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits, s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 50,7 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution sauf la nomination d'un nouveau procureur en charge de l'affaire. En l'absence d'éléments nouveaux, les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été maintenues au 31 décembre 2012.

États-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le Federal Trade Commission en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadien, dans le cadre d'actions de groupe (« Class Actions »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011 et la phase d'enquête préalable (« discovery phase ») s'est achevée fin 2012. Une décision de justice est attendue pour infirmer ou confirmer la qualification des litiges en *class actions* et déterminer les prochaines étapes de la procédure. Les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. À ce stade, au 31 décembre 2012, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre.

Autres litiges

Essilor International fait l'objet d'une vérification fiscale concernant les exercices 2009, 2010 et 2011. La Société a reçu une proposition de rectification au titre de 2009 en contestant certains redressements.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés une provision de 20,5 millions d'euros a été constituée pour différents contrôles et litiges en cours dans le Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige juridique ou fiscal, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont la Société est menacée, et susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Risques industriels et environnementaux

Risques industriels

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 1.3 du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

Les acquisitions réalisées dans des activités sensiblement différentes des activités traditionnelles de la Société, en particulier dans le domaine des instruments et de la machine-outil ou encore dans celui des lunettes prémontées n'ont pas amené, à la connaissance de la Société, de particularité dans leurs activités industrielles qui exposeraient la Société à de nouveaux risques précis.

La Société a mis en place la gestion des éléments dans le cadre de l'application du règlement REACH, un système européen intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. À sa connaissance, la Société se conforme à ce règlement.

Risques environnementaux

Dans le périmètre des entités qu'elle contrôle opérationnellement, au sein de ses unités de production amont et au sein de ses unités de prescription aval pour lesquelles il est pertinent de le faire, la

Société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Dans le cadre de l'élargissement progressif des frontières du reporting des informations environnementales au périmètre des sociétés consolidées par le Groupe, la Société a commencé à établir des relations régulières entre les nouvelles entités sélectionnées et les directions opérationnelles du Groupe.

C'est notamment, mais pas seulement, le département mondial de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité (*Global EHS Department*) qui en est chargé. Il est lui-même situé dans le périmètre de la Direction des Opérations Monde.

Le Groupe peut ainsi faire profiter ces nouvelles entités de son expérience et de son expertise dans ces domaines de façon à prolonger une culture de prévention des risques environnementaux. Il lui associe le suivi de certaines procédures ou systèmes de management, ainsi que le partage des bonnes pratiques déjà utilisées par le Groupe.

Vous reporter au chapitre 4 du présent document sur la responsabilité sociale et le développement durable.

Assurances

Le niveau de prévention des filiales détenues à 100 % par Essilor est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements est en place dans le Groupe en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels d'Essilor à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs à certaines constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs si besoin, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le Groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du Groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du Groupe.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont

composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire, un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre Groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du Groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production accidentel) et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, essais cliniques) et la responsabilité environnementale couvrant en outre la biodiversité et les frais de dépollution sur les sites, ainsi que la responsabilité incombant à Essilor et ses filiales pour les transports des matières premières, des déchets et des produits).

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le Groupe. Une police mère permet d'intervenir en cas d'insuffisance de la couverture locale d'une filiale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du Groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le Groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture, transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2012 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges assurances significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites par les filiales détenues à 100 % par Essilor, le Groupe a apprécié l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention, de protection et de flux alternatifs en place.

Les limites de garantie des programmes ont été maintenues en 2012 à 200 millions d'euros pour le programme Dommages et Pertes d'Exploitation et à 1,5 million d'euros pour le Transport des marchandises.

Le coût global des programmes groupe s'élève à 4,31 millions d'euros en 2012. Ce montant est en légère hausse par rapport à l'année dernière alors que le périmètre garanti est en constante augmentation, du fait de la croissance externe du Groupe et des actions renforcées d'intégration dans les programmes d'assurances.

2.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	36
2.1.1	Le Conseil d'administration	36
2.1.2	Les Comités d'administrateurs	51
2.1.3	Le Comité exécutif	54
2.1.4	Absence de conflits d'intérêt potentiels	55
2.1.5	Conventions et engagements réglementés	55
2.2	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	56
2.2.1	Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	56
2.2.2	Attributions d'options de souscription (ou d'achat) d'actions et d'actions de performance	59
2.2.3	Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »	62
2.2.4	Indemnités de départ	62
2.3	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	64
2.3.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	64
2.3.2	Compte rendu des procédures de contrôle interne mises en place par Essilor International S.A.	71
2.3.3	Décisions et informations du Conseil d'administration	78
2.3.4	Pouvoirs du Directeur Général	79
2.3.5	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	79
2.3.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	80
2.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	81
2.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	82



2

Gouvernance d'entreprise

2.1 Organes d'administration et de direction

2.1.1 Le Conseil d'administration

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, hors administrateurs représentant les salariés actionnaires (article 24.4 des statuts). Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de 15 membres dont 3 administrateurs représentant les salariés actionnaires. Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des administrateurs en 2012 est de 59 ans. Chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 des changements sont intervenus : Madame Louise Fréchette a été nommée en qualité de nouvelle administratrice et Messieurs Benoît Bazin, Antoine Bernard de Saint-Affrique, Olivier Pécoux ont été renouvelés pour trois ans en qualité d'administrateur.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003 et modifié à plusieurs reprises, les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise « AFEP-MEDEF », ont été retenus pour qualifier un administrateur « d'indépendant » :

« Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant, l'administrateur :

- salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;
- mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'administrateur depuis plus de douze ans. »

« Sont qualifiés d'indépendants, les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel. »

Le Conseil d'administration a procédé à une nouvelle revue de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères établis dans le Rapport consolidé AFEP-MEDEF de 2003, qui sont repris in extenso dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008 complété en avril 2010.

En regard des critères précités, le Conseil d'administration a déterminé, lors de sa séance du 27 novembre 2012, que le Conseil d'administration d'Essilor était composé de neuf administrateurs indépendants sur quinze, soit plus de la moitié fixée à titre de minima par le règlement intérieur et préconisé par le Code AFEP-MEDEF dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

Expertise et expérience des administrateurs en matière de gestion

Le Conseil d'administration est composé de personnes qui apportent dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années de la gestion d'entreprises internationales et de ce fait apportent leur expertise et/ou leur expérience à la Société en matière de gestion (voir information fournie pour chacun des administrateurs).

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Chaque administrateur remplit et signe tous les ans une déclaration de non-condamnation contenant toutes les rubriques indiquées dans l'annexe 1 du Règlement européen sur les prospectus.

Fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés est régi, d'une part, par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le Conseil à plusieurs reprises dont la dernière fois le 27 février 2013 et, d'autre part, par une Charte d'administrateur aux termes de laquelle, conformément aux statuts de la Société, il est rappelé que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société (pour plus de détails, se référer au Rapport du Président chapitre 2.3).

Mandats des administrateurs au 31 décembre 2012

HUBERT SAGNIÈRES

57 ans

Nombre d'actions détenues : 11 080

Fonction principale exercée dans la Société : Président-Directeur Général (depuis le 2 janvier 2012)

Adresse professionnelle : Essilor International – 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex – France

Première nomination en tant qu'administrateur : 14 mai 2008

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Hubert Sagnières est Président-Directeur Général d'Essilor depuis le 2 janvier 2012. Il intègre Essilor en 1989 comme Directeur du Marketing International. Président d'Essilor Canada de 1991 à 1996, il est ensuite Président d'Essilor Laboratories of America puis Président d'Essilor of America, fonction qu'il exerce jusqu'en 2005. Il occupe entre 2006 et 2009 le poste de Directeur Exécutif des zones Amérique du Nord et Europe du Groupe avant de devenir Directeur Général Délégué en août 2008, puis Directeur Général du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Président-Directeur Général Essilor International*

Directeur Général Essilor International^(b)
(jusqu'au 2 janvier 2012)

Président Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Administrateur Essilor International et filiales

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- Frames for America, Inc. (États-Unis)
- Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)^(b)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Omics Software Inc./Logiciels Omics, Inc (Canada)^(b)
- Cascade Optical Ltd (Canada)^(b)
- Réseau Essilor in Canada Inc./Essilor Network in Canada Inc, (Canada)^(b)
- Groupe Vision Optique Inc. (Canada)
- Optique Lison Inc. (Canada)^(b)
- Vision Optique Inc. (Canada)
- Visionware Inc. (Canada)^(b)
- Westlab Optical Ltd (Canada)^(b)
- Econo-Optic Ltée (Canada)^(b)
- Essilor Vision Foundation (États-Unis)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président-Directeur Général Essilor International

Directeur Général Essilor International

Directeur Général Délégué Essilor International

Président Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Président-Directeur Général Essilor of America, Inc.
(États-Unis)

Administrateur Essilor International et filiales

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- Frames for America, Inc. (États-Unis)
- Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Omics Software Inc./Logiciels Omics, Inc (Canada)
- Cascade Optical Ltd (Canada)
- Réseau Essilor in Canada Inc./Essilor Network in Canada Inc, (Canada)
- Groupe Vision Optique Inc. (Canada)
- Optique de l'Estrie Inc. (Canada)
- Optique Lison Inc. (Canada)
- Vision Optique Inc. (Canada)
- Vision Optique Technologies Ltée (Canada)
- Visionware Inc. (Canada)
- Westlab Optical Ltd (Canada)
- Nassau Lens Co., Inc. (États-Unis)
- K&W Optical Limited (Canada)
- Vision Web Inc. (États-Unis)
- Econo-Optic Ltée (Canada)
- Essilor Vision Foundation (États-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

PHILIPPE ALFROID**67 ans****Nombre d'actions détenues :** 260 782**Fonction principale exercée dans la Société :** administrateur**Adresse professionnelle :** sans objet – Retraité depuis le 30 juin 2009**Première nomination en tant qu'administrateur :** 6 mai 1996**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Philippe Alfroid était Directeur Général Délégué d'Essilor jusqu'à son départ en retraite en juin 2009. Il commence sa carrière chez PSDI à Boston avant de rejoindre le groupe Essilor en 1972. Il assume différentes responsabilités de direction opérationnelle dont la Direction du pôle lentilles de contact et montures. En 1987, il devient Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe puis Directeur Financier en 1991. Il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe en 1996. M. Alfroid fait bénéficier le Conseil de sa très grande connaissance de la société dont il a été le Directeur Financier avant d'en être dirigeant.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2012****Président du Conseil de surveillance Faiveley Transport*****Administrateur**

- Eurogerm*
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Gemalto N.V. (Pays-Bas)*

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Directeur Général Délégué Essilor International****Président**

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Omega Optical Holdings, Inc. (États-Unis)

**Président du Conseil de surveillance Faiveley Transport
(ex. Faiveley SA)****Administrateur**

- Sperian Protection
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Gentex Optics, Inc. (États-Unis)
- EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
- EOA Investment, Inc. (États-Unis)
- Omega Optical Holdings, Inc. (États-Unis)
- Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
- Pro-Optic Canada, Inc. (Canada)
- Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
- Faiveley Transport
- Eurogerm
- Gemalto N.V. (Pays-Bas)

* Société cotée.

BENOÎT BAZIN

Administrateur indépendant

44 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Saint-Gobain – Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 Paris La Défense – France

Fonctions principales :

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain

Président Saint-Gobain Distribution Bâtiment Pôle Distribution Bâtiment

Première nomination en tant qu'administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Benoît Bazin est Directeur Général du pôle Distribution Bâtiment du groupe Saint-Gobain et Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain. Il débute sa carrière dans le groupe Saint-Gobain en 1993 en tant que responsable de projets. Il est successivement Directeur du plan du groupe Saint-Gobain (2000-2002), Directeur Général branche Abrasifs – Amérique du Nord (2002-2005) puis Directeur Financier jusqu'en 2009. M. Bazin fait bénéficier le Conseil de son expérience de directeur financier et de dirigeant d'un grand groupe international.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Sociétés du groupe Saint-Gobain

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain*

Président

- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas
- Partidis Sas

Président du Conseil de surveillance

- Point P S.A.
- Lapeyre

Président du Conseil d'administration

- Projeo
- Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie)

Administrateur

- Fondation Saint-Gobain Initiatives
- Jewson Ltd (Royaume-Uni)
- Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Norandex Building Material Distribution Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH (Allemagne)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe Saint-Gobain

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain

Président

- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas
- Partidis Sas
- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse)

Président du Conseil de surveillance

- Point P S.A.
- Lapeyre

Président du Conseil d'administration

- Projeo
- Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie)

Administrateur

- Fondation Saint-Gobain Initiatives
- Jewson Ltd (Royaume-Uni)
- Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Norandex Building Material Distribution Inc. (États-Unis)

* Société cotée.

ANTOINE BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE**Administrateur indépendant****48 ans****Nombre d'actions détenues :** 1 000**Adresse professionnelle :** Unilever – 100 Victoria Embankment – Blackfriars – EC4P 4BQ Londres – Royaume-Uni**Fonctions principales :** Président de l'activité alimentaire (*foods*) de la société Unilever**Première nomination en tant qu'administrateur :** 15 mai 2009**Date d'échéance du mandat :** 2015**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Antoine Bernard de Saint-Affrique est Président de l'activité alimentaire (*foods*) de la société Unilever. Après avoir été Directeur du Marketing de la société Amora-Maille (groupe Danone puis PAI), il rejoint le groupe Unilever en 2000. Il y exerce les fonctions de Directeur Europe de l'activité Sauces et Condiments jusqu'en 2003, puis devient Président-Directeur Général d'Unilever Hongrie, Croatie, Slovaquie de 2003 à 2005, et enfin Vice-Président du groupe Unilever, en charge des activités en Europe Centrale et Orientale, Russie de mars 2005 à août 2009. Il a été Vice-Président Exécutif en charge de l'activité de produits pour la peau au sein du Groupe d'août 2009 à septembre 2011. M. Bernard de Saint-Affrique fait bénéficier le Conseil de son expérience internationale et de ses compétences en marketing et ventes.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2012**
Sociétés du groupe Unilever

- Président de l'activité alimentaire (*foods*) de la société Unilever*
- Administrateur Icosmetics SAS^(b)

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**
Président de l'activité alimentaire (*foods*) de la société Unilever

Executive Vice-President Unilever, en charge de l'activité « *Skin care and Skin cleansing* », Unilever, (Central & Eastern Europe)

Administrateur

- Inmarko (Fédération de Russie)
- Icosmetics SAS

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

YVES CHEVILLOTTE

Administrateur indépendant

69 ans

Nombre d'actions détenues : 1 012

Adresse professionnelle : Sans objet – Retraité depuis janvier 2004

Première nomination en tant qu'administrateur : 14 mai 2004

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yves Chevillotte était Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A. depuis 2002 avant son départ à la retraite en 2004. Entré en 1969 dans le groupe Crédit Agricole, il assume à partir de 1985 la Direction Générale de caisses régionales. En 1999, il rejoint la Caisse nationale en qualité de Directeur Général Adjoint avec la responsabilité du pôle « développement-marchés ». M. Chevillotte fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'une grande banque internationale et de ses connaissances en matière financière.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Président du Conseil d'administration

- Arvige
- G.A.S.F.O.

Vice-Président du Conseil d'administration SA Soredic

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président du Conseil d'administration

- Arvige
- G.A.S.F.O.

Vice-Président du Conseil d'administration SA Soredic

Vice-Président du Conseil de surveillance Finaref

Administrateur

- Mission Possible
- F.R.A.C.

MIREILLE FAUGÈRE

Administratrice indépendante

56 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : 3 avenue Victoria – 75184 PARIS Cedex 04

Fonctions principales : Directrice Générale Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Première nomination en tant qu'administratrice : 11 mai 2010

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Mireille Faugère, est Directrice générale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP). Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, elle intègre la SNCF au début des années 1980 à des postes opérationnels. Elle se voit confier ensuite la responsabilité du réseau TGV Méditerranée, projet phare de la SNCF. Puis, à partir de 1996, elle prend la responsabilité du département de l'action commerciale et marketing et crée en 2000 le site voyages-sncf.com. De 2003 à 2010, elle est Directrice générale de la branche grande vitesse de la SNCF. Mireille Faugère est également administratrice indépendante d'EDF et préside le Comité d'éthique du Conseil d'administration d'EDF. Mme Faugère fait bénéficier le Conseil de ses compétences en marketing et ventes et de ses connaissances du monde de la santé.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Directrice générale Assistance Publique –
Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Administratrice EDF*

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Directrice générale

- Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)
- SNCF Voyages

Présidente Voyage-sncf.com

Administratrice

- EDF
- SNCF Voyages Développement
- SNCF Participations

* Société cotée.

XAVIER FONTANET

64 ans

Nombre d'actions détenues : 272 549

Adresse professionnelle : Sans objet

Première nomination en tant qu'administrateur : 15 juin 1992

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Xavier Fontanet était Président-Directeur Général d'Essilor de 1996 à 2009, puis Président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012. Il demeure administrateur. Il débute sa carrière en tant que Vice-Président du Boston Consulting Group, puis devient Directeur Général de Bénéteau à partir de 1981. Entre 1986 et 1991, il assume la Direction Centrale de la Restauration pour le groupe Wagons-Lits. Il rejoint Essilor en 1991 en tant que Directeur Général. M. Fontanet fait bénéficier le Conseil de sa très grande connaissance de l'industrie de l'optique ophtalmique et de la Société.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Président du Conseil d'administration Essilor International^{*(b)}
(jusqu'au 2 janvier 2012)

Administrateur

- L'Oréal* (Président du Comité des nominations et de la gouvernance)
- Crédit Agricole SA^(b)
- Fonds stratégique d'investissement (SA)^(b)

Membre du Conseil de surveillance Schneider Electric SA*

Représentant permanent d'Essilor International Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa) au Conseil d'administration

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président du Conseil d'administration Essilor International
Président-Directeur Général Essilor International

Président

- EOA Holding Co., Inc. (États-Unis)
- Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)

Administrateur

Essilor International et filiales

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
- Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)
- Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)
- Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)
- Essilor India PVT Ltd (Inde)
- Essilor Amico (L.L.C.) (Émirats Arabes Unis)

Sociétés extérieures

- L'Oréal
- Crédit Agricole SA
- Fonds stratégique d'investissement (SA)

Membre du Conseil de surveillance Schneider Electric SA

Représentant permanent d'Essilor International Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa) au Conseil d'administration

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

LOUISE FRÉCHETTE

Administratrice indépendante

66 ans (nationalité canadienne)

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : sans objet

Première nomination en tant qu'administratrice : 11 mai 2012

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Louise Fréchette est Présidente du Conseil d'administration de CARE Canada et membre du Conseil d'administration de CARE International. Elle est également membre de la Global Leadership Foundation. De 1998 à 2006, elle a occupé le poste de Vice-secrétaire générale des Nations Unies dont elle fut la première titulaire. Avant de prendre ses fonctions à l'ONU, elle avait œuvré dans la fonction publique du Canada, notamment comme ambassadeur en Argentine, ambassadeur et représentante permanente auprès des Nations Unies, sous-ministre associée aux Finances et sous-ministre à la Défense nationale. Mme Fréchette fait notamment bénéficier le Conseil de son expérience au sein de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, de sa connaissance des pays émergents et de son expérience en développement durable et en gouvernance.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Présidente du Conseil d'administration CARE CANADA

Membre du Conseil d'administration

- CARE CANADA
- CARE INTERNATIONAL^(a)
- Conseil des relations internationales de Montréal

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Présidente du Conseil d'administration

- CARE CANADA
- Centre Pearson pour le Maintien de la Paix

Membre du Conseil d'administration

- CARE CANADA
- Centre Pearson pour le Maintien de la Paix
- Conseil des relations internationales de Montréal

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

YI HE**Administrateur représentant les salariés actionnaires****59 ans****Nombre d'actions détenues : 12 500****Adresse professionnelle :** Unit D2, 20th Floor – N° 398 Huai Hai Middle Road – Luwan District – Shanghai – Chine P.R.C. 200020**Fonctions principales :** Président Essilor (China) Holding Company (Chine)**Première nomination en tant qu'administrateur :** 27 janvier 2010 / 11 mai 2010**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Yi He est un administrateur représentant Valoptec Association. Depuis septembre 2010, il est Président de Essilor (China) Holding Company (Chine). Après des études de Management et de Stratégie à l'École des Hautes Études Commerciales, il intègre en 1991 le groupe Danone pour être Directeur Général de la filiale de Shanghai. En 1996, Il entre dans le groupe Essilor en tant que Directeur Général de Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine).

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2012****Président et Administrateur Essilor (China) Holding Company (Chine)****Directeur Général et Administrateur Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)****Administrateur**

- Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
- Sur Art Retail Group Ltd (Chine)
- Jiangsu Youli Optical Spectacles Ltd (Chine)
- Xin Tianhong Optical Co. Ltd (Chine)^(a)
- Shanghai Nvg Optics Co. Ltd (Chine)

Membre du Conseil d'administration Valoptec Association**Membre du Conseil de surveillance****FCPE Essilor Groupe long terme sept ans****FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Président et Administrateur Essilor (China) Holding Company (Chine)****Directeur Général et Administrateur Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)****Administrateur**

- Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
- Sur Art Retail Group Ltd (Chine)
- Jiangsu Youli Optical Spectacles Ltd (Chine)
- Shanghai Nvg Optics Co. Ltd (Chine)

Membre du Conseil d'administration Valoptec Association**Membre du Conseil de surveillance****FCPE Essilor Groupe long terme sept ans**

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

BERNARD HOURS

Administrateur indépendant

56 ans

Nombre d'actions détenues : 1 222

Adresse professionnelle : DANONE – 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Fonction principale : Directeur Général Délégué Danone (S.A.)

Première nomination en tant qu'administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Bernard Hours est Directeur Général Délégué de Danone depuis 2008 et Vice-Président du Conseil d'administration depuis 2011. Il a rejoint Danone en 1985 tout d'abord dans les ventes et marketing d'Évian et Kronenbourg puis en tant que Directeur Marketing Danone France en 1990. Il a été successivement Directeur Général de Danone Hongrie (1994), puis de Danone Allemagne (1996) et enfin Directeur Général LU France en 1998. En 2001, il rejoint le pôle Produits Laitiers Frais en tant que Directeur Général Business Développement et en devient le Vice-Président en 2002. M. Hours fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'un grand groupe international et de ses connaissances dans le domaine du marketing et des ventes.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Sociétés du groupe Danone

**Directeur Général Délégué et Vice-Président
du Conseil d'administration Danone (S.A.)***

Membre du Conseil de surveillance Ceprodi

Administrateur

- Danone (S.A.)*
- Flam's
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Fondation d'Entreprise Danone (Association)

**Représentant Permanent de Danone (S.A.) Danone S.A.
(Espagne)**

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe Danone

**Directeur Général Délégué et Vice-Président
du Conseil d'administration Danone (S.A.)**

Président du Conseil de surveillance

- Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas)
- Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas)
- Danone GmbH (Allemagne)
- Danone Holding AG (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance Ceprodi

Administrateur

- Danone (S.A.)
- Flam's
- Colombus Café
- Stonyfield Farm, Inc. (États-Unis)
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- The Dannon Company (États-Unis)
- Grupo Landon (Espagne)
- Fondation d'Entreprise Danone (Association)

**Représentant Permanent de Danone (S.A.) Danone S.A.
(Espagne)**

* Société cotée.

MAURICE MARCHAND-TONEL**Administrateur indépendant****68 ans****Nombre d'actions détenues :** 1 000**Adresse professionnelle :** Sans objet.**Fonctions principales :**

Senior Advisor chez BearingPoint France SAS

Advisor Director, Invescorp. Bank B.S.C.

Première nomination en tant qu'administrateur : 22 novembre 2006 / 11 mai 2007**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Maurice Marchand-Tonel est consultant indépendant. Il a débuté sa carrière en 1970 au Boston Consulting Group et a été successivement Président de Compagnie Olivier (1979), Directeur Général de Sommer (1984), Président de Givenchy (1987). Par la suite, il dirige Ciments Français International, et Transalliance. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen/BearingPoint dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est Président de la European American Chamber of Commerce, *Advisory Director* d'Investcorp, *Senior Advisor* chez Newbury Pinet (Boston) et membre du Conseil de surveillance de Faiveley Transport. M. Marchand-Tonel fait bénéficier le conseil de son expérience, tant en qualité de dirigeant que de conseil de haut niveau aux entreprises.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2012****Président European American Chamber of Commerce (France)****Membre du Conseil de surveillance Faiveley Transport*****Administrateur**

- European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)
- European American Chamber of Commerce (New York, États-Unis)

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Président du Conseil de surveillance Du Pareil au Même****Membre du Conseil de surveillance Faiveley Transport****Président European American Chamber of Commerce (France)****Administrateur**

- Faiveley Transport
- Groupe Souchier
- DT 2000
- Financière Huysmans
- European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)
- European American Chamber of Commerce (New York, États-Unis)
- French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

* Société cotée.

AICHA MOKDAHI

Administratrice représentant les salariés actionnaires

57 ans

Nombre d'actions détenues : 10 349

Adresse professionnelle : Essilor International – 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex – France

Fonctions principales : Directeur « *Supply Chain* » Essilor Europe

Première nomination en tant qu'administratrice : 24 janvier 2007 / 11 mai 2007

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Aïcha Mokdahi est Directeur de la « *Supply Chain* » Europe d'Essilor et Présidente de Valoptec Association. Elle rentre en 1976 au sein de la division Montures comme chef de produit puis responsable logistique et du développement des ventes. En 1990, elle rejoint ensuite la division Verres pour occuper différentes responsabilités au sein de la Direction des Opérations Monde et notamment en tant que Directeur Logistique Europe jusqu'à fin 2003. Entre 2004 et 2008, elle dirige le développement externe de BBGR, filiale du groupe Essilor.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Présidente du Conseil d'administration Valoptec Association

Membre du Conseil de surveillance FCPE Essilor Groupe long
terme sept ans

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Présidente du Conseil d'administration Valoptec Association

Membre du Conseil de surveillance FCPE Essilor Groupe long
terme sept ans

OLIVIER PÉCOUX**Administrateur indépendant****54 ans****Nombre d'actions détenues : 1 000****Adresse professionnelle : ROTHSCHILD & Cie – 23bis avenue de Messine – 75008 Paris – France****Fonctions principales :**

Président du Comité exécutif Rothschild et Cie

Associé-Gérant Rothschild et Cie Banque

Première nomination en tant qu'administrateur : 31 janvier 2001 / 3 mai 2001**Date d'échéance du mandat : 2015****Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Olivier Pécoux est Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque, Directeur Général de la banque d'affaires du groupe Rothschild qu'il rejoint en 1991, Directeur Général et Membre du Directoire, de Paris-Orléans depuis mars 2010 ainsi que Directeur Général de P.O. Gestion, Associé commandité du Groupe Paris-Orléans depuis 2012. Il commence sa carrière chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et New York. En 1986, il rejoint Lazard Frères à Paris et devient, en 1988, Vice-Président de la banque d'affaires à New York. M. Pécoux fait bénéficier le Conseil de son expérience en matière financière et bancaire ainsi que de sa grande connaissance d'Essilor qu'il accompagne depuis 2001.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2012****Sociétés du groupe Rothschild****Directeur Général et Membre du Directoire Paris-Orléans*****Associé-gérant Rothschild et Cie Banque****Directeur Général P.O. Gestion^(a)****Administrateur**

- Rothschild España (Espagne)
- Rothschild Italia (Italie)
- Rothschild GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance Financière Rabelais^(b)**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Sociétés du groupe Rothschild****Directeur Général et Membre du Directoire Paris-Orléans****Associé-gérant**

- Rothschild et Cie
- Rothschild et Cie Banque

Administrateur

- Rothschild España (Espagne)
- Rothschild Italia (Italie)
- Rothschild GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance Financière Rabelais^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

MICHEL ROSE

Administrateur indépendant

69 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Première nomination en tant qu'administrateur : 13 mai 2005

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Michel Rose était Directeur Général Délégué de Lafarge, notamment en charge de la division Ciment avant de prendre sa retraite en 2008. Entré chez Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur, il rejoint ensuite le centre de recherche puis prend la Direction de la Communication Interne du groupe. Après avoir dirigé les activités de Lafarge au Brésil de 1980 à 1984, il devient Directeur Général Adjoint du groupe en charge des ressources humaines et de la communication puis de la division Biotechnologies. Nommé Directeur Général en 1989, il occupe le poste de « *Chief Executive Officer* » de Lafarge North America de 1992 à 1995 avant de prendre en charge en 1996 la responsabilité des pays à forte croissance. En 2003, il devient « *Chief Operating Officer* » du groupe Lafarge, en charge de la division Ciment. M. Rose fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'un grand groupe international et dans le domaine des ressources humaines.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Administrateur

- La Poste
- Lafarge Maroc (Maroc)
- Malayan Cement (Malaisie)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Directeur Général Délégué (non administrateur) Lafarge

Administrateur

- La Poste
- Neopost
- Lafarge North America (États-Unis)
- Lafarge Maroc (Maroc)
- Malayan Cement (Malaisie)
- Unicem (Nigéria)

Président Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

Administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2012

YVES GILLET

Administrateur représentant les salariés actionnaires

49 ans

Nombre d'actions détenues : 23 343

Adresse professionnelle : Lat Krabang Industrial Estate, 213 Lumplatiw Road, Lat Krabang, Bangkok 10520 – Thaïlande

Fonctions principales : Directeur Général Essilor Manufacturing (Thailand) Co. Ltd. – Thaïlande

Première nomination en tant qu'administrateur : 28 janvier 2009 / 15 mai 2009

Fin du mandat : 11 octobre 2012 (démission)

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yves Gillet était administrateur représentant Valoptec Association jusqu'au 11 octobre 2012. Il est Directeur des Opérations Asie et Directeur Général d'EMTC en Thaïlande depuis juin 2012. Entré chez Essilor en 1995, il est Directeur de l'usine de Manaus au Brésil jusqu'en 1999 puis de celle de Chihuahua. Il devient ensuite Directeur Général d'Essilor Brésil entre 2000 et 2004 et Directeur Général d'Essilor Espagne jusqu'au 1^{er} avril 2012.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Directeur Général

- Essilor Manufacturing (Thailand) Co. Ltd (Thaïlande)^(a)
- Essilor España, SA (Espagne)^(b)

Administrateur

- Essilor Lao Company Ltd (Laos)^(a)
- Essilor Optical Laboratory Thailand Co. Ltd (Thaïlande)^(a)
- Essilor Manufacturing Philippines (Philippines)^(a)
- Optodev Inc. (Philippines)^(a)
- Essilor Distribution (Thailand) Co. Ltd (Thaïlande)^(a)

Membre du Conseil d'administration

- Essilor España, SA (Espagne)^(b)
- Valoptec Association^(b)

Membre du Conseil de surveillance FCPE Valoptec International^(b)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Directeur Général Essilor España, SA (Espagne)

Membre du Conseil d'administration

- Essilor España, SA (Espagne)
- Valoptec Association

Membre du Conseil de surveillance FCPE Valoptec International

M. Yves Gillet, dont le mandat arrive à expiration à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013, a été remplacé provisoirement par Mme Maureen Cavanagh par le Conseil d'administration du 27 novembre 2012.

Aucune cooptation d'administrateur n'est à ratifier par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 (cf. Interprétation AMF n° 3 de janvier 2006), Mme Maureen Cavanagh ne poursuivant pas le mandat de M. Yves Gillet au-delà de l'Assemblée mais étant candidate à une nouvelle mandature de trois ans.

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

2.1.2 Les Comités d'administrateurs

Depuis 1997, le Conseil d'administration d'Essilor s'est doté de Comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires sociaux et des rémunérations et Comité stratégique). Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent. Début 2013, les missions du Comité d'audit ont été entendues à la couverture du suivi de certains risques, ce rôle étant de par la Loi de la compétence du Conseil qui va continuer de suivre en direct les risques stratégiques (y compris les risques réputationnels) et ceux liés à la gouvernance de l'Entreprise. Le Conseil a décidé lors de la séance du Conseil du 27 février 2013 de la constitution d'un Comité de responsabilité sociétale.

2.1.2.1 Le Comité d'audit et des risques : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs d'Essilor, dont deux tiers au moins d'administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction Générale, ni être mandataires sociaux. Au moins un des administrateurs indépendants doit présenter des compétences particulières en matière comptable et financière.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Yves Chevillotte. Au 31 décembre 2012, le Comité d'audit était, par ailleurs, constitué de Messieurs Philippe Alfroid (depuis le 1^{er} juillet 2009), Antoine Bernard de Saint-Affrique, Benoît Bazin, et Madame Aïcha Mokdahi. Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 29 février 2012, Benoît Bazin a été désigné sur proposition du Comité d'audit comme l'administrateur indépendant présentant des compétences particulières en matière financière.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil dans sa séance du 27 février 2013 et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration et de la Direction, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- ainsi que d'une manière générale, le suivi de l'ensemble des comptes présentés au cours de l'année.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Dans le cadre de sa mission le Comité d'audit et des risques doit aussi rendre compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de tout problème matériel rencontré.

Dans ce contexte, sa responsabilité couvre l'analyse des procédures mises en place au sein du Groupe qui permettent :

- l'intégrité des états financiers :
 - les états financiers semestriels et annuels et les éléments du Document de référence associé sont présentés au Comité d'audit et des risques,
 - revue des hypothèses structurantes retenues impactant la comptabilisation et le reporting et des changements significatifs apportés aux principes comptables ;
 - l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la maîtrise des principaux risques :
 - compréhension de la manière dont la Société identifie, évalue, anticipe et maîtrise ses principaux risques financiers, opérationnels, conformité et reporting ; a contrario les risques stratégiques et les risques liés à la gouvernance restent de la seule responsabilité du Conseil, ce dernier pouvant les déléguer au Comité d'audit et des risques en tant que de besoin,
 - évaluation de la compétence, la disponibilité et le positionnement de l'organisation en charge du suivi du contrôle des risques de la Société,
 - émission, si nécessaire, de recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.
- Le Comité d'audit et des risques peut par ailleurs être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre ;
- la conformité aux requis en matière légale et réglementations :
 - respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis,
 - prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants,
 - revue des actions de la prévention des risques en matière de régulation économique (« *compliance* »),
 - respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société ;

- la performance, qualification et indépendance des Commissaires aux comptes :
 - recommandation concernant la nomination des Commissaires aux comptes,
 - résolution des désaccords éventuels entre les positions des Commissaires aux comptes et la Direction Générale,
 - revue et évaluation des qualifications, de la performance, de l'indépendance, ainsi que le respect des règles d'incompatibilités professionnelles des Commissaires aux comptes, incluant l'associé principal,
 - revue des règles de rotation s'appliquant à l'associé principal et évaluation du besoin de rotation entre les Commissaires aux comptes,
 - revue des rapports des Commissaires aux comptes et des réponses apportées par la Direction Générale, y compris sur la qualité des procédures de contrôle interne.

La recommandation au Conseil d'administration concernant la nomination des Commissaires aux comptes (ultimement élus pour six ans par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire) doit s'appuyer sur une analyse de la mandature passée (incluant une revue qualitative de la prestation fournie et des honoraires) et des nouvelles propositions sollicitées. En cas de renouvellement des sociétés de commissariat aux comptes, une certaine rotation doit être observée entre zones géographiques et un équilibre relatif recherché entre les deux sociétés au niveau des honoraires. Le Comité d'audit et des risques peut, selon les circonstances, être amené à recommander au Conseil d'administration la tenue d'un appel d'offre ;

- la performance de l'audit interne :
 - revue de la Charte d'audit interne, de sa mission et de son périmètre d'activité,
 - revue du budget, des ressources et moyens dont dispose l'audit interne,
 - revue du plan d'audit proposé pour l'année par le Directeur de l'Audit Interne,
 - revue des principaux résultats présentés par le Directeur de l'Audit Interne,
 - revue de l'efficacité du département audit interne,
 - avis sur la nomination et du remplacement du Directeur de l'Audit Interne.

2.1.2.2 Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est composé au moins de trois membres, administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est présidé par Monsieur Michel Rose et est constitué de Madame Mireille Faugère, Messieurs Bernard Hours et Maurice Marchand-Tonel. Le Comité est intégralement composé d'administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a

pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- faire des propositions sur l'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites dites « de performance » pour ces mêmes mandataires ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- faire des propositions au Conseil sur le choix des mandataires sociaux ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du Groupe.

Pour les travaux sur l'exercice 2012, vous référer au chapitre 2.3 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ».

2.1.2.3 Le Comité des nominations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité des nominations est composé de six membres au maximum, parmi lesquels au moins trois administrateurs indépendants. Le Président est nommé par le Conseil après avis des membres du Comité des nominations.

Le Comité des nominations, présidé par Monsieur Xavier Fontanet, est constitué de Messieurs Yves Chevillotte, Maurice Marchand-Tonel et Michel Rose.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des nominations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration de :

- faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs ;
- superviser le processus d'auto-évaluation du Conseil ;
- faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil ;
- identifier les administrateurs indépendants pour approbation par le Conseil ;
- évaluer la performance des administrateurs ;
- gérer le processus d'évolution du Conseil et de la performance des administrateurs ;
- proposer au Conseil d'administration les désignations des membres des comités spécialisés ;
- réfléchir sur la composition du Conseil d'administration et son éventuelle évolution ;
- préparer les changements d'administrateurs si besoin est.

Pour les travaux sur l'exercice 2012, vous référer au chapitre 2.3 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des nominations ».

2.1.2.4 Le Comité stratégique : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé de tous les administrateurs d'Essilor. Le Président du Comité stratégique est le Président du Conseil d'administration.

Le Comité stratégique, présidé par Monsieur Xavier Fontanet jusqu'au 2 janvier 2012 puis par Monsieur Hubert Sagnières au delà, est constitué de tous les administrateurs d'Essilor.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe tant sur les angles produit et technologiques que géographique et marketing. Pour cela, le Directeur Général, et en tant que de besoin aidé par les membres du Comité exécutif, a la responsabilité de faire régulièrement des présentations.

Le plan annuel des interventions est établi par le Président en coordination avec la Direction Générale et le Conseil d'administration.

Pour les travaux sur l'exercice 2012, vous référer au chapitre 2.3 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité stratégique ».

2.1.2.5 Le Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) : composition et missions

Le règlement intérieur prévoit que le Comité RSE est composé de quatre membres au moins et de six maximum parmi lesquels deux administrateurs indépendants ainsi que le Président-Directeur Général et un administrateur non indépendant issu de Valoptec.

La présidence du Comité RSE est assurée par un administrateur indépendant désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations.

Le Comité RSE, présidé par Madame Louise Fréchette, est constitué de Madame Aïcha Mokdahi et de Messieurs Bernard Hours et Hubert Sagnières.

Le Comité RSE a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration de veiller à ce que le groupe Essilor réponde encore mieux aux enjeux économiques et sociétaux liés à notre mission « l'amélioration de la vue » qui est de permettre au plus grand nombre de mieux voir pour vivre mieux. Sur les 7 milliards de personnes que compte la planète, 4,2 milliards ont besoin d'une correction visuelle et 1,7 milliards

en bénéficient effectivement. Quelque 2,5 milliards de personnes ne sont donc pas corrigées. Le Groupe met tout en œuvre sur l'ensemble de son périmètre mondial pour offrir un produit adapté à chaque individu.

Son périmètre couvre l'ensemble des domaines de responsabilité sociétale en lien avec la mission et les activités du Groupe.

Pour conduire cette mission, le Groupe s'appuie sur une approche double :

- des objectifs économiques liés à la rentabilité et la création de valeur économique ;
- des objectifs sociétaux liés à la création de valeur sociale.

Cette double approche, par le développement d'initiatives sociétales, doit être un moyen innovant de différenciation positive sur le marché.

Le Comité RSE a également pour mission la gouvernance du projet sociétal du Groupe.

Dans ce contexte, et plus particulièrement dans le cadre d'une démarche volontaire en matière de RSE il doit :

- examiner les principales opportunités et les risques pour le Groupe pour toutes les parties prenantes au regard des enjeux propres à sa mission et à ses activités ;
- être informé et, le cas échéant, participer à la définition de la politique générale RSE du Groupe et approuver le champ d'action ;
- veiller à la mise en place et au déploiement progressifs de cette politique et de ces actions ;
- éclairer le Conseil d'administration sur le développement, y compris économique, à long terme du Groupe grâce à ses actions RSE dans le domaine de la vue et de son amélioration ;
- apprécier les risques, identifier de nouvelles opportunités, prendre en compte l'impact de la politique du RSE en terme de performance économique, évaluer l'impact pour le Groupe des investissements à vocation sociale et sociétale dans les différents métiers et dans tous les pays ;
- veiller à ce que les intérêts du Groupe soient préservés et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts eu égard aux investissements RSE et les autres activités du Groupe ;
- examiner une fois par an une synthèse des notations réalisées sur le Groupe et ses filiales par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

Le Comité RSE reçoit et examine le Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise ainsi que les informations non financières publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale.

2.1.3 Le Comité exécutif

2.1.3.1 Composition du Comité exécutif

Au 31 décembre 2012, la composition du Comité exécutif s'établit comme suit :

Tadeu	ALVES	Directeur Exécutif Amérique latine
Eric	BERNARD	Président d'Essilor Chine
Jayanth	BHUVARAGHAN	Président Asie du Sud, ASEAN, Opérations & IT – Amera (Afrique, Moyen-Orient, Russie et Asie)
Carl	BRACY	Vice-Président Marketing & Développement Commercial d'Essilor of America
Jean	CARRIER-GUILLOMET	Président d'Essilor of America
Patrick	CHERRIER	Président AMERA (Afrique, Moyen-Orient, Russie et Asie)
Lucia	DUMAS-BEZIAN	Directeur de la Communication
Bernard	DUVERNEUIL	Directeur des Systèmes d'Information
Marc	FRANÇOIS-BRAZIER	Directeur des Ressources Humaines
Norbert	GORNY	Directeur Satisloh, Équipements & Consommables
Réal	GOULET	Président d'Essilor Laboratories of America
Eric	LEONARD	Président Europe
Eric	PERRIER	Directeur de la Recherche et du Développement
Géraldine	PICAUD	Directeur Financier
Patrick	PONCIN	Directeur de l'Ingénierie Monde
Thierry	ROBIN	Directeur du Projet « <i>Digital Surfacing Strategic Opportunity</i> »
Bertrand	ROY	Directeur des Partenariats Stratégiques et des Grands Comptes
Kevin	RUPP	Vice-Président exécutif finance & administration EOA
Hubert	SAGNIÈRES	Président-Directeur Général
Paul	du SAILLANT	Directeur Général Adjoint
Eric	THOREUX	Directeur du Marketing Stratégique
Laurent	VACHEROT	Directeur Général Adjoint
Carol	XUEREFF	Directeur des Affaires Juridiques et du Développement

2.1.3.2 Missions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit environ neuf fois par an durant deux jours pour examiner la marche du Groupe et l'ensemble de ses activités. Il a un rôle fédérateur et est en liaison avec les autres instances et comités transversaux du Groupe. Son mandat est d'entendre, comprendre, réfléchir et adhérer à, organiser et décider (en fonction des sujets) de la stratégie de l'entreprise. Il étudie les projets de changement et les perspectives et les objectifs à moyen et long terme du Groupe. Il se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Hubert Sagnières, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

2.1.4 Absence de conflits d'intérêt potentiels

Chaque administrateur remplit et signe tous les ans une déclaration contenant toutes les rubriques prévues dans l'annexe 1 du Règlement européen sur les prospectus.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société. A cet effet, la Charte d'administrateurs stipule que les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit

d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur Général n'est lié par un contrat de service avec Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

2.1.5 Conventions et engagements réglementés

Les conventions et engagements suivants autorisés et conclus au cours d'exercices antérieurs ont poursuivis leurs effets dans le principe au cours de l'exercice 2012, sans toutefois donner lieu à aucun acte d'exécution.

Suspension du contrat de travail d'Hubert Sagnières

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009, compte tenu de l'ancienneté cumulée d'Hubert Sagnières au sein l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), a suspendu son contrat de travail, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre du contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation.

La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000 euros en utilisant un taux de change moyen de 1 euro = 1,4861 dollar canadien.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite de « fidélité » d'Hubert Sagnières

Le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 avait autorisé, conformément à la procédure des conventions réglementées, que le régime de retraite complémentaire article 39 bénéficie à Hubert Sagnières, Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat d'expatriation maintenu qu'au titre de son mandat social (complément de rémunération visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce). Le Conseil a autorisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, Hubert Sagnières continue à bénéficier de ce régime de retraite complémentaire, mais en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant N° 5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Convention liée à une indemnité de départ introduite par la Loi Tepa N° 2007 du 21 août 2007

Hubert Sagnières, ancien Directeur Général Délégué, nommé Directeur Général à effet du premier janvier 2010, continue de bénéficier dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, qu'il a conclu avec la société, précédemment à l'exercice de ses mandats sociaux, d'une clause qui lui assure un montant équivalent à deux années de rémunération contractuelle en cas de rupture du contrat du fait de l'entreprise, hors faute grave ou lourde et mise en retraite à l'âge légal.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le Conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de sa séance du 4 mars 2009, à savoir :

■ Mesure de la performance

La performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration au Directeur Général Délégué et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le mandataire social sur les trois années précédant son départ.

Si ce départ intervient au cours des trois années qui suivent sa nomination en qualité de mandataire, la performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels servant au calcul de la part variable de sa rémunération salariée de Directeur Exécutif. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le Directeur Exécutif sur les trois années précédant son départ.

■ Conditions de performance

Pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2010 a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative. L'Assemblée Générale du 5 mai 2011, à l'occasion du renouvellement du mandat d'administrateur d'Hubert Sagnières a de nouveau approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

Conformément à l'article R. 225-30 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été informés de l'absence de conventions et engagements nouvellement autorisés en 2012, ainsi que de l'absence de conventions et engagements autorisés au cours des exercices antérieurs ayant donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

2.2 Rémunération et avantages

2.2.1 Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des dirigeants au sens de la norme IAS 24 se trouve à la note 30 des états financiers, chapitre 3.4.

2.2.1.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux tels que définies par la recommandation AMF de décembre 2008, sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations.

L'ensemble des composantes de la rémunération (fixe, variable court terme, intéressement long terme, retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes sont pris en compte par le Conseil d'administration pour déterminer la rémunération du dirigeant mandataire social.

Monsieur Hubert Sagnières a exercé la fonction de Directeur Général du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2012. Il a été nommé Président-Directeur Général à compter du 2 janvier 2012.

La rémunération annuelle de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, comprend une part fixe et une part variable.

Le Conseil d'administration, réuni le 24 novembre 2011, a fixé, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, la rémunération fixe brute annuelle de Monsieur Hubert Sagnières à 800 000 euros à compter du 2 janvier 2012, date de sa nomination en tant que Président-Directeur Général. La rémunération variable cible brute au titre de l'exercice 2012 a également été portée à 800 000 euros pour des objectifs atteints à 100 % : elle peut varier de 0 à 1,5 fois ce montant cible en fonction du degré de réalisation des objectifs. Par ailleurs, Monsieur Hubert Sagnières a demandé au Conseil d'administration de ne plus percevoir de jetons de présence à compter de sa nomination en tant que Président-Directeur Général, ce que le Conseil a entériné par une décision formelle.

La rémunération variable repose pour 85 % sur des objectifs financiers et pour 15 % sur des objectifs personnels, avec la décomposition suivante :

- 40 % sur un objectif de BNPA retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68 % ;
- 30 % sur un objectif de croissance organique, avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51 % ;
- 15 % sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;
- 15 % sur trois objectifs personnels relatifs à la stratégie de l'entreprise, sans possibilité de dépassement.

Afin de refléter au mieux la performance du dirigeant et de neutraliser les facteurs exogènes à son action, l'évaluation des objectifs financiers est réalisée en éliminant les distorsions dues aux variations des parités monétaires. Le BNPA est de surcroît retraité de l'impact des charges exceptionnelles qu'il n'est pas possible de budgéter et de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisition ».

Le Conseil d'administration, réuni le 27 février 2013, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations, la part variable à verser au titre de l'exercice 2012 à Monsieur Hubert Sagnières. Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable du Président-Directeur Général s'établit à 123 % de la rémunération fixe brute annuelle (contre 131,3 % au titre de l'exercice 2011), soit 984 000 euros.

Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

P			R	P x R	P x R x cible en €
Poids	Nature	Échelle d'évaluation	% réalisation	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
40 %	BNPA retraité	0 % à 170 %	128,0 %	51,0 %	408 000 €
30 %	Croissance organique	0 % à 170 %	141,0 %	42,0 %	336 000 €
15 %	Croissance par acquisition	0 % à 100 %	100,0 %	15,0 %	120 000 €
15 %	Facteur personnel	0 % à 100 %	100,0 %	15,0 %	120 000 €
100 %				123,0 %	984 000 €

Pour 2013, le Conseil d'administration du 27 février 2013 a décidé, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations de maintenir les critères de 2012 mais de modifier leur pondération de la manière suivante :

- 40 % sur un objectif de BNPA retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68 % ;
- 30 % sur un objectif de croissance organique, avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51 % ;
- 10 % sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;

- 20 % sur quatre objectifs personnels relatifs à la stratégie de l'entreprise, sans possibilité de dépassement.

Le niveau de réalisation requis pour ces objectifs a été établi de façon précise et rigoureuse mais ne peut être rendu public. Compte-tenu de la situation spécifique de l'entreprise par rapport à ses concurrents en matière de communication financière, il apparaît en effet préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie, de communiquer ces éléments de mesure d'évaluation de la performance.

2.2.1.2 Tableaux des éléments de rémunération des mandataires sociaux

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont des montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts.

TABLEAU 1 – SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

M. Hubert SAGNIÈRES	2012	2011
En euros	Président-Directeur Général	Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 791 547	1 781 588
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 212 750 ^(a)	1 038 000 ^(a)

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'options et d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

TABLEAU 2 – RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS

M. Hubert SAGNIÈRES En euros	2012 Président-Directeur Général		2011 Directeur Général	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	800 000	800 000	650 000	650 000
Rémunération variable ^(a)	984 000	853 450	853 450	871 000
Rémunération exceptionnelle ^(b)	-	-	250 000	250 000
Jetons de présence	-	-	20 800	20 800
Avantages en nature :				
■ voiture	-	-	-	-
■ assurance chômage	7 547	7 547	7 338	7 338
■ autres	-	-	-	-
TOTAL	1 791 547	1 660 997	1 781 588	1 799 138

(a) Part variable de Monsieur Hubert Sagnières au titre de l'exercice 2012 : 123 % de réalisation des objectifs (131,3 % au titre de l'exercice 2011).

(b) Prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence.

2.2.1.3 Jetons de présence

L'Assemblée Générale ordinaire du 11 mai 2010 a voté un montant global de jetons de présence de 525 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 juillet 2010 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous et inchangées à ce jour.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les administrateurs	3 800 euros	2 000 euros par séance
Président du Comité d'audit	22 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité des mandataires	11 000 euros	2 200 euros par séance
Pour les seuls administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit, des mandataires ou des nominations	Non applicable	2 200 euros par séance
Pour les membres du Comité stratégique	Non applicable	1 000 euros par séance

TABEAU 3 – JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS^(a)

En euros	2012	2011
Philippe Alfroid	25 600	29 600
Alain Aspect		12 100
Benoît Bazin	28 600	29 600
Antoine Bernard de Saint-Affrique	28 600	27 400
Maureen Cavanagh	2 600	
Yves Chevillotte	55 000	58 200
Mireille Faugère	26 400	18 800
Xavier Fontanet	24 200	
Louise Fréchette	12 400	
Yves Gillet	14 200	20 800
Yi He	19 800	20 800
Bernard Hours	26 400	27 400
Maurice Marchand-Tonel	30 800	32 000
Aïcha Mokdahi	19 800	17 800
Olivier Pécoux	14 800	18 800
Michel Rose	41 800	42 000
TOTAL	371 000	355 300

(a) Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu de rémunération autre que les jetons de présence.

2.2.2 Attributions d'options de souscription (ou d'achat) d'actions et d'actions de performance

Les plans de rémunération à long terme sont une composante fondamentale de la culture entrepreneuriale d'Essilor et de sa politique de rémunération.

Ils contribuent en effet à :

- développer l'esprit d'entreprise qui est une des raisons fondamentales de la performance d'Essilor depuis sa création ;
- favoriser l'engagement à long terme des managers clés et des talents du Groupe ;
- fidéliser les managers clés et les talents du Groupe ;
- participer à la compétitivité des rémunérations des collaborateurs du Groupe.

Depuis 2006, Essilor a décidé de procéder à des attributions d'actions de performance et, par défaut, à des options de performance capées. En effet, le recours à des actions de performance en lieu et place des options de souscription (ou d'achat) d'actions se révèle moins dilutif pour les actionnaires. De surcroît, l'obligation de conservation inhérente aux plans d'attribution d'actions de performance renforce la convergence des intérêts entre les salariés actionnaires et les actionnaires externes (cf. section « Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation »).

Attribution du 27 novembre 2012

Le Conseil d'administration du 27 novembre a décidé d'attribuer un nombre maximal de 1 274 980 actions de performance et 81 760 options de performance capées au profit de 8 117 collaborateurs du Groupe.

Dans le cadre de ce plan, Monsieur Hubert Sagnières a bénéficié d'une attribution maximale de 45 000 actions de performance, soit 3,3 % du nombre total d'actions attribuées (somme des actions de performance et des options de performance allouées) et 0,021 % du capital au 31 décembre 2012.

■ Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'Essilor ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action mesurée sur plusieurs années ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur

le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'entreprise ;

- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

■ Condition de performance

L'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'Essilor sur une période qui s'étale de deux ans jusqu'à six ans (de N+2 à N+6) à compter de leur attribution :

- au moment de l'attribution, le cours initial de référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution) est déterminé ;
- deux ans après l'attribution (N+2), est calculé un cours moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du deuxième anniversaire.
- Si la progression entre le cours moyen et le cours initial de référence est :
 - supérieure à 14,5 % (soit une progression annualisée⁽¹⁾ de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
 - supérieure ou égale à 4,0 % et inférieure à 14,5 % (correspondant respectivement à une progression annualisée⁽¹⁾ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
 - inférieure à 4,0 % (soit une progression annualisée⁽¹⁾ inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée trois mois plus tard avec des bornes de progression annualisées du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+6).

Lorsque, pour la première fois, la progression annualisée entre le cours moyen et le cours initial de référence franchit le seuil de 2 % (en progression annualisée), cela détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps passe, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions Essilor augmente : 4 % à N+2, 6,1 % à N+3, 8,2 % à N+4... et 12,6 % à N+6.

Si à la fin de N+6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action Essilor.

■ Condition de présence

Pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le deuxième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution (voir les conditions de performance détaillées ci-dessus).

Pour les non résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le deuxième et le quatrième anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de licenciement économique ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

■ Condition de conservation

Une fois que la condition de performance est atteinte, les actions acquises doivent être conservées. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt six ans et au plus tard huit ans après leur attribution initiale. Pour les non résidents fiscaux français, la moitié des actions acquises doit être conservée pendant une période minimale de deux ans, l'autre moitié étant immédiatement cessible en vue du paiement des impôts.

■ Conditions renforcées pour les mandataires sociaux

Pour rappel, les attributions aux mandataires sociaux sont encadrées par les règles de plafonnement suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- un mandataire social ne peut recevoir une attribution supérieure à 7 % du total des attributions (options + actions de performance) effectuées chaque année.

■ Des conditions spécifiques et additionnelles s'appliquent aux dirigeants mandataires sociaux

Une deuxième condition de performance reposant sur la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition (de deux ans jusqu'à six ans) est prévue. Cette moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises par les mandataires sociaux par rapport aux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat le tiers des actions acquises, dans la limite toutefois où le nombre d'actions conservées au titre des différentes attributions d'options et d'actions de performance

(1) Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)} - 1$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 2 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 2,25... jusqu'à 6 au maximum.

n'excède pas deux fois la rémunération monétaire annuelle (fixe et variable effectivement perçue) au titre de l'exercice clos le 31 décembre précédant la date d'acquisition.

Conformément au Code AFEP-MEDEF les mandataires sociaux se sont engagés à ne pas recourir à un mécanisme de couverture jusqu'à l'expiration de leur mandat.

En vertu de la Charte des administrateurs, les mandataires

sociaux sont astreints de respecter les périodes de fenêtres négatives de 30 jours avant la publication des informations privilégiées et des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, et de 15 jours avant les réunions d'information financière ; le jour de publication des informations concernées est désormais également frappé d'abstention. Le calendrier de ces fenêtres négatives est préparé annuellement.

TABEAU 4 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Droits à actions de performance attribuées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2012	Nombre total	Prix (en euros)	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Plan afférant
Hubert Sagnières	45 000	71,35	26,95	entre 27/11/2014 & 27/11/2018	27/11/2012

Dans le cadre de l'attribution collective Groupe Essilor France, du 14 décembre 2012, Hubert Sagnières a également reçu une attribution maximum de 20 droits à actions de performance.

TABEAU 5 – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2012

Droits à actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux	Nombre total	Date d'acquisition	Plan afférant	Conditions d'acquisition
Hubert Sagnières	15	20/12/2012	20/12/2010	Conditions générales de performance du plan + conditions présence

TABEAU 6 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice.

TABEAU 7 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Options levées durant l'exercice 2012 par chaque mandataire social	Nombre total	Prix (en euros)	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'échéance	Plan afférant
Hubert Sagnières	100 000	34,70	6,63	23/11/2012	23/11/2005

2.2.3 Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »

Monsieur Hubert Sagnières bénéficie, au même titre que l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC :

- ayant un minimum de 10 ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- présents aux effectifs d'Essilor International (ou d'une entreprise adhérente) et cessant leur activité professionnelle au sein de celle-ci pour prendre leur retraite.

Si ces deux conditions sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée au moment du départ à la retraite de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ;

- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :

- 1 % de la rémunération de référence,
- 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la tranche C de la sécurité sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Il est précisé que la somme des retraites acquises depuis le début de l'activité salariée, au titre des régimes obligatoires et facultatifs (y compris la rente du régime de retraite à prestations définies), ne peut, en tout état de cause, excéder 65 % de la rémunération de référence du cadre dirigeant.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe, une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence.

2.2.4 Indemnités de départ

Monsieur Hubert Sagnières, ancien Directeur Général Délégué, nommé Directeur Général à effet du 1^{er} janvier 2010, Président-Directeur Général à effet du 2 janvier 2012, mandat qu'il conserve à ce jour, continue de bénéficier dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, qu'il a conclu avec la Société, précédemment à l'exercice de ses mandats sociaux, d'une clause qui lui assure un montant équivalent à deux années de rémunération contractuelle en cas de rupture du contrat du fait de l'entreprise, hors faute grave ou lourde et mise en retraite à l'âge légal.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le Conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de la séance du 4 mars 2009, à savoir :

est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le mandataire social sur les trois années précédant son départ.

Conditions de performance

Pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Il est néanmoins rappelé qu'en cas de rupture du contrat de travail de monsieur Hubert Sagnières, il sera fait une stricte application des dispositions d'ordre public.

L'Assemblée Générale du 5 mai 2011, à l'occasion du renouvellement du mandat de monsieur Hubert Sagnières pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

Mesure de la performance

La performance demeure mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Hubert Sagnières au titre de sa qualité de mandataire social, et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Elle

TABLEAU 8 – DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX – TABLEAU DÉTAILLÉ

HUBERT SAGNIÈRES

Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009 puis Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010, puis Président-Directeur Général à compter du 2 janvier 2012

Date début mandat	2008
Date fin mandat	2014
Contrat de travail	Oui – suspendu à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non
Régime de retraite supplémentaire	Oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Non ^(a) Prime de départ ou de cessation de fonction (en cas de licenciement, sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail sous conditions de performance
Mesures restrictives concernant la vente d'options ou d'actions de performance	À compter des attributions intervenues en 2007, obligation de conservation de : 1/3 des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou 1/3 du solde des actions issues des levées d'options de souscription d'actions, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à la revente de titres.
Instruments de couverture	Absence de recours à des instruments de couverture pour les options ou les actions de performance
Engagement d'indemnité de départ en retraite (valeur actuarielle)	585 246 euros
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	9 119 091 euros

(a) Aucune indemnité de départ n'est prévue au titre du mandat social. L'indemnité de départ prévue au titre du contrat de travail suspendu est précisée en 2.2.4.

2.3 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de « sécurité financière », à l'article 62 III de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale, à l'article 621-18-3 du Code monétaire et financier et à l'article 26 de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et donc en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je rends compte par le présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ;
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des dispositions qui ont été écartées et des raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;

- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences et notamment par le Directeur Juridique et, en ce qui concerne la partie 2 du rapport, en étroite collaboration avec le département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau corporate) des différents secteurs de contrôle interne du Groupe. Il a été présenté au Comité d'audit en sa séance du 25 février 2013 avant d'être présenté au Conseil d'administration en vue de son approbation. Ceci permet, d'une part, de valider les priorités et les travaux en cours et, d'autre part, d'améliorer la prise de conscience relative à l'importance des contrôles internes pour l'entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne des sociétés cotées de l'AMF pour la rédaction de ce rapport. Enfin, le contenu de ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 février 2013.

Nous cherchons à améliorer régulièrement et de manière continue la qualité de notre gouvernance au fil des ans, aussi bien au niveau du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés qu'en ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

2.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

2.3.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 et conformément à la délibération du Conseil d'administration du 4 mars 2009, la Société déclare se référer au « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP-MEDEF de décembre 2008 (puis révisé en avril 2010), dont les principes de gouvernement d'entreprise résultent du Rapport AFEP-MEDEF consolidé de 2003 complété par les recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ce Code peut être consulté sur le site du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/main/core.php>.

2.3.1.2 Charte d'administrateur

La Charte de l'administrateur, adoptée pour la première fois par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor.

Au terme de cette Charte, chaque administrateur prend notamment l'engagement d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales, d'informer le Président du Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle et de s'abstenir (au choix du Président) soit d'assister à tout ou partie de la séance au cours de laquelle un sujet le concernant directement ou indirectement est évoqué, soit de prendre part au vote sur toute décision le concernant directement ou indirectement. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

La Charte prévoit en outre que chaque administrateur :

- peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci ;
- reçoit toute information pertinente sur le Groupe ;
- peut participer à des réunions permettant un examen approfondi des sujets abordés.

La Charte de l'administrateur a notamment été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte du dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché. À ce titre la Charte rappelle que chaque administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Conformément à la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010 sur la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, cette Charte a été enrichie le 25 novembre 2010 de nouvelles obligations renforçant la déontologie boursière déjà en place chez Essilor. Ainsi comme pour les salariés du Groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la Charte indique que les administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats annuels ; semestriels et le cas échéant trimestriels. Le jour de la publication des informations concernées est frappé d'abstention.

Il existe des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. A cet effet, la Charte indique qu'en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier introduit par la Loi N° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004 et de la note de l'AMF du 16 avril 2008, chaque administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionnariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

2.3.1.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et révisé à plusieurs reprises.

Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

■ Compétence du Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses comités spécialisés.

Le Conseil d'administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- définir la qualité d' « administrateur indépendant » et en débattre chaque année ;
- identifier les administrateurs indépendants ;
- être informé sur et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé et, le cas échéant, déterminer s'il veut approuver les acquisitions et les cessions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers / nouveaux pays et à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition ;
- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;
- évaluer ses propres performances (collectives et individuelles) et celles de la Direction ;
- assurer la continuité d'excellence de l'équipe de Direction de l'entreprise ;
- débattre et, le cas échéant, approuver le choix des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver la nomination des membres des comités spécialisés sur proposition du Comité des nominations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les plans de succession pour la Direction du Groupe et sur les grandes évolutions d'organisation ;
- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et risques du Groupe.

■ Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai de cinq jours, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités spécialisés. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou

du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

■ Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

■ Comités spécialisés

Le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et avec l'approbation du Président du Conseil d'administration, peut créer des comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

■ Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport annuel. L'évaluation devrait viser les trois objectifs fixés par l'article 9.2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

■ Modifications du règlement intérieur

À l'issue de la première évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dont la synthèse a été présentée et débattue lors du Conseil d'administration du 18 novembre 2004, le règlement intérieur a été complété comme suit :

- « les administrateurs recevront une formation sur les aspects financiers et juridiques de l'exercice de leur mission ;
- les membres des comités spécialisés pourront être mis en contact avec des comités spécialisés d'autres sociétés cotées ;
- des visites de sites seront organisées à l'intention des administrateurs et des présentations ciblées leur seront faites par des membres du Comité exécutif ».

La révision opérée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009 avait pour objet notamment de :

- s'assurer que les dispositions du règlement intérieur n'étaient pas contraires à celles du Code AFEP-MEDEF ;
- fixer des montants au-delà desquels le Conseil d'administration est consulté pour autoriser des acquisitions, étant rappelé qu'Essilor réalise une vingtaine d'acquisitions chaque année ;
- rallonger les délais de mise à disposition de documents aux administrateurs avant les conseils ;
- mettre le règlement intérieur en harmonie avec les dispositions légales sur le comités « d'audit » issues de la transposition en droit français de la Directive 2006/43/CE du 17 mai 2006

relative aux contrôles légaux des comptes et des comptes consolidés ;

- permettre au Comité d'audit de faire appel à des compétences externes dans le cadre du budget arrêté par le Conseil ;
- prévoir les missions et les règles de fonctionnement du Comité des nominations qui a débuté ses activités en 2010.

Le règlement intérieur a été revu par le Conseil lors de sa séance du 25 novembre 2010. Cette révision avait pour objet notamment de préciser que le Comité d'audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société.

Le règlement intérieur a été revu également lors de sa séance du 24 novembre 2011. Cette dernière révision avait pour objet notamment d'adapter la gouvernance en vue de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de clarifier les missions d'analyse des procédures de contrôles de risques.

Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil et celles concernant les comités spécialisés sont reprises dans le Document de référence au chapitre 2.1 du même document.

Ce règlement prévoit aussi notamment :

« Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ces demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

2.3.1.4 Composition du Conseil

Hubert Sagnières, Président-Directeur Général depuis le 2 janvier 2012.

Xavier Fontanet, Président du Conseil d'administration jusqu'au 2 janvier 2012, demeure administrateur.

Philippe Afroid, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2009, demeure administrateur après son départ en retraite à cette date.

■ Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration dans sa séance du 27 novembre 2012, après avoir examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance établis par le Rapport Bouton (repris dans le Code AFEP-MEDEF) a conclu que sur les 15 administrateurs composant le Conseil d'administration, 9 membres pouvaient être considérés comme « indépendants » à savoir :

- Benoît Bazin
- Antoine Bernard de Saint-Affrique
- Yves Chevillotte
- Mireille Faugère
- Louise Fréchette
- Bernard Hours
- Maurice Marchand-Tonel
- Olivier Pécoux
- Michel Rose

Il est rappelé que le Code AFEP-MEDEF préconise, que la part des administrateurs indépendants soit de la moitié des membres du Conseil, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. La Société Essilor International avec environ 90 % de son capital détenu par le public se trouve dans cette situation. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » alinéa 3 « Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant » de ce Code.

- Administrateurs représentant les actionnaires internes
- Aïcha Mokdahi
- Maureen Cavanagh, cooptée en remplacement d'Yves Gillet
- Yi He

2.3.1.5 Convocations du Conseil

Conformément au règlement intérieur du Conseil, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par courriel confirmé par lettre simple. En application de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

2.3.1.6 Fréquence des réunions du Conseil

En 2012, le Conseil d'administration a tenu six réunions aux dates fixées dans le calendrier établi en juillet 2011, à savoir les 26 janvier, 29 février, 11 mai, 10 juillet, 30 août et 27 novembre 2012. La durée moyenne a été de deux heures.

2.3.1.7 Assiduité des membres du Conseil

Conformément aux statuts, les administrateurs ont eu la possibilité de participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêté des comptes, l'établissement du Rapport de gestion. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les Commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux deux séances du Conseil d'administration auxquelles ils ont été convoqués au cours de l'exercice. Comme chaque année, en 2012, les représentants du Comité d'entreprise au Conseil d'administration de la Société ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Treize administrateurs étaient présents à l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 11 mai 2012.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil et des comités durant l'exercice 2012 ainsi que leurs membres et la participation individuelle de ceux-ci aux différentes réunions.

	Conseil d'adminis- tration	Participation (en %)	Comité d'audit	Part. (en %)	Comité des mandataires et rémunéra- tions	Part. (en %)	Comité des nomi- nations	Part. (en %)	Comité straté- gique	Part. (en %)
Nombre de réunions en 2012	6	100	5	100	3	100	2	100	4	100
Hubert SAGNIÈRES	6	100							4	100
Philippe ALFROID	5	83	5	100					3	75
Benoît BAZIN	6	100	5	100					4	100
Antoine BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE	6	100	5	100					4	100
Maureen CAVANAGH	1/1 membre depuis nov	100							non membre	
Mireille FAUGÈRE	6	100			3	100			4	100
Xavier FONTANET	6	100					2	100	4	100
Louise FRÉCHETTE	4/4 membre depuis mai	100							2/2 depuis mai	100
Yves GILLET	4/5 démission en oct	80							3/4 car démission	100
Yi HE	6	100							4	100
Bernard HOURS	6	100			3	100			4	100
Maurice MARCHAND-TONEL	6	100			3	100	2	100	4	100
Aïcha MOKDAHI	6	100	4	80					4	100
Olivier PÉCOUX	4	66							3	75
Yves CHEVILLOTTE Président du Comité d'audit	6	100	5	100			2	100	4	100
Michel ROSE Président du Comité des mandataires	6	100	non membre		3	100	2	100	4	100

2.3.1.8 Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions soumises à l'examen du Conseil ont été soit joints à la convocation, soit adressés, remis ou consultables dans un délai raisonnable préalablement à la réunion. Comme chaque année, il a été remis aux administrateurs un calendrier des fenêtres interdites pour 2012 accompagné d'une note de déontologie boursière établie par la Société leur rappelant, d'une part, qu'ils sont initiés permanents car naturellement détenteurs d'informations sensibles et confidentielles et les informant, d'autre part, des périodes pendant lesquelles il ne doivent pas réaliser d'opération de vente ou d'achat sur les titres Essilor ou sous-jacents, directement ou par personne interposée.

2.3.1.9 Procès-verbaux

Les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

2.3.1.10 Comités

Depuis 1997, le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, a disposé de trois comités spécialisés permanents d'administrateurs : le Comité d'audit (dénomination de l'époque), le Comité des dirigeants mandataires sociaux et des rémunérations et le Comité stratégique.

À la fin de l'année 2009, il a été décidé de la création d'un quatrième Comité spécialisé permanent, le Comité des nominations, qui a débuté ses activités en 2010.

Fin 2011, le Comité d'audit devient celui des risques ; ainsi, ses activités dans le domaine des risques se mettent progressivement en place (voir ci-après le compte rendu de son activité).

Ces comités sont à même de faire des propositions au Conseil d'administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs. Les règles régissant la composition et les attributions de ces comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur.

■ Le Comité d'audit et des risques

Les missions de ce Comité sont réalisées en s'appuyant sur le Rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit du 14 juin 2010. A titre d'exemple, le Comité d'audit et des risques a procédé en 2012 à son auto-évaluation sous forme d'un questionnaire interne, comme cela était déjà pratiqué par le Conseil d'administration dans son ensemble. Il est ressorti de cette auto-évaluation un bon niveau de satisfaction d'ensemble. Plusieurs axes de progrès ont néanmoins été identifiés dans une logique d'amélioration continue, en particulier sur le mode de fonctionnement du Comité pour permettre de traiter un plus grand nombre de sujets et la nature des sujets traités.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à deux reprises en ce qui concerne les comptes de l'exercice 2012 ; une première fois le 27 août 2012 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 25 février 2013 pour examiner les comptes consolidés définitifs de l'exercice 2012. Lors de ces réunions, le Comité a entendu le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Juridique du Groupe, le Directeur de l'Audit Interne du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions.

Préalablement à chacune de ces réunions, le Président du Comité d'audit et des risques s'est longuement entretenu avec le Directeur Financier afin de procéder à une revue détaillée des comptes et des faits marquants de l'activité, ainsi qu'avec divers autres acteurs de la gouvernance du Groupe dont le Directeur Juridique Groupe et le Directeur de l'Audit Interne.

Le Comité d'audit et des risques s'est par ailleurs réuni le 5 juin et le 29 novembre 2012 en session ordinaire.

Au cours de ces diverses réunions, le Comité a notamment examiné les sujets suivants :

- évolution du département d'audit interne selon la feuille de route (« *roadmap* ») définie sur trois ans (voir section « Audit interne ») ;
- suivi missions d'audit interne et externe 2012 et plan d'audit interne 2013 ;
- résultats et suivi du questionnaire d'auto-évaluation des procédures de contrôle interne ;
- mise en œuvre des « *Minimum Control Standards* » ;
- gestion de la protection de l'innovation ;
- gestion des risques : processus mis en place, répartition des rôles entre le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ;
- processus d'intégration des acquisitions ;
- suivi des litiges et du contrôle fiscal en France.

Le Comité d'audit et des risques s'est par ailleurs réuni en session extraordinaire le 12 octobre 2012 pour revoir en détail l'avancement du processus de renouvellement des Commissaires aux comptes et a formulé une proposition d'avis pour le Conseil d'administration.

Les travaux du Comité d'audit et des risques ont été présentés au Conseil d'administration par le Président de ce Comité, Monsieur Yves Chevillotte.

Le Comité d'audit a, par ailleurs, rencontré les Commissaires aux comptes sans présence des représentants du Groupe.

■ Le Comité des nominations

Le Comité s'est réuni les 28 février et 26 octobre 2012.

Il a notamment entamé un processus de réflexion sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration dans les années à venir en intégrant notamment l'impératif légal de parvenir d'ici à 2017 à une participation de 40 % de femmes.

■ Le Comité des mandataires et rémunérations

Le Comité des mandataires s'est réuni trois fois en 2012 pour examiner notamment des sujets liés à la rémunération des mandataires sociaux et l'évaluation de la qualification d'administrateur indépendant et au fonctionnement du Conseil.

Rémunération des mandataires

Le Président du Comité, Monsieur Michel Rose, a présenté des rapports qui ont permis au Conseil d'administration :

- de procéder à l'évaluation des objectifs financiers et personnels de l'exercice 2011 du Directeur Général et de déterminer le montant de la part variable à lui verser au titre de cet exercice ; de fixer la structure, les objectifs et les modalités d'évaluations de la part variable de l'exercice 2012 du Directeur Général ;
- de fixer la rémunération, du Président-Directeur Général. En application de l'article 21.1 du Code AFEP-MEDEF, ces éléments de rémunération ont été rendus publics par mise en ligne sur le site de la Société après que le Conseil du 27 novembre 2012 les a arrêtés ;
- d'approuver les plans 2012 d'attributions d'actions de performance et d'options de performance capées au bénéfice des managers clés et talents du Groupe, ainsi que l'attribution collective de 20 actions de performance au bénéfice des salariés des sociétés françaises du Groupe en application de la loi n° 2008-1528 du 3 décembre 2008.

Évaluation de la qualification d'administrateur indépendant et fonctionnement du Conseil

Lors du Conseil d'administration du 30 août 2012, il a été remis une grille permettant à chaque administrateur de procéder à une revue de la qualification d'administrateur indépendant en regard des critères établis dans le Rapport BOUTON, repris dans le Rapport consolidé AFEP-MEDEF de 2003, qui constitue toujours le référentiel français en la matière puisqu'il a été intégré au Code AFEP-MEDEF. La synthèse de ces grilles a été effectuée par le Comité des mandataires.

Le Comité des mandataires a présenté au Conseil d'administration du 27 novembre 2012, une synthèse des questionnaires d'auto-évaluation par les administrateurs du fonctionnement du Conseil d'administration.

Principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux

Pour tout développement sur les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux il convient de se reporter au chapitre 2.2 du Document de référence « Rémunération et Avantages ».

Pour l'année 2012, le Conseil d'administration ayant décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ceci a une incidence sur la structure des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Ainsi, pour le Président-Directeur Général, le principe de la rémunération comportant une partie fixe (le salaire de base) et une partie variable (le bonus) liée à des objectifs est maintenu – le bonus pouvant évoluer positivement en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond fixé à 150 % du montant cible et étant précisé, en tant que de besoin, que le bonus est lié aux fonctions de Direction Générale).

Par ailleurs, sont rappelées ci-dessous les règles spécifiques encadrant les attributions d'actions de performance et d'options aux mandataires sociaux.

Les attributions aux mandataires sociaux d'actions de performance et d'options sont encadrées par des règles de plafonnement :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance) chaque année.

Outre la condition de performance s'appliquant à tous les bénéficiaires des plans, une deuxième condition de performance est prévue pour les mandataires sociaux. Elle est basée sur la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle :

- pendant la période d'acquisition pour les actions de performance (de deux ans jusqu'à six ans) ;
- pendant la période comprise entre l'exercice comptable de l'attribution et l'exercice comptable où l'option devient exerçable.

Cette moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises ou le nombre d'options exerçables par les mandataires sociaux par rapport aux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat :

- un tiers des actions acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ;

- un tiers du solde des actions issues de levées d'options, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à cette revente de titres ;

dans la limite toutefois où le nombre d'actions conservées au titre des différentes attributions d'options et d'actions de performance n'excède pas deux fois la rémunération monétaire annuelle (fixe et variable effectivement perçue) au titre de l'exercice clos le 31 décembre précédant la date d'acquisition des actions ou d'exercice des options.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les mandataires sociaux se sont engagés à ne pas recourir à un mécanisme de couverture jusqu'à l'expiration de leur mandat.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Sur le plan de la retraite, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au même titre que l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC :

- ayant un minimum de 10 ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- présents aux effectifs d'Essilor International (ou d'une entreprise adhérente) et cessant leur activité professionnelle au sein de celle-ci pour prendre leur retraite.

Si ces deux conditions sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée au moment du départ à la retraite de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ;
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - 1 % de la rémunération de référence ;
 - 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la tranche C de la sécurité sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

■ Le Comité stratégique

Le Comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2012. Le Comité a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe, tant sous les angles de l'évolution des marchés et de la création de valeur des produits et technologies, que géographiques et marketing. Après chacune de ses réunions, une synthèse des exposés et des différentes discussions a été présentée au Conseil d'administration par son Président.

2.3.2 Compte rendu des procédures de contrôle interne mises en place par Essilor International S.A.

Le système de contrôle interne d'Essilor s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs et la gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

2.3.2.1 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

A titre général, le contrôle interne chez Essilor est un dispositif qui s'applique à la Société mère et ses filiales consolidées en France et à l'étranger (« le Groupe ») et vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les instructions et orientations fixées par la Direction Générale sont mises en œuvre ;
- les processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, sont performants ;
- les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. La société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôles internes au sein de ses filiales qui soient adaptés à leur taille et aux risques associés.

Plus précisément, ce dispositif consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et ce de par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs du Groupe pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de Groupe, mais dépend de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur ou la réalisation d'une fraude par exemple.

Un complément d'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, se trouve au chapitre 1.7 du Document de référence.

2.3.2.2 Composantes du dispositif de contrôle interne

■ Environnement de contrôle et valeurs du Groupe

L'environnement de contrôle, qui sous-tend le dispositif de contrôle interne, joue un rôle essentiel chez Essilor. Il s'est forgé dans une longue histoire d'engagement, associé à une culture entrepreneuriale très forte de la part des employés et des dirigeants. Ce socle permet à Essilor d'accueillir, aujourd'hui et demain, un nombre toujours croissant de collaborateurs et de partenaires, tout en conservant sa culture d'entreprise.

Le document « Les Principes Essilor », préparé en 2011 par les directions juridiques et ressources humaines, et ayant fait l'objet d'une très large consultation et recueil des propositions à travers le monde, est la base de cet environnement et permet de partager la mission, les principes et les valeurs d'Essilor. Il est organisé sur trois axes principaux qui font porter à tout le personnel d'Essilor et de ses partenaires la réputation et la responsabilité de leur Groupe au sens large : une position de leader mondial, une expansion globale à croissance rapide et une culture d'entreprise forte. C'est un document disponible sur l'intranet du Groupe et sur le site Web dont le travail de déclinaison concerne à ce jour 28 langues.

Nos valeurs promeuvent la gouvernance, l'éthique d'entreprise et la culture de responsabilité et s'articulent autour de « l'esprit entrepreneurial », « le respect et la confiance », « l'innovation », « travailler ensemble », « notre diversité ».

Partager et respecter nos principes et nos valeurs communes nous aide, dans notre travail au quotidien, à remplir la mission et l'esprit de notre entreprise qui consistent à offrir à toutes et à tous les moyens de « Mieux voir le Monde ». Cette mission nous mobilise dans le sens où une bonne vue constitue un atout essentiel pour la santé, mais aussi pour l'insertion sociale et professionnelle, le développement des enfants, le bien-être des personnes dans les gestes de la vie quotidienne. Or environ 2,5 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient pas de correction visuelle.

Parallèlement, une partie de la Charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du Groupe comprend un code de valeurs. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du Groupe ». Cette Charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les associés s'engagent à respecter cette Charte comme première condition de leur adhésion et, même si les salariés d'Essilor non associés de Valoptec ne signent pas personnellement cette Charte, l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 14,3 % des droits de vote d'Essilor International. Les statuts de l'association sont régulièrement remis à jour et revalidés pour accompagner l'évolution de celle-ci.

■ Organisation du contrôle interne

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

La Direction Générale a réaffirmé toute l'importance qu'elle accorde aux différentes structures de contrôle interne ainsi qu'en témoigne la diversité des sujets présentés au Conseil par des équipes pluridisciplinaires et au Comité d'audit et des risques. Les principes généraux, ainsi que leur correcte mise en place au sein du Groupe, sont définis par la Direction Générale et sont relayés aux collaborateurs.

2.3.2.3 Présentation des principales activités de contrôle

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la Direction Générale.

Les départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

■ Audit interne et Contrôle Interne

La mission permanente de l'audit interne est d'évaluer le fonctionnement des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, d'en effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour l'améliorer. Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi et est à diffuser au management de l'entité, au Directeur de zone concerné, au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, à la Direction Financière et à la Direction Juridique du Groupe ainsi que, en fonction de la nature et de l'impact des points relevés, aux directions opérationnelles ou fonctionnelles. Ce rapport reprend les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires et le Comité d'audit et des risques est informé des points significatifs. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions

décidés en accord avec elles dans le respect du calendrier défini.

Le Directeur de l'Audit Interne est pour sa part rattaché à l'un des Directeurs Généraux Adjointes et échange à intervalle régulier avec la Direction Générale (Président et Directeurs Généraux Adjointes). Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'audit interne rend compte également de ses activités au Comité d'audit et des risques. Le département est organisé sur la base d'équipes localisées au siège social de Charenton (pour les activités « Corporate », « Europe », « Afrique »), à Dallas (pour les activités « Nord Amérique »), à Singapour (pour les activités « Asie Pacifique » et « Moyen Orient ») et à Rio de Janeiro (pour les activités « Amérique du Sud » et « Amérique Centrale »).

Depuis 2011, sous l'impulsion de son Directeur, le département de l'audit interne a défini et commencé à mettre en œuvre une feuille de route (« *roadmap* ») pour les trois années suivantes. Cette feuille de route a été réalisée à partir d'une étude rassemblant divers « *benchmarks* » et bonnes pratiques sur l'état de l'art dans ces domaines. La feuille de route a par la suite été présentée à l'équipe de Direction restreinte et élargie (Comité exécutif) ainsi qu'au Comité d'audit et des risques et divers partenaires de l'audit interne et du contrôle interne (dont les Commissaires aux comptes). Elle a fait l'objet de discussions et commentaires et est assortie de plans d'actions précis visant à faire évoluer la fonction avec les enjeux inhérents d'une entreprise en forte croissance. En 2012, les progrès ont été globalement en ligne avec la feuille de route.

Cette feuille de route s'organise autour des thèmes suivants : gouvernance, management des risques et contrôle interne, mandat, ressources humaines, technologie, performance, qualité et création de valeur.

■ Consolidation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la Direction de la Consolidation et du Reporting Groupe. Elle est en charge de la mise à jour des procédures de consolidation qui font l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques. Elle a également une mission de formation et d'intégration au reporting des nouvelles filiales entrantes dans le périmètre.

La consolidation du Groupe est établie sur la base des comptabilités locales des différentes filiales ou des sous-paliers existants. La Direction de la Consolidation et du Reporting reçoit les comptes détaillés selon un calendrier défini, réalise une revue globale des comptes et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés. Ces derniers sont audités par le collège des Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession.

Le processus de reporting assure la fiabilisation des comptes intermédiaires et annuels du Groupe. Les clôtures au 30 juin et 31 décembre sont anticipées grâce à une procédure de « *hard close* » au 31 mai et 30 novembre.

■ Contrôle de gestion

Chaque entité ou groupe d'entités (reporting unit) du Groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargée de l'analyse des performances et de l'élaboration des cycles prévisionnels. Les entités du Groupe s'appuient sur la structure de contrôle de chacune des directions opérationnelles à laquelle elle se trouve rattachée.

Le contrôle de gestion Groupe définit et assure le suivi des indicateurs permettant de vérifier que le Groupe fonctionne conformément aux objectifs. Il mesure la contribution des différentes directions opérationnelles du Groupe.

Il procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit en lien avec les structures de contrôle de chaque direction opérationnelle.

Il signale les écarts par rapport aux objectifs fixés et assure un rôle d'identification des risques et opportunités et d'aide à la décision. Il anime les phases prévisionnelles (*forecast*, budget, PMT).

Il opère également la gestion et l'optimisation des flux internes au Groupe et notamment l'établissement des prix de transfert et des royalties.

■ Développement durable

La Direction du Développement Durable possède un rôle pleinement transversal. Sa mission principale est d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités ainsi que d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Elle est en outre responsable des informations extra financières du Groupe.

■ Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Rapportant directement à un membre du Comité exécutif (Directeur « *Global Engineering* ») et avec une liaison fonctionnelle à la Direction du Développement Durable, la Direction Mondiale, Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) a pour mission la mise en application de la politique commune de sécurité au travail des personnes, des installations et des biens, de prévention des risques industriels, de protection de la santé et de préservation de l'environnement par l'ensemble du Groupe. Elle anime le réseau de correspondants EHS et met en place des programmes et outils en vue d'assurer la conformité aux réglementations et l'amélioration continue des résultats. Enfin, elle apporte une expertise technique (REACH, gestion des produits chimiques, protection incendie, sécurité des équipements, transport des matières dangereuses, ergonomie...) aux différentes directions du Groupe.

■ Juridique

La Direction Juridique a une mission de Conseil et de prévention des litiges auprès de l'ensemble des directions du Groupe et de ses filiales ; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe afin de veiller à l'adéquation des risques et des garanties obtenus dans de telles opérations.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, elle insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours à l'arbitrage ; elle effectue une veille, le dépôt et la défense de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités.

Elle conseille le Groupe et le Conseil d'administration (ainsi que ses comités spécialisés) sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle participe au Comité d'audit et des risques, et au Comité stratégique. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère, des régions et des filiales aux responsabilités que peuvent encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du Groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international de plus en plus complexe et contraignant.

La Direction Juridique contrôle la bonne exécution d'environ vingt mille engagements contractuels du Groupe en sa possession au siège de la Société, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le Groupe est confronté (contentieux judiciaire, propriété industrielle ou encore contrôles ou réclamations fiscaux) en défense ou en demande et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques, fiscales ou en matière d'assurance. D'autre part, en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du Groupe, elle a procédé à l'intégration d'un logiciel (sur support web fonctionnant sous intranet) pour la tenue et la mise à jour de données juridiques et de gouvernance sur ces filiales.

Le département assurances de la Direction Juridique a également une politique de prévention et de protection en organisant, d'une part, des visites et des contrôles de sites avec nos assureurs et courtiers et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

Notre politique « *compliance* » - de prévention des risques juridiques se structure autour des principaux sujets juridiques liés à l'activité du Groupe, et particulièrement le droit de la concurrence, la gestion de la confidentialité et la prévention de la corruption. Elle vise essentiellement à informer et sensibiliser les dirigeants et les managers, communiquer et formaliser les bonnes pratiques afin d'assurer une effectivité réelle à cette politique en construisant progressivement une culture de la conformité au sein du Groupe.

A cet effet, la feuille de route élaborée et validée par la Direction Générale, le Comité exécutif et le Comité d'audit et des risques relevant les points essentiels à considérer – l'identification des risques, l'évaluation de l'existant, la responsabilisation individuelle, les moyens et l'effectivité de la conformité, ainsi que le nécessaire soutien de la Direction Générale – continue progressivement à être déployée.

Dans ce contexte, les actions de sensibilisation en droit de la concurrence se sont poursuivies auprès des directions du siège ainsi que de l'ensemble des responsables des filiales et des zones en Europe et de leurs comités de Direction réunissant notamment les directeurs grands comptes, commerciaux, financiers, marketing, production, informatique. En 2012, des séances d'information et sensibilisation sur des sujets spécifiques en droit de la concurrence et pratiques commerciales adaptés au droit local ont été dispensées en langue locale aux managers des filiales belge, espagnole et néerlandaise (soit plus de quarante personnes).

Des actions similaires ou encore des notes juridiques sur les règles essentielles en droit de la concurrence et pratiques commerciales ont continué à être réalisées sur un périmètre mondial notamment en Asie, en Inde et aux États-Unis.

Pour une information régulière accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, une documentation spécifique au contenu pédagogique, constituée de « kits audio » (support multimédia des séances de sensibilisation) de notes d'information, de présentations PowerPoint, de fiches et guides de bonnes pratiques, de liste de « *do's and don'ts* » a été mise en ligne sur le site intranet de la Direction Juridique sous une section dédiée « compliance » et fait l'objet d'une mise à jour continue et d'une consultation au fil de l'eau. En outre, des triptyques guides, chartes et manuels à la disposition des collaborateurs sont réalisés régulièrement.

Les juristes locaux rattachés fonctionnellement au Directeur Juridique peuvent ainsi assurer le relais et une cohérence dans le déploiement de notre politique en adaptant cette documentation et les réunions de sensibilisation aux contextes locaux. Ils préparent également et communiquent régulièrement aux opérationnels des notes d'information juridique sur des sujets professionnels, en matière de sécurité et de normes, ou encore préparent des guides « juridique et conformité » à l'intention des salariés de leurs régions. En Asie, au niveau des usines, des séances de formation ont été faites conjointement avec le service monde HSE.

Les résultats des actions de sensibilisation avec un reporting des risques juridiques identifiés et des actions à mettre en œuvre (audits juridique, mise en place de programmes de compliance, guide de bonnes pratiques) ont été présentés au Comité exécutif par le Directeur Juridique Groupe qui peut par ailleurs faire inscrire des sujets ou exposés à l'ordre du jour du Comité exécutif afin d'approfondir une sensibilisation appropriée.

Dans le cadre de l'exécution de la feuille de route et de l'identification des risques juridiques, des audits en droit de la concurrence et des pratiques commerciales dans les principales filiales européennes se sont poursuivis notamment en Europe de l'Est. Les rapports d'audits ont été présentés à la Direction Générale et la Direction Europe avec des préconisations à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action d'amélioration continue de notre politique de prévention.

L'évolution des kits audios de sensibilisation en modules e-learning de formation adaptés aux lois, pratiques et langues locales sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines a été réalisée et une première phase de déploiement pour les collaborateurs concernés sur un périmètre France été mise en place et se déploiera progressivement en Europe.

Aux États-Unis, environ 1 000 collaborateurs ont suivi le module e-learning de formation au droit de la concurrence local et pratiques commerciales.

De plus, en raison de la croissance externe du Groupe à forte dimension internationale, un guide de bonnes pratiques des échanges d'informations dans le cadre du droit de la concurrence a été formalisé et diffusé largement aux managers. Ce guide vise en effet à permettre aux collaborateurs de pouvoir échanger des informations tant avec leurs partenaires externes (clients, fournisseurs etc.) qu'avec les filiales du Groupe en respectant quelques bonnes pratiques.

Dans le même sens, du fait du développement de nouveaux outils de communication comme les réseaux sociaux et de leur utilisation croissante par les salariés, un guide de bonnes pratiques a été formalisé en collaboration avec la Direction de la Communication et de la Direction des Ressources Humaines et diffusé largement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin qu'ils soient vigilants sur le contenu et la nature des informations communiquées sur ces réseaux notamment au regard des exigences de confidentialité. Compte tenu de l'activité du Groupe, la confidentialité constitue en effet un sujet important pour notre politique « Compliance ».

Les actions de sensibilisation et d'information des bonnes pratiques sur la gestion de la confidentialité se sont poursuivies particulièrement auprès des équipes R&D monde incluant les équipes R&D instruments, le marketing ainsi les directions des filiales situées en Chine, Inde, Thaïlande, Philippines soit environ 300 collaborateurs.

Un guide présentant les bonnes pratiques a servi de support à ces actions et a été mis en ligne via l'intranet de la Direction des Affaires Juridiques et des triptyques traduits en langue locales notamment en mandarin, ont été largement diffusés dans le Groupe.

Entreprise industrielle et innovante, les enjeux du respect de la confidentialité sont majeurs, ce qui explique que les actions de sensibilisation et la documentation mise à disposition ont été complétées par des séances de formation axées sur les bons comportements à adopter et confiés à un prestataire spécialisée sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines. Ces séances de formation ont été dispensées dans un premier temps aux managers des équipes R&D monde et devraient être étendues à l'ensemble des managers du Groupe.

Sur un plan plus pratique, et en collaboration avec la Direction de la Communication Groupe, des documents standards de communication interne (présentation PWP, compte-rendu de réunion, etc...) insérant automatiquement les mentions légales associées ont été mis à disposition des salariés via le site intranet.

Dans le cadre de la prévention de la corruption et tenant compte particulièrement de l'application extra – territoriale du UKBA, il a été réalisé à l'attention de tous les collaborateurs concernés des outils d'informations et de sensibilisation préparés en collaboration avec les juristes locaux pour la Chine, l'Inde, les Philippines, la Thaïlande c'est-à-dire :

- des modules multimédia, en anglais, en mandarin présentant les législations locales en matière de corruption et les bonnes pratiques qui en découlent destinés à servir de support à des séances de sensibilisation ;
- des aide-mémoires sous forme de triptyques à distribuer largement en anglais et en mandarin.

Dans ce contexte, une réunion d'information et de sensibilisation aux règles prévues par le UKBA et ses conséquences a été réalisée spécifiquement auprès de l'ensemble des directeurs de filiales anglaises et les membres de leur Comité de Direction (soit environ 20 managers).

Les obligations prévues par l'UKBA nécessite également une appréciation des risques auxquels pourraient être exposée l'Entreprise afin de mettre en place le cas échéant les procédures

internes adéquates et proportionnelles aux risques identifiés. A cet effet, il a été d'ores et déjà confié à un prestataire spécialisé la réalisation d'un état des lieux des pratiques existantes au sein de la Direction des Achats Monde et des recommandations éventuelles visant à améliorer ces politiques et procédures internes dans nos relations avec nos fournisseurs.

Enfin, d'autres actions de conformité (« *Compliance* ») se mettent progressivement en place au sein du Groupe, notamment dans le cadre d'accords ou de chartes diffusés dans le Groupe ; qu'il s'agisse, pour la protection des données personnelles, de la mise à jour de la Charte sur les TIC (technologie de l'information et de la communication), de la Charte des administrateurs informatiques, une politique de sécurité des systèmes informatiques, définissant les rôles et responsabilités, ainsi que des principes et processus de mise en œuvre nécessaires (tel que la gestion de la confidentialité) des systèmes d'information du Groupe.

Dans le cadre d'une nouvelle législation européenne, un règlement européen qui devrait être directement applicable aux États membres à partir du début de l'année 2014 imposant aux entreprises la nomination d'un correspondant informatique et libertés (CIL), un audit juridique confié à un prestataire externe sous la responsabilité conjointe de la Direction des systèmes d'information et de la Direction des Ressources Humaines a été réalisé pour s'assurer de la conformité de nos procédures internes et process à la loi de 1978 et mettre en œuvre les préconisations éventuelles.

Les accords ou chartes susmentionnés s'ajoutent aux notes d'information existantes sur le site intranet de la DAJDG depuis de nombreuses années en matière de déontologie boursière, de prévention du blanchiment et de la corruption ou de sensibilisation au respect du droit de la concurrence et autres pratiques commerciales. En ce qui concerne la note déontologie boursière, afin d'assurer une information complète et accessible à l'ensemble des salariés, cette note a été complétée par un kit audio vulgarisant les obligations légales de l'information financière. De plus et d'une manière générale, une note d'information complète et détaillée associée à un support multimédia (kit audio) présente l'ensemble des risques pénaux auxquels peut être confrontée l'entreprise et les conséquences sur la responsabilité pénale de l'entreprise, dirigeants et collaborateurs. Cette note destinée à informer et sensibiliser tous les acteurs de l'Entreprise est disponible sur le site intranet de la Direction des Affaires juridiques et du Développement pour un accès au fil de l'eau et une diffusion la plus large possible.

Les actions « Conformité » font l'objet d'une communication régulière dans les publications internes (Connection, Essilook, Repères...) et l'ensemble de la documentation et des supports multimédias sont en version bilingue « français / anglais » voir sont traduits dans les langues locales afin d'assurer au sein du Groupe une cohérence certaine dans l'application de la politique « *Compliance* ».

Le département Propriété Industrielle a envoyé aux managers du Groupe en juillet 2012 des principes directeurs pour l'utilisation, la protection et le respect mondial de nos marques, logos et autres éléments d'identité.

■ Qualité

Rattachée hiérarchiquement au Directeur du « *Global Engineering* » (membre du Comité exécutif), la Direction « Qualité et Satisfaction Client » assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire tous les types de clients d'Essilor. Animée et coordonnée par une petite équipe centrale, sa structure est décentralisée pour se rapprocher au mieux de la réalité des marchés et augmenter la réactivité de l'entreprise. Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

- la satisfaction des clients, en termes de produits et de services, compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des attentes selon les segments de clientèle ;
- l'efficacité et la cohérence des processus internes, en particulier leur alignement avec les objectifs stratégiques globaux et la mesure de leur efficience ;
- le contrôle du caractère factuel des prises de décision (orientation résultats), en particulier en contribuant à l'établissement de tableaux d'indicateurs invitant si possible à la comparaison des performances avec celles d'autres entreprises aux activités similaires ou connexes ;
- la représentation du groupe Essilor dans les instances de normalisation afin de promouvoir l'intérêt des consommateurs dans ces instances.

■ Fusion et acquisitions

Rattachés à l'un des deux Directeurs Généraux Adjoints, le Directeur Fusions et Acquisitions et son équipe définissent la politique de croissance externe du Groupe et coordonnent les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Ils assurent également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le Groupe et ont autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du Groupe ne peuvent en aucun cas décider seules de l'acquisition de sociétés extérieures ou de la cession totale ou partielle de sociétés du Groupe. Toutes les opérations de croissance externe (y compris les cessions) peuvent être présentées préalablement au Conseil d'administration. Ces mêmes opérations (dans la mesure où elles sont supérieures à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers / nouveaux pays et supérieures à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition) doivent recevoir l'approbation formelle du Conseil d'administration.

■ Trésorerie

La Direction des Financements et de la Trésorerie a pour mission le financement du Groupe, la couverture des risques financiers et la gestion des flux. Elle assure par ailleurs un rôle général de conseil et d'assistance auprès des filiales du Groupe sur ces missions. Elle est directement rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Les financements à moyen et long terme ainsi qu'une grande partie des liquidités à court terme sont gérés de manière centralisée par la maison-mère au moyen de prêts bancaires, de placements privés, de lignes de crédit confirmées à moyen

terme ou de billets de trésorerie. Le financement des principales filiales du Groupe est assuré au moyen de cash poolings et de prêts à court et moyen termes, ce qui permet une centralisation progressive de la liquidité.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports à court terme (fonds de placement, dépôts bancaires, titres de créances négociables), limitant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles.

Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la Direction des Financements et de la Trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt. Les financements du Groupe étant concentrés sur la maison mère, la gestion du risque de taux d'intérêt y est également centralisée.

Par ailleurs, au titre des missions qui précèdent, la Direction des Financements et de la Trésorerie est en charge de la relation bancaire.

Elle participe également avec la Direction de la Consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

2.3.2.4 Les textes de référence, les normes, procédures et les adhésions aux instances qui structurent les contrôles internes

- a) Les règles et procédures édictées par le Groupe sont regroupées dans le Guide des Standards Groupe (« GSG ») et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, acquisitions, communication, finance, fiscalité, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...).

Le GSG rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations ; stocks ; ventes / clients ; trésorerie ; achats ; provisions de passif / engagements hors bilan ; fiscalité ; frais de R&D et de démarrage ; comptabilité industrielle ; dispositifs de prévention de la fraude ; procédures en matières d'engagements ; assurance ; personnel et ressources humaines ; juridique ; consolidation ; acquisition de sociétés, d'actif ou de branche d'activité). Il intègre par ailleurs des critères d'éthique applicables à l'ensemble du Groupe qui sont développés autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le GSG est accessible en ligne en français et en anglais sur

le site intranet du Groupe et par une adresse extranet dédiée. Il constitue un outil indispensable, tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle interne adapté dans les entités du Groupe. Les nouveautés en matière de règles du Groupe font l'objet d'une communication spécifique au moment de leur intégration au manuel (newsletter et annonce sur le site intranet).

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le GSG est sous la responsabilité des responsables opérationnels et fonctionnels (responsables financiers, achats, etc.) au niveau local et Groupe.

- b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « FIGURES » permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du Groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la Direction Financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique (« glossaire ») indique pour chaque module les éléments devant être saisis, en conformité avec les règles Groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du Groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du Groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans FIGURES sont conformes aux règles et procédures du Groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre l'assurance d'une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du Groupe.

Ce système de reporting unifié a fait l'objet d'une application jumelle appelée « Sustainability » qui est adaptée à la fois à la remontée des informations économiques, humaines (sociales et sociétales) et environnementales et à la production des états concernant l'information extra financière du Groupe sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable. Sustainability dispose de procédures similaires de consolidation, d'instructions propres sur la remontée d'informations ainsi que d'un glossaire spécifique. Les responsables financiers du Groupe ou locaux recueillent les informations auprès des responsables concernés.

- c) Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication / logistique) et de « l'aval » (prescription/distribution) le Groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités.

Différents reporting, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels, trimestriels ou annuels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales, notamment dans les domaines de la performance comptable, financière, logistique ; le suivi des activités commerciales ;

les accidents du travail ; les contrôles hygiène et sécurité ; les contrôles APAVE ; les certifications ISO ; les rapports sur le développement durable ; les sinistres et prévention des sinistres, assurances, litiges, etc.

Par ailleurs, chaque fonction a la responsabilité de documenter (en alignement avec les règles du GSG) les procédures spécifiques à respecter. Une Charte intranet permet de coordonner au niveau international les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

- d) Essilor est intégré dans six indices dits de Responsabilité Sociale spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du développement durable : ASPI Eurozone®, ECPI® Ethical EMU Equity, ECPI® ETHICAL Europe Equity, FTSE4Good, Ethibel Excellence et STOXX® Global ESG Leaders.

Corporate Knights a classé Essilor International parmi les 100 sociétés mondiales les plus responsables pour l'année 2013 (traduit de l'anglais : *Essilor International SA has earned a place on the 2013 Global 100 Most Sustainable Corporations in the World ranking.*). Annoncé chaque année à l'occasion du *World Economic Forum* de Davos depuis 2005, le classement du Global 100 est considéré comme l'évaluation documentée par des chiffres la plus exhaustive de la responsabilité des entreprises (traduit de l'anglais : *Corporate Sustainability*).

- e) Essilor est membre du Pacte Mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès auprès du Secrétariat du Pacte Mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

C'est à ce titre qu'Essilor International profite de ce rapport pour renouveler ici pour l'année à venir ses engagements pour intégrer les dix principes du Pacte Mondial dans ses stratégies et ses opérations.

- f) Attentif et sensible aux conséquences du changement climatique, Essilor s'est associé aux initiatives du Carbon Disclosure Project (CDP) et de l'initiative *Caring for Climate* dès leur lancement. La production d'une paire de verres correcteurs ne génère que quelques centaines de grammes d'équivalent CO₂. Utilisés pendant de nombreux mois, ces petits objets légers de la vie quotidienne ne consomment pas d'énergie. Essilor s'est également associé à l'initiative du Water Disclosure dès sa création par le CDP.
- g) Les unités de production de masse de verres ophtalmiques sous contrôle opérationnel direct d'Essilor disposent dans leur ensemble de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 (100 %), de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 (100 %). Elles assurent la maintenance régulière de ces systèmes et la reconduction de leurs certifications par des audits de renouvellement. Certains laboratoires de fabrication de prescription de verres ophtalmiques qui assurent essentiellement un rôle de service en disposent également néanmoins quand leur taille rend cette mise en place pertinente.

2.3.2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

À partir des orientations données par la Direction Générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur trois ans. Le plan à moyen terme, présenté à la Direction Générale, intègre l'ensemble de ces orientations.

Le processus budgétaire démarre pour sa part en août de chaque année avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du Groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque Direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la Direction Générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre. Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en juin de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du Groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion Groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la Direction Générale. Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers notre système de reporting « FIGURES » lequel assure à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système, ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

En ce qui concerne la consolidation statutaire, les données bilancielleres sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités et de s'assurer de leur conformité aux règles Groupe. Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IFRS, normes Groupe, instructions de l'AMF,...), supportée par les procédures générales du Groupe et par des instructions spécifiques envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière produite, grâce aux contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la Direction Financière (incluant contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données assurée par les sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation, incluant un calendrier détaillé de remontée d'information. Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le GSG. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent ainsi un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le GSG est applicable par les sociétés du Groupe, qu'elles soient consolidées ou non, et le contrôle de l'application est du ressort du management local, du contrôle interne et de l'audit interne. En outre, à chaque clôture, l'information financière jugée la plus pertinente est présentée par la Direction Financière au Comité d'audit et des risques. Lors de ces réunions – auxquelles assistent aussi les Commissaires aux comptes – sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises en relation avec les risques associés.

Enfin, sans qu'ils ne fassent partie intégrante des procédures de contrôle interne, les Commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions, concevoir leurs approches d'audit et tester un certain nombre de contrôles internes clés. Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux qui sont en grande majorité membres du collège des Commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du Groupe

2.3.3 Décisions et informations du Conseil d'administration

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise défini dans le Code « AFEP-MEDEF ».

Une disposition du Code de gouvernement d'entreprise est écartée et les raisons pour lesquelles elle l'a été : lors de sa réunion du 27 novembre 2008, le Conseil d'administration d'Essilor a statué sur les recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance d'Essilor et sont mises en œuvre de longue date.

D'une manière plus générale, les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein d'Essilor.

Toutefois le Conseil, sur proposition du Comité des mandataires, a exprimé une réserve sur « l'obligation » qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président Directeur Général ou Directeur Général.

Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, à nos yeux, les clefs de la construction de groupes puissants et stables.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Essilor a décidé de continuer de « suspendre » le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président-Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans. Cette position a été reconnue conforme par l'AMF.

Essilor, pionnier de l'actionnariat salarié, a toujours cherché, dans la mesure du possible, à générer des dirigeants en son sein, à

favoriser leur vision long terme et à leur faire partager le risque entrepreneurial ; la détention significative d'actions Essilor par les dirigeants en étant d'ailleurs la plus claire illustration.

2.3.3.1 Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant

Le Conseil d'administration a examiné, pour la première fois en 2005, la situation de chaque administrateur au regard de tous les critères d'indépendance établis dans le Rapport consolidé AFEP-MEDEF de 2003. Ensuite, chaque année, le Conseil examine la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance repris dans le Code de 2008 et pour la dernière fois lors de sa séance du 27 novembre 2012,

À l'issue de cette revue complète, le Conseil a conclu que, sur les 15 administrateurs composant le Conseil d'administration, 9 membres peuvent être considérés comme « indépendants » soit plus de 50 % tel que requis par le règlement intérieur et le Code AFEP-MEDEF. Un administrateur atteindra la limite des douze années en poste en 2012, ce qui définit conventionnellement la fin de l'indépendance pour un administrateur extérieur.

2.3.3.2 Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil

Une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration est réalisée chaque année depuis 2004 ; de telles évaluations ont souvent conduit à la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration et de la Charte d'administrateur.

En 2012, une nouvelle auto-évaluation formalisée a été initiée, la synthèse des questionnaires réalisée par le Comité des mandataires a constaté les points de progression suivants, par rapport à l'an passé :

Satisfaction sur l'évolution de la gouvernance et de la qualité de la communication avec le management (qualité et transparence des présentations) ; diversité de sujets de travail du Conseil et le séminaire organisé par le management à Dallas était particulièrement instructif ; une véritable opportunité de comprendre le business américain et de faire connaissance avec l'équipe. Parmi les évolutions à entreprendre, le Conseil souhaite étudier une solution sécurisée de l'information.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'organisation du Top Management du Groupe ;
- l'activité du Groupe ;
- la concurrence ;
- les états financiers consolidés intermédiaires, annuels et prévisionnels ;
- l'examen du budget annuel ;
- les communiqués sur les résultats 2011 et sur les résultats du premier semestre 2012 ;
- les présentations ou comptes rendus du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique, du Comité des nominations et du Comité des mandataires et rémunérations ;
- Le processus de renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- des points bourse – titres ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe, notamment le bilan des acquisitions de 2008 à 2012 ;
- les modifications du financement ;
- le montant des garanties accordées par la Société ;

- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;
- les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions avec l'introduction de conditions de performance spécifiques pour les membres du Comité exécutif ;
- le programme de rachat d'actions ;
- l'annulation de titres ;
- la nomination de deux nouvelles administratrices ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la poursuite des conventions réglementées préalablement autorisées ;
- la répartition des jetons de présence ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne ;
- la déontologie boursière ;
- les principales questions sociales ;
- les études d'analystes ;
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- les délégations et subdélégations de pouvoir au Directeur Général ;
- la fixation du calendrier des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale pour 2013.

Un complément d'information sur le gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur du Conseil d'administration, se trouve au chapitre 2.1 de notre Document de référence.

2.3.4 Pouvoirs du Directeur Général

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont exercées conjointement sans limitation formelle des pouvoirs du Directeur Général. Toutefois, les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie

annoncée font toujours l'objet d'une approbation préalable du Conseil, comme indiqué dans le règlement intérieur d'origine de novembre 2003. Le Directeur Général est assisté par deux Directeurs Généraux Adjointes.

2.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'Essilor, TITRE V – ASSEMBLEES GENERALES, prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

Article 24 – Règles générales

- 5) Information et droit de communication des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 25 – Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et, le cas échéant, aux comptes consolidés, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

À défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Article 26 – Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas changer la nationalité de la Société, sauf dans les cas prévus par la Loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la Société ou décider sa dissolution

anticipée ; transformer la Société en Société de toute autre forme, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée Spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à une Assemblée Générale, cette Assemblée élit elle-même son Président

2.3.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-37, alinéa 9 du Code du commerce, vous trouverez les informations prévues par l'article L. 225-25-3 du Code du commerce dans le Rapport de gestion et

au paragraphe 5.2.1.4.4 « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires » du Document de référence.

Charenton, le 27 février 2013

Le Président du Conseil d'administration

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International

Exercice clos le 31 décembre 2012.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESSILOR INTERNATIONAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

2.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée

Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par

l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

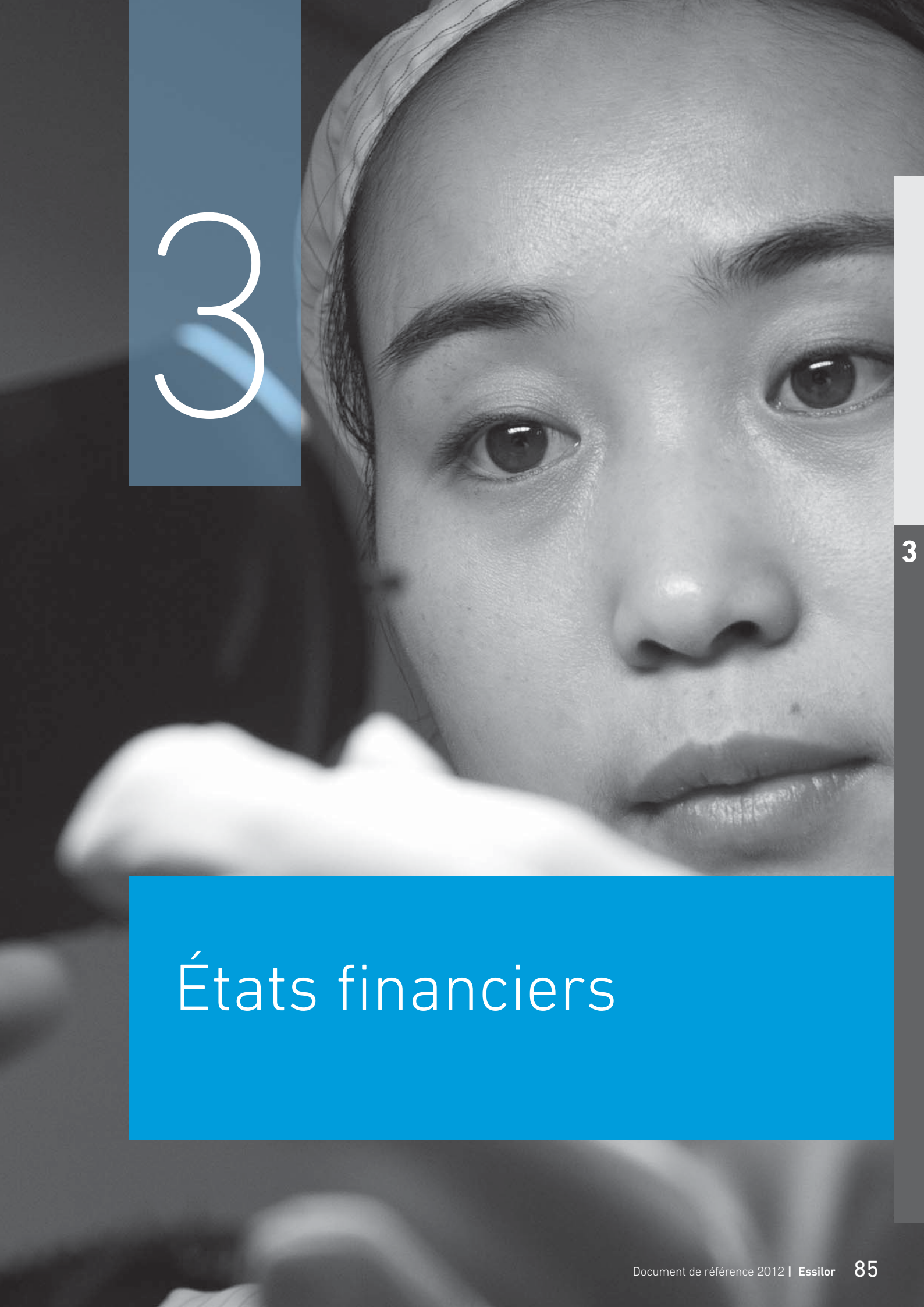
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

3.1	COMMENTAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT	86
3.1.1	Résultat d'exploitation	86
3.1.2	Résultat net	88
3.1.3	Situation financière	88
3.2	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	89
3.2.1	Évolutions récentes	89
3.2.2	Perspectives	89
3.2.3	Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	89
3.2.4	Perspectives 2013	89
3.3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	90
3.3.1	Compte de résultat consolidé	90
3.3.2	Bilan consolidé	92
3.3.3	Variation des capitaux propres	94
3.3.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	96
3.4	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	97
3.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	152
3.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	153
3.7	COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ESSILOR INTERNATIONAL	154
3.7.1	Principales données au 31 décembre 2012	154
3.7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2012	155
3.7.3	Bilan au 31 décembre 2012	156
3.7.4	Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012	157
3.8	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012	158
3.9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	184
3.10	INFORMATIONS ANNEXES	185



3

États financiers

3.1 Commentaires sur la situation financière et le résultat

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

3.1.1 Résultat d'exploitation

Le compte de résultat

En millions d'euros	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	4 988,8	4 189,5	+19,1 %
Marge brute	2 783,6	2 321,5	+19,9 %
en % du CA	55,8 %	55,4 %	
Contribution de l'activité ^(a)	894,1	748,2	+19,5 %
en % du CA	17,9 %	17,9 %	
Autres produits / Autres charges	-62,4	-65,1	
Résultat opérationnel	831,7	683,1	+21,8 %
Résultat financier	-18,0	-13,4	
Impôt sur les sociétés	-207,1	-179,4	
taux d'impôt (%)	25,5 %	26,8 %	
Résultat des sociétés en équivalence	23,8	27,9	
Part des minoritaires	-46,4	-12,6	
Résultat net part du Groupe	584,0	505,6	+15,5 %
en % du CA	11,7 %	12,1 %	
Bénéfice net par action (en euros)	2,80	2,44	+14,7 %

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et autres charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

■ Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, se référer au paragraphe 1.3.5 « Évolution des activités du Groupe en 2012 » du présent Document de référence.

■ Marge brute

En 2012, la marge brute (chiffre d'affaires – coût des produits vendus) s'établit à 2 783,6 millions d'euros. Le ratio de marge brute sur chiffre d'affaires augmente de 40 points de base à 55,8 % du chiffre d'affaires, contre 55,4 % en 2011. Cette amélioration traduit, d'une part, les gains d'efficacité industrielle et la forte croissance des volumes et, d'autre part, le succès des nouveaux produits, notamment le verre antireflet Crizal UV.

■ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation 2012 s'élèvent à 1 889,4 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires, soit 37,9 %, elles affichent une hausse de 30 points de base qui traduit :

- une progression importante des investissements en marketing, force de vente et de distribution ;
- une hausse des frais de structure, liée notamment au renforcement des ressources dans les régions à forte croissance ;
- une progression de l'effort en matière de Recherche et Développement, soit 161,9 millions d'euros (avant déduction d'un crédit d'impôt recherche de 12,9 millions), contre 151,5 millions en 2011.

■ Contribution de l'activité

Au total, la contribution de l'activité s'élève à 894,1 millions d'euros, en hausse de 19,5 % et stable, à 17,9 % du chiffre d'affaires. Hors impact de l'allocation du prix des actifs (*Purchase price allocation*) et de l'application de la norme IFRS 3 révisée, la contribution de l'activité ressort à 18,6 % du chiffre d'affaires.

Contribution de l'activité ^(a)	2012	2011	Variation
En millions d'euros	894,1	748,2	+19,5 %
En % du chiffre d'affaires	17,9 %	17,9 %	

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et autres charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisitions.

Variation de la contribution de l'activité ^(a) 2012	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	145,9	56,8	55,3	33,8
En %	+19,5 %	+7,6 %	+7,4 %	+4,5 %

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

■ Autres produits / autres charges opérationnelles

Le solde du poste Autres produits / autres charges affiche un total de 62,4 millions, en baisse de 2,7 millions d'euros.

Il recouvre notamment :

- 28,4 millions de charges liées aux paiements en actions (contre 23,2 millions en 2011), dont 27,7 millions au titre des charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions de performance (y compris 5 millions d'euros de charges sociales). Le solde est composé des frais liés à la décote accordée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ;

- 25,3 millions d'euros de charges de restructuration principalement liées à la rationalisation du réseau de laboratoires de prescription, et au transfert des activités de Recherche et Développement de la Floride vers le Centre d'Innovation et Technologie situé sur le campus de Dallas (États-Unis) inauguré en 2012. Ces dépenses s'inscrivent en légère hausse par rapport à 2011 ;
- d'une charge de 21,2 millions d'euros couvrant des frais juridiques, notamment dans le cadre de l'accord conclu avec Carl Zeiss Vision, ainsi que des coûts liés à des frais d'acquisitions stratégiques ;
- d'un gain net sur cessions d'actifs de 15,6 millions d'euros, principalement lié au changement de méthode de consolidation des co-entreprises Nikon-Essilor et Essilor Korea.

■ Résultat opérationnel

En 2012, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité – Autres produits et autres charges) a atteint 831,7 millions d'euros, soit 16,7 % du chiffre d'affaires (16,3 % en 2011).

Variation du résultat opérationnel 2012	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	148,6	47,1	71,5	30,0
En %	+21,8 %	+6,9 %	+10,5 %	+4,4 %

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

Stratégie et facteurs influents

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

3.1.2 Résultat net

Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action

La part des minoritaires dans le résultat d'Essilor progresse fortement à 46,4 millions d'euros, reflétant la dynamique de la stratégie de partenariat développée par le Groupe. L'augmentation de ce poste traduit les éléments suivants :

- le changement de méthode de consolidation de Nikon-Essilor et Essilor Korea ;
- la consolidation en année pleine de Shamir, détenue à 50 % ;
- l'effet des nouveaux partenariats signés en 2011 et 2012 ;
- la croissance des résultats des partenariats existants grâce, notamment, aux programmes de synergies mis en place.

Le résultat net part du groupe progresse ainsi de 15,5 % à 584,0 millions d'euros, soit 11,7 % du chiffre d'affaires.

En raison d'une légère augmentation du nombre moyen d'actions en circulation en 2012, le bénéfice net par action progresse de 14,7 % à 2,80 euros.

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants :

■ Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort en baisse à - 18,0 millions d'euros, contre - 13,4 millions en 2011. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des frais financiers consécutive à l'extension de la durée moyenne de la dette et à l'effet défavorable des cours de change.

■ Impôt sur les bénéfices

Le montant des impôts sur les bénéfices progresse de 15,5 % à 207,1 millions d'euros. Entre 2011 et 2012, le taux effectif de l'impôt a baissé de 26,8 % à 25,5 % du résultat avant impôt, en liaison avec les éléments exceptionnels des autres produits et autres charges opérationnels.

■ Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence équivaut à la quote-part du résultat de l'activité réalisée par Transitions Optical (détenue à 49 % par Essilor) avec les manufacturiers autres qu'Essilor. La baisse de ce résultat de 27,9 à 23,8 millions d'euros traduit donc une moindre activité de Transitions avec ces clients.

3.1.3 Situation financière

Le bilan

■ Écarts d'acquisitions et autres immobilisations incorporelles

Le poste Ecarts d'acquisitions a augmenté de 204 millions d'euros à 2 087 millions d'euros à fin 2012. Cette hausse procède pour l'essentiel des nouvelles acquisitions.

■ Investissements

Vous reporter au chapitre 1.5 du présent Document de référence.

■ Stocks

À fin 2012, les stocks s'élevaient à 830 millions d'euros, en augmentation de 77 millions d'euros par rapport à fin 2011, dont une grande partie est liée aux acquisitions. La progression des stocks en relation avec l'activité est en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires en base homogène.

■ Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 921 millions d'euros à fin 2012, en hausse de 13,4 % par rapport à fin 2011. Les variations des capitaux propres sont détaillées dans le paragraphe 3.3.3 du présent Document de référence.

Comme illustré par le graphe qui suit, le modèle d'Essilor a continué à démontrer sa forte génération de trésorerie au cours de l'exercice 2012. Les flux d'exploitation provenant des opérations (hors variation de BFR) se sont élevés à 848 millions d'euros, en progression de 17,3 % par rapport à 2011. Ces flux ont notamment permis de couvrir la progression du montant des investissements industriels, soit 241 millions d'euros, ainsi qu'une augmentation limitée du besoin en fonds de roulement (+10 millions d'euros).

Il en résulte une croissance du *cash flow* libre (Ressources d'exploitation moins variation du BFR moins investissements corporels et incorporels nets) de 28,9 %, à 597 millions d'euros qui a contribué à financer :

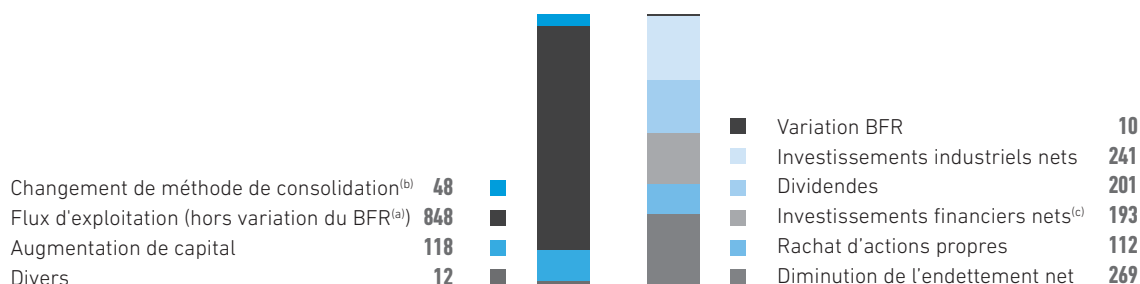
- des investissements financiers nets de 193 millions d'euros^(a) ;
- une augmentation des dividendes versés aux actionnaires d'Essilor et aux actionnaires minoritaires des co-entreprises, soit 201 millions d'euros ;
- des achats d'actions propres pour un montant global de 112 millions d'euros.

À la fin de l'exercice 2012, l'endettement net du Groupe s'est réduit, passant de 506 millions à 237 millions d'euros, soit un niveau d'endettement net inférieur à 10 % des capitaux propres qui s'élèvent à 3 921 millions d'euros.

(a) Investissements financiers nets de trésorerie acquise (187 millions d'euros) plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises (6 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX SIMPLIFIÉ

(en millions d'euros)



(a) Besoin en fonds de roulement.

(b) Changement de méthode de consolidation des co-entreprises Nikon-Essilor et Essilor Korea.

(c) Investissements financiers nets de trésorerie acquise (187 millions d'euros) plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises (6 millions d'euros).

3.2 Informations sur les tendances

3.2.1 Évolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

3.2.2 Perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives à moyen terme.

Il est établi que le verre ophtalmique a de bonnes perspectives de croissance à moyen et à long terme en raison du sous équipement

d'une grande partie de la population mondiale, du vieillissement de la population mondiale, et du fait que c'est le moyen de correction visuelle le plus économique et que ses progrès actuels lui permettent de bien se positionner par rapport aux technologies concurrentes.

3.2.3 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Rachat d'actions

Essilor International poursuit sa politique de rachat d'actions visant à compenser la dilution liée aux programmes de paiement en actions. Au 26 février 2013, le Groupe a racheté 309 097

actions sur le marché pour un montant d'investissement de 22,5 millions d'euros environ.

Voir également les événements postérieurs à la clôture dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés du chapitre 3.5.

3.2.4 Perspectives 2013

Extraits du Rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2013.

Le marché de l'optique ophtalmique confirme sa croissance structurelle, tirée par l'évolution démographique mondiale, les changements de style de vie, et le développement rapide des classes moyennes, notamment dans les pays à forte croissance. Sa fragmentation et sa sous-pénétration demeurent : sur les 4,2 milliards de personnes dans le monde ayant un défaut visuel, 2,5 milliards ne bénéficient toujours pas d'une correction visuelle.

En 2013, malgré un contexte économique incertain, ces facteurs soutiendront la demande pour une meilleure vision partout dans le monde et permettront à Essilor de continuer à déployer sa stratégie créatrice de valeur. Ainsi, Essilor est confiant dans sa capacité à réaliser une nouvelle année de croissance et de rentabilité élevée. La Société ne souhaite pas fournir de prévisions ou estimations de bénéfice. Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication de la Société comportant des prévisions sur le bénéfice pour l'exercice 2013.

3.3 États financiers consolidés

3.3.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros sauf données par action	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	3	4 988 845	4 189 541
Coût des produits vendus		-2 205 278	-1 868 086
MARGE BRUTE		2 783 567	2 321 455
Charges de recherche et de développement		-161 877	-151 490
Charges commerciales et de distribution		-1 139 856	-959 692
Autres charges d'exploitation		-587 688	-462 094
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ		894 146	748 179
Charges nettes de restructuration	5	-25 325	-22 646
Dépréciation des écarts d'acquisition	11		
Charges sur paiements en actions	5	-28 421	-23 211
Autres produits opérationnels	5	12 006	3 962
Autres charges opérationnelles	5	-36 319	-20 722
Résultat sur cessions d'actifs	5	15 626	-2 470
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3	831 713	683 092
Coût de l'endettement brut		-24 063	-13 904
Produits de trésorerie et équivalents		17 037	10 507
Résultat de change	6	-6 779	-85
Autres produits et charges financiers	7	-4 173	-9 917
Résultat des sociétés mises en équivalence	15	23 811	27 883
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		837 546	697 576
Impôt sur les résultats	8	-207 122	-179 396
RÉSULTAT NET		630 424	518 180
dont part du Groupe		584 008	505 619
dont part des minoritaires		46 416	12 562
Résultat net part du Groupe par action (euros)		2,80	2,44
Nombre moyen d'actions (milliers)	9	208 264	207 246
Résultat net part du Groupe dilué par action (euros)	10	2,77	2,41
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	10	211 015	209 678

État des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	2012			2011		
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (A)	584 008	46 416	630 424	505 619	12 562	518 181
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt, couvertures de transactions futures, part efficace	-244		-244	-4 466		-4 466
- Impôts	-94		-94	2 494		2 494
- Nettes d'impôts	-338		-338	-1 972		-1 972
Couvertures d'investissement net, part efficace	836		836	1 392		1 392
- Impôts	-114		-114	-479		-479
- Nettes d'impôts	722		722	913		913
Transfert en résultat ou change, net d'impôt, couvertures de transactions futures, part efficace	-1 808		-1 808	4 104		4 104
- Impôts	239		239	-1 194		-1 194
- Nettes d'impôts	-1 569		-1 569	2 910		2 910
Couvertures d'investissement net, part efficace	-246		-246	-199		-199
- Impôts	11		11	68		68
- Nettes d'impôts	-235		-235	-131		-131
Variations de juste valeur des immobilisations financières	2 289		2 289	-1 279		-1 279
- Impôts	-47		-47	-131		-131
- Nettes d'impôts	2 242		2 242	-1 410		-1 410
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-31 337		-31 337	-10 535		-10 535
- Impôts	6 376		6 376	2 632		2 632
- Nettes d'impôts	-24 961		-24 961	-7 903		-7 903
Écart de conversion sur réserves de couv. et réévaluation	62		62	-978		-978
Écart de conversion et divers sur autres réserves et résultat	-49 868	-6 036	-55 904	35 738	812	36 550
Divers (Impôts)	-6 126		-6 126			0
Produits (charges) directement en capitaux propres, net d'impôts (B)	-80 071	-6 036	-86 107	27 167	812	27 979
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT, NETS D'IMPÔTS (A) +(B)	503 937	40 380	544 317	532 786	13 374	546 160

3.3.2 Bilan consolidé

Actif

En milliers d'euros	Notes	31 Décembre 2012	31 décembre 2011
Écarts d'acquisition	11	2 086 933	1 883 331
Autres immobilisations incorporelles	12	621 622	581 781
Immobilisations corporelles	13	1 000 558	955 280
IMMOBILISATIONS NETTES		3 709 113	3 420 392
Titres mis en équivalence	15	109 838	109 915
Autres immobilisations financières	16	119 583	92 743
Impôts différés actifs	8	116 789	101 689
Créances d'exploitation non courantes		25 052	3 891
Autres actifs non courants	20	674	892
Autres actifs non courants		371 936	309 130
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		4 081 049	3 729 522
Stocks et en cours	17	830 478	753 416
Avances et acomptes aux fournisseurs		15 719	19 671
Créances d'exploitation courantes	18	1 147 525	1 121 746
Créances d'impôt		55 806	48 355
Créances diverses		35 645	30 838
Instruments financiers dérivés actif	23	33 611	15 091
Charges constatées d'avance		40 651	41 777
Autres placements de trésorerie	22	5 781	7 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	660 958	390 320
Actifs courants		2 826 174	2 428 664
Actifs non courants destinés à la vente			
TOTAL DE L'ACTIF		6 907 223	6 158 186

Passif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital		38 650	38 527
Primes d'émission		311 622	307 401
Réserves consolidées		2 940 952	2 629 367
Actions propres		- 239 044	- 264 110
Réserves de couverture et de réévaluation		- 79 647	- 49 443
Écarts de conversion		107 628	157 496
Résultat net part du Groupe		584 008	505 619
Capitaux propres part du Groupe		3 664 169	3 324 857
Intérêts minoritaires		256 571	132 894
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		3 920 740	3 457 751
Provisions pour retraites	20	204 652	177 693
Dettes financières à long terme	22	526 237	309 152
Impôts différés passifs	8	148 339	148 755
Autres passifs non courants	24	232 544	138 168
Passifs non courants		1 111 772	773 768
Provisions pour risques	21	126 954	141 401
Dettes financières à court terme	22	390 012	606 581
Avances et acomptes reçus des clients		16 944	15 705
Dettes d'exploitation courantes	18	1 014 675	913 218
Dettes d'impôt		75 627	62 172
Autres passifs courants	24	207 605	161 306
Instruments financiers dérivés passif	23	30 115	14 953
Produits constatés d'avance		12 779	11 331
Passifs courants		1 874 711	1 926 667
TOTAL DU PASSIF		6 907 223	6 158 186

3.3.3 Variation des capitaux propres

Exercice 2012

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééval.	Réserves	Écart de conver- sion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2012	38 527	307 401	-49 443	2 629 367	157 496	-264 110	505 619	3 324 857	132 894	3 457 751
Augmentations de capital										
■ Fonds commun de placement	69	21 927						21 996		21 996
■ Options de souscription	486	95 417						95 903		95 903
■ Incorporation de réserves										
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires										
Annulation d'actions propres	-432	-113 123				113 555				
Païement en actions				23 444				23 444		23 444
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle				-23 299		-88 489		-111 788		-111 788
Affectation du résultat				505 619			-505 619			
Impact des variations de périmètre				-8 103				-8 103	108 134	100 031
Dividendes distribués				-176 619				-176 619	-24 837	-201 456
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	123	4 221		321 042		25 066	-505 619	-155 167	83 297	-71 870
Produits (charges) directement en capitaux propres			-30 266					-30 266		-30 266
Résultat de la période							584 008	584 008	46 416	630 424
Écarts de conversion et divers			62	-9 457	-49 868			-59 263	-6 036	-65 299
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT			-30 204	-9 457	-49 868		584 008	494 479	40 380	534 859
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	38 650	311 622	-79 647	2 940 952	107 628	-239 044	584 008	3 664 169	256 571	3 920 740

Exercice 2011

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééval.	Réserves	Écart de conver- sion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2011	38 098	224 697	-40 872	2 331 494	121 865	-136 258	461 969	3 000 993	43 186	3 044 179
Augmentations de capital										
■ Fonds commun de placement	94	21 708						21 802		21 802
■ Options de souscription	335	60 996						61 331		61 331
■ Incorporation de réserves				1 018				1 018		1 018
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires									4 845	4 845
Annulation d'actions propres										
Païement en actions				21 577				21 577		21 577
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle				-19 650		-127 852		-147 502		-147 502
Affectation du résultat				461 969			-461 969			
Impact des variations de périmètre				3 941	452			4 393	75 272	79 665
Dividendes distribués				-171 541				-171 541	-3 783	-175 324
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	429	82 704		297 314	452	-127 852	-461 969	-208 922	76 334	-132 588
Produits (charges) directement en capitaux propres			-7 593					-7 593		-7 593
Résultat de la période							505 619	505 619	12 562	518 181
Écarts de conversion et divers			-978	559	35 179			34 760	812	35 572
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT			-8 571	559	35 179		505 619	532 786	13 374	546 160
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	38 527	307 401	-49 443	2 629 367	157 496	-264 110	505 619	3 324 857	132 894	3 457 751

3.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros		31 décembre 2012	31 décembre 2011
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(i)	630 424	518 180
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés en équivalence		44 796	34 433
Amortissements, provisions et autres charges calculées		229 629	180 693
Résultat avant amortissements et mises en équivalence		904 849	733 306
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges		-24 325	-2 745
Résultat des cessions d'actifs		-14 733	2 470
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		865 791	733 031
Coût de l'endettement financier net		7 026	8 988
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(i)	207 122	179 396
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		1 079 939	921 415
Impôts payés		-224 264	-183 717
Intérêts financiers nets reçus (versés)		-5 586	-14 293
Variation du besoin en fonds de roulement		-10 091	-55 607
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES OPÉRATIONS		839 998	667 798
Investissements incorporels et corporels		-241 207	-204 717
Prix d'acquisition de titres consolidés, net de la trésorerie acquise		-158 224	-364 428
Acquisition de titres non consolidés		-12 956	-15 120
Autres immobilisations financières		-16 077	-16 688
Prix de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée		1 368	203
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels		10 770	14 412
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS		-416 326	-586 338
Augmentation de capital	(ii)	117 899	83 133
Rachat et revente d'actions propres	(ii)	-111 788	-147 502
Dividendes versés aux actionnaires :			
■ aux actionnaires d'ESSILOR	(ii)	-176 619	-171 541
■ aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	(ii)	-24 837	-3 783
Augm/(Dim) des emprunts hors dettes sur crédit-bail		-54 840	188 590
Acquisition de placements de trésorerie ^(a)	19	1 724	2 066
Remboursement des dettes de crédit-bail		-2 614	-2 866
Autres mouvements		-1 266	-6 855
FLUX DE TRÉSORERIE NET LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-252 341	-58 758
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		171 331	22 702
Trésorerie nette au 1^{er} janvier	19	363 109	345 888
Impact des changements de méthode d'intégration		49 335	
Incidence des variations des taux de change		-4 244	-5 481
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE		579 531	363 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	660 958	390 320
Concours bancaires	22	-81 427	-27 211

(a) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS 7.

(i) Se référer au compte de résultat.

(ii) Se référer au tableau de variation des capitaux propres.

3.4 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1.	Principes comptables	98
NOTE 2.	Change et périmètre de consolidation	108
NOTE 3.	Information par secteurs opérationnels	114
NOTE 4.	Charges de personnel et dotation aux amortissements	115
NOTE 5.	Autres produits et charges	115
NOTE 6.	Résultat de change	117
NOTE 7.	Autres produits et charges financiers	117
NOTE 8.	Impôts sur les résultats	118
NOTE 9.	Évolution du nombre d'actions	119
NOTE 10.	Résultat par action dilué	120
NOTE 11.	Écarts d'acquisition	120
NOTE 12.	Autres immobilisations incorporelles	122
NOTE 13.	Immobilisations corporelles	123
NOTE 14.	Immobilisations corporelles : biens en location financement	123
NOTE 15.	Sociétés consolidées par mise en équivalence	124
NOTE 16.	Autres immobilisations financières	125
NOTE 17.	Stocks	125
NOTE 18.	Créances et dettes d'exploitation courantes	126
NOTE 19.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	126
NOTE 20.	Provisions pour retraites et autres avantages	127
NOTE 21.	Provisions pour risques	130
NOTE 22.	Endettement net et dettes financières	130
NOTE 23.	Instruments financiers	133
NOTE 24.	Autres passifs courants et non courants	137
NOTE 25.	Engagements hors bilan	137
NOTE 26.	Risques de marché	137
NOTE 27.	Risques environnementaux	141
NOTE 28.	Litiges	141
NOTE 29.	Effectif et charges de personnel	142
NOTE 30.	Transactions avec les parties liées	143
NOTE 31.	Événements postérieurs à la clôture	144
NOTE 32.	Liste des sociétés consolidées par intégration globale	145
NOTE 33.	Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	150
NOTE 34.	Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	150
NOTE 35.	Liste des sociétés non consolidées	151

NOTE 1. Principes comptables**1. Généralités**

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à Conseil d'administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la Société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2013.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2. Base de préparation des états financiers

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations depuis le 1^{er} janvier 2005, telles qu'approuvées dans l'Union Européenne, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2012 et consultables sur le site Internet de la Commission Européenne⁽¹⁾.

3. Changement de méthodes et de présentation comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2012.

4. Normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012

- Amendement à IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

5. Normes, amendements et interprétations IFRS publiés dont l'application n'est pas obligatoire

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 ou ultérieurement :

- IAS 12 – Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IAS 19 amendée – Avantages du personnel ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 9 – Instruments financiers, classement et valorisation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 1 – Première application des normes internationales d'information financière – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ;
- Amendements à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de ces normes sur ses états financiers.

6. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêt des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les provisions pour retraites, sur les provisions pour restructuration, les risques

(1) http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée, les dettes sur engagements conditionnels de rachat des minoritaires, les justes valeurs des instruments financiers dérivés, les impôts différés actifs, les paiements en actions. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

7. Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Le groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor ;
- à réallouer les prestations de sous-traitance effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée « Évolution du périmètre de consolidation » (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au Groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du Groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt ;
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale, suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le Groupe, la variation de la quote-part de capitaux propres détenue est alors enregistrée dans les capitaux propres selon IAS 27 révisée s'il n'y a pas eu perte de contrôle, et dans le résultat s'il y a eu perte de contrôle, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

8. Information par secteurs opérationnels

L'information par secteurs opérationnels du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour

le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé en trois activités : l'activité Verres et matériel optique, l'activité Équipements et l'activité Readers.

L'activité Verres et matériel optique est constituée par l'activité Verres du Groupe (production, prescription, distribution et négoce) et par l'activité Instruments (petits matériels utilisés par les opticiens et liés à la vente des verres). Le client final de cette activité est un professionnel du métier de la vue (opticien, optométriste).

Le pilotage de cette activité est effectué par zones géographiques. Ces zones géographiques sont les suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Reste du monde.

L'activité Équipements est constituée par la production, la distribution et la vente d'équipements de grande capacité (machines de surfacage digital, machines de vernissage de verres) utilisés dans les usines et dans les laboratoires de prescription pour la finition des verres semi-finis. Le client final de cette activité est un fabricant de verres optiques.

L'activité Readers est constituée par la production, la distribution et la vente de lunettes prémontées. Le client final de cette activité est un détaillant vendant ces produits à des particuliers.

Les indicateurs par secteurs opérationnels sont présentés dans la note 3 – Information par secteurs opérationnels de l'annexe aux présents états financiers.

Les filiales des sous-groupes Nikon Essilor et Chemiglas sont présentées dans le secteur Verres Reste du Monde. Les filiales dont l'activité appartient au secteur Équipements sont présentées sur ce secteur et non sur leur zone géographique de localisation. L'usine de Porto Rico, succursale de la société française Essilor International, est présentée dans la zone Verres Amérique du Nord et non en Europe.

9. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Le résultat avant amortissements et équivalence est égal à la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan d'Épargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement comprend les stocks et les créances (dettes) d'exploitation, les créances (dettes) diverses, les

produits et charges constatés d'avance. La variation du besoin en fonds en roulement s'entend hors impact des variations des taux de change et hors effets de périmètre.

Les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période.

L'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période.

Les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants.

- Les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du Groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par la norme IAS 7.
- Les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

10. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;
- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leurs valeurs aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires et des programmes de fidélité clients assimilables à une vente différée.

Les ventes de produits Verres et Readers (lunettes prémontées) sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

Le chiffre d'affaires des Équipements de Laboratoires est constaté lorsque les risques et avantages associés à la propriété de la machine sont transférés au client, soit lorsque les réceptions physique et technique sont effectuées par ce dernier.

12. Coût des produits vendus

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

13. Contribution de l'activité et résultat opérationnel

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation (charges de recherche-développement, charges commerciales et de distribution et autres charges d'exploitation).

Les charges de paiement en actions, les charges de restructuration, le résultat des cessions d'actifs et les frais d'acquisition stratégiques ne sont pas compris dans la contribution de l'activité mais dans le résultat opérationnel du Groupe, ces éléments non récurrents étant considérés comme ne participant pas à l'activité courante du Groupe.

14. Paiements en actions

Options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription d'actions attribuées à partir de 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées à partir de 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Pour les plans d'actions gratuites de novembre 2011 et novembre 2012, une décote d'incessibilité a été appliquée pour la partie des actions qui sera attribuée définitivement après réalisation des conditions de performance du plan, cette partie étant non disponible pour les bénéficiaires sur une période estimée à cinq ans.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'état ;
- l'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ;
- la durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option ;
- la décote d'incessibilité appliquée aux plans d'actions gratuites de novembre 2011 et novembre 2012 est déterminée sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004.

A chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote.

Le Groupe a décidé de prendre en compte la décote d'illiquidité à compter du deuxième semestre 2007.

Conformément au communiqué du CNC, le montant de cette décote est déterminé sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt.

15. Résultat financier

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût de l'endettement brut est constitué par les intérêts sur les financements, le résultat réalisé ou les intérêts courus sur instruments dérivés de taux, ainsi que par les commissions de non-utilisation sur lignes de crédit.

Les produits de trésorerie et équivalents comprennent les intérêts reçus et courus sur les placements effectués par les sociétés du Groupe : dépôts bancaires, placements en valeurs mobilières de placement, etc.

16. Opérations en devises

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. A la clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de conversion sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

17. Instruments financiers dérivés et instruments financiers

En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat : le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;

- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

En application d'IFRS 7, les évaluations de juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes détaillés ci-dessous :

Instruments financiers	Principe de valorisation au bilan consolidé	Niveau de valeur selon IFRS 7	Note aux états financiers	Principe de détermination de la juste valeur			
				Modèle de valorisation	Données de marché		
					Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilité
Titres disponibles à la vente (titres cotés)	Juste Valeur	1	16	Cours de bourse	N/A		
Prêts et avances à long terme	Coût amorti	N/A	16	N/A			
Contrats à terme sur les devises	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Options sur les devises	Juste Valeur	2	23	Black and Scholes	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	A la monnaie
Swaps de taux d'intérêt	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Cross-currency swaps	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market > 1 an : Zero Coupon	N/A
Parts d'OPCVM	Juste Valeur	1	22	Valeur de marché (valeur liquidative)	N/A		
Dettes financières	Coût amorti	N/A	22	N/A			

18. Impôts sur les résultats

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par

les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, écarts actuariels sur engagements de retraite) sont constatés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe

d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

19. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance ont été réalisées avant la clôture.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- options de souscription : la dilution relative aux options de souscription est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé. Le prix d'exercice des options de souscription est corrigé de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture ;
- attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

20. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de recherche et développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du Groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liées à la mise au point de nouveaux procédés industriels.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ; et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

21. Écarts d'acquisition

Comptabilisation des acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

La norme IFRS 3 révisée définit le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et introduit la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires ») soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est permis acquisition par acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont constatés en charges de la période. Les frais d'acquisition stratégiques, concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité) sont présentés dans le Résultat Opérationnel, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». Les frais liés à des acquisitions plus faibles en importance sont inclus dans les « Autres charges d'exploitation » de la Contribution de l'activité.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition.

Lors d'une acquisition par étape, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur et l'écart avec la valeur nette comptable est reprise en résultat opérationnel (« Autres

charges opérationnelles » et « Autres produits opérationnels »), de même que les éléments recyclables du résultat global.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. Cette dette est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste de Goodwill (méthode du *goodwill* complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du *goodwill* partiel).

La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Comptabilisation des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, et antérieurs à la date du 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Dans certains cas, les justes valeurs retenues pour les actifs et passifs des acquisitions de la période peuvent être provisoires et pourraient être modifiées ultérieurement, à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ils seront constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés en équivalence.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société acquise. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition soumis aux tests de dépréciation sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux axes d'analyses de la Direction du Groupe.

Le Groupe a déterminé 13 UGT correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur (nette des frais de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels nets d'impôts actualisés.

Les usines du Groupe produisant pour plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie distincte dont les flux de trésorerie générés sont réaffectés, en fonction du volume des ventes, vers les autres Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe. Les usines asiatiques sont donc considérées comme un actif partagé alloué aux autres Unités Génératrices de Trésorerie pour les besoins des tests.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs sont :

- le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- les données du budget pour l'année N+1 ;
- les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+1 par rapport à l'année N.

Ces différentes données font l'objet d'une validation préalable par la Direction et tiennent compte de l'expérience passée.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ce taux est corrigé pour certaines Unités Génératrices de Trésorerie d'une prime de risque liée aux spécificités locales et à leur risque spécifique. La note 11 résume les hypothèses retenues.

Les tests de dépréciation sont effectués systématiquement sur chaque UGT une fois par an lors de l'arrêté des comptes de Juin. Toutefois toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont complétées en conséquence.

22. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des relations clients, des technologies, des concessions, des brevets et des licences. Les marques, les relations clients et certaines technologies correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de

l'affectation du prix d'acquisition de sociétés ou d'activités (voir note 1.21).

Elles figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur reconnue lors de l'acquisition de sociétés, net d'amortissements et de dépréciations.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité :

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie définie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les relations clients sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans ;
- les technologies sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans.

Les marques présentant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie indéterminée lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché à cette marque générera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;
- le Groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au même titre que les écarts d'acquisition (voir note 1.21).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la finalisation de l'actif.

23. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de dépréciations.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilité des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilité respectives.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'une « Unité Génératrice de Trésorerie » et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

24. Autres immobilisations financières

Titres disponibles à la vente

En application de la norme IAS 39, les titres de participation non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en capitaux propres. Le montant constaté en capitaux propres est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation durable de cet actif.

Lorsque les moins-values latentes sont jugées significatives ou durables, elles sont constatées directement en résultat.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction

récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Autres actifs évalués au coût amorti

Les prêts émis par le Groupe sont évalués au coût amorti.

Une dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non remboursement.

25. Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le Groupe s'est engagé à vendre. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

26. Stocks et en cours

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

27. Créances clients

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non recouvrement. Le risque de recouvrement est déterminé en fonction des différents types de clientèle du Groupe, le plus souvent sur une base statistique mais aussi en prenant en compte les situations particulières si nécessaire.

28. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7.

Les placements de trésorerie détenus par le Groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS 7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le Groupe, dans le calcul de l'endettement net (voir note 22 – Endettement net et dettes financières en annexe aux présents états financiers).

En application de la norme IAS 39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

29. Capitaux propres

Primes d'émission

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration des capitaux propres.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

Réserves de couverture et de réévaluation

Les réserves de couverture et de réévaluation comprennent :

- la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés ;
- la réévaluation (différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur) des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS 39) nette d'impôts différés ;
- les écarts actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés.

Dividendes

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées acquises avant ou après le 1^{er} janvier 2010 disposent d'options de vente de leur participation, leur valeur est évaluée à la juste valeur de l'option de vente. Ce montant est reclassé du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Autres passifs non courants » ou « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon leur date d'échéance.

30. Dettes financières

À l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

31. Engagements de retraite

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles, effectuées par des experts extérieurs au Groupe.

- L'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires).
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel.
- Lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds.
- En cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements (écarts actuariels) est comptabilisée en réserves de couvertures et de réévaluation dans les capitaux propres.
- En cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements (coût des services passés) est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat.
- La provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

32. Provisions pour risques

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en dehors des opérations d'acquisition (voir note 1.21) mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à l'arrêté d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes.

33. Autres passifs non courants et courants

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste d'autres passifs dans le bilan consolidé. En fonction de l'échéance, les dettes sont réparties entre Autres passifs courants et Autres passifs non courants.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

L'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présentée en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la Société. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010.

Suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

Les compléments du prix sont comptabilisés dès la date d'acquisition quelle que soit leur probabilité de paiement, à leur juste valeur en contrepartie d'une dette. Pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010, les variations ultérieures des compléments du prix sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition. Suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, les variations ultérieures des compléments de prix sont constatées en autres produits et charges opérationnels pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

NOTE 2. Change et périmètre de consolidation**1. Cours utilisés pour les principales devises**

Contre-valeur pour 1 euro	Taux de clôture		Taux moyen	
	2012	2011	2012	2011
CAD	1,31	1,32	1,28	1,38
GBP	0,82	0,84	0,81	0,87
CNY	8,22	8,16	8,11	9,00
JPY	113,61	100,20	102,49	110,99
INR	72,56	68,71	68,60	64,87
BRL	2,70	2,42	2,51	2,33
CHF	1,21	1,22	1,21	1,23
USD	1,32	1,29	1,28	1,39

2. Évolution du périmètre de consolidation

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

Par ailleurs, des sociétés acquises en toute fin d'exercice et n'ayant pas les moyens de produire des comptes aux normes du Groupe dans les délais impartis, feront l'objet d'une entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier suivant, si toutefois l'impact de leur consolidation n'est pas significatif pour le Groupe.

Entrées de périmètre

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2012 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Imperial ^(a)	Canada	1 ^{er} janvier 2012	Globale	60,00	100,00
Essilor Colombia	Colombie	1 ^{er} janvier 2012	Globale	100,00	100,00
Reize ^(a)	Suisse	1 ^{er} janvier 2012	Globale	65,00	100,00
Optiben ^(a)	Maroc	1 ^{er} janvier 2012	Globale	65,00	100,00
VST Lab ^(a)	Maroc	1 ^{er} janvier 2012	Globale	65,00	100,00
Amico Qatar	Qatar	1 ^{er} janvier 2012	Globale	49,00	100,00
Osme	Émirats Arabes Unis	1 ^{er} janvier 2012	Globale	100,00	100,00
Opti Express ^(a)	République Dominicaine	1 ^{er} janvier 2012	Globale	51,00	100,00
Seeworld Optical Co. Ltd ^(a)	Chine	1 ^{er} janvier 2012	Globale	51,00	100,00
Essilor Cambodia ^(a)	Cambodge	1 ^{er} janvier 2012	Globale	51,00	100,00
Seeworld Holding PTE Ltd ^(a)	Singapour	1 ^{er} janvier 2012	Globale	51,00	100,00
Essilor Philippines Holding ^(a)	Singapour	1 ^{er} janvier 2012	Globale	51,00	100,00
Wallace Everett Lens Technology ^(a)	Australie	1 ^{er} janvier 2012	Globale	66,00	100,00
Incheon Optics	Corée du Sud	22 février 2012	Globale	40,00	100,00
Blue Optics	États-Unis	29 février 2012	Globale	80,00	100,00

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Cristal y Plastico SA de CV	Mexique	12 mars 2012	Globale	51,00	100,00
Central Optical	États-Unis	2 avril 2012	Globale	60,00	100,00
Essilor Optica International Holding S.L	Espagne	1 ^{er} juin 2012	Globale	100,00	100,00
Yeda Tora	Turquie	1 ^{er} juin 2012	Globale	70,00	100,00
Ipek	Turquie	1 ^{er} juin 2012	Globale	70,00	100,00
Optovision S.A	Argentine	2 juillet 2012	Globale	51,00	100,00
Opak	Turquie	1 ^{er} août 2012	Globale	51,00	100,00
Shamir Brasil Comercial Ltda	Brésil	1 ^{er} août 2012	Globale	50,00	100,00
Riachuelo	Brésil	10 août 2012	Globale	70,00	100,00
Balester Optical	États-Unis	1 ^{er} septembre 2012	Globale	100,00	100,00
Carskadden Optical	États-Unis	1 ^{er} octobre 2012	Globale	100,00	100,00
Hirsch Optical	États-Unis	1 ^{er} octobre 2012	Globale	100,00	100,00
Shamir Russia LLC	Russie	1 ^{er} octobre 2012	Globale	50,00	100,00
Essiholding	France	1 ^{er} novembre 2012	Globale	100,00	100,00
Essilor - Sivo	Tunisie	1 ^{er} novembre 2012	Globale	55,00	100,00
Sicom	Tunisie	1 ^{er} novembre 2012	Globale	55,00	100,00
Essilor Distribution Thailand Co. Ltd	Thaïlande	1 ^{er} novembre 2012	Globale	100,00	100,00
Sivo Togo	République togolaise	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28,00	100,00
Laboratoires Sivo Abidjan	Côte d'Ivoire	1 ^{er} novembre 2012	Globale	50,00	100,00
Codi - Sivo	Cameroun	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28,00	100,00
Sivom	Maroc	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28,00	100,00
Eye Buy Direct US	États-Unis	1 ^{er} novembre 2012	Globale	60,83	100,00
Eye Buy Direct HK	Hong Kong	1 ^{er} novembre 2012	Globale	60,83	100,00
Eye Buy Direct China	Chine	1 ^{er} novembre 2012	Globale	60,83	100,00
Eyewear LLC	États-Unis	1 ^{er} novembre 2012	Globale	60,83	100,00
Tian Hong	Chine	28 novembre 2012	Globale	50,00	100,00
X-Cell	États-Unis	7 décembre 2012	Globale	80,00	100,00
Interactif Visual System	France	21 décembre 2012	Globale	68,29	100,00
IVS Technical Center	France	21 décembre 2012	Globale	68,29	100,00
Activ Screen	France	21 décembre 2012	Globale	68,29	100,00
Lenstech Optical Lab	États-Unis	31 décembre 2012	Globale	80,00	100,00

(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2012.

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2011 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Precision Optics PTY LTD	Australie	13 février 2011	Globale	60,00	100,00
Polinelli SRL	Italie	28 février 2011	Globale	100,00	100,00
Framed vision	Grande Bretagne	1 ^{er} mars 2011	Globale	100,00	100,00
L'N Optics	Maroc	15 mars 2011	Globale	51,00	100,00
Repro	Brésil	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Trend Optical Singapore	Singapour	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Trend Optical Taiwan Branch	Taiwan	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Orgalent	Brésil	1 ^{er} mai 2011	Globale	51,00	100,00
Essilor Israël Holding	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	100,00	100,00
Spherical Optics (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shamir Optic GmbH	Allemagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Australia (Pty) Ltd.	Australie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	33,00	100,00
Shamir Optical Espana, SL	Espagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Insight, Inc.	États-Unis	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir USA	États-Unis	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir France SARL	France	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir UK Limited	Grande Bretagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Holding Optical	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Optical Industry	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Special Optical Products Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Eyal Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Israel Optical Marketing Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Or Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Inray Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,00	100,00
Shamir RX Italia SRL	Italie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Centro Integral Optico S.A de C.V	Mexique	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shalens S.A C.V	Mexique	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shamir Nederland B.V	Pays-Bas	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Polska Sp. zo.o	Pologne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	42,50	100,00
Shamir Portugal, LDA	Portugal	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
ShamirLens Thailand Co., Ltd	Thaïlande	1 ^{er} juillet 2011	Globale	24,50	100,00
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	MEE	13,00	25,00
Shamir Emerald	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	MEE	14,00	28,00
K-T Optic CO., Ltd	Thaïlande	1 ^{er} juillet 2011	Globale	24,50	100,00
Altra Optik Sanayi ve Ticaret A.S	Turquie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Fundy Vision	Canada	1 ^{er} août 2011	Globale	80,00	100,00
Grown	Brésil	16 août 2011	Globale	51,00	100,00
Mult Block	Brésil	16 août 2011	Globale	51,00	100,00
Mult Optical	Brésil	16 août 2011	Globale	51,00	100,00
Styll	Brésil	16 août 2011	Globale	51,00	100,00
YTT Holding	Brésil	16 août 2011	Globale	51,00	100,00
Comopticos	Brésil	1 ^{er} septembre 2011	Globale	70,00	100,00
Optics East	États-Unis	1 ^{er} novembre 2011	Globale	80,00	100,00

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
GKB Emirates	Émirats Arabes Unis	1 ^{er} décembre 2011	Globale	50,25	100,00
GKB HI Tech	Inde	1 ^{er} décembre 2011	Globale	50,25	100,00
Professional Ophthalmic Lab	États-Unis	1 ^{er} décembre 2011	Globale	80,00	100,00
Youli Optics Co Ltd	Chine	1 ^{er} décembre 2011	Globale	51,00	100,00
Stylemark	États-Unis	14 décembre 2011	Globale	100,00	100,00
Stylemark Canada	Canada	14 décembre 2011	Globale	100,00	100,00
Canto e Mello	Brésil	15 décembre 2011	Globale	70,00	100,00

Autres mouvements

Dans le cadre de leur volonté commune d'accélérer le développement de leur co-entreprise « Nikon-Essilor » basée au Japon, Nikon et Essilor ont décidé de faire évoluer son mode de gouvernance sans en modifier la structure capitalistique et de confier son management opérationnel aux équipes d'Essilor. En conséquence, Essilor consolide 100 % des ventes de la société dans ses comptes au 1^{er} janvier 2012.

La même logique avec les mêmes conséquences comptables s'appliquent à « Essilor Corée », co-entreprise entre Essilor et Samyung Trading basée en Corée du Sud, actionnaire de Chemiglas, avec effet au 1^{er} février 2012.

Ce changement de méthode de consolidation de Nikon-Essilor et Essilor Corée a une incidence de 101,3 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2012.

Par ailleurs, la détention du Groupe dans les sociétés suivantes a été modifiée :

- Vision Pointe Optical Inc, de 80 % à 100 % le 1^{er} janvier 2012 ;
- United Optical Laboratories LTD, de 80 % à 100 % le 15 février 2012 ;
- Athlone, de 80 % à 100 % le 15 février 2012 ;
- MGM, de 80 % à 85 % le 1^{er} mars 2012 ;
- Laboratoire d'Optique SDL, de 95 % à 96 % le 1^{er} mars 2012 ;
- Vision & Value Optical Labs, de 51 % à 60 % le 23 avril 2012, puis à 80 % le 29 décembre 2012 ;
- Omax, de 75 % à 85 % le 26 avril 2012 ;
- OOGP, de 80 % à 100 % le 23 mai 2012 ;

- Opti-Matrix, de 80 % à 100 % le 23 mai 2012, puis de 100 % à 80 % le 31 décembre 2012 ;
- Unilab, de 51 % à 63,33 % le 31 mai 2012, puis à 71,33 % le 27 décembre 2012 ;
- Sutherlin, de 85 % à 100 % le 26 juin 2012 ;
- Optisource, de 80 % à 90 % le 3 juillet 2012 ;
- Personnel Eyes, de 80 % à 100 % le 31 juillet 2012 ;
- Encore LLC, de 39,83 % à 49,83 % au 1^{er} octobre 2012 ;
- 21st Century Road, de 80 % à 100 % le 17 octobre 2012 ;
- Frames For America, de 70 % à 43 % le 1^{er} novembre 2012 ;
- Inray, de 25 % à 50 % le 7 novembre 2012 ;
- MOC Acquisition Corp, de 80 % à 84 % le 15 décembre 2012 ;
- Collard Rose, de 80 % à 95 % le 26 décembre 2012 ;
- Vision-Craft, de 80 % à 100 % le 26 décembre 2012 ;
- TecnoLens, de 70 % à 71 % au 27 décembre 2012 ;
- Dibok-Aspen, de 80 % à 100 % le 28 décembre 2012 ;
- Pech Optical, de 80 % à 90 % le 28 décembre 2012.

La société Tech-Cite Laboratories Co Ltd a été absorbée par Nikon Optical Canada Inc en date du 1^{er} janvier 2012.

La société Vision Pointe a été fusionnée dans Deschutes en date du 10 août 2012.

La société Optique Lison Inc (Canada) a été liquidée le 1^{er} août 2012.

3. Impacts des variations du périmètre et des cours de change

Bilan

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	Entrées de périmètre 2012
Immobilisations incorporelles	15 574
Immobilisations corporelles	21 776
Titres en équivalence	0
Immobilisations financières	92 405
Autres actifs non courants	373
Actifs courants	67 534
Trésorerie	30 257
TOTAL ACTIF ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	227 919
Capitaux propres part minoritaires	11 094
Dettes financières long terme	5 658
Autres passifs non courants	8 810
Dettes financières court terme	3 942
Autres passifs courants	53 187
TOTAL PASSIF REPRIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	82 691
ACTIF NET ACQUIS^(a)	145 228
Coût d'acquisition	252 449
Juste valeur des actifs nets acquis ^(a)	145 228
Dettes sur engagements conditionnels de rachats de minoritaires	-90 802
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition	0
Écarts d'acquisition constatés	198 023

(a) Ou consolidés dans la période.

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du Groupe.

La juste valeur retenue pour les actifs et passifs des acquisitions de la période est provisoire et pourrait être modifiée ultérieurement à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Dans le cadre du changement de l'intégration des co-entreprises, un écart d'acquisition de 17 millions d'euros a été constaté au 31 décembre 2012.

Compte de résultat

Les modalités de détermination des impacts des variations du périmètre et des cours de change sur le compte de résultat sont explicitées ci-après.

La variation apparente des différents indicateurs de résultat (chiffre d'affaires, contribution de l'activité et résultat opérationnel) résulte de la décomposition de cette variation entre l'impact des acquisitions du Groupe (impact périmètre), l'impact des variations des cours de devises (impact change) et de l'impact de la variation

de son activité intrinsèque, ou croissance homogène.

Pour l'impact des variations de périmètre :

- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises en cours d'exercice sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, à partir de leur date de consolidation, et jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours ;
- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises lors de l'exercice précédent sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, depuis le 1^{er} janvier de l'exercice en cours jusqu'à leur date anniversaire de première consolidation ;
- le Groupe ne cédant pas de filiales consolidées en intégration globale ou en intégration proportionnelle, il n'y a pas d'impact des sociétés cédées dans les variations de périmètre ;
- les acquisitions considérées comme stratégiques, c'est-à-dire concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité), sont distinguées des acquisitions dites organiques, relatives à des acquisitions plus faibles en importance et dans le cœur de métiers du Groupe (laboratoires de prescription ou usines).

Pour les impacts des variations de change :

- ils sont déterminés filiale par filiale en appliquant aux comptes de résultat de l'exercice en cours des filiales en devises non euros, retraités des impacts de périmètre déterminés comme ci-dessus, les taux de conversion moyen de l'exercice antérieur et en calculant la variation de cette valeur par rapport au compte de résultat de l'exercice précédent pour chaque filiale ;

- en conséquence, il ne s'agit pas d'un effet devises mais d'un effet de conversion des comptes des filiales.

La croissance homogène est déterminée en tant que différence résiduelle de la croissance apparente, diminuée de l'impact des variations de périmètre et de l'impact des variations de change. La croissance organique est alors la croissance à taux de change constant et à périmètre constant.

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

En pourcentage	Croissance apparente	Variations de périmètre			Croissance homogène
		dont impact change	dont acquisitions organiques	dont acquisitions stratégiques ^(a)	
Chiffre d'affaires	19,1	4,6	2,8	6,5	5,2
Contribution de l'activité	19,5	4,5	1,7	5,7	7,6
Résultat opérationnel	21,8	4,4	2,1	8,4	6,9

(a) Et changement de méthode d'intégration des groupes « Nikon-Essilor » et « Essilor Corée ».

L'effet périmètre des acquisitions stratégiques ne joue que jusqu'en juin 2012 pour le groupe Shamir, entré dans le périmètre au 1^{er} juillet 2011, et jusqu'en décembre 2012 pour le groupe Stylemark, entré dans le périmètre au 14 décembre 2011.

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année (voir note 2.2 – Entrées de périmètre) avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2012, le chiffre d'affaires 2012 du Groupe et le résultat net part du Groupe 2012 seraient estimés aux montants suivants :

En millions d'euros	2012 pro forma
Chiffre d'affaires	5 064
Résultat net part du Groupe	586

NOTE 3. Information par secteurs opérationnels

2012 En millions d'euros	Verres Europe	Verres Am. Nord	Verres Reste du monde	Équipements	Readers	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors Groupe	1 559	1 736	1 151	199	344		4 989
Chiffre d'affaires intra-zones	221	86	435	61		-803	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 780	1 822	1 586	260	344	-803	4 989
Résultat opérationnel	169	234	351	36	42		832
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-28						-28
Produits d'intérêts	5	5	7				17
Charges d'intérêts	-6	-9	-8	-1			-24
Charges d'impôts	-55	-60	-70	-11	-11		-207
Résultat des équivalences	4	12	8				24
Dépréciation & amortissements des immo. incorporelles et corporelles	-65	-64	-75	-10	-35		-249
Acquisitions immo. corporelles & incorporelles	59	47	88	8	39		241
Actifs immobilisés	629	1 070	1 001	346	663		3 709
Actifs totaux	1 827	1 646	2 156	480	798		6 907
Provisions pour risques & charges	231	40	30	24	7		332
Dettes financières & exploitation	1 167	622	642	65	159		2 655

2011 En millions d'euros	Verres Europe	Verres Am. Nord	Verres Reste du monde	Équipements	Readers	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors Groupe	1 471	1 503	821	185	210		4 190
Chiffre d'affaires intra-zones	188	73	315	49		-625	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 659	1 576	1 136	234	210	-625	4 190
Résultat opérationnel	164	219	236	28	36		683
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-23						-23
Produits d'intérêts	3	2	5				10
Charges d'intérêts	-8	-13	-5				-26
Charges d'impôts	-48	-59	-47	-10	-15		-179
Résultat des équivalences	8	12	8				28
Dépréciation & amortissements des immo. incorporelles et corporelles	-66	-51	-54	-9	-13		-194
Acquisitions immo. corporelles & incorporelles	50	44	90	6	15		205
Actifs immobilisés	604	1 014	799	347	656		3 420
Actifs totaux	1 671	1 539	1 685	472	791		6 158
Provisions pour risques & charges	232	41	18	20	8		319
Dettes financières & exploitation	1 151	521	442	73	194		2 381

Les 20 principaux clients du Groupe représentent 21,1 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2012, 21,1 % pour l'exercice 2011.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 4. Charges de personnel et dotation aux amortissements

Les charges de personnel s'élèvent à 1 550 millions d'euros pour 2012 contre 1 287 millions d'euros pour 2011 (voir également note 29 – Effectifs et charges de personnel).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 244 millions d'euros pour 2012, contre 192 millions d'euros pour 2011.

NOTE 5. Autres produits et charges

1. Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels

Les charges nettes de restructuration de 25,3 millions d'euros constatées en 2012 sont la résultante de la rationalisation des sites de production aux États-Unis et en Europe, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciations d'immobilisations, soit en destructions d'immobilisations.

Les charges nettes de restructuration de 22,6 millions d'euros constatées en 2011 sont liées à la rationalisation des sites de production aux États-Unis et en Europe, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciations d'immobilisations, soit en destructions d'immobilisations.

Sur l'exercice 2012, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 24,3 millions d'euros sont essentiellement composées

de frais associés aux litiges à hauteur de 19,6 millions d'euros, et de coûts d'acquisitions stratégiques pour 1,6 millions d'euros.

Sur l'exercice 2011, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 16,8 millions d'euros comprennent notamment les coûts d'acquisitions stratégiques pour 7,5 millions d'euros. Les autres charges concernent des provisions et des charges liées à l'instruction de litiges divers.

En ce qui concerne l'exercice 2012, le résultat sur cession des actifs est un gain de 15,6 millions d'euros composé notamment de la plus-value dégagée lors de l'intégration à 100 % des co-entreprises « Nikon-Essilor » et « Essilor Corée », préalablement en intégration proportionnelle.

Sur l'exercice 2011, le résultat réalisé sur cessions d'immobilisations est une perte de 2,5 millions d'euros.

2. Paiements en actions

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en note 1.14 et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Options de souscription d'actions	3 512	5 939
Actions de performance ^(a)	24 200	16 854
Augmentations de capital réservées aux salariés	709	418
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	28 421	23 211

(a) Y compris contribution patronale.

Options de souscription d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution.

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les trois mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à quatre ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008, novembre 2009, novembre 2010, novembre 2011 et novembre 2012 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à six ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options attribuées en 2012 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 17,61 % (attributions 2011 : 21,5 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 2,14 % (attributions 2011 : 3,64 %) ;
- taux de rendement : 1,55 % (attributions 2011 : 1,82 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des options attribuées en 2012 s'établit à 11,32 euros (8,85 euros en 2011).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 1^{ER} JANVIER 2012	5 473 086	38,41
Levées d'options	-2 700 390	35,51
Options annulées et échues	-80 171	40,42
Attributions	81 760	71,35
OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31 DÉCEMBRE 2012	2 774 285	42,15
Options de souscription au 1^{er} janvier 2011	7 483 640	36,56
Levées d'options	-1 972 933	31,97
Options annulées et échues	-123 241	38,83
Attributions	85 620	52,27
Options de souscription au 31 décembre 2011	5 473 086	38,41

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 3,9 ans (2011 : 3,5 ans).

Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2012 ressort à 68,90 euros (2011 : 52,70 euros).

Actions de performance

Depuis 2006, le groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de deux à six ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2012 : 1 274 980 actions ;
- attributions 2011 : 1 267 634 actions.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de chaque exercice est détaillée ci-après :

	Quantité
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 1^{ER} JANVIER 2012	2 203 447
Attributions définitives d'actions de performance	-578 008
Actions de performance annulées	-52 145
Attributions de l'exercice	1 274 980
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2012	2 848 274
Actions de performance au 1^{er} janvier 2011	1 558 466
Attributions définitives d'actions de performance	-585 346
Actions de performance annulées	-37 307
Attributions de l'exercice	1 267 634
Actions de performance au 31 décembre 2011	2 203 447

Les plans de novembre et décembre 2010 ont été attribués durant l'exercice 2012 suite à la réalisation des conditions de performance.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance attribuées en 2012 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 17,61 % (attributions 2011 : 21,5 %) ;

- taux d'intérêt sans risque : 2,14 % (attributions 2011 : 3,64 %) ;
- taux de rendement : 1,55 % (attributions 2011 : 1,82 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des actions attribuées en 2012 s'établit à 36,33 euros pour les non résidents français (26,11 euros en 2011) et 26,95 euros pour les résidents français (20,76 euros en 2011).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de la charge 2012 sont détaillés ci-après :

Date d'annonce du plan	Décembre 2012
Prix de souscription des titres (euros)	57,08
Montant de la décote totale (euros)	14,27
Nombre d'actions souscrites	385 354
Coût d'incessibilité / cours comptant à la date d'octroi	22,1 %
Cours comptant des titres à la date d'octroi (euros)	75,66
Taux d'intérêt sans risque de référence à la date d'octroi	0,6 %
Taux d'intérêt du refinancement	6,0 %
Charge enregistrée au compte de résultat (milliers d'euros)	709

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des actions souscrites en 2012 s'établit à 58,92 euros (42,62 euros en 2011).

NOTE 6. Résultat de change

En milliers d'euros	2012	2011
Gains de change	84 959	82 635
Pertes de change	-92 789	-86 312
Variation de la juste valeur des instruments financiers de change	1 051	3 592
RÉSULTAT DE CHANGE	-6 779	-85

NOTE 7. Autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	2012	2 011
Par nature		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	367	-3 857
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-400	-787
Dividendes des participations non consolidées	773	474
Autres produits et charges financiers	-4 913	-5 747
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-4 173	-9 917

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les charges financières de désactualisation relatives aux options de rachat de minoritaires, qui s'élèvent à 5 267 milliers d'euros en 2012 (contre 5 591 milliers d'euros en 2011).

NOTE 8. Impôts sur les résultats**Produit (Charge) d'impôt de la période**

En milliers d'euros	2012	2011
Impôts courants	-221 048	-185 897
Impôts différés	13 926	6 501
TOTAL	-207 122	-179 396

Analyse de la charge d'impôt

En % du résultat avant impôts	2012	2011
Taux théorique	34,4	34,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	-8,0	-7,5
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	0,1	-1,2
Autres éléments non déductibles / non imposables localement	-1,0	1,1
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	25,5	26,8

Variation des impôts différés au bilan

La variation des impôts différés nets (actif – passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	-47 066	-31 201
Impôts différés constatés en situation nette	-186	3 360
Produits (charges) nets de la période	13 926	6 501
Évolution du périmètre, autres mouvements et change	1 776	-25 726
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	-31 550	-47 066

Impôts différés actifs non reconnus

En milliers d'euros	2012	2011
Pertes fiscales reportables	53 643	37 479
Autres impôts différés actifs	19 326	4 368
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF NON CONSTATÉS	72 969	41 847

L'essentiel des bases d'impôts différés des sociétés françaises étant d'une durée supérieure à deux ans, le taux d'impôt n'a pas été modifié au regard de la contribution exceptionnelle définie par la loi de Finance rectificative pour 2012.

Impôts différés par nature

En milliers d'euros	2012	2011
Élimination des profits internes	37 631	33 688
Différences de durées d'amortissement	-5 942	-12 167
Provisions temporairement non déductibles	24 720	36 313
Écarts actuariels	8 368	11 309
Actifs et passifs reconnus lors d'une acquisition	-125 725	-142 976
Autres	29 398	26 767
TOTAL	-31 550	-47 066

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du Groupe (crédit-bail, provisions réglementées, etc.), et des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Imposition différée sur paiements en actions

La CNCC a publié le 17 juillet 2008 une note qui requiert la comptabilisation en produit de toute économie d'impôts réalisée dans le cadre de plans de paiements en actions, quelles qu'en soient les modalités de dénouement.

Cette imposition différée est constatée à partir de l'exercice 2008 et est limitée à l'économie d'impôt que le Groupe s'attend à réaliser sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours.

Intégration fiscale

En France, les sociétés Essilor, TIKAI Vision (ex-Barbara), BBGR, BNL, Delamare, Essidev, Invoptic, Novisia, OMI, OPTIM, FGX Holding France, OSE (non consolidée), et Varilux University (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt. En 2012, les filiales consolidées du Groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 3,6 millions d'euros (2011 : 3 millions d'euros).

Provision pour contrôles et litiges fiscaux

Suite à différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe, des provisions d'un total de 29,9 millions d'euros étaient enregistrées dans les comptes à fin 2011. Ces provisions ont été ajustées à 20,5 millions d'euros à fin décembre 2012.

NOTE 9. Évolution du nombre d'actions

La valeur nominale des actions s'élève à 0,18 euro par action.

	Nombre réel	
	2012	2011
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 1^{ER} JANVIER	208 675 170	208 761 230
Levées d'options de souscription	2 700 390	1 861 638
Souscription du FCP groupe Essilor	385 354	521 316
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat		111 295
Cessions d'actions propres sur actions de performance	578 008	585 346
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-2 002 359	-3 165 655
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 31 DÉCEMBRE	210 336 563	208 675 170
Nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	4 387 477	5 363 126

	Nombre moyen pondéré	
	2012	2011
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 1^{ER} JANVIER	208 675 170	208 761 230
Levées d'options de souscription	1 210 098	895 077
Souscription du FCP groupe Essilor	10 529	9 998
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat		50 421
Cessions d'actions propres sur actions de performance	44 362	45 829
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-1 676 004	-2 516 897
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 31 DÉCEMBRE	208 264 155	207 245 658

En 2012, 2 400 000 actions d'autocontrôle ont été annulées. Essilor n'a pas procédé à l'annulation d'actions d'autocontrôle en 2011.

NOTE 10. Résultat par action dilué

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est de 584 millions d'euros (506 millions d'euros en 2011).

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

	2012	2011
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	208 264 155	207 245 658
Dilution sur options de souscription	1 056 070	1 385 174
Dilution sur actions de performance	1 695 218	1 046 670
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS APRÈS DILUTION	211 015 443	209 677 502

NOTE 11. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Entrée de périmètre	Autres évolutions de périmètre et autres mouvements	Écart de conversion	Dotations aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2012						
Valeur brute	1 897 293	198 023	39 902	-34 349		2 100 869
Dépréciations	13 962		-328	138	164	13 936
VALEUR NETTE	1 883 331	198 023	40 230	-34 487	-164	2 086 933
2011						
Valeur brute	1 535 140	312 984	25 949	23 220		1 897 293
Dépréciations	13 189		866	-296	203	13 962
VALEUR NETTE	1 521 951	312 984	25 083	23 516	-203	1 883 331

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2012, des acquisitions de plusieurs laboratoires en Amérique latine, aux USA et en Asie, ainsi que de sociétés de distribution en Chine et d'instruments en France ;
- en 2011, des acquisitions des sociétés Shamir et Stylemark, ainsi que de divers laboratoires dans le monde entier (aux

États-Unis et en Amérique latine notamment) et de sociétés de production de verres en Chine (Youli Optics Co. Ltd.).

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de modification dans les 12 mois qui suivent l'acquisition de la société.

Le groupe Essilor applique depuis le 1^{er} janvier 2010 essentiellement la méthode dite du « goodwill complet » dans le cas d'une acquisition pour laquelle il existe un engagement de rachat des intérêts minoritaires. La juste valeur de ces intérêts minoritaires est alors déterminée par l'estimation du prix futur à payer pour ces intérêts minoritaires.

Par ailleurs, le plus souvent, pour les cas d'acquisition sans option de rachat des intérêts minoritaires, le Groupe applique la méthode dite du « goodwill partiel ».

La répartition par secteur de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Europe	280 478	249 157
Amérique du Nord	709 781	631 806
Reste du Monde	488 590	361 272
Équipements de laboratoire	272 579	270 206
Readers	335 505	370 890
TOTAL	2 086 933	1 883 331

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2012, et revus au 31 décembre 2012 en accord avec les principes et méthodes définis en note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du Groupe retenu pour

l'exercice 2012 est de 7 % (2011 : 7 %). Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation appliqués aux 13 Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe ont été les suivants :

En pourcentage	2012	2011
Zone Europe	8	7
Zone Amérique du Nord	7	7
Zone Amérique du Sud ^(a)	16	16
Zone ASEAN	7	7
Japon	7	5
Corée	9	9
Inde	14	12
Chine	9	8
Australie/ Nouvelle Zélande	9	10
Afrique Moyen Orient	11	10
Équipements de laboratoire	7	7
Readers	7	7
Usines	8	8

(a) Principalement Brésil.

Le taux de croissance à l'infini a été fixé entre 0 % et 2 % (entre 0 % et 2,5 % en 2011), les taux les plus élevés étant appliqués aux pays émergents.

En 2011 et 2012, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Les variations nécessaires sur les paramètres que sont le taux de croissance et le coût moyen pondéré du capital du Groupe pour obtenir le point d'inflexion entre la valeur recouvrable des actifs et leur valeur comptable sont telles qu'elles ne correspondent pas à la définition d'un changement raisonnable au sens de la norme IAS 36.

Une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation de référence ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2012.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2012.

NOTE 12. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2012							
Marques	235 801	119			-4 172		231 748
Concessions, brevets, licences	265 234	34 285	13 878	2 393	-5 331		305 673
Relations clients	227 251	62 592		1 091	-3 546		285 206
Autres immobilisations incorporelles	119 207	-10 326	28 027	2 944	-2 078		131 886
VALEUR BRUTE	847 493	86 670	41 905	6 428	-15 127		954 513
Amortissements cumulés	265 712	8 860		5 433	-5 284	69 036	332 891
VALEUR NETTE	581 781	77 810	41 905	995	-9 843	-69 036	621 622
2011							
Marques	220 381	7 518	3		7 899		235 801
Concessions, brevets, licences	242 329	7 409	12 297	1 790	4 989		265 234
Relations clients	192 121	28 923	289		5 918		227 251
Autres immobilisations incorporelles	61 781	37 607	15 701	1 177	5 295		119 207
VALEUR BRUTE	716 612	81 457	28 290	2 967	24 101		847 493
Amortissements cumulés	215 212	4 088		3 357	5 081	44 688	265 712
VALEUR NETTE	501 400	77 369	28 290	-390	19 020	-44 688	581 781

Les immobilisations en cours s'élèvent à 9,1 millions d'euros à fin 2012 (20,8 millions d'euros en 2011).

Les marques à durée de vie indéterminée concernent principalement :

- l'activité Verres aux États-Unis pour une valeur nette de 34,7 millions d'euros à fin 2012 (2011 : 35,4 millions d'euros) ;
- l'activité Verres en Afrique-Moyen Orient pour une valeur nette de 12,1 millions d'euros à fin 2012 (2011 : 12,4 millions d'euros) ;
- l'activité Verres en Asie pour une valeur nette de 3,2 millions d'euros à fin 2012 (2011 : 3,2 millions d'euros) ;
- l'activité Équipements pour une valeur nette de 8,3 millions d'euros à fin 2012 (2011 : 8,3 millions d'euros) ;
- l'activité Readers pour une valeur nette de 162,4 millions d'euros à fin 2012 (2011 : 165,6 millions d'euros).

Les marques à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un événement défavorable intervient, ou à défaut au minimum une fois par an.

La méthode des flux de trésorerie actualisés est utilisée, généralement avec une approche par les redevances. Cette méthode consiste à estimer la valeur de la marque en appliquant aux projections de chiffre d'affaires futur un taux de redevance cohérent avec les taux généralement employés pour l'utilisation de marques comparables. Le taux d'actualisation ainsi que les taux de croissance à long terme utilisés sont déterminés en fonction de l'environnement économique dans lequel la marque opère.

Les tests d'évaluation des marques au cours de l'exercice n'ont pas conduit à déprécier les actifs.

NOTE 13. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2012							
Terrains	42 372	7 958	590	148	-1 473		49 299
Constructions	549 132	54 520	23 342	11 188	-9 856		605 950
Matériel industriel	1 496 996	95 621	79 245	66 914	-13 157		1 591 791
Autres immobilisations corporelles	420 128	-26 461	97 352	28 693	-5 636		456 690
VALEUR BRUTE	2 508 628	131 638	200 529	106 943	-30 122		2 703 730
Amortissements cumulés	1 553 348	83 624		94 477	-19 068	179 745	1 703 172
VALEUR NETTE	955 280	48 014	200 529	12 466	-11 054	-179 745	1 000 558
2011							
Terrains	41 927	32	50	306	669		42 372
Constructions	510 865	24 029	18 885	10 248	5 601		549 132
Matériel industriel	1 353 840	123 546	78 834	73 341	14 117		1 496 996
Autres immobilisations corporelles	368 949	-10 521	78 549	19 901	3 052		420 128
VALEUR BRUTE	2 275 581	137 086	176 318	103 796	23 439		2 508 628
Amortissements cumulés	1 399 354	75 016		86 068	15 354	149 692	1 553 348
VALEUR NETTE	876 227	62 070	176 318	17 728	8 085	-149 692	955 280

Les valeurs présentées incluent les immobilisations en location financement.

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 80,1 millions d'euros à fin 2012 (59,8 millions d'euros à fin 2011).

NOTE 14. Immobilisations corporelles : biens en location financement

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2012							
Terrains	850						850
Constructions	13 842	87	33		-6		13 956
Autres immobilisations corporelles	21 051	1 980	762	684	-264		22 845
VALEUR BRUTE	35 743	2 067	795	684	-270		37 651
Amortissements cumulés	23 779	968		684	-160	2 195	26 098
VALEUR NETTE	11 964	1 099	795		-110	-2 195	11 553
2011							
Terrains	850						850
Constructions	13 739		81		22		13 842
Autres immobilisations corporelles	20 335	87	823	292	98		21 051
VALEUR BRUTE	34 924	87	904	292	120		35 743
Amortissements cumulés	21 624	257		246	71	2 073	23 779
VALEUR NETTE	13 300	-170	904	46	49	-2 073	11 964

NOTE 15. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2012		2011	
		% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49	49	49	49
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	13	25	13	25
Shamir Emerald	Afrique du Sud	14	28	14	28
VisionWeb	États-Unis	44	44	44	44

(a) Voir détail en note 34.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat (net d'impôt) des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2012		2011	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
Groupe Transitions	120 860	23 812	121 152	27 902
Shamir Optispeed & Shamir Emerald	110	-1	115	-19
VisionWeb ^(a)	-11 132	0	-11 352	0
TOTAL	109 838	23 811	109 915	27 883

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts à long terme qui font partie de l'investissement net dans Vision Web.

Selon IAS 28.29 et IAS 28.30, lorsque les pertes accumulées sont supérieures à l'investissement net dans une filiale mise en équivalence, les pertes ne sont plus reconnues. Ces pertes seront imputées sur les profits éventuels dégagés dans le futur.

PART DU GROUPE DANS LE BILAN CUMULÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Décembre 2012	Décembre 2011
Immobilisations nettes	48 172	44 313
Autres actifs non courants	27 016	27 611
Actifs courants	114 468	117 020
Passifs non courants	8 195	2 909
Passifs courants	72 868	77 393

NOTE 16. Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières à la juste valeur répondent à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39 (cf note 1.24).

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, nouveaux prêts	Cessions, remboursements	Écart de conversion	Rééval.	Dotation nette aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2012								
Immobilisations financières à la juste valeur	32 283	-5 933	12 719	868	-261	2 307	-570	39 677
Participations non consolidées	29 578	-6 399	12 675	8	-126	2 122	-413	37 429
Autres titres immobilisés	2 705	466	44	860	-135	185	-157	2 248
Immobilisations financières au coût amorti	60 460	4 114	17 832	1 501	-959	0	-40	79 906
Prêts et intérêts courus	60 749	4 886	17 832	1 513	-979	0	0	80 975
Dépréciations	289	772	0	12	-20	0	40	1 069
Autres immobilisations financières	92 743	-1 819	30 551	2 369	-1 220	2 307	-610	119 583
2011								
Immobilisations financières à la juste valeur	22 247	-2 151	15 134	13 126	4	-1 184	11 359	32 283
Participations non consolidées	19 560	-2 149	15 117	13 035	-41	-1 313	11 439	29 578
Autres titres immobilisés	2 687	-2	17	91	45	129	-80	2 705
Immobilisations financières au coût amorti	43 241	-1 415	20 779	4 038	1 843	0	50	60 460
Prêts et intérêts courus	43 595	-1 418	20 779	4 038	1 843	0	-12	60 749
Dépréciations	354	-3	0	0	0	0	-62	289
Autres immobilisations financières	65 488	-3 566	35 913	17 164	1 847	-1 184	11 409	92 743

NOTE 17. Stocks

En milliers d'euros	2012	2011
Matières premières, autres approvisionnements	338 760	316 458
Marchandises	172 354	156 730
Produits finis, semi-finis, en cours	463 645	408 559
VALEUR BRUTE	974 759	881 747
Dépréciation des stocks	-144 281	-128 331
VALEUR NETTE	830 478	753 416

NOTE 18. Créances et dettes d'exploitation courantes

La décomposition des créances d'exploitation est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Créances clients		
Valeur brute	1 111 659	1 074 243
Dépréciations des comptes clients	-56 552	-52 637
Valeur nette des créances clients	1 055 107	1 021 606
Autres créances d'exploitation		
Valeur brute	92 874	100 577
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-456	-437
Valeur nette des autres créances d'exploitation	92 418	100 140
TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	1 147 525	1 121 746

La décomposition des dettes d'exploitation est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes fournisseurs	489 098	469 763
Dettes fiscales et sociales	266 549	236 688
Autres dettes d'exploitation courantes	259 028	206 767
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION COURANTES	1 014 675	913 218

NOTE 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La décomposition par nature est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Disponibilités	380 654	237 576
OPCVM monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie	134 691	43 200
Dépôts bancaires	100 000	82 000
Autres	45 613	27 544
TOTAL	660 958	390 320

NOTE 20. Provisions pour retraites et autres avantages

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, États-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

En Suède, Essilor participe à un régime multi-employeurs à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies conformément à la norme IAS 19.

Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

En milliers d'euros	Engagement	Juste Valeur des fonds	Coûts des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
AU 31 DÉCEMBRE 2011	268 236	-83 009	-8 426	0	176 801
Coût des services rendus sur la période	9 794	0	0	0	9 794
Charge d'intérêt sur l'actualisation	10 585	0	0	0	10 585
Rendements attendus des actifs des fonds	0	-3 889	0	0	-3 889
Amortissement des services passés	661	0	-182	0	479
Contributions des salariés	545	-545	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	-26 777	0	0	-26 777
Prestations payées	-17 212	17 212	0	0	0
Écarts actuariels	37 993	-7 108	0	0	30 885
Curtailment et settlement	-611	0	0	0	-611
Autres mouvements	3 496	-2 807	0	0	689
Effets de périmètre	15 790	-8 314	651	0	8 127
Écarts de conversion	-3 157	1 190	-138	0	-2 105
AU 31 DÉCEMBRE 2012	326 120	-114 047	-8 095	0	203 978
dont pertes (gains) actuariels cumulés en capitaux propres à la clôture					95 292
Rendements réels des actifs des fonds		-10 997			-10 997
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	167 683				167 683
dont Engagements non couverts par un fonds	158 437				158 437
dont en provisions pour retraites au passif					204 652
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					674

En milliers d'euros	Engagement	Juste Valeur des fonds	Coûts des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
AU 31 DÉCEMBRE 2010	243 941	-72 858	-9 400	0	161 683
Coût des services rendus sur la période	6 187	0	0	0	6 187
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 688	0	0	0	9 688
Rendements attendus des actifs des fonds	0	-3 469	0	0	-3 469
Amortissement des services passés	0	0	926	0	926
Contributions des salariés	822	-822	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	-11 511	0	0	-11 511
Prestations payées	-11 722	11 722	0	0	0
Écarts actuariels	11 264	-675	0	0	10 589
Curtalement et settlement	-3 081	0	0	0	-3 081
Autres mouvements	5 189	-1 731	0	0	3 458
Effets de périmètre	2 945	-1 942	0	0	1 004
Écarts de conversion	3 003	-1 724	48	0	1 328
AU 31 DÉCEMBRE 2011	268 236	-83 009	-8 426	0	176 801
dont pertes (gains) actuariels cumulés en capitaux propres à la clôture					64 273
Rendements réels des actifs des fonds		-4 144			-4 144
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	127 601				127 601
dont Engagements non couverts par un fonds	140 624				140 636
dont en provisions pour retraites au passif					177 693
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					892

Hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés

Une hypothèse importante prise en compte dans l'évaluation des engagements de retraite et assimilés est le taux d'actualisation.

Conformément à la norme IAS 19, les taux ont été déterminés par zone monétaire en se référant au rendement d'obligations privées de première qualité et de maturité équivalente à la durée des plans, ou au rendement des obligations d'État quand le marché privé n'est pas suffisamment liquide.

Le rendement des actifs des fonds est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation retenus.

Les principaux taux retenus pour le Groupe sont les suivants :

En pourcentage	2012			2011		
	Zone euro	États-Unis	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,2	3,75	4,1	4,3	4,5	4,7
Taux de rendement attendu des placements	3,2	3,75	4,1	4 à 4,8	7	5,6
Taux de rendement moyen pondéré des actifs de fonds		4,21			4,53	
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires		1,93			2,08	

Le taux d'actualisation retenu pour les médailles du travail en France est de 3,2 % pour 2012 (4,3 % en 2011).

A titre d'information complémentaire, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 11 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses. En 2012, les écarts actuariels provenant d'ajustements d'expérience représentent 2,6 % de la valeur actuelle de l'engagement à la clôture (2011 : 0,6 %).

Composition par nature des actifs de fonds

En pourcentage	2012	2011
Actions	18	19
Obligations	32	38
Fonds généraux d'assurances	80	42
Immobilier	0	0
Autres	0	0

Analyse des droits

En milliers d'euros	Engagement	Fonds	Éléments différés	Provision 2012
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	244 384	-106 225	-1 826	136 333
Indemnités de départ à la retraite	56 600	-7 622	-6 269	42 709
Autres avantages	25 135	-200	0	24 935
TOTAL	326 119	-114 047	-8 095	203 977

En milliers d'euros	Engagement	Fonds	Éléments différés	Provision 2011
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	199 477	-81 642	-1 729	116 106
Indemnités de départ à la retraite	45 113	-1 367	-6 697	37 049
Autres avantages	23 646	0	0	23 646
TOTAL	268 236	-83 009	-8 426	176 801

Charge de l'exercice

Produits (charges) En milliers d'euros	2012	2011
Coût des services rendus sur la période	-9 794	-6 187
Charge d'intérêt sur l'actualisation	-10 585	-9 688
Rendement attendu des actifs des fonds	3 889	3 469
Écarts actuariels sur avantages à court terme	-316	131
Amortissement des services passés	-479	-926
Curtilment et settlement	611	3 081
Autres	0	0
Charge de l'exercice	-16 674	-10 120
Contributions aux fonds	19 687	4 534
Prestations payées	7 090	6 977
REPRISE (DOTATION) NETTE	10 103	1 391

NOTE 21. Provisions pour risques

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Change	Péri-mètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2012								
Provisions pour risques sur filiales et participations	300			-206		643		737
Provisions pour restructurations	9 209	6 638	-9 103	-884	-167	632	1 297	7 622
Provisions pour garanties	24 101	2 788	-1 489	-558	-425	911	-68	25 260
Autres risques	107 791	27 264	-19 304	-19 617	-168	-360	-2 271	93 335
TOTAL	141 401	36 690	-29 896	-21 265	-760	1 826	-1 042	126 954
2011								
Provisions pour risques sur filiales et participations	300							300
Provisions pour restructurations	19 323	7 370	-13 030	-2 763	185		-1 876	9 209
Provisions pour garanties	22 740	5 279	-1 914	-2 207	258	350	-405	24 101
Autres risques	101 792	9 764	-5 667	-1 053	293	557	2 105	107 791
TOTAL	144 155	22 413	-20 611	-6 023	736	907	-176	141 401

Les provisions pour autres risques au 31 décembre 2012 comprennent notamment les provisions pour contrôles et litiges fiscaux portant sur l'impôt et sur d'autres taxes d'un montant total de 21,2 millions d'euros (32,6 millions d'euros au

31 décembre 2011), et la provision de 50,7 millions constituée pour éventuelles infractions à la législation sur les cartels en Allemagne (50,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, voir note 28 – Litiges).

NOTE 22. Endettement net et dettes financières**22.1. Endettement net**

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

En milliers d'euros ^(a)	2012	2011
Dettes financières à long terme	526 237	309 152
Dettes financières à court terme	305 459	578 500
Concours bancaires courants	81 427	26 644
Intérêts courus	3 126	1 436
TOTAL PASSIF	916 249	915 732
Autres placements de trésorerie ^(b)	-5 781	-7 450
Équivalents de trésorerie	-280 304	-152 744
Trésorerie	-380 654	-237 576
TOTAL ACTIF	-666 739	-397 770
CROSS CURRENCY SWAPS^(c)	-12 539	-11 779
ENDETTEMENT NET	236 971	506 183

(a) Convention de signe : +dette / - excédent de trésorerie de placement.

(b) Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28).

(c) Cross Currency Swap valorisé à sa juste valeur de marché au 31 décembre de chaque année (voir note 23.2).

Dettes financières à long terme

Essilor International a émis en mars 2012 un placement privé américain de 300 millions de dollars. Ceci a permis à la Société de renforcer sa structure financière en allongeant la durée moyenne de sa dette. Le placement privé est composé d'une tranche de 200 millions de dollars à cinq ans, d'une tranche de 100 millions de dollars à sept ans, rémunérées respectivement à 2,65 % et 3,10 %. Ce placement fait l'objet d'un covenant financier, respecté au 31 décembre 2012.

Ainsi, au 31 décembre 2012, l'essentiel des dettes financières à long terme est constitué de ce placement privé ainsi que d'un prêt bancaire bilatéral conclu en 2007 par Essilor of America.

Dettes financières à court terme

Essilor International a lancé en mai 2010 un programme de billets de trésorerie renouvelable annuellement et dont le plafond a été porté à 1 milliard d'euros en mai 2012. L'encours des émissions est de 130 millions au 31 décembre 2012 (174 millions au 31 décembre 2011). Le dossier de présentation financière est disponible sur le site Internet de la Banque de France à la rubrique Titres de créances négociables.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les dettes financières à court terme se répartissent principalement entre des tirages sur lignes syndiquées (148 millions d'euros) et les émissions de billets de trésorerie.

Au 31 décembre 2012, la structure de financement du Groupe se présente comme suit :

	Montant (en millions d'euros)	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral	250	février 2007	février 2014
Placement privé américain	227	mars 2012	mars 2017/2019
Billets de trésorerie (programme)	1 000	mai 2012	mai 2013
Ligne syndiquée	1 000	juin 2007	juin 2014
Lignes bilatérales	227	mars 2012	mars 2017
Lignes bilatérales	464	juin 2012	juin 2015/2017

22.2. Dettes financières

Dettes financières par échéance

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes à moins de 1 an	390 012	606 581
Dettes entre 1 an et 5 ans	449 804	305 158
Dettes à plus de 5 ans	76 433	3 993
TOTAL	916 249	915 732

Dettes financières par devises

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Dollar américain	643 371	661 479
Euro	172 100	221 247
Autres devises	100 778	33 006
TOTAL	916 249	915 732

Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes financières à long terme	513 698	297 373
Dettes financières à court terme	305 459	578 500
Concours bancaires courants et intérêts courus	84 553	28 080
TOTAL	903 710	903 953

Redevances à payer sur immobilisations acquises en location-financement

En milliers d'euros	2012		2011	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	1 861	187	2 115	39
Redevances entre 1 an et 5 ans	4 039	111	3 837	246
Redevances à plus de 5 ans	0	0	358	4
TOTAL REDEVANCES	5 900	298	6 310	289

NOTE 23. Instruments financiers

23.1. Instruments financiers inscrits au bilan

Les instruments financiers inscrits au bilan du Groupe à la clôture des exercices 2012 et 2011 se répartissent dans les catégories suivantes :

2012	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
En milliers d'euros						
Autres immobilisations financières	119 583		39 677	79 906		
Créances d'exploitation non courantes	25 052			25 052		
Avances et acomptes fournisseurs	15 719			15 719		
Créances d'exploitation courantes	1 147 525			1 147 525		
Créances d'impôts	55 806			55 806		
Créances diverses	35 645			35 645		
Instruments financiers dérivés actifs	33 611					33 611
Autres placements de trésorerie	5 781		5 781			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660 958	660 958				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	2 099 680	660 958	45 458	1 359 653		33 611
Dettes financières à long terme	526 237				526 237	
Autres passifs non courants	232 544				232 544	
Dettes financières à court terme	390 012				390 012	
Avances et acomptes reçus des clients	16 944				16 944	
Dettes d'exploitation courantes	1 014 675				1 014 675	
Dettes d'impôts	75 627				75 627	
Autres passifs courants	207 605				207 605	
Instruments financiers dérivés passifs	30 115					30 115
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	2 493 759				2 463 644	30 115

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

2011	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
En milliers d'euros						
Autres immobilisations financières	92 743		32 283	60 460		
Créances d'exploitation non courantes	3 891			3 891		
Avances et acomptes fournisseurs	19 671			19 671		
Créances d'exploitation courantes	1 121 746			1 121 746		
Créances d'impôts	48 355			48 355		
Créances diverses	30 838			30 838		
Instruments financiers dérivés actifs	15 091					15 091
Autres placements de trésorerie	7 450	7 450				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	390 320	390 320				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 730 105	397 770	32 283	1 284 961		15 091
Dettes financières à long terme	309 152				309 152	
Autres passifs non courants	138 168				138 168	
Dettes financières à court terme	606 581				606 581	
Avances et acomptes reçus des clients	15 705				15 705	
Dettes d'exploitation courantes	913 218				913 218	
Dettes d'impôts	62 172				62 172	
Autres passifs courants	161 306				161 306	
Instruments financiers dérivés passifs	14 953					14 953
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	2 221 255				2 206 302	14 953

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

23.2. Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments

financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

La valeur de marché des instruments dérivés du Groupe est présentée ci-après :

Valeur de marché par types d'instruments

En milliers d'euros	2012		2011	
	Nominal	Valeur de marché	Nominal	Valeur de marché
Opérations de change à terme	550 109	-1 911	439 566	-4 906
Options de change	1 394	40	2 595	183
Cross currency swap EUR/USD	250 000	12 539	250 000	11 779
Swaps de taux d'intérêt USD	113 688	-7 216	231 857	-7 426
Options de taux (caps)	87 896	44	88 643	508
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	1 003 087	3 496	1 012 661	138

Valeur de marché par natures de couvertures

En milliers d'euros	2012	2011
Couverture de transactions futures :		
■ change à terme	492	600
■ swaps de taux d'intérêt	-7 216	-7 426
Couverture de juste valeur		
■ change à terme	-304	-119
■ cross currency swaps	12 539	11 779
Couverture d'investissement net		
■ change à terme.	-26	-318
Non affectés à une relation de couverture		
■ change à terme	-2 073	-5 069
■ options de change	40	183
■ options de taux (caps)	44	508
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	3 496	138
dont instruments financiers dérivés actifs	33 611	15 091
dont instruments financiers dérivés passifs	-30 115	-14 953

En 2007, Essilor of America a mis en place un financement de 250 millions d'euros à taux fixe à échéance 2014. Cette opération a fait l'objet d'une couverture de change et de taux via un cross currency swap qui a converti le financement initial en dollar américain et à taux variable. Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur.

En 2010 et 2011, la Société a souscrit des swaps de taux pour un montant de 300 millions de dollars et deux caps de taux pour des montants de 50 millions d'euros et de 50 millions de dollars.

En 2012, la Société a résilié 150 millions de dollars de swaps de taux.

Détail des opérations de change à terme au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Devise achetée												Total
	USD	EUR	JPY	THB	MXN	PHP	PLN	SGD	CHF	INR	GBP	AUD	
Devise vendue													
USD		35 163	6 720	27 285	23 382	17 432		7 464		5 457			122 903
EUR	68 812		30 041		1 018		12 735		6 171		2 923		121 700
GBP	31 537	70 630											102 167
AUD	37 473	11 690											49 163
CAD	8 967	40 194											49 161
BRL	33 818												33 818
IDR	13 109												13 109
INR	11 853												11 853
SGD		10 086											10 086
SEK	2 165	4 195											6 360
CHF		5 757											5 757
NOK		5 034											5 034
KRW	4 110												4 110
TRY		2 930											2 930
CZK		2 044											2 044
Autres	1 225	7 267										1 422	9 914
TOTAL	213 069	194 990	36 761	27 285	24 400	17 432	12 735	7 464	6 171	5 457	2 923	1 422	550 109

23.3. Résultat sur dénouement des couvertures de transactions futures

Les impacts sur le résultat d'un exercice du dénouement des couvertures de transactions futures prises à la clôture de l'exercice précédent sont les suivants :

En milliers d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires		
Coût des produits vendus	1 627	-4 860
MARGE BRUTE	1 627	-4 860
Charges de recherche et développement		0
Charges commerciales et de distribution		
Autres charges d'exploitation		
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ	1 627	-4 860
Autres produits (charges) opérationnels		
Résultat sur cessions d'actifs		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 627	-4 860

NOTE 24. Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes fournisseurs à plus d'un an	4 305	2 340
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	228 239	135 828
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	232 544	138 168
Dettes fournisseurs sur les immobilisations incorporelles et corporelles	5 359	11 549
Dettes sur immobilisations financières	109 402	66 177
Dette sur option de rachat de minoritaires court terme	65 149	48 774
Autres	27 695	34 806
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	207 605	161 306

NOTE 25. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2012	2011
Engagements donnés		
Avals et cautions	94 670	94 267
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
■ dettes ;	49	35
■ valeur nette comptable des biens donnés en garantie.	1 817	6 907
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	6 260	461
Engagements de location simple et de redevances		
À moins d'un an	22 972	20 312
De un à cinq ans	68 654	45 927
Plus de cinq ans	13 737	6 010
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLE	105 363	72 249

NOTE 26. Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son Directeur est directement rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

26.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, diversification des sources de financement.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et refinance la grande majorité de ses filiales à court et moyen terme par le biais de *cash poolings* et de prêts inter-compagnie.

Le Groupe dispose d'une ligne syndiquée de 1 milliard d'euros d'échéance 2014. Au 31 décembre 2012, la ligne syndiquée est utilisée à hauteur de 148 millions d'euros.

De plus, le Groupe dispose de lignes bilatérales d'un montant de 691 millions d'euros dont les échéances s'étalent de 2015 à 2017. Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes bilatérales n'est utilisée.

Le tirage de ces lignes n'est soumis au respect d'aucun *covenant* particulier.

La répartition des actifs et passifs financiers du Groupe (y compris créances et dettes d'exploitation) par échéance contractuelle à fin 2012 est la suivante :

En millions d'euros	Moins d'1 an ^(a)	1 an à 5 ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers hors instruments financiers	-1 705	-696	-62	-2 463
Actifs Financiers hors instruments financiers	2 001	65	0	2 066
Valeur de marché nette des instruments financiers	0	0	3	3
POSITION NETTE	296	-631	-59	-394

(a) Y compris les immobilisations financières sans maturité définie.

La répartition de la dette financière nette et des lignes de crédits disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2012 est la suivante :

(Vous pouvez aussi vous reporter à la note 22 des états financiers consolidés « Endettement net et dettes financières »)

En millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	>2018	Total
Billets de trésorerie ^(a)					130		130
Emprunts bancaires ^(b)	30	266		6	6		308
Placements privés					152	76	228
Lignes bancaires ^(c)		148					148
Découverts bancaires	81						81
Crédit bail	2	4					6
Autres dettes			3				3
DETTE BRUTE	113	418	3	6	288	76	904
Cash et assimilés	-662	-1		-3		-1	-667
ENDETTEMENT NET^(d)	-549	417	3	3	288	75	237
Lignes disponibles confirmées		852	274	90	327		1 543

(a) Les billets de trésorerie sont positionnés à échéance 2017 (échéance des lignes de crédit).

(b) Y compris cross currency swap.

(c) Les tirages sur ligne syndiquée sont positionnés à échéance 2014 (échéance de la ligne syndiquée).

(d) > à 0 : endettement net ; < à 0 : excédent net de trésorerie.

26.2. Risque de change

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des cours des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés : achats et ventes de devises à terme ou au comptant, options de change. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la Direction des Financements et de la Trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les opérations commerciales, le versement de dividendes, de royalties et de *management fees* en provenance des filiales sont couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les instruments de marché appropriés.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux opérations de change. Il arrive que, alors même qu'elles sont justifiées économiquement, celles-ci ne remplissent pas les conditions d'enregistrement en comptabilité de couverture. Dans ce cas, la revalorisation des opérations de change impacte le compte de résultat.

Globalement, au 31 décembre 2012, la contrevaletur en euros de l'exposition nette globale bilantielle au risque de change du Groupe est de l'ordre de 65 millions d'euros.

Exposition au risque de change consolidé sur les actifs / passifs au 31 décembre 2012, avant et après couverture

(lorsqu'un actif ou passif est libellé dans une monnaie différente de la devise fonctionnelle de la Société)

En millions d'euros	Montant au bilan avant couverture ^(a)	Couvertures sur éléments bilantiels ^(b)	Exposition nette après couvertures ^(c)	Couvertures sur flux futurs ^(d)
Devise de risque				
CAD	1	-4	-3	-4
EUR	-13	9	-4	4
JPY	-4	11	4	33
USD	8	56	65	116
GBP	4	-3	1	-33
Autres	10	-8	2	9
TOTAL	6	61	65	125
(a) > à 0 : Actifs à couvrir ; < à 0 : Passifs à couvrir. (b) > à 0 : Achats nets de devises ; < à 0 : Vente nette de devises. (c) > à 0 : Actifs non couverts ; < à 0 : Passifs non couverts. (d) > à 0 : Couvertures d'achats de devises ; < à 0 : Couvertures de ventes de devises.				

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2012

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de l'exercice.

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés suite à une hausse ou à une baisse de l'euro face à toutes les autres devises est présenté ci-dessous :

■ Impact de la variation (en millions d'euros)

Dans les capitaux propres		Dans le Résultat avant impôt	
Variation de +5 %	Variation de -5 %	Variation de +5 %	Variation de -5 %
0	0	4	-4

L'impact de la variation de capitaux propres serait généré par les instruments de change et de taux éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

L'impact de la variation en résultat financier est généré par les instruments de change non éligibles à la comptabilité de couverture et par la variation de la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

26.3. Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La position de taux d'intérêt avant et après couverture est la suivante :

En millions d'euros	Avant couverture		Couvertures ^(a)			Après couverture ^(a)		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Cap	Taux fixe	Taux variable	Variable cappé
Dettes brutes	507	410	-136	35	88	371	445	88
Trésorerie et assimilés	-6	-661				-6	-661	
SOUS-TOTAL	501	-251	-136	35	88	365	-216	88
ENDETTEMENT NET		250			-13			237

(a) Valeur de marché du Cross-currency swap incluse.

Au 31 décembre 2012, 41 % de la dette brute après couverture est à taux fixe (contre 26 % en 2011).

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute après couverture s'élève à 1,68 % fin 2012 (contre 1,08 % fin 2011).

Un déplacement parallèle de 1 % des courbes des taux d'intérêt au 31 décembre 2012 appliqué aux composantes de l'endettement net aurait les impacts suivants :

En millions d'euros	Effet dans le compte de résultat
Augmentation de 1 %	1
Diminution de 1 %	- 1

L'endettement net par devise est le suivant :

En millions d'euros	Dettes brutes	Cash et assimilés	Couvertures ^(a)	Endettement net après couverture ^(a)
EUR	422	-298	-331	-207
USD	393	-68	240	566
BRL	2	-34		-32
KRW		-12		-12
JPY		-42		-42
GBP		-13	26	13
CNY	15	-36	0	-21
CAD	19	-43	31	6
SGD	8	-14	10	4
Autres	58	-107	12	-38
SOUS-TOTAL	916	-667	-13	237
ENDETTEMENT NET		250	-13	237

(a) Valeur de marché du cross currency swap incluse.

26.4. Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2012, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-2 et long terme de A-.

Les liquidités sont investies par la maison mère pour un tiers en SICAV ou Fonds Communs de Placements monétaires, pour le reste en dépôts bancaires à court terme.

A cette date, 77 % des placements réalisés par les filiales du Groupe bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's long terme de A-.

Au 31 décembre 2012, 82 % des banques participant à la ligne syndiquée bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's court terme de A-2 et long terme de A-.

26.5. Risque de crédit

L'encours de créances clients échues non provisionnées s'élève à 122,0 millions d'euros à fin 2012 (130,3 millions d'euros à fin 2011). Il est essentiellement constitué par des créances échues de moins de trois mois (85,9 % en 2012 ; 70,8 % en 2011) subissant un léger dépassement d'échéance.

En millions d'euros	2012	2011
Créances clients nettes à moins d'un an	1 055	1 022
Créances clients nettes à plus d'un an	25	4
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 080	1 025
Créances clients non échues	917	863
Créances clients nettes échues	163	162
Garanties reçues, TVA récupérable	-41	-37
Créances clients nettes échues hors garanties	122	125

L'information relative aux 20 principaux clients du Groupe est présentée en note 3 – Information par secteurs opérationnels.

NOTE 27. Risques environnementaux

Le groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 28. Litiges

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2012 présente le détail des autres produits et charges opérationnels et la note 21 les mouvements sur les provisions.

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

À la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet

de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 50,7 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution, sauf la nomination d'un nouveau procureur en charge de l'affaire. Les provisions initialement constituées ont été maintenues dans les comptes au 31 décembre 2012.

États-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le *Federal Trade Commission* en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadien, dans le cadre d'actions de groupe (« *Class Actions* »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011 et la phase de *discovery* s'est achevée fin 2012. Une décision de justice est attendue pour infirmer ou confirmer la qualification des litiges en *class actions* et déterminer les prochaines étapes de la procédure. Les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. À ce titre, au 31 décembre 2012, le Groupe n'a constitué aucune provision.

Carl Zeiss Vision

Carl Zeiss Vision et Essilor ont conclu un accord portant sur la technologie des verres progressifs FBS. Cet accord inclut le règlement du litige en contrefaçon de brevets qui opposait Carl Zeiss Vision et Signet Armolite, une filiale d'Essilor.

Aux termes de l'accord, Carl Zeiss Vision International accorde à Essilor et ses filiales une licence avec redevances sur son brevet américain référencé n° 6.089.713, et ses équivalents étrangers, et Essilor accorde à Carl Zeiss Vision une licence relative à certaines technologies ophtalmiques portant notamment sur les traitements.

Autres litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

NOTE 29. Effectif et charges de personnel

Nombre de personnes	2012	2011
Cadres	6 262	5 700
Agents de maîtrise et employés	14 061	12 170
Ouvriers	29 889	27 082
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PÉRIODE	50 212	44 952

En milliers d'euros	2012	2011
CHARGES DE PERSONNEL	1 550 080	1 287 511
(Rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)		

Nombre de personnes	2012	2011
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	50 668	48 700
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	14	3 025

NOTE 30. Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2012	2011
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité exécutif ^(a)	13 173	12 320
Jetons de présence versés au Comité exécutif		21
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	13 173	12 341

(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts, versé aux membres du Comité exécutif en activité au 31 décembre.

Le Comité exécutif comptait 23 membres au 31 décembre 2012, contre 24 au 31 décembre 2011.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité exécutif

- Engagements de retraite : 29 599 milliers d'euros à fin 2012 contre 25 187 milliers d'euros à fin 2011.
- Indemnités de départ à la retraite : 1 684 milliers d'euros à fin 2012 contre 1 758 milliers d'euros à fin 2011.

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place

par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites constatées dans les comptes du Groupe.

Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Comité exécutif

La charge indiquée ci-dessous correspond à l'étalement sur la période d'acquisition des droits de la juste valeur à la date d'attribution des options et actions de performance attribuées (voir note 1.14 pour plus de détails).

La charge de l'exercice 2012 pour les attributions aux membres du Comité exécutif est de :

- 1 148 milliers d'euros (2011 : 793 milliers d'euros) pour les options de souscription d'actions ;
- 5 570 milliers d'euros (2011 : 4 911 milliers d'euros) pour les actions de performance.

Relations avec les entreprises apparentées

Les sociétés apparentées sont les sociétés consolidées par mise en équivalence :

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux États-Unis le système de commande géré par Vision Web ;

- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au Groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

En milliers d'euros	2012	2011
Ventes de produits	102 303	219 577
Achats de produits	- 398 206	- 480 614
Créances clients	15 175	42 391
Dettes fournisseurs	59 174	76 396

NOTE 31. Événements postérieurs à la clôture**Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

La situation financière et commerciale du Groupe n'a pas changé de façon significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2012.

Nouvelles acquisitions

Depuis le début de l'année 2013, Essilor a poursuivi son expansion internationale avec plusieurs nouveaux partenariats.

En Colombie, Essilor a signé un accord en vue d'acquérir 51 % du capital de **Servi Optica**, l'un des plus importants laboratoires de prescription du continent sud-américain. Distributeur d'Essilor, Servi Optica est le numéro un de la distribution de verres ophtalmiques et réalise un chiffre d'affaires d'environ 29 millions d'euros.

Au Maroc, Essilor a finalisé l'acquisition de **Movisia** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 1 million d'euros), distributeur des verres de marque Nikon et Kodak. Movisia renforce l'implantation locale du Groupe déjà formée par L'N Optic, Optiben et par VST Lab.

En Turquie, le Groupe a signé un accord en vue d'acquérir la majorité du capital d'**Isbir Optik**, le numéro un de la distribution de verres ophtalmiques, qui réalise environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Au Chili, Essilor a signé un accord pour prendre la majorité du capital de **Megalux**, le plus important laboratoire de prescription

indépendant du pays. Basé à Santiago, Megalux dispose de cinq succursales dans le pays et réalise un chiffre d'affaires annuel de 7 millions d'euros. Ce partenariat constituera la première implantation d'Essilor au Chili, un pays d'environ 17 millions d'habitants en croissance rapide et où au moins un verre sur 20 est progressif.

En Russie, le Groupe a acquis la majorité du capital de **MOC BBGR**, co-entreprise détenant Marketing Optical Company, le distributeur historique des verres BBGR sur le marché russe. MOC réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3,7 millions d'euros.

Par ailleurs, en Israël, Shamir a fait l'acquisition des actifs de production et de commercialisation d'Optiplas, distributeur historique du Groupe, réalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 5 millions d'euros. La nouvelle société, Essilor Laboratories of Israel, reprendra la distribution des marques du Groupe (Essilor, Varilux, Crizal, Nikon) en Israël. Combiné à la présence locale de Shamir, ce partenariat permet de bâtir une véritable offre multi-réseau sur un marché compétitif, où les innovations sont hautement valorisées par les opticiens.

Transitions Optical Inc

En janvier, Essilor a annoncé avoir entamé des discussions avec PPG Industries sur l'avenir de Transitions Optical Inc, leur filiale commune. Pour mémoire, Essilor détient 49 % de Transitions.

Renouvellement de la licence Kodak

Signet Armolite, filiale d'Essilor, a renouvelé la licence de production et de distribution des verres de marque Kodak auprès de la société Eastman Kodak. Cet investissement de 30,5 millions

de dollars autorise Signet Armolite, les filiales du Groupe et certains de leur partenaires à utiliser la marque Kodak partout dans le monde, et jusqu'en 2029.

NOTE 32. Liste des sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE			
Activ Screen	France	68	68
BBGR	France	100	100
BNL Eurolens	France	100	100
BNL Polyofta	France	100	100
Dac Vision SAS	France	60	60
Delamare Sovra	France	100	100
Domlens	France	65	65
Essidev	France	100	100
Essiholding	France	100	100
Essor	France	65	65
FGX Holding SASU	France	100	100
Fred Management (Holding)	France	100	100
Invoptic	France	100	100
Interactif Visual System	France	68	68
IVS Technical Center	France	68	68
Mega Optic Design	France	75	75
Mont-Royal	France	64	64
Novacel Ophtalmique	France	75	75
Novisia	France	100	100
Omi	France	100	100
Optim	France	100	100
Satisloh SAS	France	100	100
Shamir France SARL	France	50	50
Tikai Vision (ex Barbara)	France	100	100
EUROPE			
BBGR GmbH	Allemagne	100	100
Essilor GmbH	Allemagne	100	100
Infield Safety GmbH	Allemagne	100	100
Neckarsee GmbH	Allemagne	100	100
Nika Optics	Allemagne	100	100
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100
Satisloh GmbH	Allemagne	100	100
Shamir Optic GmbH	Allemagne	50	50
Signet Armorlite Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100
Signet Armorlite Optic	Allemagne	100	100
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100
De Ceynunc & Co. NV	Belgique	100	100
Essilor Belgium S.A.	Belgique	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Optika doo	Croatie	100	100
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100
BBGR Lens Iberia S.A.	Espagne	100	100
Essilor Espana S.A.	Espagne	100	100
Essilor Optica International Holding S.L	Espagne	100	100
Satisloh Iberica	Espagne	100	100
Shamir Optical Espana, SL	Espagne	50	50
Signet Armorlite Iberica	Espagne	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Crossbows Optical Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Essilor European Shared Service Center Ltd.	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Essilor Ltd.	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
FGX Europe Limited	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Horizon Optical Company Ltd.	Grande Bretagne	95	95
	Grande Bretagne	100	100
Infield safety UK, Ltd.	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Nikon Optical UK	Grande Bretagne	50	50
	Grande Bretagne	50	50
Shamir UK Limited	Grande Bretagne	50	50
	Grande Bretagne	100	100
Sight Station Ltd.	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Signet Armorlite Europe Ltd.	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Sinclair Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
United Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
	Grande Bretagne	100	100
Wholesale Lens Corporation Limited	Grande Bretagne	100	100
	Hongrie	100	100
Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100
Athlone	Irlande	100	100
Essilor Ireland (Sales) Ltd.	Irlande	100	100
Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100
	Irlande	100	100
Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100
Infield Safety Italia, SRL	Italie	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
LTL S.p.A.	Italie	100	100
Oftalmika Galileo Spa	Italie	100	100
Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
Polinelli SRL	Italie	100	100
Satisloh Italy Spa	Italie	100	100
Shamir RX Italia SRL	Italie	50	50
Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
Sentralslip	Norvège	100	100
Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100	100
Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100	100
Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100	100
Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	100	100
Omax	Pays-Bas	85	85
Shamir Nederland B.V	Pays-Bas	50	50
Signet Armorlite (Holland) BV	Pays-Bas	100	100
Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100	100
Essilor Polonia	Pologne	100	100
JZO	Pologne	98	98
Shamir Polska Sp. zo.o	Pologne	50	43
Essilor Portugal	Portugal	100	100
Shamir Portugal, LDA	Portugal	50	50
Signet Armorlite Portugal - Unipessoal, LDA	Portugal	100	100
Essilor Optika Spol s.r.o.	Rep. Tchèque	100	100
Omega Oprix S.R.O (Tchéquie)	Rep. Tchèque	100	100
Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
Essilor Optika OOO	Russie	100	100
Shamir Russia LLC	Russie	50	50
Essilor Slovakia	Slovaquie	100	100
Omega Oprix S.R.O (Slovaquie)	Slovaquie	100	100
Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
BBGR Skandinaviska	Suède	100	100
Essilor AB	Suède	100	100
Essilor (Suisse) S.A.	Suisse	100	100
Reize	Suisse	65	65
Satisloh AG	Suisse	100	100
Satisloh Holding AG	Suisse	100	100
Satisloh Photonics AG	Suisse	100	100
Vaco Holding S.A.	Suisse	100	100
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Aries Optical Ltd.	Canada	100	100
BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
Canoptec Inc.	Canada	100	100
Cascade Optical Ltd.	Canada	60	60
Custom Surface Ltd.	Canada	100	100
Eastern Optical Laboratories Ltd.	Canada	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Econo Optics	Canada	60	60
Essilor Canada Ltd.	Canada	100	100
FGX Canada Corp	Canada	100	100
Fundy Vision	Canada	80	80
Groupe Vision Optique	Canada	100	100
Imperial Laboratories Inc.	Canada	60	60
K & W Optical Ltd.	Canada	100	100
Metro Optical Ltd.	Canada	100	100
Morrison Optical	Canada	100	100
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
OMICS Software Inc	Canada	100	100
OPSG Ltd.	Canada	100	100
Optique Cristal	Canada	70	70
Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100
Perspectics	Canada	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100
R & R Optical Laboratory Ltd.	Canada	100	100
SDL	Canada	90	90
Signet Armorlite Canada, Inc	Canada	100	100
Stylemark Canada	Canada	100	100
Westlab	Canada	100	100
21st Century Optics Inc.	États-Unis	100	100
Accu Rx Inc	États-Unis	95	95
Advance Optical	États-Unis	90	90
AG Optical Inc	États-Unis	100	100
Apex Optical Company Inc.	États-Unis	100	100
Balester Optical	États-Unis	100	100
Barnett & Ramel Optical Co. of Nebr.	États-Unis	80	80
Bazell	États-Unis	70	70
Beitler Mc Kee Company	États-Unis	90	90
Blue Optics	États-Unis	80	80
BSA Industries	États-Unis	100	100
Carskadden Optical	États-Unis	100	100
Central Optical	États-Unis	60	60
Collard Rose	États-Unis	95	95
Custom Optical	États-Unis	100	100
Dac Vision Inc	États-Unis	61	61
Deschutes	États-Unis	80	80
Dibok_Aspen Optical	États-Unis	100	100
Dioptrics Medical Products	États-Unis	100	100
Eye Buy Direct US	États-Unis	61	61
ELOA California Acquisition Corp.	États-Unis	100	100
Empire	États-Unis	85	85
Encore LLC	États-Unis	50	50

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Epics Labs Inc	États-Unis	80	80
Essilor Laboratories of America Corporation	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, Inc (inclus Laboratoires US)	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	États-Unis	100	100
Essilor Latin America & Caribbean Inc.	États-Unis	100	100
Essilor of America Holding Co Inc.	États-Unis	100	100
Essilor of America Inc.	États-Unis	100	100
Eye Care Express Lab Inc	États-Unis	95	95
Eyewear LLC	États-Unis	61	61
FGX Direct LLC	États-Unis	100	100
FGX International Holdings Limited	États-Unis	100	100
FGX International II Limited	États-Unis	100	100
FGX International, Inc	États-Unis	100	100
Focus Optical Labs, Inc	États-Unis	90	90
Frames For America	États-Unis	61	43
Future Optics FL Inc	États-Unis	92	92
Future Optics TE Inc	États-Unis	80	80
Gentex Optics Inc.	États-Unis	100	100
Gulfstates Optical Laboratories Inc.	États-Unis	80	80
Hawkins Optical Laboratories Inc	États-Unis	100	100
Hirsch Optical	États-Unis	100	100
Homer Optical	États-Unis	100	100
Interstate Optical	États-Unis	80	80
Jorgenson Optical Supply Cy.	États-Unis	95	95
Lenstech Optical Lab Inc.	États-Unis	80	80
Mc Leodd Optical Company Inc.	États-Unis	80	52
MGM	États-Unis	85	85
MOC Acquisition Corporation	États-Unis	84	84
Nassau Lens Co Inc.	États-Unis	100	100
NEA Optical LLC	États-Unis	80	80
Next generation	États-Unis	100	100
Nikon Optical US	États-Unis	50	50
NOA	États-Unis	100	100
OOGP	États-Unis	100	100
Optical One	États-Unis	80	80
Optical Suppliers Inc. (Hawaii)	États-Unis	85	85
Optical Venture Inc	États-Unis	80	80

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Optics East	États-Unis	80	80
Optimatrix	États-Unis	80	80
Optisource International Inc.	États-Unis	90	90
Opt. Lab. Software Solutions	États-Unis	100	100
Ozarks Optical Laboratories	États-Unis	80	80
Pasch Optical Laboratory Inc.	États-Unis	50	40
Pech Optical	États-Unis	90	90
Peninsula Optical Lab.	États-Unis	80	80
Perferx Optical Co Inc	États-Unis	94	94
Personnal Eyes	États-Unis	100	100
Precision Optical Co. (Connecticut)	États-Unis	80	80
Precision Optical Lab. (Tennessee)	États-Unis	95	95
Premier Optics Corp	États-Unis	90	90
Professional Ophthalmic Lab	États-Unis	80	80
Satisloh North America	États-Unis	100	100
Shamir Insight, Inc.	États-Unis	50	50
Shamir USA	États-Unis	50	50
Signet Armorlite Inc	États-Unis	100	100
Signet Armorlite USA	États-Unis	100	100
Skaggs and Gruber, Ltd. d.b.a Trucker Meadows	États-Unis	80	80
Southwest lens	États-Unis	65	65
Speciality Lens Corp.	États-Unis	100	100
Stereo Optical Co. Inc.	États-Unis	100	100
Stylemark	États-Unis	100	100
SunStar Inc.	États-Unis	80	80
Sutherlin Optical Company	États-Unis	100	100
Tri Supreme Optical LLC	États-Unis	100	100
Ultimate Optical Lab	États-Unis	100	100
Vision-Craft Inc.	États-Unis	100	100
Winchester Optical Company	États-Unis	80	80
X-Cell	États-Unis	80	80
Rainbow Optical	Porto Rico	100	100
AUTRES			
Essilor South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100
Spherical Optics (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	50	26
Vision & Value	Afrique du Sud	80	80
AR Coating S.A.	Argentine	95	95
Essilor Argentine S.A.	Argentine	100	100
Optovision S.A.	Argentine	51	51
City Optical Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Lens Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Eyebiz	Australie	70	70
Precision Optics PTY Ltd.	Australie	60	60
Prescription Safety Glasses Pty Ltd.	Australie	51	51
Shamir Australia (Pty) Ltd.	Australie	50	33
Sunix Computer Consultants Pty Ltd.	Australie	50	50
Tasmanian Optical Cy Pty Ltd.	Australie	100	100
Wallace Everett Lens Technology	Australie	66	66
Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Canto e Mello	Brésil	70	70
Ceditop	Brésil	76	76
Comopticos	Brésil	70	70
Embrapol Sul	Brésil	73	73
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Farol	Brésil	70	70
GBO	Brésil	51	51
Grown	Brésil	51	51
Mult Block	Brésil	51	51
Mult Laboptical	Brésil	51	51
Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Orgalent	Brésil	51	51
Riachuelo	Brésil	70	70
Repro	Brésil	70	70
Satisloh do Brasil	Brésil	100	100
Shamir Brasil Commercial Ltda.	Brésil	50	50
Styll	Brésil	51	51
Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Technopark Comercio de Artigos Opticos S.A	Brésil	51	51
Tecnolens	Brésil	71	71
Unilab	Brésil	71	71
YTT Holding	Brésil	51	51
Essilor Cambodia	Cambodge	51	51
Codi Sivo	Cameroun	55	28
Chemilens Co. Ltd.	Chine	50	50
Danyang	Chine	80	80
Eye Buy Direct China	Chine	61	61
Essilor China Holding Co Ltd.	Chine	100	100
FGX International Limited China	Chine	100	100
Nikon Beijing Co. Ltd.	Chine	50	50
Satisloh Trading Shenzhen	Chine	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Satisloh Zhongshan	Chine	100	100
Seeworld Optical Co.	Chine	51	51
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd.	Chine	100	100
Tian Hong	Chine	50	50
Wanxin	Chine	50	50
Youli Optics Co Ltd.	Chine	51	51
Essilor Colombia	Colombie	100	100
Signet Armorlite Columbia S.A.	Colombie	96	96
Chemiglas	Corée du Sud	50	50
Dekovision	Corée du Sud	50	50
Essilor Korea	Corée du Sud	50	50
Incheon Optics	Corée du Sud	50	40
Laboratoires Sivo Abidjan	Côte d'Ivoire	55	50
Essilor Amico LLC	Émirats Arabes Unis	50	50
Essilor Amico Middle East FZCO	Émirats Arabes Unis	50	50
Essilor Middle East Limited	Émirats Arabes Unis	100	100
Osme	Émirats Arabes Unis	100	100
Ghanada	Émirats Arabes Unis	50	40
GKB Emirates	Émirats Arabes unis	50	50
Eye Buy Direct HK	Hong Kong	61	61
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100
Foster Grant Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51
Satisloh Asia and Trading Ltd.	Hong Kong	100	100
20 20 Optics	Inde	70	70
Beauty Glass Pvt Ltd.	Inde	88	88
Delta CNC	Inde	51	39
Delta Lens Pvt Ltd.	Inde	51	51
Essilor India Pvt Ltd. (ex-Essilor SRF Optics Ltd.)	Inde	100	100
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd. (ex- Indian Optalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
GKB Hi Tech	Inde	50	50
GKB Optic Tech Private Ltd.	Inde	51	51
GKB Rx Lens Private Ltd.	Inde	76	76
Sankar	Inde	70	70
Satisloh India	Inde	100	100
Vijay Vision Pvt Ltd.	Inde	88	88

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
P.T Optical Support of Indonesia	Indonésie	70	70
P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100
Essilor Israel Holding	Israël	100	100
Shamir Holding Optical	Israël	50	50
Shamir Optical Industry	Israël	50	50
Shamir Special Optical Products Ltd.	Israël	50	50
Shamir Eyal Ltd.	Israël	50	50
Shamir Israel Optical Marketing Ltd.	Israël	50	50
Shamir Or Ltd.	Israël	50	50
Inray Ltd.	Israël	50	50
Aichi Nikon Co. Ltd.	Japon	50	50
Nasu Nikon Co. Ltd.	Japon	50	50
Nikon - Essilor Co. Ltd.	Japon	50	50
Essilor Amico Kuwait	Koweït	50	50
Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Frames and Lenses	Malaisie	80	80
ILT Malaysia	Malaisie	81	81
L'N Optics	Maroc	51	51
Optiben	Maroc	65	65
Sivom	Maroc	55	28
VST Lab	Maroc	65	65
Aai Joske's S de RL de CV	Mexique	100	100
Centro Integral Optico S.A de C.V	Mexique	50	26
Cristal y Plastico S.A. de CV	Mexique	51	51
Essilor Mexico	Mexique	100	100
Shalens S.A C.V	Mexique	50	26
Signet Armorlite de Mexico, S.A. et CV	Mexique	99	99
Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100
Essilor Laboratories New Zealand Ltd. (ex OHL Lenses Ltd.)	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd.	Nouvelle Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle Zélande	100	100
Prolab	Nouvelle Zélande	100	100
Epodi	Philippines	51	51

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Optodev	Philippines	100	100
Amico Qatar	Qatar	50	49
Opti Express	République Dominicaine	51	51
Sivo Togo	République Togolaise	55	28
Essilor Amera Pte Ltd.	Singapour	100	100
Essilor Philippines Holding	Singapour	51	51
ETC South East Asia Pte Ltd.	Singapour	70	70
ILT To Latin america	Singapour	51	51
Integrated Lens Technology	Singapour	100	100
Kaleido Vision Pte Ltd. (ex Unique Ophthalmic)	Singapour	100	100
OSA Investments Holdings Pte Ltd.	Singapour	100	100
Polilyte Asia Pacific Pte Ltd.	Singapour	51	51
Seeworld Holding Pte Ltd.	Singapour	51	51
Signet Armorlite Asia (ex Visitech)	Singapour	100	100
SMJ Holding Pte Ltd.	Singapour	70	70
Trend Optical Singapore	Singapour	70	70
Trend Optical Taiwan Branch	Taiwan	70	70
PolyLite Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
SMJ Holding Pte Ltd. Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Essilor Distribution Thailand Co. Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Manufacturing (Thailand) Co Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Optical Laboratory Thaïlande	Thaïlande	100	100
Eyebiz Laboratory Co Ltd.	Thaïlande	70	70
K-T Optic CO., Ltd.	Thaïlande	50	24
ShamirLens Thailand Co., Ltd.	Thaïlande	50	24
Essilor Sivo	Tunisie	55	55
Sicom	Tunisie	55	55
Altra Optik Sanayi ve Ticaret A.S	Turquie	50	50
Ipek	Turquie	70	70
Opak	Turquie	51	51
Yeda Tora	Turquie	70	70

NOTE 33. Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd	Japon	50	50

Contributions cumulées des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

En milliers d'euros	2012	2011
Immobilisations nettes	532	48 589
Autres actifs non courants	156	8 405
Actifs courants	847	112 996
Passifs non courants		8 045
Passifs courants	440	30 867

NOTE 34. Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Groupe Transitions			
■ Transitions Optical Pty Ltd.	Australie	49	49
■ Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
■ Transitions Optical Inc.	États-Unis	49	49
■ Transitions Optical India	Inde	49	49
■ Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
■ Transitions Optical Japan	Japon	49	49
■ Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49	49

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
■ Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
■ Transitions Optical Singapore	Singapour	49	49
■ Transitions Optical Thaïlande	Thaïlande	49	49
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	25	13
Shamir Emerald	Afrique du Sud	28	14
Vision Web	États-Unis	44	44

NOTE 35. Liste des sociétés non consolidées

Données cumulées sur participations non consolidées

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes (sur la base d'un taux théorique de détention à 100 %) :

En milliers d'euros	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	50 892	112 090	3 931	40 145	35 162

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE		
Distrilens	France	100
Optical Supply of Europe	France	100
Varilux University	France	100
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100
Essilor Bulgaria	Bulgarie	100
AVS	Espagne	25
ANFAO (association)	Espagne	14
OHO	Estonie	70
Leicester	Grande-Bretagne	80
Itallenti	Italie	5
Armogol holding BV	Pays bas	20
Rhein Vision BV	Pays bas	33
Mec & Ciesse Optical	Italie	70
UAB JZP Optika Lituanie	Lituanie	98
Optika JZO Zoo	Pologne	98
Optikos SP Zoo	Pologne	94
Neolens SP Zoo	Pologne	100
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100
JZO Optika Ukraina	Ukraine	98
AFRIQUE		
Évolution Optical	Afrique	51
Easy Vision	Afrique	100
AMERIQUE DU NORD		
Cherry Optical	États-Unis	48
American Optical Services (AOS)	États-Unis	18
Superior Optical Lab.	États-Unis	45
e-vision LLC	États-Unis	17

Sociétés	Pays	% contrôle
RESTE DU MONDE		
Tianjing vx Technical School	Chine	100
PolyLite Shanghai	Chine	15
Shandong Xin Yi Trading Ltd Co	Chine	30
Shanghai ILT	Chine	100
Zheng Zhou Fang Yuan	Chine	51
ILT Costa Rica	Costa Rica	100
Dac Vision	Hong Kong	100
CP Services PVT Ltd	Inde	100
Essilor Lens & Spectacles P Ltd	Inde	60
Enterprise Optalmics	Inde	50
Optics India Equipments	Inde	50
Xtra Vision	Inde	51
Essilor Laos	Laos	100
Essilab Philippines Inc	Philippines	40
Eyeland	Philippines	39
Optoland	Philippines	40
Global Lens Lanka	Sri Lanka	50
Essilor South Thailand	Thaïlande	49
Lab.South Thailand	Thaïlande	87
PolyLite Taiwan Co Ltd	Taiwan	11
Chemilens Vietnam	Vietnam	100
OSA Ltd Liability Co.	Vietnam	33

3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Essilor International, tels qu'ils sont joints au présent rapport;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits dans la note 1.21 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'approche retenue ainsi que les

hypothèses utilisées pour effectuer ces tests, et nous avons vérifié que la note 11 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

3.6 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 2012 et 2011.

En milliers d'euros, sauf pourcentages	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		En %		Montant (HT)		En %	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2011
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
■ maison mère	447	462	14 %	17 %	282	281	11 %	9 %
■ filiales intégrées globalement ^(a)	2 257	1 684	69 %	63 %	1 776	1 427	66 %	45 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
■ maison mère	325	281	10 %	11 %	171	138	6 %	4 %
■ filiales intégrées globalement	170	164	5 %	6 %	404	1 298	15 %	41 %
SOUS-TOTAL	3 199	2 591	98 %	98 %	2 633	3 144	98 %	99 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	75	61	2 %	2 %	41	32	2 %	1 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	75	61	2 %	2 %	41	32	2 %	1 %
TOTAL	3 274	2 652	100 %	100 %	2 673	3 176	100 %	100 %

(a) Augmentation en 2012 imputable en partie à l'intégration globale (au lieu de l'intégration proportionnelle) des sous-groupes Nikon-Essilor et Essilor Korea en 2012.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes correspondent principalement aux diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisitions de sociétés destinées à entrer dans le périmètre de consolidation.

3.7 Comptes annuels de la société Essilor International

Les comptes annuels 2012 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012 se trouve au chapitre 3.9 du présent Document de référence.

3.7.1 Principales données au 31 décembre 2012

En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros	2012	2011
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	737 543	678 430
Résultat d'exploitation	17 233	34 713
Résultat courant	383 657	272 100
Résultat net	407 376	273 061
Bilan		
Capital	38 650	38 527
Capitaux propres	2 232 155	1 995 950
Endettement net	275 815	446 532
Valeurs immobilisées nettes	2 632 632	2 591 168
TOTAL DU BILAN	3 363 034	3 118 159
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	0.88 ^(a)	0.85

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013.

Le chiffre d'affaires d'Essilor International hors succursale de Porto Rico est en hausse de 8,7 % par rapport à l'année 2011. Les ventes de verres sur le marché français sont en croissance de 6 % et de 10,6 % à l'export. Les ventes d'instruments sont en croissance de 7,2 % sur le marché français et augmentent de 2,1 % à l'export. L'activité Logistique connaît une forte progression de 35,7 %, tirée par les ventes à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 12,3 %.

Malgré une activité en hausse significative, le résultat d'exploitation affiche une baisse de 17,5 millions d'euros. Cette évolution est principalement liée à l'accroissement de la charge globale des plans d'actions de performance, elle-même directement impactée à la fois par la hausse du cours de l'action Essilor International et par la hausse des taxes y afférent.

Le résultat financier est en hausse significative de 54,4 %, ce qui s'explique en particulier par un dividende conséquent versé à Essilor International par sa filiale Essilor of America ainsi que par une augmentation du dividende versé par la filiale Essilor AMERA Ltd.

Le résultat exceptionnel ressort à 35 millions d'euros et se compose essentiellement des deux événements suivants :

- une reprise de provision suite au dénouement du contrôle fiscal portant sur les années 2006, 2007, 2008 ;

- la cession de certains droits de propriété intellectuelle à l'une des filiales d'Essilor International.

Par ailleurs, Essilor International fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 à 2011 inclus. La Société a reçu une notification au titre de l'exercice 2009 qui fera l'objet d'observations de la part d'Essilor International. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, une provision pour risque fiscal a été constituée dans les comptes de 2012.

Pour l'exercice 2012, la charge d'impôt constatée dans les comptes s'élève à 11,3 millions d'euros. Ce montant est la résultante de différents éléments :

- une charge d'impôts qui comprend d'une part l'imposition relative au résultat taxable à taux réduit et d'autre part l'impact lié au règlement du contrôle fiscal portant sur les années 2006 à 2008 (les discussions avec l'Administration fiscale ayant abouties au cours de l'année 2012) ;
- un produit d'impôts correspondant aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), ainsi qu'au produit d'intégration fiscale (la Société affichant un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun).

Le résultat net s'établit à 407,4 millions d'euros, en hausse de 49,2 % par rapport à l'exercice précédent.

3.7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	2	737 543	678 430
Production stockée		565	- 2 357
Production immobilisée		5 953	6 442
Reprises sur amortissements et provisions	13	68 597	54 041
Autres produits	3	203 537	200 824
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		1 016 195	937 380
Achats consommés et variation de stocks		363 930	329 465
Autres achats et charges externes	4	210 935	193 950
Impôts et taxes		25 706	23 328
Charges de personnel	16	330 858	285 521
Dotation aux amortissements et provisions	13	61 441	56 156
Autres charges		6 092	14 246
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		998 962	902 666
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 233	34 713
RÉSULTAT FINANCIER	5	366 424	237 387
RÉSULTAT COURANT		383 657	272 100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	35 013	- 13 447
Impôt sur les bénéfices	7	11 294	- 14 408
RÉSULTAT NET		407 376	273 061

3.7.3 Bilan au 31 décembre 2012

Actif

En milliers d'euros	Notes	2012			2011
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	8	130 998	83 072	47 926	50 039
Immobilisations corporelles	9	345 279	230 224	115 056	107 464
Immobilisations financières	10	2 535 796	66 147	2 469 650	2 433 665
ACTIF IMMOBILISÉ		3 012 073	379 442	2 632 632	2 591 168
Stocks	11.1	78 126	17 662	60 464	60 198
Avances versées sur commandes	11.2	1 419	8	1 411	2 280
Clients et comptes rattachés	11.2	227 850	3 294	224 556	204 404
Autres créances	11.2	182 278	21 166	161 112	116 493
Valeurs mobilières de placement	11.3	247 219		247 219	133 446
Disponibilités		18 677		18 677	6 260
ACTIF CIRCULANT		755 569	42 130	713 439	523 081
Charges constatées d'avance	11.4	16 720		16 720	3 890
Écart de conversion actif		244		244	20
TOTAL GÉNÉRAL		3 784 605	421 572	3 363 034	3 118 159

Passif

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
Capital social	12.1	38 650	38 527
Primes d'émission, de fusion, d'apport		311 622	307 401
Réserve légale		3 879	3 879
Autres réserves		1 428 408	1 334 408
Report à nouveau		11 558	9 116
Résultat de l'exercice		407 376	273 061
Subventions d'investissement		236	124
Provisions réglementées		32 138	30 863
Différence de conversion	1.12	-1 713	-1 429
CAPITAUX PROPRES	12.2	2 232 155	1 995 950
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13.1	81 460	80 469
Emprunts obligataires convertibles		0	9
Autres emprunts obligataires	14.1	229 260	0
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (dont comptes courants Filiales)	14.1	306 593	577 933
Autres dettes financières diverses	14.1	5 858	8 295
DETTES FINANCIÈRES	14	541 711	586 238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.1	127 239	116 958
Dettes fiscales et sociales	14.1	89 333	77 809
Autres dettes	14.1	290 458	257 939
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		507 031	452 705
Produits constatés d'avance		506	2 566
Écart de conversion passif		171	231
TOTAL GÉNÉRAL		3 363 034	3 118 159

3.7.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	2012	2011
Résultat net de l'exercice	407 376	273 061
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	21 242	45 821
Capacité d'autofinancement	428 618	318 882
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	-11 699	6 825
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS	416 918	325 707
Investissements industriels	-33 845	-26 268
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés	-54 125	-216 566
Octroi de prêts	-863 714	-939 546
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés	461	-19 824
Remboursement de prêts et avances long terme	853 276	906 115
FLUX NETS AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	-97 947	-296 089
Augmentation des capitaux propres	4 191	83 672
Rachat et revente d'actions propres	25 066	-130 791
Dividendes versés aux actionnaires	-176 619	-171 541
Augmentation / Diminution des emprunts	-57 622	186 651
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-204 984	-32 009
Variation de trésorerie	113 987	-2 391
Trésorerie à l'ouverture	122 753	125 211
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	236 740	122 820

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

En milliers d'euros	2012	2011	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	1 411	2 280	869
Stocks et en-cours	60 464	60 198	-266
Créances d'exploitation	245 367	216 426	-28 941
Créances diverses	139 558	97 293	-42 265
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	1 901	14 231	12 330
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	-302 941	-267 550	35 391
Dettes diverses	-203 451	-178 046	25 472
Intérêts courus	-1 566	-682	884
Comptes de régularisation et écart de conversion	16 287	1 113	-15 174
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	-42 971	-54 737	-11 699

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

3.8 Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2012

NOTE 1.	Principes comptables	160
NOTE 2.	Chiffre d'affaires	164
NOTE 3.	Autres produits	165
NOTE 4.	Autres achats et charges externes	165
NOTE 5.	Résultat financier	165
NOTE 6.	Résultat exceptionnel	166
NOTE 7.	Impôts sur les bénéfices	166
NOTE 8.	Immobilisations incorporelles	168
NOTE 9.	Immobilisations corporelles	169
NOTE 10.	Immobilisations financières	170
NOTE 11.	Actif circulant	171
NOTE 12.	Capitaux propres	173
NOTE 13.	État des provisions	175
NOTE 14.	Dettes	176
NOTE 15.	Engagements hors bilan	178
NOTE 16.	Informations sur le personnel	180
NOTE 17.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	182
NOTE 18.	Événements postérieurs à la clôture	182
NOTE 19.	Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices	183

La présente annexe comporte le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 3 363 034 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice net de 407 376 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

La société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Faits caractéristiques de l'exercice

Activité Commerciale

Le chiffre d'affaires d'Essilor International hors succursale de Porto Rico est en hausse de 8,7 % par rapport à l'année 2011. Les ventes de verres sur le marché français sont en croissance de 6 % et de 10,6 % à l'export. Les ventes d'instruments sont en

croissance de 7,2 % sur le marché français et augmentent de 2,1 % à l'export. L'activité Logistique connaît une forte progression de 35,7 %, tirée par les ventes à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 12,3 %.

Opérations financières

■ Actions auto détenues

Au cours de l'exercice 2012, Essilor a procédé au rachat de 2 002 359 actions propres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003, dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs liés aux attributions d'options de souscription et d'actions de performance. Par décision du Conseil d'administration du 26 janvier 2012, du 29 février 2012 et du 27 novembre 2012, Essilor a procédé d'une part à une augmentation de capital social de 555 433,92 euros représentant la création de 3 085 744 actions et d'autre part à l'annulation d'un total de 2 400 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 432 000 euros.

Enfin, 578 008 actions ont été livrées à partir du stock d'actions auto-détenues en raison des levées d'options de souscription d'actions et suite à la réalisation de la performance des plans d'actions de performance du 25 novembre 2010 et du 20 décembre 2010.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues est de 4 387 477 actions.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International renforce encore sa présence dans des pays à forte croissance, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le bassin méditerranéen :

- en Tunisie, Essilor a pris une participation majoritaire dans le laboratoire SIVO et sa filiale commerciale SICOM, situés à Sfax, qui dispose de filiales de distribution au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Togo ;
- en Afrique du Sud, Essilor a acquis la majorité du capital d'Évolution Optical, un laboratoire de prescription issu du regroupement de Uniti Optical et de Progress Optical, respectivement basés au Cap et à Johannesburg ;
- au Mexique, Essilor a pris la majorité de Cristal y Plástico, un acteur important du marché basé à Guadalajara et disposant de deux laboratoires de prescription et de deux centres de distribution et de taillage-montage ;
- en Argentine, Essilor a acquis 51 % du capital d'Optovision, un laboratoire de prescription basé à Buenos Aires ;
- en France, le Groupe a acquis 68,3 % du capital d'Interactif Visuel Système (IVS), leader mondial des solutions technologiques d'aide à la vente pour opticiens. IVS conçoit, développe et commercialise sous la marque Activisu® une large gamme de solutions d'aide à la vente et de prise de mesures ophtalmiques. IVS réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions d'euros.

Nouveau financement

Essilor International a émis en mars 2012 un placement privé américain de 300 millions de dollars américains (une tranche de 200 millions de dollars à cinq ans, une tranche de 100 millions de dollars à sept ans). Ceci a permis à la Société de renforcer sa structure financière en allongeant la durée moyenne de sa dette.

Ressources humaines

Le Conseil d'administration du 27 novembre 2012 a décidé l'attribution de 1 274 980 actions de performance. Ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment où le taux de croissance annualisé du titre sera égal ou supérieur à 2 % par rapport au prix de référence de 71,35 euros et ceci après les périodes d'acquisition légales (période pouvant aller de deux à six ans). Ces nouvelles attributions ont généré la constitution d'une provision.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes (correspondant principalement aux indemnités de fin de carrière, compléments de retraites et médailles du travail).

Impôts sur les sociétés

Pour l'exercice 2012, la charge d'impôts constatée dans les comptes s'élève à 11,3 millions d'euros. Ce montant est la résultante de différents éléments :

- une charge d'impôts qui comprend, d'une part, l'imposition relative au résultat taxable à taux réduit et, d'autre part, l'impact lié au règlement du contrôle fiscal portant sur les années 2006 à 2008 (les discussions avec l'Administration fiscale ayant abouti au cours de l'année 2012) ;
- un produit d'impôts correspondant aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), ainsi qu'au produit d'intégration fiscale (la Société affichant un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun).

Par ailleurs, Essilor International fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 à 2011 inclus. La Société a reçu une notification au titre de l'exercice 2009 qui fera l'objet d'observations de la part d'Essilor International. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, une provision pour risque fiscal a été constituée dans les comptes de 2012.

NOTE 1. Principes comptables**1.1 Généralités**

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et sont amortis économiquement :

- soit sur la base d'unités d'œuvre ;
- soit sur le mode linéaire sur une durée probable d'utilisation.

Logiciels	1 à 10 ans
Brevets	Durée de protection légale

Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont immobilisées les dépenses liées à l'analyse organique, à

la programmation, aux tests et jeux d'essai, à la documentation, au paramétrage et à la mise en état d'utilisation du logiciel, à condition qu'elles soient justifiées par des factures (ressources externes) ou des suivis d'heures (ressources internes).

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

1.3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Seuls les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;

- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liées à l'évolution du marché et de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

Toutes les dépenses internes ou externes engagées par la Société pour produire elle-même un actif corporel sont immobilisées à l'exclusion des frais administratifs, frais de démarrage, dépenses de pré exploitation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la Société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations corporelles.

1.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés dans les coûts d'entrées.

Les participations sont estimées chaque année à leur valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs. Dans ce dernier cas, le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture ou au taux de couverture. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet de dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance et stocks options.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur nette comptable.

1.6 Stocks

Les stocks acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de production sont enregistrés à leur coût de production réel, qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées, ainsi que les charges directes et indirectes de production.

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché, aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont converties au cours de clôture ou à leur cours de couverture. Les créances font l'objet d'une

dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.8 Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV et de dépôts bancaires.

Ce poste inclut également la part des actions propres acquises

dans le cadre du contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.9 Instruments financiers

En matière de risque de change, les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux

et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice dans lequel ils se dénouent, et de façon symétrique aux éléments couverts. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance.

En matière de risque de taux d'intérêt, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, Essilor utilise des swaps de taux et des options (Caps).

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.10 Opérations en devises

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couvertures. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture. En revanche, les opérations dites non couvertes sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les créances et dettes non couvertes

et libellées en devises sont comptabilisées au cours de clôture. Les différences résultant de ces conversions sont enregistrées en comptes d'écarts de conversion à l'actif et au passif du bilan.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Les comptes de banques sont convertis au cours de clôture.

1.11 Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

La Société a des engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés, qui font l'objet de provisions.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;

■ en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;

■ en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;

■ la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.12 Conversion des états financiers de la succursale étrangère

Les comptes d'Essilor Industries sont produits en dollars américains.

Le processus de conversion des comptes de la succursale Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

- les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice ;
- les comptes de bilan ont été convertis en euros, au cours de

clôture, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques,
- pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.13 Impôts sur les bénéfices (Régime de l'intégration fiscale)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, INVOPTIC, VARILUX UNIVERSITY, NOVISIA, ESSIDEV, OSE, TIKAI VISION, BNL EUROLENS, FGX HOLDING, DELAMARE SOVRA et OMI constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans

impact sur les comptes de la société mère).

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par Essilor sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan.

1.14 Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

■ Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

■ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Provisions pour garantie donnée aux clients

La provision est calculée soit :

- par application d'un pourcentage moyen des coûts de garantie sur le chiffre d'affaires annuel (au *prorata temporis* du nombre de mois de garantie) ;
- dans la mesure où un délai de retour a pu être déterminé, par application de ce même pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé pendant ce délai.

Provisions sur actions propres

- Plans d'option d'achat d'actions : Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du Groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres

Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat.

- Attribution d'actions de performance : Une provision correspondant à l'attribution d'actions de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

Depuis le Règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution de stocks options et d'actions de performance constituant un élément de rémunération, ces provisions sont comptabilisées en charges de personnel.

Provisions pour risques pour filiales et participations

Pour les participations dont la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, compte courant, créances à long terme et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'Essilor est indéfiniment et solidairement responsable du passif ; ou
- à hauteur des engagements pris par Essilor, pour les autres formes juridiques.

1.15 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts peuvent être :

- soit maintenus en charges pour leur totalité dans l'exercice de l'émission ;
- soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

NOTE 2. Chiffre d'affaires**2.1 Chiffre d'affaires net par secteur d'activité**

2012				Variation %
En milliers d'euros	France	Export	Total	2012/2011
Verres	307 738	244 215	551 953	8,0 %
Instruments	32 015	51 438	83 453	4,0 %
Équipements industriels	186	22 356	22 542	35,7 %
Autres ventes diverses	15 391	64 204	79 595	12,8 %
TOTAL	355 330	382 213	737 543	8,7 %

2011				Variation %
En milliers d'euros	France	Export	Total	2011/2010
Verres	290 261	220 816	511 077	- 0,4 %
Instruments	29 852	50 357	80 209	- 4,8 %
Équipements industriels	1 601	15 011	16 611	- 17,6 %
Autres ventes diverses	15 278	55 255	70 533	12,4 %
TOTAL	336 992	341 439	678 430	- 0,3 %

2.2 Répartition du chiffre d'affaires net entre France et export, Groupe et hors Groupe

	2012	2011	Variation %
En milliers d'euros			2012/2011
France :			
■ Groupe	45 180	34 808	29,8 %
■ hors Groupe	310 151	302 184	2,6 %
SOUS-TOTAL	355 330	336 992	5,4 %
Export :			
■ Groupe	349 904	284 856	22,8 %
■ hors Groupe	32 309	56 583	- 42,9 %
SOUS-TOTAL	382 213	341 439	11,9 %
TOTAL	737 543	678 430	8,7 %

NOTE 3. Autres produits

En milliers d'euros	2012	2011
Redevances et refacturation de frais aux sociétés du Groupe	203 512	200 696
Autres	24	128
TOTAL	203 537	200 824

NOTE 4. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2012	2011
Sous-traitance	49 663	38 289
Locations, entretiens et assurances	26 164	25 455
Études, recherches et documentations	28 678	27 475
Intérimaires	13 222	14 108
Honoraires	27 620	28 791
Communications et publicités	28 243	24 210
Télécommunications, commissions et déplacements	35 392	33 523
Autres	1 953	2 098
TOTAL	210 935	193 949

NOTE 5. Résultat financier

En milliers d'euros	2012	2011
Intérêts sur emprunts	-13 369	-6 493
Produits financiers		
■ Dividendes	360 369	255 920
■ Produits des opérations de placement	5 041	2 215
■ Intérêts des prêts	20 114	12 756
Escomptes nets	-3 437	-2 987
Dotations aux provisions	-912	-25 575
Change	-688	2 546
Divers	-695	-993
TOTAL	366 424	237 388

NOTE 6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2012	2011
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	- 5 709	- 2 907
Autres produits et charges sur opérations de gestion	- 5 708	- 2 793
Charges sur opérations de restructuration	- 1	- 114
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	21 372	- 812
Opérations sur cessions d'immobilisations financières	0	- 875
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital ^(a)	21 372	63
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	19 350	- 9 728
Dotations, reprises de provisions réglementées	- 1 276	- 2 733
Autres ^(b)	20 626	- 6 994
TOTAL	35 013	- 13 447

(a) Les autres produits et charges exceptionnels comprennent essentiellement la cession de droits de propriété intellectuelle.

(b) Le poste « Autres » se compose principalement de la reprise de provision pour contrôles fiscaux.

NOTE 7. Impôts sur les bénéfices**7.1 Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire**

En milliers d'euros	2012	2011
Résultat de l'exercice	407 376	273 061
Impôt sur les bénéfices	11 294	- 14 408
Résultat avant impôt	418 670	258 654
Variation des provisions réglementées	1 276	2 733
RÉSULTAT AVANT IMPÔT, HORS ÉVALUATION FISCALE DÉROGATOIRE	419 946	261 387

Outre une charge d'impôt de 22 172 milliers d'euros, l'impôt comptabilisé chez Essilor comprend notamment un produit lié au crédit d'impôt recherche pour 12 807 milliers d'euros ainsi qu'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 8 486 milliers

d'euros. D'autre part, Essilor a également payé en 2012 des redressements fiscaux pour 9 384 milliers d'euros (charge provisionnée dès 2009). En définitive, la charge d'impôt d'Essilor s'élève à 11 294 milliers d'euros.

7.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2012			
En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant ^(a)	383 657	-5 991	377 666
Résultat exceptionnel	35 013	-5 303	29 710
RÉSULTAT NET			407 376

(a) Dont 372 231 milliers d'euros de dividendes soumis au régime des sociétés mère et filiales et 137 564 milliers d'euros de redevances taxées au taux réduit de 15 %.

2011			
En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	272 100	11 248	283 348
Résultat exceptionnel	-13 447	3 160	-10 287
RÉSULTAT NET			273 061

7.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

■ Actif

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

En milliers d'euros	2012	2011
Retraite	30 050	32 535
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	12 002	11 814
Dépréciation de titres de participations	62 662	74 966
Autres	12 494	10 970
TOTAL	117 208	130 285
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT^(b)	242 638	154 048
Soit un impôt correspondant de 36,10 %	129 904	102 644

(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finance pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

(b) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par Essilor sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan. Le montant de cette dette s'élève à 3 214 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La société pense pouvoir utiliser ses déficits reportables.

■ Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 11 687 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

En milliers d'euros	À la fin de l'exercice 2010	Augmentation 2011	Diminution 2011	À la fin de l'exercice 2011	Augmentation 2012	Diminution 2012	À la fin de l'exercice 2012
Provisions pour :							
■ Amortissements dérogatoires	28 129	7 871	5 138	30 863	7 457	6 181	32 138
■ Autres	122	2		124	112		236
TOTAL	28 251	7 873	5 138	30 987	7 568	6 181	32 374
Dette fiscale future (36,10 %)	9 727			11 186			11 687

NOTE 8. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2012							
Frais de R&D	3 551	9		1 191			4 752
Brevets, marques, licences	99 591	2 580	121	15 611			117 659
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	20 873	5 055	968	-16 807			8 153
VALEUR BRUTE	124 449	7 644	1 089	-5			130 998
Amortissements et dépréciations	74 410				9 751	1 089	83 072
VALEUR NETTE	50 039						47 926
2011							
Frais de R&D	3 551						3 551
Brevets, marques, licences	94 146	1 992	44	3 497			99 591
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	17 663	6 730	40	-3 480			20 873
VALEUR BRUTE	115 794	8 722	85	17			124 449
Amortissements et dépréciations	66 773				8 600	963	74 410
VALEUR NETTE	49 021						50 039

NOTE 9. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2012							
Terrains	13 881	21		-8			13 894
Constructions	117 980	424	3 434	1 234			116 204
Matériel industriel	135 927	3 373	2 600	1 222			137 922
Autres Immobilisations corporelles	44 447	1 258	703	69			45 072
Immobilisations corporelles en cours	13 860	21 066		-2 858			32 067
Avances et acomptes	9	120		-9			120
VALEUR BRUTE	326 103	26 262	6 736	-350			345 279
Amortissements et dépréciations	218 639				18 398	6 813	230 224
VALEUR NETTE	107 464						115 056
2011							
Terrains	13 859	18	1	5			13 881
Constructions	117 093	1 005	1 673	1 555			117 980
Matériel industriel	129 062	5 568	3 607	4 904			135 927
Autres Immobilisations corporelles	44 110	1 174	1 060	223			44 447
Immobilisations corporelles en cours	10 062	9 660	66	-5 796			13 860
Avances et acomptes	382	9		-382			9
VALEUR BRUTE	314 569	17 434	6 409	509			326 103
Amortissements et dépréciations	204 122				19 492	4 975	218 639
VALEUR NETTE	110 447						107 464

NOTE 10. Immobilisations financières**10.1 Tableau de synthèse**

2012 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Participations ^(a)	1 771 360	49 398	9 945	1 155			1 811 968
Créances rattachées à des participations ^(b) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	465 870	883 105	872 711				476 264
Autres titres immobilisés (actions propres)	266 983	230 436	256 362				241 057
Autres Prêts	44						44
Autres immobilisations financières ^(c)	4 375	5 584	2 341	- 1 155			6 463
VALEUR BRUTE	2 508 631	1 168 524	1 141 359				2 535 796
Dépréciations	74 966				14 157	22 977	66 147
VALEUR NETTE	2 433 665						2 469 650

(a) Augmentations :

- augmentations de capital de FGX Holding et Optiben pour un montant global de 1,4 millions d'euros ;
- acquisitions de 51 % de la société Évolution Optical Pty Ltd, de 68,29 % de la société IVS SA, de 55 % de la société Essilor Sivo SA, de 51 % de la société Cristal y Plastico, de 51 % de la société Optovision pour un montant global de 37,4 millions d'euros ;
- acquisitions de 10 % de la société O'MAX pour arriver à 85 %, de 20 % de la société United Optical Laboratories LTD pour arriver à 100 %, de 29 % de la société Vision and Value Optical Laboratories pour arriver à 80 %, de 5 % de la société MGM optical Laboratory Inc pour arriver à 85 % pour un montant global de 2,2 millions d'euros ;
- créations des sociétés Essiholding et Essilor Optica International Holding pour un montant global 1,6 millions d'euros.

Diminutions :

- réduction de capital de Canoptec pour 0,8 millions d'euros ;
- cessions de 100 % des titres des sociétés Essilor Espana et Essilor Optica International Holding pour un montant global de 1,7 millions d'euros.

Mouvements :

- immobilisation de divers frais d'acquisition (1,2 millions d'euros).

(b) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales.

(c) Solde composé de dépôts et cautionnements (3,7 millions d'euros) et de l'escrow account IVS SA (2,8 millions d'euros).

2011 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Participations	1 579 557	211 949	21 188	1 043			1 771 360
Créances rattachées à des participations ^(a) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	394 722	964 958	893 809				465 870
Autres titres immobilisés (actions propres)	136 192	163 017	32 226				266 983
Autres Prêts	44						44
Autres immobilisations financières ^(b)	4 983	3 577	3 142	- 1 043			4 375
VALEUR BRUTE	2 115 497	1 343 500	950 366				2 508 631
Dépréciations	85 830				16 859	27 723	74 966
VALEUR NETTE	2 029 666						2 433 665

(a) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales et à 12,3 millions d'euros de dividende à recevoir de la société Satisloh Holding AG.

(b) Création du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : EIH.

10.2 Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE PAR RAPPORT AU CAPITAL SOCIAL D'ESSILOR INTERNATIONAL

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
A - EST SUPÉRIEURE A 1 %									
Sociétés françaises	112 922	266 468	267 162	252 689			400 198	30 542	31 708
Filiales internationales	504 481	1 222 245	1 543 833	1 495 985	261 168	319 254	5 282 375	519 264	319 998
B - N'EXCÈDE PAS 1 %									
Sociétés françaises									
Filiales internationales	11 358	60 560	1 007	666	20 147		216 980	11 343	8 663

10.3 Échéances des créances de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	2012	2011
Plus d'un an	329 793	198 911
Moins d'un an	152 978	271 378
TOTAL	482 771	470 289

NOTE 11. Actif circulant

11.1 Stocks

En milliers d'euros	2012	2011
Matières premières, autres approvisionnements	39 657	42 629
Marchandises	8 971	6 549
Produits finis, semis finis, en-cours	29 498	28 935
SOUS-TOTAL	78 126	78 113
Provisions :		
Matières premières, autres approvisionnements	-11 713	-12 083
Marchandises	-1 278	-1 915
Produits finis, semis finis, en-cours	-4 671	-3 916
SOUS-TOTAL	-17 662	-17 914
TOTAL	60 464	60 198

11.2 Échéance des créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	2012
PLUS D'UN AN	15 774
Clients et comptes rattachés	15 664
Autres créances ^(b)	110
MOINS D'UN AN	395 773
Avances et acomptes versés sur commandes	1 419
Clients et comptes rattachés ^(a)	212 186
Autres créances ^(b)	182 168
TOTAL	411 547

(a) La part liée aux effets de commerce représente 5,1 millions d'euros.

(b) Le poste « Autres créances » comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 130,1 millions d'euros et une créance de carry-back d'un montant de 12,2 millions d'euros.

11.3 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2012		2011	
	Brut	Net	Brut	Net
SICAV ^(a)	146 174	146 174	50 641	50 641
Options de change	1 045	1 045	805	805
TOTAL	147 219	147 219	51 446	51 446
Dépôts bancaires	100 000	100 000	82 000	82 000
TOTAL	247 219	247 219	133 446	133 446

(a) Les Sicav détenues à la clôture se composent uniquement de Sicav monétaires.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports monétaires à court terme, limitant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles. Au 31 décembre 2012, les contreparties des

opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-2 et long terme de A-.

11.4 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2012	2011
Charges constatées d'avance :		
Résultat d'exploitation	15 887	3 890
Résultat financier	833	0
TOTAL	16 720	3 890

11.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	2012	2011
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations ^(a)	1 901	14 234
Créances		
Clients Factures à établir	22 924	26 496
Autres créances	1 895	3 072
TOTAL	26 721	43 802

(a) La variation des créances rattachées à des participations s'explique par le dividende à recevoir de Satisloh Holding AG pour un montant de 12,3 millions d'euros à fin décembre 2011.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Composition du capital

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				Valeur nominale, en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Échangés	A la clôture de l'exercice
Actions ordinaires	214 038 296	3 085 744	-2 400 000		214 724 040
TOTAL	214 038 296	3 085 744	-2 400 000		214 724 040

Dont actions propres :

Nombre de titres	Nombre de titres en début d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Levées Actions de performance	Nombre de titres à la clôture de l'exercice
Immobilisées	5 363 126	2 002 359	-2 400 000		-578 008	4 387 477
Contrat de liquidité ^(a)						
TOTAL	5 363 126	2 002 359	-2 400 000		-578 008	4 387 477

(a) Essilor a acquis et cédé 503 301 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 au titre du contrat de liquidité.

12.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Subventions d'investissement	Différence de conversion ^(a)	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2012	38 527	307 401	1 347 403	273 061	30 863	124	-1 429	1 995 950
Augmentation de capital								
■ Fonds communs de placement	69	21 927						21 996
■ Options de souscriptions	486	95 417						95 903
Réduction de capital	-432	-113 122						-113 554
Autres mouvements de l'exercice					1 276	112	-284	1 104
Affectation du résultat			273 061	-273 061				0
Dividendes distribués			-176 619					-176 619
Résultat de la période				407 376				407 376
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	38 650	311 623	1 443 845	407 376	32 139	236	-1 713	2 232 155

(a) La différence de conversion est liée à la succursale de Porto Rico.

2012

Le capital a été porté à 38 650 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 685 744 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 2 400 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (385 354 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (2 700 390 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

2011

Le capital a été porté à 38 527 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 2 382 954 actions ordinaires suite :

- aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (521 316 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (1 861 638 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2011.

12.3 Options de souscription et d'achat d'actions, Actions de performance et augmentations de capital réservées aux salariés

Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les trois mois calendaires précédant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à quatre ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value. Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008, novembre 2009, novembre 2010, novembre 2011 et novembre 2012 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à

six ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Actions de performance

Depuis 2006, le Groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de deux à six ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principales caractéristiques des augmentations de capital réservées aux salariés sont :

En euros	2012	2011
Prix de souscription des titres	57,08	41,34
Montant de la décote totale	14,27	10,34
Nombre d'actions souscrites	385 354	521 316

NOTE 13. État des provisions

13.1 Provisions pour risques et charges

2012 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour retraites et pensions	32 535	8 751	11 200	35	30 050
Provision pour risques sur filiales et participations	300	-	-	-	300
Provision pour risques sur actions de performances	13 566	57 029	34 428	-	36 166
Provisions pour restructuration	-	15	-	-	15
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	34 038	10 549	16 980	12 710	14 927
TOTAL	80 469	76 344	62 608	12 745	81 460

(a) Les Autres provisions pour risques et charges à fin 2012 sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux qui s'élève à 3,8 millions d'euros, de provisions pour litiges à hauteur de 2,2 millions d'euros et de provisions pour risque d'exploitation qui s'élèvent à 6,1 millions d'euros et d'autres provisions pour charges qui s'élèvent à 2,4 millions d'euros.

2011 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour retraites et pensions	29 157	7 087	3 513	197	32 535
Provision pour risques sur filiales et participations	300	-	-	-	300
Provision pour risques sur actions de performances	16 316	23 568	26 318	-	13 566
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	28 710	11 436	4 672	1 406	34 068
TOTAL	74 484	42 090	34 503	1 603	80 469

(a) Les Autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux qui s'élève à 24,7 millions d'euros à fin 2011.

13.2 Dépréciations d'actifs

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2012				
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	112 577	39 008	43 310	108 277
Des stocks	17 914	17 662	17 914	17 662
Des créances	19 689	7 189	2 419	24 460
Des titres de participation	74 966	10 672	22 977	62 662
Des créances rattachées à des participations	-	3 485	-	3 485
Des autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres	8	-	-	8
2011				
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	106 441	53 696	47 560	112 577
Des stocks	17 697	17 914	17 697	17 914
Des créances	2 906	18 923	2 140	19 689
Des titres de participation	85 750	16 859	27 643	74 966
Des autres titres immobilisés	81	-	81	0
Autres	8			8

NOTE 14. Dettes

14.1 Échéance des dettes

Répartition de la dette totale par échéance et par type

En milliers d'euros	2012	2011
À MOINS D'UN AN	815 217	1 035 652
Dettes financières	314 335	586 238
Dettes d'exploitation ^(b)	303 684	274 727
Dettes diverses ^(a) et ^(b)	197 198	174 687
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	157 733	3 292
Dettes financières	151 584	
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses	6 149	3 292
A PLUS DE 5 ANS	75 792	0
Dettes financières	75 792	
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
TOTAL	1 048 742	1 038 944

(a) Le poste « Dettes diverses » comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 185,5 millions d'euros.

(b) La part liée aux effets de commerce représente 0,9 millions d'euros.

Répartition de la dette totale par échéance

En milliers d'euros	2012	2011
2012		1 035 652
2013	815 217	1 641
2014	4 498	
2015	1 652	1 651
2017	151 584	
2019	75 792	
TOTAL	1 048 743	1 038 944

Répartition des dettes financières par devise

En milliers d'euros	2012	2011
EUR	160 038	191 689
USD	377 080	386 558
GBP	613	4 196
CAD		3 794
MXN	1 001	
PLN	2 978	
TOTAL	541 711	586 238

Covenants

Les financements de la société ne font pas l'objet de *covenants* financiers particuliers. Seul le placement privé de 300 millions de dollars américains souscrit en 2012 est soumis à un ratio financier spécifique. Celui-ci est respecté au 31 décembre 2012.

14.2 Charges à payer

En milliers d'euros	2012	2011
Intérêts courus sur emprunts	2 714	948
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	49 070	39 090
Dettes fiscales et sociales		
■ Congés payés	33 911	31 701
■ Intéressement	5 172	4 474
■ Autres	28 415	20 956
Autres dettes d'exploitation		
■ Rabais, remises et ristournes à accorder	82 005	69 998
■ Clients créditeurs	743	7 177
■ Avoirs à établir	4 363	2 785
■ Associés, dividendes à payer	4	2
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	1 833	2 540
TOTAL	208 229	179 671

14.3 Éléments concernant les entreprises liées

Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés qui sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe. Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation correspondent aux autres sociétés du Groupe.

Bilan En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
Participations	1 666 347	82 960	0	1 749 307
Créances rattachées à des participations	467 266	1 072	7 926	476 264
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ FINANCIER (NET)	2 133 613	84 032	7 926	2 225 571
Clients et comptes rattachés	141 137	4 072	79 346	224 556
Autres créances	110 653	386	50 073	161 112
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	251 790	4 458	129 418	385 668
TOTAL ACTIF	2 385 403	88 490	137 344	2 611 238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 313	4 426	64 501	127 239
Autres dettes d'exploitation	1 299	0	175 146	176 445
Autres dettes diverses	198 924	654	3 769	203 347
TOTAL PASSIF	258 536	5 080	243 415	507 031

Compte de résultat En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au compte de résultat
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
Charges financières ^(a)	29 684	0	93 692	123 557
Produits financiers ^(b)	342 333	82 337	65 310	489 980

(a) Détails des charges financières :

Les charges financières « Entreprises liées » concernent principalement les dépréciations des titres de participation, des prêts et des comptes courants filiales, les intérêts sur comptes courants cash pooling et les intérêts sur emprunts.

Les charges financières « Lien de participation » concernent principalement les dépréciations des titres de participation.

Les charges financières « Autres » concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les intérêts sur emprunts, les escomptes accordés.

(b) Détails des produits financiers :

Les produits financiers « Entreprises liées » concernent principalement les dividendes encaissés, les reprises sur dépréciations des titres de participations, les intérêts sur prêts.

Les produits financiers « Lien de participation » concernent principalement les dividendes encaissés.

Les produits financiers « Autres » concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les plus values sur placements (sicav, dépôts bancaires), les intérêts sur emprunts et les provisions pour risques « pertes de change ».

NOTE 15. Engagements hors bilan

15.1 Engagements financiers

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	2012	2011
Engagements donnés		
Avals et cautions ^(a)	341 080	333 349
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	141

(a) Essentiellement constitués de garanties consenties par Essilor International à des institutions financières en faveur de filiales du Groupe.

Le montant des lignes de crédit confirmées non tirées au 31 décembre 2012 s'élève à 1 543 millions d'euros.

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2012, les opérations de change à terme (hors cross currency swap) sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2012
Position vendeuse de devises	164 401	1 059
Position acheteuse de devises	63 399	- 1 578
TOTAL		- 519

La Société est vendeuse nette de GBP, SGD, AUD et CAD essentiellement, alors qu'elle est acheteuse nette d'USD et de JPY.

Positions optionnelles de devises

A la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montant nominal (valorisation au prix d'exercice)	Primes reçues (payées) à l'origine	Valeur de marché au 31 décembre 2012
Achat d'options d'achat de devises	1 394	- 50	40
TOTAL		- 50	40

Swap de change et de taux

En 2007, la Société a mis en place une opération de financement de sa filiale Essilor of America pour 250 millions d'euros. Cette opération a fait l'objet de cross currency swaps internes et externes, qui ont obtenu la qualification de couverture de passifs ou actifs existants.

En 2012, la Société a procédé au retournement de 150 millions de dollars de swaps de taux.

En milliers d'unités de devise	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2012
Cross Currency Swap externe	328 375	250 000	12 437
Cross Currency Swap interne	328 375	250 000	- 12 480
Swap de taux d'intérêt	150 000		- 7 216
Caps de taux d'intérêt EUR		50 000	33
Caps de taux d'intérêt USD	50 000		16
TOTAL			- 7 210

15.2 Engagement en matière de crédit bail

Aucun engagement de Crédit Bail depuis 2006.

15.3 Engagement de paiements futurs

Obligations contractuelles 2012 En milliers d'euros	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Total
Contrats de location simple	3 297	3 297		6 593
TOTAL	3 297	3 297	0	6 593

15.4 Engagement relatif à la vente de puts sur intérêts minoritaires

Essilor a octroyé des options de ventes (put) aux minoritaires de différentes filiales contrôlées. Au 31 décembre 2012, la valorisation de l'ensemble de ces puts s'ils étaient intégralement exercés s'élève à 124 395 milliers d'euros.

NOTE 16. Informations sur le personnel

16.1 Engagements de retraites, médailles du travail et assimilés

Complément de retraite

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de compléments de retraite a fait l'objet d'une mise à jour en 2012, selon une méthode rétrospective. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2012 sont : taux d'inflation

(2 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (2,5 %) et taux d'actualisation (3,2 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 43 760 milliers d'euros, dont 18 913 milliers d'euros ont déjà été versés aux fonds de retraite gérés par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2012.

En milliers d'euros	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	43 760	37 956
Valeur de marché des actifs des fonds	-18 913	-9 219
Éléments différés ^(a)	-17 257	-17 897
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	7 590	10 840

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés. En 2012, ces éléments incluent une reprise de 9,8 millions d'euros correspondant au reclassement à l'actif de l'excédent de régime article 39. Le solde de 7,6 millions d'euros correspond à l'engagement au titre de l'article 83.

Médailles du travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail,

des conventions collectives, des accords syndicaux professionnels, a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2012 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (3,2 %) et s'élève à 2 400 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	2 400	2 268
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	2 400	2 268

Indemnités de fin de carrière

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'une indemnité de fin de carrière lors de tout départ en retraite a fait

l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2012 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation de 3,2 % et s'élève à 34 619 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	34 619	33 427
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
Éléments différés ^(a)	-16 262	-16 636
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	18 357	16 791

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Charge de l'exercice

En milliers d'euros	2012	2011
Coût des services rendus sur la période	-3 637	-3 124
Charge d'intérêt sur l'actualisation	-3 011	-2 921
Cotisations versées	16 800	
Prestations payées	3 469	3 367
Rendement attendu des actifs des fonds	282	376
Pertes (gains) actuariels	-2 268	-2 086
Coûts des services passés	-302	-302
CHARGE DE L'EXERCICE	11 333	-4 690

16.2 Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2012	2011
Cadres	1 293	1 254
Agents de maîtrise et employés	1 299	1 324
Ouvriers	865	886
TOTAL	3 457	3 464

16.3 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2012	2011
Organes de direction		
Rémunérations perçues	1 661	2 282
Engagement d'indemnité de départ à la retraite (valeur actuarielle)	585	413
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	9 119	5 890
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(a)	1 213	1 038
TOTAL	12 578	9 623
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	371	397
TOTAL	371	397

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes internationales. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à condition de présence et de performance.

16.4 Autres informations relatives au personnel

Droit Individuel à la Formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 332 880.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 304 607.

NOTE 17. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros, sauf pourcentages	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	447	462			282	281		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	325	281			171	138		
SOUS-TOTAL	772	743	100 %	100 %	453	419	100 %	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
SOUS-TOTAL	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	772	743	100 %	100 %	453	419	100 %	100 %

NOTE 18. Événements postérieurs à la clôture**Acquisitions réalisées en début d'exercice 2013**

Au Maroc, Essilor a finalisé l'acquisition de Movisia, distributeur des verres de marque Nikon® et Kodak® réalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 million d'euros. Movisia renforce

l'implantation locale de la société déjà formée par L'N Optic et par Optiben.

Rachat d'actions

Essilor International poursuit sa politique de rachat d'actions visant à compenser la dilution liées aux programmes de paiement en actions. Au 26 février 2013, la Société a racheté 309 000 actions sur le marché pour un montant d'investissement de 22,5 millions d'euros environ.

Contrat de liquidité

Essilor a interrompu fin janvier 2013 le contrat de liquidité sur son propre titre.

NOTE 19. Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice En milliers d'euros	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social	38 650	38 527	38 098	38 792	37 984
Nombre d'actions ordinaires existantes	214 724 040	214 038 296	211 655 342	215 509 972	211 019 922
Dont actions propres	4 387 477	5 363 126	2 894 112	4 630 653	4 006 005
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

Opérations et Résultats de l'exercice En milliers d'euros	2012	2011	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires hors taxes	737 543	678 430	680 533	670 474	714 306
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	445 205	300 219	362 900	246 094	277 208
Impôt sur les bénéfices	11 294	-14 408	-5 077	-14 111	-8 274
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	407 376	273 061	341 947	214 753	239 156
Résultat distribué	185 096	177 374	173 272	147 616	136 629

Résultats par action En milliers d'euros	2012	2011	2010	2009	2008
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	2,06	1,51	1,76	1,23	1,38
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,94	1,31	1,64	1,02	1,16
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	0,88 ^(a)	0,85	0,83	0,70	0,66
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013.

Personnel En milliers d'euros, sauf effectif moyen	2012	2011	2010	2009	2008
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 457	3 464	3 528	3 584	3 714
Montant masse salariale de l'exercice	167 943	161 028	157 673	151 855	150 856
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	96 729	81 492	79 270	76 982	74 561

3.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Essilor International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le

caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

3.10 Informations annexes

Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2011 et 2012 (périodes du 1er janvier au 31 décembre 2011 et du 1er janvier au 31 décembre 2012).

Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2013, au titre de l'exercice 2012

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 de porter le dividende net de 0,85 euro

par action à 0,88 euro par action, soit une progression du dividende net par action de 3,5 % par rapport à l'année précédente.

La distribution représente près du tiers du résultat net consolidé (part du Groupe) et reflète les bonnes performances du Groupe en 2012.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 4 juin 2013. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2012 et des 5 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Rapport (payout ratio)	Dividende net (euros)	Date de mise en paiement
2012	584	185 ^(a)	32 %	0,88 ^(a)	4 juin 2013
2011	506	177	35 %	0,85	29 mai 2012
2010	462	172	37 %	0,83	19 mai 2011
2009	391	146	37 %	0,70	28 mai 2010
2008	382	136	36 %	0,66	26 mai 2009
2007	367	128	35 %	0,62	28 mai 2008

(a) Sur la base des actions autodétenues au 28 février 2013 et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

CACEIS Corporate Trust – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux – France – Tél. : +33 (1) 57 78 00 00.

4.1	INTRODUCTION : PROFIL	188
4.1.1	Introduction	188
4.1.2	Profil	189
4.2	INFORMATIONS SOCIALES	194
4.2.1	Emploi	194
4.2.2	Organisation du travail	195
4.2.3	Relations sociales	196
4.2.4	Santé et sécurité	198
4.2.5	Formation	199
4.2.6	Égalité de traitement	200
4.2.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	201
4.3	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	203
4.3.1	Politique générale en matière environnementale	203
4.3.2	Pollution et gestion des déchets	204
4.3.3	Utilisation durable des ressources	206
4.3.4	Changement climatique	209
4.3.5	Protection de la biodiversité	210
4.4	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	211
4.4.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	211
4.4.2	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	213
4.4.3	Sous-traitance et fournisseurs	215
4.4.4	Loyauté des pratiques	215
4.4.5	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	217
4.5	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	218
	Conclusion	220
4.6	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE	221



4

Informations en matière sociale, environnementale et sociétale

4.1 Introduction : profil

4.1.1 Introduction

En cette première année d'introduction formelle de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, plus connue sous le nom de « loi Grenelle 2 » et son décret d'application correspondant, n° 2012-557 du 24 avril 2012, article L. 225-105-2, il est apparu utile de faire un bref rappel historique du *reporting* RSE du Groupe.

De 2002 à 2012 : de la loi NRE à la loi Grenelle 2

Essilor International a publié ses informations sociales, environnementales et sociétales au cours des 10 dernières années à partir de l'exercice 2002. Cette toute première information était présentée dans le Rapport annuel. En 2003, elle est publiée dans un document séparé « Mieux voir le monde / 2003. Notre contribution au développement durable ». Ce rapport, distribué à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Essilor International et disponible pour toutes les parties prenantes, était avant tout destiné à une audience interne afin de mettre à jour la sensibilisation des salarié(e)s au développement durable et à la responsabilité sociale de l'Entreprise.

L'information correspondante pour les exercices 2004 et 2005 est publiée dans les Rapports annuels respectifs. En 2006, le Groupe publie un deuxième document séparé « Mieux voir le monde / 2006. Notre contribution au développement durable ». L'objectif de ce document était de faire le point après trois années de formalisation de la démarche et de développement durable en action. La cible était avant tout externe et le rapport fut distribué en grande quantité dans le monde entier à toutes les parties prenantes après sa diffusion lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Depuis l'exercice 2007, ces informations font partie du Document de référence annuel dans le but de présenter un rapport intégré.

De 2002 à 2012 : du double reporting au reporting intégré

Avant la publication de la loi n° 2010-788 le 12 juillet 2010, plus connue sous le nom de « loi Grenelle 2 » et de son décret d'application correspondant, n° 2012-557 du 24 avril 2012, article L. 225-105-2, Essilor International avait décidé de publier ses informations sociales, environnementales et sociétales sous deux formats complémentaires, correspondant respectivement aux annexes 2 et 3 des Documents de référence 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Le premier en annexe 2 correspondait à l'application de la forme de la loi NRE sur un périmètre limité correspondant à la société française, cotée à la Bourse de Paris, Essilor International SA, Compagnie Générale d'Optique, sise au 147 rue de Paris, F 94227 Charenton-le-Pont Cedex, France. Il était conçu pour que l'information sociale publiée corresponde exactement à celle du

Bilan social d'Entreprise France. Essilor rapportait cette partie de ses politiques sociales et environnementales en conformité avec le paragraphe 5 de l'article 225-102-1 du Code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

Le deuxième en annexe 3 correspondait à l'application des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) dans ses versions successives jusqu'à la plus récente version G3 depuis l'exercice 2006. Elle comprenait l'information qui est généralement décrite comme un rapport de développement durable. Son objectif était d'étendre le périmètre de *reporting* à l'ensemble du Groupe en réintégrant les données françaises de l'annexe 2 dans l'annexe 3 qui totalisait ainsi le reste du monde avec la France.

À partir de 2012 : d'un reporting qui couvrait la majorité des opérations conduites directement au quotidien par Essilor à un reporting qui couvrira progressivement l'ensemble des entités légales consolidées financièrement par Essilor.

Il n'y a aujourd'hui plus de raison d'utiliser deux formats différents. Essilor International a choisi de continuer à utiliser les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et d'étendre progressivement le périmètre de *reporting* qui couvrait la majorité des opérations conduites directement au quotidien par Essilor à un *reporting* qui couvrira progressivement l'ensemble des entités légales consolidées financièrement par Essilor.

Le Groupe a donc décidé de fusionner dans son Document de référence 2012 les formes de la loi Grenelle 2 avec celles de la GRI.

Dès le début de la formalisation du *reporting* en 2002, la Direction du Développement Durable s'était donné comme objectif d'atteindre en cinq ans un taux de couverture d'au moins 85 % calculé par le nombre d'employés travaillant dans les entités légales dont les opérations étaient conduites directement au quotidien par Essilor. Cet objectif fut atteint en 2007.

La Direction du Développement Durable se fixe aujourd'hui comme objectif de réaliser en cinq ans un taux de couverture de l'ordre de 85 % calculé par le nombre d'employés travaillant dans les entités légales consolidées financièrement par Essilor. Cet objectif devra être atteint en 2017.

Le Groupe ne saurait s'engager sur un taux de couverture de 100 % et souhaite maintenir une réserve de 15 % pour anticiper potentiellement une ou plusieurs acquisitions au cours d'un même exercice dont le nombre total de salariés serait important et qui ne seraient pas en mesure de rapporter leurs informations non financières dans les mêmes délais que leurs informations financières lors de la première période d'intégration dans les comptes d'Essilor.

4.1.2 Profil

4.1.2.1 Stratégie et analyse

§ 1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012 et/ou au Rapport annuel 2012. Voir aussi le Rapport du Président.
-------	---	--

Renouvellement de l'engagement d'Essilor International pour intégrer les 10 principes du Pacte Mondial dans sa stratégie et dans ses opérations

C'est en mars 2003 que nous avons reçu la lettre signée de Georg Kell, Executive Head Global Compact, qui nous remerciait de notre engagement envers les principes du Pacte Mondial.

Dix ans après, Essilor International est fier de continuer à soutenir cette initiative des Nations unies et je suis heureux de renouveler ici cet engagement annuel d'Essilor International qui accompagne notre communication on progress (COP).

Hubert Sagnières
Président-Directeur Général

Essilor International fait partie de six indices majeurs de responsabilité sociale : *ASPI Eurozone*®, *ECPI*® *Ethical EMU Equity*, *ECPI*® *Ethical Europe Equity*, *FTSE4Good*, *Ethibel Excellence* et *STOXX*® *Global ESG Leaders Indices*.

§ 1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	Ce Document de référence 2012 décrit à plusieurs endroits les principaux risques et les principales opportunités. Vous y reporter. L'enjeu principal d'Essilor International en termes de développement durable est un enjeu d'accès, un enjeu sociétal, celui de faire en sorte qu'un nombre toujours croissant d'individus puisse enfin « Bien Voir Pour Mieux Vivre SM » pour reprendre la signature de la fondation Essilor et apprécier de « mieux voir le monde [®] » pour reprendre la signature du Groupe. La mission de l'Entreprise est par conséquent de contribuer à faciliter l'accès à ses produits et à ses services à un nombre toujours plus grand d'êtres humains.
-------	---	--

4.1.2.2 Profil de l'organisation

§ 2.1	Nom de l'organisation	Essilor International.
§ 2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012 et/ou au Rapport annuel 2012. Essilor est le numéro 1 mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le Groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est de permettre à toute personne dans le monde d'avoir une bonne vision grâce à des verres adaptés à ses besoins. Ainsi le Groupe consacre environ 150 millions d'euros par an à la recherche et au développement pour proposer des produits toujours plus performants. Les marques phares sont Varilux®, Crizal®, Definity®, Xperio®, Optifog™ et Foster Grant®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique. Les verres correcteurs de la gamme Airwear® sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être recyclé en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs.
§ 2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	147 rue de Paris – F 94227 Charenton-le-Pont Cedex – France.
§ 2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 2.6	Nature du capital et forme juridique	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 2.7	Marchés où l'organisation opère	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 2.8	Taille de l'organisation	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.

§ 2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012 et à la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	En 2012, Essilor International a été de nouveau reconnu dans le classement de la revue <i>Forbes</i> comme la 28^e société parmi les 100 plus innovatrices dans le monde (25^e en 2011). La Fondation Essilor pour la Vision « Bien Voir Pour Mieux VivreSM » a poursuivi ses actions en 2012 en élargissant encore la couverture de son programme <i>Adopt-a-School</i> et en étendant la portée de son programme <i>Kids Vision for Life</i>. Dans le cadre du programme <i>Adopt-a-School</i>, de nouvelles équipes se sont créées à travers les États-Unis, rassemblant de plus en plus de volontaires parmi les salarié(e)s d'Essilor of America, leurs clients et d'autres parties prenantes de l'Entreprise. Le programme <i>Kids Vision for Life</i>, déjà très solidement installé dans la zone de Dallas - Fort Worth, a continué de bénéficier en 2012 de la participation appréciée de la société Alcon et du renfort de ses équipes, transformant ainsi ces deux métropoles texanes en capitales de la vision et en étendant leurs actions à d'autres grandes agglomérations urbaines de cet État. Enfin, selon un protocole bien établi, la Fondation Essilor pour la Vision « Bien Voir Pour Mieux VivreSM » donne son aval à l'ensemble des actions charitables menées à travers le monde par les entités du Groupe. Vous reporter à la carte du monde de ces actions. Le 20 mars 2012, l'unité de production française de Dijon s'est vu décerner le prix régional Qualité Performance Bourgogne par le Mouvement français pour la Qualité (MFQ), en présence des directeurs successifs de l'usine et de l'équipe de direction. Ce prix annuel récompense les entreprises qui ont su développer une stratégie de management répondant aux critères basés sur le référentiel EFQM. Optodev, l'une des unités de production importantes aux Philippines a obtenu le premier niveau de récompense décerné par le Philippines Quality Award (PQA). Il a été remis en décembre 2012 par le Président Benigno Simeon Cojuangco Aquino III. Ce prix reconnaît l'engagement de l'Entreprise pour le management de la qualité. Il existe depuis 1998, et 45 sociétés seulement l'avaient reçu auparavant.

4.1.2.3 Paramètres du rapport

■ Profil du rapport

§ 3.1	Période considérée pour les informations fournies	Dans ce chapitre 4, la période considérée est de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 sauf mention contraire indiquée par le signe arobase @ en exposant (®) après un chiffre ou une note. Dans ce dernier cas, elle couvre une période annuelle allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Vous référer aux paragraphes « Référentiels de reporting utilisés » et « Périmètre de reporting » dans la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	Annexe 2, annexe 3 et annexe 4 du Document de référence 2011. On trouvera d'autres nombreuses informations sur la contribution d'Essilor International au développement durable ainsi que les rapports de plusieurs exercices précédents sur le site Internet de l'Entreprise : www.essilor.com .
§ 3.3	Cycle considéré	Période de 12 mois du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 ou du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 signalée par un arobase en exposant (®).
§ 3.4	Personne à contacter	M. Claude Darnault, Direction du Développement Durable.

■ Champ et périmètre du rapport

§ 3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	Responsabilité de la Direction du Développement Durable qui s'appuie sur le réseau des entités légales du Groupe et utilise un outil de <i>reporting</i> interne Hyperion® Sustainability. Vous référer au paragraphe « Choix et pertinence des indicateurs » dans la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 3.6	Périmètre du rapport	Vous référer au paragraphe « Périmètre de <i>reporting</i> » dans la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre	Jusqu'à l'exercice 2011, les sociétés apparentées ne faisaient pas partie du <i>reporting</i> extra-financier. Seules les sociétés dont les opérations étaient conduites directement au quotidien par Essilor, rapportaient leurs données extra-financières. Le Groupe poursuit la démarche engagée en 2011 qui consiste à ajouter graduellement les sociétés financièrement consolidées existantes ou à venir dans le <i>reporting</i> extra-financier.
§ 3.8	Principes adoptés (...) concernant les coentreprises	Précédemment sans objet pour ces situations. Les coentreprises ne faisaient pas partie du périmètre de reporting extra financier. Elles seront désormais intégrées progressivement. Vous référer aux paragraphes « Référentiels de <i>reporting</i> utilisés » et « Périmètre de <i>reporting</i> » dans la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul	Jusqu'à l'exercice 2011, les sociétés apparentées ne faisaient pas partie du reporting extra financier. Seules les sociétés dont les opérations étaient conduites directement au quotidien par Essilor rapportaient leurs données extra financières. Le groupe poursuit la démarche engagée en 2011 qui consiste à ajouter graduellement les sociétés financièrement consolidées dans le reporting extra financier. Vous référer à la note méthodologique en chapitre 4.5 de ce Document de référence.
§ 3.10	Explications des conséquences de toute reformulation	Données en tant que de besoin.
§ 3.11	Changements significatifs	Pour l'exercice 2012, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de <i>reporting</i> extra-financier est en augmentation assez faible par rapport à celui de l'exercice 2011. Plusieurs sites importants nouvellement accueillis dans le Groupe ont commencé à mettre en place leur reporting mais il est de bonne règle d'attendre au moins un exercice complet avant publication. Le périmètre 2012 comprend l'ajout de Rupp und Hubrach et de quelques autres entités.

■ Index du contenu GRI

§ 3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments	Le présent chapitre adopte les lignes directrices de la GRI pour le <i>reporting</i> du développement durable. Il comporte en particulier les éléments qualitatifs et quantitatifs conformes à la loi dite « Grenelle 2 ». Il ne comporte pas de tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis. Vous référer à l'index général de ce Document de référence pour ce faire.
--------	---	---

■ Validation par des tiers

§ 3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport	Vous reporter au chapitre 4.5 de ce Document de référence, où figure le Rapport d'assurance établi à la suite de l'audit de vérification de l'information extra-financière pour l'exercice 2012.
--------	---	--

4.1.2.4 Gouvernance, engagements et dialogue

■ Gouvernance

§ 4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.2	Indiquer si le président du Conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.3	(...) indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au Conseil d'administration	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.6	Processus mis en place par le Conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012. Une politique d'interdiction de faire des opérations pendant des périodes fixées et communiquées chaque année est appliquée aux membres du Conseil d'administration, aux cadres supérieurs et aux cadres dirigeants du Groupe, et plus généralement à toute personne dans la hiérarchie faisant partie d'une liste dite « d'initiés ».
§ 4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
§ 4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes	Document <i>Les Principes Essilor</i> . Document <i>Minimum Control Standards</i> . <i>Guide des Standards Groupe</i> , règles et politiques détaillées aux niveaux local, régional et Groupe. Carte d'identité d'Essilor International, manuel administratif et financier.
§ 4.9	Procédures définies par le Conseil d'administration pour superviser	Rapport régulier de la Direction du Développement Durable au Comité exécutif du Groupe et au Comité d'audit du Conseil d'administration.
§ 4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du Conseil d'administration	Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.

■ Engagements externes

§ 4.11	Explications sur la position de l'organisation	Différents systèmes de management de la qualité, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail permettent de mener des actions dans une démarche d'amélioration continue en matière de maîtrise et de prévention des risques. Une démarche EFQM est suivie au sein des Opérations Monde. Une charte et un guide <i>Hygiène, Sécurité et Environnement</i> sont en application pour tout projet depuis 2002. La démarche d'éco-efficacité éco-conception est en application depuis 2004. Elle a fait l'objet d'une formation auprès de plusieurs centaines de chercheurs et de responsables de projets du Groupe. Essilor International est signataire du Pacte Mondial et fait partie de six indices majeurs de responsabilité sociale : ASPI Eurozone ®, ECPI ® Ethical EMU Equity , ECPI ® Ethical Europe Equity , FTSE4Good , Ethibel Excellence et STOXX ® Global ESG Leaders Indices .
--------	---	---

§ 4.12	Chartes, principes et autres initiatives d'origine extérieure	Essilor International est signataire du Pacte Mondial depuis 2003. À ce titre, le Groupe soutient et promeut les quatre textes qui sous-tendent les dix principes du Pacte Mondial : la Déclaration universelle des droits de l'homme (1 ^{er} et 2 ^e principes), les Conventions de l'OIT relatives à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective (3 ^e principe), à l'élimination de toute forme de travail forcé (4 ^e principe), à l'abolition effective du travail des enfants (5 ^e principe) et à l'élimination de la discrimination à l'embauche et dans l'emploi (6 ^e principe), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e principes) et la Convention des Nations unies contre la corruption (10 ^e et dernier principe). Essilor adhère à Transparency International®. On trouvera de nombreuses autres initiatives menées par Essilor International pour apporter sa juste contribution au développement durable sur le site Internet de l'Entreprise : www.essilor.com . Vous y reporter.
§ 4.13	Affiliation à des associations	Sans objet.

■ Dialogue avec les parties prenantes

§ 4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	Le Groupe a mis en place de très nombreuses actions avec ses parties prenantes. À côté de ses clients, ses salarié(e)s, ses actionnaires, ses fournisseurs et les populations des régions où ses employé(e)s vivent et travaillent, le Groupe compte parmi ses parties prenantes de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) de la société civile comme Helen Keller International, le Lions Club International ou Special Olympics. Le Groupe se rapproche naturellement des ONG opérant dans les métiers de la santé visuelle. Essilor a investi dans la société Investisseur et Partenaire pour le Développement, une structure qui possède deux activités, l'une dédiée au financement des institutions de microfinance et l'autre dédiée à l'accompagnement et au financement d'entrepreneurs des régions de l'Afrique de l'Ouest francophone.
§ 4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	Les actions mises en place le sont généralement avec des parties prenantes qui s'intéressent aux activités du Groupe ou peuvent développer des synergies avec lui.
§ 4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence	Aussi souvent que nécessaire et en tant que de besoin.
§ 4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue	Développement des réseaux des professionnels de la vue à travers le monde et de l'accès à leurs services, promotion du dépistage visuel précoce chez les enfants, information sur l'importance d'une bonne vue auprès des populations et sur la corrélation étroite qui existe entre vision et développement. En tant que membre du Pacte Mondial de l'ONU, Essilor International a établi des relations et/ou lancé des programmes avec en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNESCO. En 2012, Essilor International a aidé à la mise en place en Afrique (au Cameroun et au Kenya) de deux centres de vision issus de l'accord de partenariat signé en 2010 avec l'un de ses partenaires principaux, la Lions Clubs International Foundation et, au-delà, les Lions Clubs locaux. On découvrira de nombreux autres partenariats sur le site Internet de l'Entreprise : www.essilor.com . Vous y reporter. Vis-à-vis de ses clients, Essilor a mis en place une démarche de qualité globale qui s'attache non seulement aux produits et aux services mais également à la perception, car c'est aussi elle qui peut faire la différence en matière de qualité. L'exercice 2012 a été à nouveau riche en études de satisfaction des professionnels de la vue dans les pays matures comme dans les pays émergents. Chacune s'est traduite en plans d'actions qui font l'objet d'un suivi mensuel entre les équipes locales et le département Qualité globale de l'Entreprise. Le service est travaillé dans toutes ses composantes, notamment humaines. L'objectif d'excellence en matière de très haute satisfaction du client est conforme aux valeurs de l'Entreprise et s'intègre dans ses plans de développement.

4.2 Informations sociales

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer leur employabilité interne et externe en facilitant leur accès à la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leurs postes et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'Entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

L'actionnariat salarié d'Essilor est l'une des caractéristiques essentielles de la politique sociale du Groupe. Il n'apporte pas des bénéfices uniquement aux salariés mais aussi aux actionnaires, en alignant leurs intérêts communs sur la performance de la société et la création de valeur qui en résulte. Il apporte au Groupe un affectio societatis particulièrement positif qui va bien au-delà du simple sentiment de fierté ou d'appartenance.

Les politiques sociales d'Essilor ont suivi l'internationalisation du Groupe. Elles ont été mises en place dans ses premières décades par des cadres français(es) expatrié(e)s. Elles ont suivi ensuite, et suivent encore aujourd'hui, la mondialisation continue du Groupe grâce à une approche plus globale de la gestion des ressources humaines déclinées généralement par des cadres locaux responsables des opérations dans leur pays.

4.2.1 Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2012, Essilor comptait 50 668 collaboratrices et collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2012 était de 50 212 personnes (effectifs se rapportant aux charges de personnel consolidées).

Essilor n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires (cf. rubrique 17.1 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004).

■ Social, indicateurs de performance

Emploi

			2012	2011	2010
LA 01	Effectifs fin de période année pleine 2012 ^(@)	✓	50 668 ^(@)	48 700	42 704
LA 01	Effectifs moyens année pleine 2012 ^(@)		50 212 ^(@)	44 952	38 112
LA 01	Répartition des effectifs par zone géographique ^(@) (sur 50 212 effectifs moyens année pleine 2012)	Amérique du Nord	✓ 12 875 ^(@) (25,6 %)	14 481 (32,2 %)	13 612 (35,7 %)
		Europe	✓ 11 613 ^(@) (23,1 %)	11 454 (25,5 %)	11 136 (29,2 %)
		Amérique latine / Afrique / Asie / Australie / Moyen-Orient / Russie	✓ 25 724 ^(@) (51,3 %)	19 017 (42,3 %)	13 364 (35,1 %)
LA 01	Effectifs couverts par le reporting 2012 sur la période	✓	34 075	33 530	24 946
	Taux de couverture	✓	(67,3 %)	68,9 %	58,4 %
LA 01	Répartition des effectifs par genre (sur 34 075 reportés sur la période)	Femmes	✓ 18 998 (55,8 %)	17 809 (53,1 %)	13 326 (53,0 %)
		Hommes	✓ 15 077 (44,2 %)	15 721 (46,9 %)	11 620 (47,0 %)
LA 01	Répartition des effectifs par fonction ^(@) (sur 50 212 effectifs moyens année pleine 2012) ^(@)	Ouvriers	29 888 ^(@) (59,5 %)	27 082 (60,2 %)	22 716 (59,6 %)
		Agents de maîtrise et employés	14 062 ^(@) (28,0 %)	12 170 (27,1 %)	10 748 (28,2 %)
		Cadres	6 262 ^(@) (12,5 %)	5 700 (12,7 %)	4 648 (12,2 %)

✓ Données vérifiées par KPMG Audit.

			2012	2011	2010
LA 01	Répartition des effectifs par tranches d'âge (sur 34 075 reportés sur la période)	- de 18 ans	✓ 50	N/C	N/C
		De 18 à 24 ans	✓ 3 451	N/C	N/C
		De 25 à 34 ans	✓ 10 265	N/C	N/C
		De 35 à 44 ans	✓ 8 907	N/C	N/C
		De 45 à 54 ans	✓ 6 651	N/C	N/C
		De 55 à 59 ans	✓ 2 572	N/C	N/C
		60 ans et +	✓ 2 179	N/C	N/C

✓ Données vérifiées par KPMG Audit.

Les embauches et les licenciements

Effectif fin de période année pleine 2012 : 50 668 ^(@)

Évolution 2012/2011 : + 4 % ^(@)

Effectif fin de période année pleine 2011 : 48 700

Effectif fin de période année pleine 2010 : 42 704

Le calcul du nombre d'entrées et de sorties est connu et mesuré dans chaque entité légale mais n'est pas consolidé à ce jour. Cette consolidation ne serait pas pertinente au niveau mondial dans la mesure où de trop nombreux facteurs entrent en ligne de compte et varient d'une année à l'autre, la croissance du Groupe étant l'un des plus importants. Pour les mêmes raisons, la seule comparaison des effectifs totaux d'une année à l'autre ne donne

pas une information suffisamment détaillée quant aux embauches et aux licenciements.

C'est pourquoi l'une des façons pour Essilor International de résoudre cette complexité et de mieux évaluer les embauches et les licenciements à un niveau mondial est de se référer au turnover du personnel.

■ Social, indicateurs de performance

Emploi

			2012	2011	2010
LA 02	Turnover du personnel	✓	8,5 %	8,3 %	8,8 %

✓ Données vérifiées par KPMG Audit.

Les rémunérations et leur évolution

Total des rémunérations en 2012 : 1 550 millions d'euros ^(@)

Évolution 2012/2011 : + 20 % ^(@)

Total des rémunérations 2011 : 1 288 millions d'euros

Total des rémunérations 2010 : 1 202 millions d'euros

L'évolution des rémunérations en moyenne pondérée pourrait être calculée mais ne serait pas pertinente au niveau mondial dans la mesure où de trop nombreux facteurs variant d'une année à l'autre entrent en ligne de compte (la croissance du Groupe étant l'un des plus importants).

4.2.2 Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est extrêmement variable dans le groupe Essilor. Chaque entité légale est autonome pour décider des horaires de travail les plus appropriés. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste, établissement par établissement, de l'organisation du temps de travail.

Les décisions locales en matière d'organisation du temps de travail sont fondées au minimum sur les quatre critères principaux suivants, parmi de nombreux autres existants ou possibles :

- l'adaptation aux besoins des clients ;
- les échanges avec les salarié(e)s soit via leur représentation, sous toutes les formes possibles, soit directement, pour les entités les plus petites ;
- la conformité à toutes les lois locales relatives à l'organisation du temps de travail ;
- l'optimisation de l'efficacité opérationnelle.

L'absentéisme

■ Social, indicateurs de performance

Santé et sécurité au travail

			2012	2011	2010
LA 07	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels	Taux d'absentéisme	☑ 4,8 %	4,7 %	4,8 %
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.					

4.2.3 Relations sociales

L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'organisation du dialogue social est extrêmement variable dans le groupe Essilor. Chaque entité légale est complètement autonome pour décider de l'organisation du dialogue social la plus appropriée. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste, établissement par établissement, de l'organisation du dialogue social.

Essilor promeut l'écoute, l'échange et la transparence dans les décisions locales en matière d'organisation du dialogue social, favorise la communication ouverte avec les salarié(e)s et met tout en œuvre pour assurer que toutes et tous pourront y participer en dehors de toute ligne hiérarchique.

Le dialogue social avec les salarié(e)s est généralement organisé soit via leur représentation sous toutes les formes possibles soit directement pour les entités les plus petites ou celles n'ayant pas souhaité une représentation par tierce(s) partie(s). Il couvre plus de 90 % du total des employés du Groupe.

Citons parmi les formes de représentation : Optical Union, au Brésil ; Shanghai Essilor Optical Company Limited Trade Union, en Chine ; Comité européen de dialogue et d'information Essilor (CEDIE), en Europe ; Karmika Sangha, en Inde ; Confederation of Filipino Workers Essilor Manufacturing Philippines Incorporated Chapter, aux Philippines ; Essilor Workers' Union of Thailand, en Thaïlande ; ainsi que les nombreux *activity committees*, *communication committees*, *employee committees*, *factory committees*, *safety committees*, *welfare committees* ou autres structures analogues.

En Europe, par exemple, 2012 a été une année importante pour l'activité du Comité européen de dialogue et d'information Essilor (CEDIE). Réunis en session plénière fin mai, en République Tchèque, à Prague, les membres ont été chaleureusement accueillis par le dernier pays ayant intégré cette instance.

Cette session plénière a été marquée par les présentations des responsables locaux, le Vice-Président de la zone Europe de l'Est et le responsable du développement de la zone comprenant la Bulgarie, la République Tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Les membres du CEDIE ont été invités à une visite de la société Omega dans les environs de Prague, ce qui leur a permis de mieux appréhender le rôle des partenaires qui rejoignent régulièrement le Groupe, assez récemment en ce qui concerne Omega.

Le Président Europe a commenté les résultats de la zone et rappelé ses principaux objectifs. Cette présentation a donné lieu à de nombreuses questions de la part des membres du CEDIE.

Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe a pour sa part exposé les politiques engagées et les a reliées aux implications au niveau de l'Europe. Il a communiqué les plans d'action mis en place à la suite de l'enquête d'opinion réalisée en 2011 à travers le Groupe dans son ensemble.

C'est également au cours de l'année 2012 que les cinq membres du bureau du CEDIE et la Direction Europe, représentée par la Directrice des Ressources Humaines de l'Europe, ont travaillé en étroite collaboration pour mettre l'accord initial du CEDIE en conformité avec la nouvelle directive européenne sur les comités d'entreprise européens et sa transcription en droit français à la fin de l'année 2011.

Ce travail a fait l'objet de trois réunions spécifiques du bureau et a abouti à un projet qui sera présenté et soumis au vote des membres du CEDIE lors de la prochaine session plénière en 2013.

Par ailleurs, dans le souci d'un échange permanent et direct avec la Direction Europe, le bureau du CEDIE s'est réuni à deux autres reprises, en mars et en septembre. Ses membres ont été ainsi informés en temps réel des changements importants survenus en cours d'année. La Direction Europe a pu y réaffirmer sa volonté de poursuivre un dialogue positif et constructif avec cet organe important pour le maintien d'un climat de confiance au sein des sociétés qui composent cette importante région du monde.

■ Social, indicateurs de performance

Relations entre la direction et les salariés

LA 04	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Le style de management d'Essilor, appuyé par l'origine du Groupe, son histoire, son double objectif économique et humain, et renforcé entre autres par la diffusion, la compréhension et l'application des règles figurant dans le document traduit en 27 langues <i>Les Principes Essilor</i> favorise le dialogue social que les salarié(e)s soient couvert(e)s par une convention collective ou non. L'ensemble des salarié(e)s du Groupe a accès à une couverture sociale. Son type diffère selon les caractéristiques locales. Elle est le résultat de l'écoute et des échanges mutuels entre les salariés et la direction. L'actionnariat salarié, très développé dans le Groupe, favorise la compréhension des sujets liant les aspects économiques et les aspects sociaux et aligne les intérêts des associé(e)s salarié(e)s avec ceux des actionnaires.
-------	---	--

Les procédures d'information peuvent varier d'une entité légale à l'autre en fonction du type d'information, mais Essilor les promeut de façon systématique et dans le monde entier comme facteur essentiel de succès opérationnel et d'alignement stratégique.

L'un des nombreux exemples est la procédure d'information relative à une période minimale de notification dans le cas d'une modification substantielle relative à l'activité opérationnelle. Voir l'indicateur de la GRI LA 05

■ Social, indicateurs de performance

Relations entre la direction et les salariés

LA 05	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Généralement supérieur à six mois.
-------	---	------------------------------------

La consultation du personnel prend également des formes très variées d'une entité légale à l'autre, mais Essilor la promeut de façon systématique dans le monde entier comme un facteur essentiel de succès, de performance et d'alignement stratégique.

Des enquêtes d'opinion mondiales sont régulièrement organisées dans le Groupe.

De la même manière, les négociations avec le personnel varient d'un établissement à l'autre, mais Essilor les promeut de façon systématique dans le monde entier comme un facteur essentiel de la satisfaction des salarié(e)s.

Essilor promeut les accords collectifs comme une façon d'attirer et de retenir les salarié(e)s qui contribuent à la performance du Groupe par leur expertise et/ou leurs talents. La grande majorité des accords collectifs correspond à la mise en place d'avantages à la fois dans le long terme (couverture médicale, retraite, assurances santé et handicap, assurance décès, etc.) et dans le court terme (primes de résultat, distribution d'actions de performance, etc.).

La plupart des accords collectifs sont reconduits régulièrement, souvent après avoir été revus et améliorés.

Le bilan des accords collectifs de l'année 2012 s'inscrit très généralement dans cette tendance.

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Les accords collectifs sont extrêmement nombreux dans chaque établissement ou groupe d'établissements, ou pays. Chaque entité légale est autonome pour mettre en place des accords collectifs. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste complète des accords collectifs.

4.2.4 Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Constituée d'experts dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la gestion des produits chimiques, de l'ergonomie et de l'environnement, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department) offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Essilor a engagé ses 13 sites de production amont dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail qui comportent des objectifs locaux. Au 31 décembre 2008, et donc a fortiori au 31 décembre 2012, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. Le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (13/13).

En 2012, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Venant s'ajouter aux sites de production de masse mentionnés ci-dessus, certains laboratoires de prescription et de services, parmi les plus importants en termes de volume traité, ont également mis en place et maintiennent des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Ils sont certifiés OHSAS 18001 chaque fois que cela est pertinent.

D'autres laboratoires de prescription et de services, ainsi que de plus petites entités pour lesquelles l'installation formelle d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail

ne se justifie pas, s'assurent que la santé et la sécurité au travail ainsi que les conditions de travail sont des sujets traités de façon similaire. Ils le sont par leur comité ad hoc, en général une version locale du CHSCT français, qui les inscrit dans un processus d'amélioration continue du type « planifier, développer, contrôler, ajuster » (PDCA).

Les plans d'action sont mis en place avec objectifs et cibles pour mieux assurer la prévention et la diminution des risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

Les lignes directrices du référentiel OHSAS 18001 constituent une porte d'entrée aux politiques de santé et de sécurité au travail dans tous les sites. L'un des objectifs de ces politiques est l'amélioration de la sensibilisation, de la formation et de la communication sur les sujets de santé et de sécurité au travail.

Par ailleurs, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department) utilise un outil de gestion du changement dédié à la gestion mondiale des fiches de données de sécurité qui applique les directives du Système d'harmonisation globale (Globally Harmonized System ou GHS), ce qui permet là encore d'améliorer la gestion du risque EHS.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

À notre connaissance, il n'y a pas à ce jour d'accords à proprement parler signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel se limitant aux seuls sujets liés à la santé et à la sécurité au travail.

Les accords qui sont signés sur ces sujets ont généralement un cadre plus large relatif aux conditions de travail en général et incluent alors la santé et la sécurité au travail.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOTAMMENT LEUR FRÉQUENCE ET LEUR GRAVITÉ, AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

■ Social, indicateurs de performance

Santé et sécurité au travail

			2012	2011	2010
LA 07	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels	Accidents avec arrêt	216	156	172
		Accidents sans arrêt	638	387	339
		Accidents mortels	0	0	0
		Jours de travail perdus	2 735	3 772	3 205
		Taux d'absentéisme	4,8 %	4,7 %	4,8 %
		Taux de fréquence pour l'exercice 2012^(a)	☑ 3,5 ^(a)	3,8	N/C
		Taux de gravité pour l'exercice 2012^(a)	☑ 0,08 ^(a)	0,11	N/C
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.					

Maladies professionnelles

L'identification et le suivi de la possible survenance de maladies professionnelles sont pratiqués par les établissements mais la quantification n'est pas consolidée à ce jour. Elle ne figure donc pas dans l'indicateur de la GRI LA 07. La très grande majorité des maladies professionnelles déclarées

font partie de la catégorie des troubles musculo-squelettiques (TMS). La présence d'un poste d'ergonome au sein de la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department) est destinée à initier et à suivre les programmes mis en place visant à diminuer le nombre de cas existants et de prévenir l'apparition de ces troubles musculo-squelettiques.

■ Social, indicateurs de performance

Santé et sécurité au travail

LA 08	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	Le Groupe agit dans ce domaine en tant que de besoin. Il a formé en 2005 une cellule de veille sanitaire, chargée plus particulièrement de suivre l'évolution de la grippe aviaire. En 2009, cette cellule a suivi et accompagné, par des plans d'action, les évolutions de la grippe de type A (H1N1). Toujours prête à intervenir en 2012, elle a continué de travailler en collaboration avec les experts de santé avec lesquels elle a contracté et qui suivent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Elle peut être activée quasi instantanément, dès l'observation du départ d'une nouvelle crise.
-------	---	--

4.2.5 Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les entités d'Essilor à travers le monde investissent dans la formation. C'est l'un des outils qui assurent l'excellence opérationnelle du Groupe, la formation continue des salarié(e)s et l'accroissement de leurs connaissances. Les politiques mises en œuvre en matière de formation varient énormément d'un établissement à l'autre selon le type d'activité principale. Néanmoins, les politiques de formation sont liées par au moins trois éléments clés, parmi de nombreux autres :

- formations adaptées aux activités du site portant sur ses stratégies opérationnelles (production de masse, laboratoire de prescription et de services, centre de distribution, filiale de distribution, etc.) traduites par les départements des ressources humaines en termes de compétences acquises ;
- accompagnement individuel des salarié(e)s afin d'améliorer leurs performances dans leur domaine d'activité ; et
- développement de leurs talents et de leur employabilité.

L'objectif principal des politiques de formation est d'accompagner le personnel dans la bonne réalisation de son travail quotidien, dans le court et le moyen terme. Ces politiques suivent les évolutions de l'Entreprise et l'adaptation de ses stratégies. Une attention particulière est apportée à la réalisation de programmes de formation qui couvrent l'ensemble des méthodes d'apprentissage. Le recours à des intervenants extérieurs ou à des stages et échanges avec d'autres entreprises permet d'acquérir de nouveaux savoir-faire et offre une ouverture au-delà des frontières de l'Entreprise. Les programmes internes sont adaptés à chaque besoin local. Des programmes où les employé(e)s sont responsables de leur propre développement sont proposés. Le dialogue en toute transparence avec la hiérarchie et la validation des acquis permettent d'enregistrer les progrès.

En 2012, de nombreuses formations ont été dispensées sur la gestion de la qualité, sur l'environnement et sur la santé et la sécurité au travail. C'est aussi cette année qu'Essilor a lancé plusieurs programmes de formation dans l'objectif de soutenir sa dynamique de croissance en les ciblant sur les managers du groupe qui sont au cœur de son succès et dont le développement est important.

Ils sont destinés à renforcer la gestion des talents et à optimiser celle des parcours professionnels. Ils ont été construits pour servir plusieurs niveaux de managers :

- à celles et à ceux qui se consacrent essentiellement à l'exécution opérationnelle de la stratégie avec leurs équipes, le General Management Program (GMP) propose une sélection de sujets de la vie des affaires (stratégie, marketing, opérations, finance) qui s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage continue sous-tendue par Harvard ManageMentor®. Organisé dans trois régions majeures, ce programme est réalisé en partenariat avec trois écoles de management et possède un schéma commun auquel vient s'ajouter une adaptation locale. Le leadership est intégré dans ce programme qui prépare les managers à toujours mieux conduire le changement ;
- à celles et à ceux qui se consacrent essentiellement à la transformation des grands objectifs stratégiques diffusés ensuite à leurs équipes opérationnelles, l'Advanced Management Program (AMP) offre une approche double. Un premier axe développe l'approche stratégique dans un environnement en constante évolution, un second développe les qualités du leadership dans la conduite quotidienne des équipes dans ce contexte de changement. Une partie du programme est destinée spécialement aux personnels opérant dans les marchés à croissance rapide ;
- Enfin, le programme Senior Management Program (SMP), en cours de développement, sera destiné aux managers jouant directement un rôle dans l'élaboration de la stratégie.

Au cours de l'année 2012, quatre groupes ont participé au GMP et un groupe à l'AMP, soit un total de 180 managers.

Un programme de leadership a été également réalisé pour compléter GMP et AMP afin de mieux préparer les leaders de demain. Fondé sur les approches d'auto-évaluation et de co-développement, ce programme a obtenu un premier succès très encourageant auprès des 30 managers qui y ont participé.

Par ailleurs, Vision Essilor, le programme d'accueil des nouveaux managers, a été apprécié par plus de 120 femmes et hommes de différents horizons géographiques et de différents métiers. Une semaine entière est consacrée aux échanges directs avec la direction générale pour identifier les challenges et se saisir des opportunités, pour faire partager les bonnes pratiques ainsi que pour installer une sensibilisation à la culture et aux valeurs du Groupe, régulièrement enrichies par les partenaires qui le rejoignent. Les principes Essilor y sont largement diffusés.

Le nombre total d'heures de formation

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'heures de formation est en nette diminution (- 25 %), diminution essentiellement due à une suractivité dans ce domaine en 2011 pour accompagner la montée en puissance de plusieurs laboratoires de taille très importante.

■ Social, indicateurs de performance

Formation et éducation

			2012	2011	2010
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié	Nombre d'heures employés	399 438	506 762	479 050
		Nombre d'heures encadrement	138 083	209 526	217 034
		TOTAL	☒ 537 521	716 288	696 084

☒ Données vérifiées par KPMG Audit.

4.2.6 Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les entités d'Essilor ont mis en place différentes mesures pour conserver l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Conscient de la valeur de la diversité au service de la performance de l'Entreprise, Essilor offre des opportunités de promotion à toutes et à tous. Les décisions relatives à l'emploi sont fondées dans le Groupe sur le mérite, les qualifications et les capacités de chacune et de chacun. Essilor ne se livre à aucune discrimination sur la base du sexe des individus, ni à l'embauche, ni dans l'emploi lui-même, ni dans les opportunités de promotion.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

De même, les entités d'Essilor ont mis en place différentes mesures pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. Les procédures de recrutement permettent d'offrir à des personnes handicapées de réelles et intéressantes opportunités d'emploi. Tous les efforts raisonnables sont faits concernant l'aménagement spécifique d'un poste de travail et de son accessibilité pour une personne handicapée dont la performance pourrait être affectée sans cette démarche.

La politique de lutte contre les discriminations

■ Social, indicateurs de performance

Non-discrimination

			2012	2011	2010
HR 04	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	☒	0	0	0

☒ Données vérifiées par KPMG Audit.

Dans le cas de l'indicateur HR 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 100, relative à l'égalité de rémunération, et n° 111 relative à la discrimination (emploi et profession). Les quelques allégations portées chaque année à notre connaissance et qui ont fait l'objet du

déclenchement d'une procédure dans le but d'une qualification d'incident de discrimination (de 2 à 5 par an en moyenne pour le Groupe) ne sont pas avérées. Aucun aboutissement de procédure n'est à signaler pour l'exercice 2012.

Les entités d'Essilor luttent contre toute forme de discrimination. Conscient de la valeur de la diversité au service de la performance de l'Entreprise, Essilor offre des opportunités de promotion à chaque personne. Les décisions relatives à l'emploi sont fondées dans le Groupe sur le mérite, les qualifications et les capacités de chaque

individu. Essilor ne se livre à aucune discrimination sur la base par exemple de la couleur des individus, ou de leur religion, ou de leur sexe, ou de leur handicap, ou de leur nationalité, ou de leur âge, ou de leur orientation sexuelle, ni à l'embauche, ni dans l'emploi lui-même ni dans les opportunités de promotion.

■ Social, indicateurs de performance

Diversité et égalité des chances

LA 13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	À ce jour, cet indicateur de diversité est connu et mesuré localement quand les lois l'autorisent, mais n'est pas consolidé globalement. Trois femmes et douze hommes constituent le Conseil d'administration d'Essilor International (20 % et 80 % respectivement).
LA 14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle	À ce jour, cet indicateur de diversité est connu et mesuré localement mais n'est pas consolidé globalement.

4.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier, mais pas seulement, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, correspondant aux 1^{er} et 2^e de ses dix principes, et les huit Conventions de l'OIT correspondant aux 3^e, 4^e, 5^e et 6^e de ses dix principes.

Dans le cas des indicateurs de la GRI HR 05 et LA 04, Essilor se conforme plus spécifiquement à l'article 20 de la Déclaration des droits de l'homme :

- toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifique ;
- nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Social, indicateurs de performance

Liberté syndicale et droit de négociation

		2012	2011	2010
HR 05	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, et mesures prises pour assurer ce droit	0	0	0

Dans le cas des indicateurs de la GRI HR 05 et LA 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 87, relative à la liberté syndicale et à la protection du droit

syndical, et n° 98, relative au droit d'organisation et de négociation collective. À ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

■ Social, indicateurs de performance

Non-discrimination

		2012	2011	2010
HR 04	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	0	0	0

Dans le cas de l'indicateur HR 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 100, relative à l'égalité de rémunération, et n° 111, relative à la discrimination (emploi et profession). Les quelques allégations portées à notre connaissance chaque année qui ont fait l'objet du déclenchement d'une procédure afin d'obtenir la qualification d'incidents de

discrimination (de 2 à 5 par an en moyenne pour le Groupe) ne sont pas avérées. Aucun aboutissement de procédure n'est à signaler pour l'exercice 2012.

Voir également ci-avant dans la rubrique « Égalité de Traitement » le paragraphe « La politique de lutte contre les discriminations ».

Élimination du travail forcé ou obligatoire

■ Social, indicateurs de performance

Abolition du travail forcé ou obligatoire

		2012	2011	2010
HR 07	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	0	0	0

Dans le cas de l'indicateur HR 07, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 29, relative au travail forcé, et n° 105, relative à l'abolition du travail forcé. À ce

jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

Abolition effective du travail des enfants

■ Social, indicateurs de performance

Interdiction du travail des enfants

		2012	2011	2010
HR 06	Activités identifiées comme présentant un risque significatif impliquant le travail d'enfants, et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	0	0	0

Dans le cas de l'indicateur HR 06, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 138, relative à l'âge minimum, et n° 182, relative aux pires formes de travail

des enfants. À ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

4.3 Informations environnementales

Signataire du Pacte Mondial, Essilor suit une approche de précaution vis-à-vis de l'environnement, recherche des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale et encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, dans son souhait de respecter, soutenir et promouvoir dans sa sphère d'influence en particulier, mais pas seulement, les 7^e, 8^e et 9^e de ses 10 principes.

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde. Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plusieurs centaines de milliers de références et ses produits doivent conserver une propreté immaculée tout au long de leur processus de fabrication. À côté d'une optimisation continue de l'utilisation des ressources naturelles (de l'eau ou de l'énergie par exemple), les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur présence, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

Essilor a fait sa « révolution verte » au milieu du siècle dernier grâce à l'introduction du fameux verre ORMA® (pour ORganic MATERIAL, matériau organique) qui allait se substituer au verre minéral. Cette rupture technologique ouvrait la voie à l'abandon de méthodes ancestrales de fabrication qui consistaient à extraire de la silice, à la traiter par de la chimie minérale lourde (potasse, soude, oxydes métalliques, etc.) et à la fondre dans des fours à haute température. Aujourd'hui, cette substitution s'est opérée de façon quasi complète dans les marchés matures mais reste encore à encourager dans la plupart des marchés émergents pour arriver aux mêmes taux d'accomplissement. Afin de convaincre les porteurs de lunettes des bénéfices de ce dispositif simple pour l'intégrité, la santé et la sécurité de l'œil, Essilor fait à ce jour la promotion exclusive de verres correcteurs plus légers, plus résistants et plus respectueux de l'environnement, fabriqués en résines thermodurcissables ou en matières thermoplastiques.

Dans ce contexte, Essilor parvient à poursuivre la diminution régulière de sa consommation d'énergies par verre produit et livré, en travaillant sur le gain des prochains pourcentages voire des ultimes pourcentages d'amélioration.

4.3.1 Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Constituée d'experts dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la gestion des produits chimiques, de l'ergonomie et de l'environnement, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department) offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

Elle utilise un logiciel de gestion des fiches de données de sécurité dans le nouveau référentiel GHS (Globally Harmonized System) et améliore de façon continue la maîtrise des risques EHS à l'aide d'un outil de gestion des changements.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Essilor a engagé ses 13 sites de production amont dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de managements environnementaux certifiés ISO 14001 qui comportent des objectifs et des cibles fixés localement. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2012, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1),

étaient certifiés ISO 14001. Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (13/13).

En 2012, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Venant s'ajouter aux sites de production de masse mentionnés ci-dessus, certains laboratoires de prescription et de services parmi les plus importants en termes de volume traité ont également mis en place et maintiennent des systèmes de management de l'environnement qui sont certifiés ISO 14001 chaque fois que cela est pertinent. D'autres laboratoires de prescription et de services, ainsi que de plus petites entités pour lesquelles l'installation formelle d'un système de management de l'environnement ne se justifie pas, s'assurent que la gestion préventive des impacts environnementaux est un sujet traité de façon similaire par leur comité ad hoc, formé de spécialistes des services généraux ou de la maintenance, qui l'inscrit dans un processus d'amélioration continue du type « planifier, développer, contrôler, ajuster » (PDCA).

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de formation et d'information du personnel.

En 2012, de nombreuses formations sur les aspects du management de l'environnement ont été dispensées dans les différentes entités.

C'est notamment en 2012 que la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department) a développé un programme de sensibilisation à la politique EHS et aux outils de gestion des différents risques EHS sous la forme de cinq modules :

- « Tous concernés, tous gagnants » ;
- « Prendre le problème à la source » ;
- « Observer et comprendre » ;
- « Agir » ;
- « Management EHS : un référentiel essentiel ».

L'objectif est d'aider les collaborateurs d'un site à mettre en œuvre, de façon locale et concrète, les principes de la politique EHS du Groupe. Cette sensibilisation est généralement réalisée en présence du manager d'une équipe ou d'un site qui utilise ces modules comme support de formation et d'interactions sur les spécificités locales. Les modules peuvent également être utilisés individuellement dans le cadre d'une formation en ligne.

Disponibles en anglais, ils ont été diffusés à l'ensemble du réseau EHS pour une utilisation sur site, et mis à la disposition des nouvelles entités ayant rejoint le Groupe, lors de leur premier contact avec la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department).

En 2012, le site intranet Essilor Academy to Save Energy (EASE) a proposé trois sessions de formation en ligne tout en continuant d'informer sur les bonnes pratiques et d'assurer une veille technologique dans le domaine des économies d'énergie. Ce site administré par le département Global Engineering au sein des Opérations Monde donne par ailleurs accès à des documents utiles souvent issus des réunions dédiées à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Pour la période de 12 mois de *reporting* du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, **1 460 000 €** ont été dépensés ou investis pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et des cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

En 2012, le groupe de travail ad hoc a continué de mettre en place les différentes actions de suivi assurant avec succès la conformité d'Essilor dans l'application du règlement REACH. Ce groupe se compose de responsables et/ou d'experts dans les domaines des achats, des affaires juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail, de la recherche et du développement. Il fait appel au concours d'un consultant extérieur spécialisé. Il est destiné à conserver des activités de veille et de mise à jour sur les exercices suivants avec un horizon à long terme. La division Instruments ainsi que d'autres divisions, filiales ou entités légales du groupe Essilor y sont représentées.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Essilor n'a passé aucune provision^(*) pour risques environnementaux en 2012. Ces risques sont auto-assurés.

4.3.2 Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

■ ENVIRONNEMENT, INDICATEURS DE PERFORMANCE

EN 21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	Le Groupe maîtrise la qualité de ses rejets aqueux. Les matières en suspension, la DCO, la DBO à cinq jours, les métaux lourds et autres critères généraux comme le pH, ou plus spécifiques en fonction des exigences des agences locales de l'eau, sont suivis dans le cadre des systèmes de management de l'environnement. La consolidation des données locales reportées dans EN 21 n'est pas considérée comme une donnée apportant une information pertinente. Les rejets dans l'eau du Groupe sont traités en conformité avec les exigences locales.
-------	---	---

Les études d'impacts environnementaux des activités d'Essilor sont à la base du fonctionnement des systèmes de management de l'environnement utilisant le référentiel ISO 14001. Elles permettent d'identifier les risques de rejets dans l'air, l'eau et le sol. À ce jour, aucun risque de rejets dans l'air, l'eau ou le sol n'a été identifié comme pouvant affecter gravement l'environnement.

La prévention et la réduction des rejets dans l'air sont prises en compte chaque fois que cela est pertinent. Par exemple, les entités du Groupe investissent dans des dispositifs de traitement des émissions de composés organiques volatils (COV), allant de la simple hotte sur poste jusqu'au biofiltre piloté par ordinateur, filtres au charbon actif ou dispositifs semblables adaptés en tant que de besoin. Elles fixent des objectifs et des cibles de réduction des rejets existants et de l'émission indirecte de gaz à effet de serre, essentiellement du CO₂ grâce à la maîtrise des consommations d'énergie et l'optimisation de la logistique et des transports.

La prévention et la réduction des rejets dans l'eau sont prises en compte chaque fois que cela est pertinent à la fois en investissant dans des dispositifs de traitement des effluents aqueux, allant des simples filtrage, neutralisation, décantation et dégraissage, ou une combinaison de ces procédés jusqu'à des unités de traitement complètes, ou stations de purification ou ensembles de traitement similaires. Ces mesures visent la réduction des charges dans les effluents existants, essentiellement des matières en suspension, dans le cas des laboratoires de prescription, qui sont filtrées sur le poste de travail et dirigées vers une benne comme déchets solides.

L'occurrence de rejets dans le sol pouvant affecter même faiblement l'environnement a été évaluée et a fait l'objet de la mise en place des mesures de prévention correspondantes, comme par exemple les dispositifs de rétention pour parer à des déversements accidentels ou l'aménagement et la gestion spécifique des locaux de stockage des produits chimiques.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

■ Environnement, indicateurs de performance

Émissions, effluents et déchets

				2012	2011
EN 22	Masse totale de déchets, par type et mode de traitement	Quantité totale de déchets solides	☑	22 676 t	24 268 t
EN 23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs		☑	0	1
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.					

Produits et services

EN 26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	La large gamme des verres optiques Airwear® est composée de verres correcteurs fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique recyclable. Pour des raisons de qualité, l'utilisation de ce matériau recyclé n'est pas envisageable dans la fabrication de nouveaux verres. Elle l'est pour d'autres produits. Les objectifs et les cibles définis régulièrement dans les systèmes de management de l'environnement visent essentiellement à réduire les impacts environnementaux et notamment à réduire, recycler et réutiliser les ressources autant que possible.
EN 27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	Les Opérations Monde d'Essilor ont lancé depuis 2007 une démarche d'excellence appelée « Change Accelerating Program » (CAP) basée sur les fondamentaux du modèle EFQM. Véritable démarche stratégique, CAP permet de structurer les objectifs à trois ans, dans les domaines économiques comme celui des clients et des fournisseurs, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux, et de développer des approches structurantes pour atteindre ces objectifs. Les résultats sont partagés avec tous les employés, au travers de réunions et d'autres outils de communication, comme un fascicule de poche, distribué à tous les salariés, dans toutes les langues. Le programme a permis de développer des approches robustes en particulier dans les domaines du développement du capital humain, de la relation et du partenariat avec ses clients et de la préservation de l'environnement. À ce titre, l'usine de Dijon a reçu, en 2012, le CAP Award interne sur les meilleures réductions en consommations électrique et en eau sur les dernières années. Le Groupe a engagé des actions permanentes visant la réduction, la réutilisation et le recyclage de ses emballages. L'ensemble des gammes de verres optiques du groupe Essilor sont livrées aux professionnels de la vue dans des boîtes en carton ou des pochettes en papier recyclables. Certains clients d'Essilor ont mis en place des systèmes de collecte de lunettes usagées. L'élimination des lunettes correctrices et de leurs étuis en fin de vie ne constitue pas un défi environnemental significatif.

Respect des textes

		2012	2011
EN 28	Montant des amendes significatives	0 (€)	0
EN 28	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement	0 (€)	0

La prévention de la création de déchets commence par le maintien de rendements élevés dans le cadre des systèmes de management de la qualité qui limitent puissamment la survenance potentielle de défauts de fabrication. Elle se poursuit avec le recyclage et la réutilisation de matériaux et/ou de composants chaque fois que cela se justifie. Deux exemples l'illustrent bien :

- le recyclage à plus de 95 % des joints élastomères utilisés à grande échelle en fabrication et qui sont nettoyés, puis broyés et enfin mélangés avec 5 % de matière neuve pour produire de nouveaux joints ; et
- l'utilisation des boîtes Cupless, une innovation dans le domaine de l'emballage en carton qui a permis entre autres bénéfices d'abandonner la coupe en plastique utilisée précédemment tout en conservant le même facteur de protection du verre contenu.

Les entités d'Essilor disposent d'un système de tri sélectif et gèrent leurs déchets industriels banals et leurs déchets industriels spéciaux. Ces derniers sont enregistrés et enlevés par des sociétés spécialisées certifiées.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Aucune plainte relative à des nuisances sonores, olfactives ou à toute autre forme de pollution spécifique n'a été reçue en 2012.

4.3.3 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau

- Environnement, indicateurs de performance

Eau

			2012	2011
EN 08	Volume total d'eau prélevé	Consommation totale d'eau	2 993 065 m ³	2 800 399 m ³
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.				

L'une des trois sessions de formation en ligne du site intranet Essilor Academy to Save Energy (EASE) a pour objectif de former, d'informer en continu sur les bonnes pratiques et d'assurer une veille technologique dans le domaine des économies d'eau.

La globalisation des objectifs 2014 fixés par les systèmes de management de l'environnement se traduisent dans le Programme d'accélération du changement (Change Accelerating Program ou CAP) des Opérations Monde par une réduction supplémentaire de l'ordre de 10 % des consommations d'eau.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La plupart des sites où Essilor exerce ses activités se trouvent généralement dans des zones industrielles ou à l'intérieur de limites urbaines où l'accès à l'eau est assuré collectivement.

Dans le cadre de son Plan roulant à moyen terme Environnement, Hygiène et Sécurité, Essilor a intégré dans le Programme d'accélération du changement (Change Accelerating Program ou CAP) la réduction des consommations d'eau et d'énergie comme priorité. La réduction globale de la quantité d'eau par verre produit dans le périmètre international du Groupe suit les objectifs fixés. Elle correspond à une amélioration continue liée aux programmes des trois R mis en place pour « réduire, réutiliser et recycler cette ressource ».

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La diminution du tonnage de matières premières autres substrats employées en 2012 par rapport à 2011 est essentiellement due aux variations de stock.

■ Environnement, indicateurs de performance

Matières

			2012	2011	
EN 01	Consommation de matières	Matière première substrats standards	☑	7 188 t (a)	6 040 t
		Matière première autres substrats	☑	7 602 t (a)	7 716 t
EN 02	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	Le Groupe n'utilise pas de matières recyclées pour la fabrication de ses verres. Tous les consommables de fabrication qui s'y prêtent sont systématiquement recyclés, parfois à des taux significatifs (95 % pour des joints élastomères, par exemple). Pour des raisons de qualité, l'utilisation de matières premières organiques recyclées n'est pas envisageable dans la fabrication des verres ophtalmiques. Elle l'est pour d'autres produits.			
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.					

Une des mesures essentielles qu'Essilor pratique au quotidien pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières repose sur les systèmes de management de la qualité installés et maintenus dans les usines de production amont du Groupe, les laboratoires de prescription et de services et les centres de distribution. Quand cela se justifie, ces systèmes sont certifiés dans le cadre du référentiel ISO 9001, comme par exemple dans les sites de production amont du Groupe. Ils peuvent comporter plusieurs types d'approche en fonction des activités. Le Groupe conduit transversalement une démarche EFQM plus générale.

Cette amélioration continue dans le management de la qualité totale favorise l'optimisation des rendements, la minimisation des déchets et rebuts de fabrication.

Par ailleurs, la qualité des activités logistiques d'Essilor est particulièrement cruciale : le Groupe livre chaque jour dans le monde entier, environ un million de verres correcteurs aux professionnels de la vue (ses clients) pour qu'ils équipent à leur tour environ 500 000 clients, tous différents par leur nom mais aussi par la nature de leur prescription individuelle. Grâce à la batterie de méthodes qu'utilise Essilor pour gérer la qualité de ses produits et de ses services, la Société peut assurer à ses clients des livraisons exactes nominativement et précises médicalement, limitant ainsi les risques d'insatisfaction, de retour et de fabrication à nouveau.

Enfin, Essilor utilise toutes les méthodes visant à optimiser l'utilisation de ses consommables, à diminuer la production de déchets et à récupérer, réutiliser et recycler chaque fois que cela est possible.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

■ Environnement, indicateurs de performance

Énergie

				2012	2011
EN 03	Consommation directe d'énergie répartie par source d'énergie primaire	Électricité	☑	461,5 GWh	436,4 GWh
		Gaz	☑	65,5 GWh	69,2 GWh
		Carburant liquide	☑	7,7 GWh	7,5 GWh
		TOTAL	☑	534,7 GWh	513,1 GWh
EN 04	Consommation indirecte d'énergie répartie par source d'énergie primaire	Les transports font l'objet d'une évaluation des énergies mises en jeu selon quatre catégories de transport : primaire (de l'unité de fabrication au centre de distribution), secondaire (du centre de distribution à la filiale), tertiaire (de la filiale au client) et déplacements professionnels. En 2012, les calculs pour les deux premières catégories ont été effectués et leurs traductions en tonnes de CO₂ équivalentes émises figurent à la rubrique EN 17. Une deuxième évaluation des émissions de CO₂ équivalentes liées aux transports tertiaires, de l'ordre d'un millier de tonnes a été réalisée en 2012 sur un périmètre comprenant la mesure des flux directs vers les clients finaux de six laboratoires de prescription à fort volume dans le monde et les flux du dernier kilomètre des laboratoires de prescription en France et aux États-Unis. Les émissions liées aux transports professionnels enregistrées sur une population de 1 385 personnes dont 800 sont considérées comme « grands voyageurs » figurent également à la rubrique EN 17. Les différences géographiques et d'infrastructures entre les pays et les continents ne permettent pas d'extrapoler sur un périmètre plus large les résultats partiels ainsi obtenus avec une fiabilité suffisante. Ces mesures seront par conséquent étendues à d'autres tranches. L'utilisation des verres ophtalmiques ne nécessite pas d'énergie. Leur impact en fin de vie est négligeable.			
☑ Données vérifiées par KPMG Audit.					

Essilor a réussi à améliorer l'efficacité énergétique de ses sites de façon continue depuis de nombreuses années en s'attachant à mettre en œuvre par détermination d'objectifs et de cibles dans le cadre de programmes de maîtrise des consommations d'énergie issus du Plan à moyen terme roulant Environnement, Hygiène et Sécurité, revu annuellement par la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (Global EHS Department). La première des neuf rubriques de ce plan est dédiée à l'énergie.

Les gains les plus conventionnels ont été faits et il reste généralement à poursuivre la démarche entamée dans deux directions au moins parmi les moins immédiatement praticables ou réalisables :

- celle de l'amélioration énergétique des bâtiments existants en vue de leur restructuration éventuelle ; et
- celle de l'auscultation énergétique détaillée de procédés de fabrication éprouvés en vue de leur évolution qui doit rester à l'intérieur de critères stricts de qualité de fabrication.

Il est à ce jour encore difficile pour la plupart des sites de s'approvisionner en énergies renouvelables, sauf dans les pays où cette offre existe et est proposée par les fournisseurs d'énergie au choix de leurs clients industriels.

L'une des trois sessions de formation en ligne du site intranet Essilor Academy to Save Energy (EASE) a pour objectif de former, d'informer en continu sur les bonnes pratiques et d'assurer une

veille technologique dans le domaine des économies d'énergie.

La globalisation des objectifs 2014 fixés par les systèmes de management de l'environnement se traduisent dans le Programme d'accélération du changement (Change Accelerating Program ou CAP) des Opérations Monde par une réduction supplémentaire de l'ordre de 10 % des consommations d'énergie.

Cette démarche stratégique des Opérations Monde du groupe Essilor est bâtie sur les fondamentaux du modèle d'excellence EFQM. Elle permet de structurer les objectifs des opérations à trois ans dans les domaines économiques et financiers, ceux relatifs aux clients, les domaines humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux, et de développer des approches nécessaires à leur réalisation.

Les résultats sont partagés avec tou(te)s les employé(e)s notamment par la distribution de 12 fiches mobiles assemblées en format carnet de poche et réalisées dans toutes les langues du Groupe.

En 2012, l'unité de production de Dijon a reçu le prix régional de la Qualité Performance Bourgogne décerné par le Mouvement français pour la Qualité, et l'unité de production des Philippines a reçu le prix niveau 1 décerné par le Philippines Quality Award, un programme initié en 1998 et qui n'a décerné à ce jour qu'un total de 45 prix du même type. Il récompense l'engagement manifeste envers le management de la qualité.

L'utilisation des sols

Essilor exerce ses activités dans des bâtiments industriels, généralement situés dans des zones industrielles existantes

ou dans de l'immobilier de bureau. Les sols ne sont donc pas utilisés à proprement parler dans les activités du Groupe, ils sont immobilisés par les constructions que le Groupe occupe.

4.3.4 Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

■ Environnement, indicateurs de performance

Émissions, effluents et déchets

		2012	2011
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)	✓ 55 100 t ^(@)	53 640 t
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)	✓ 23 900 t ^(@)	20 960 t

Note Pour l'exercice 2012, Essilor utilise les facteurs de conversion suivants :

- 86 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en électricité ;
- 200 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en gaz ;
- 300 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en fioul.

Ils ont été appliqués au total des consommations des entités qui les rapportent. Les mêmes facteurs ont été appliqués pour l'exercice 2011. La comparaison s'en trouve plus aisée.

✓ Données vérifiées par KPMG Audit.

L'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux transports primaires (transports des unités de production aux centres de distribution) s'établit pour l'année 2012 à 4 680 t (rappel 2011 : 4 390 t).

L'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux transports secondaires (transports des centres de distribution aux filiales) s'établit pour l'année 2012 à 11 230 t (rappel 2011 : 10 850 t).

L'évaluation des émissions de CO₂ relatives à une partie significative des transports professionnels s'établit pour l'année 2012 à 7 990 t (rappel 2011 : 5 720 t).

		2012	2011
EN 16 + EN 17	Total des émissions relatives à EN 16 et EN 17	79 000 t	74 600 t
EN 19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	✓ 0 t	0 t
EN 20	Émissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids	ε t ^(@)	ε t

Note : Les émissions de NOx et SOx du Groupe ne sont pas significatives.. D'où la mention d'une quantité négligeable dans le tableau de l'indicateur EN 20.

✓ Données vérifiées par KPMG Audit.

Listé dans l'indice Low Carbon 100 Europe®, Essilor International est déjà dans l'économie faiblement carbonée grâce à la faible empreinte environnementale de ses produits et services, en particulier en ce qui concerne les gaz à effet de serre.

Les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par le Groupe sont majoritairement représentés par les émissions indirectes de dioxyde de carbone (CO₂) que ses opérations génèrent par la fabrication et la distribution de verres correcteurs et ses activités périphériques. Ces émissions sont toutefois limitées à plusieurs centaines de grammes par verre produit. La durée de vie d'un verre dépasse largement un an dans la très grande majorité des pays.

En termes d'analyse de cycle de vie écologique, un verre correcteur livré à son client par un professionnel de la vue ne nécessite aucune énergie pour « fonctionner ». Une ancienne paire

de lunettes n'est que très rarement jetée lors de la livraison des nouvelles lunettes. Elle est plus généralement conservée. Quand elle est finalement jetée, cet impact en fin de vie est négligeable.

Les verres correcteurs de la gamme Airwear® sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être recyclé en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs. La logistique autour de leur récupération rend l'opération complexe et son bilan économique et écologique reste négatif à ce jour. Quelques initiatives de centres de recyclage pour valorisation auxquelles le Groupe est associé sont en développement. Les initiatives de recyclage de vieilles lunettes pour réutilisation sont progressivement abandonnées à cause de leur complexité, de leur inefficacité et de leurs limites en termes d'acceptation.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

En tant que signataire de l'initiative des Nations unies Caring for Climate (« S'intéresser au climat »), Essilor International est sensibilisé aux enjeux liés au changement climatique en général.

Des premiers stades préliminaires à une acquisition potentielle jusqu'à la mise en place de plans d'action spécifiques dans les

systèmes de management de l'environnement, l'Entreprise s'efforce d'identifier l'ensemble des risques possibles dont ceux liés au changement climatique font partie. Essilor veut s'assurer de pouvoir mieux les prévenir et de s'y adapter de manière anticipée et optimale s'ils survenaient.

Le Groupe porte une attention particulière au choix des emplacements de ses implantations industrielles.

4.3.5 Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

■ Environnement, indicateurs de performance

Biodiversité

		2012	2011
EN 11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans des aires ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	☒ 0 m ²	0 m ²
EN 12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Voir Note	Voir Note

Note : Les systèmes de management de l'environnement prévoient la recherche d'impacts potentiels significatifs sur la biodiversité. À ce jour, aucun impact potentiel significatif n'a été identifié. Dans le cas où un impact significatif potentiel viendrait à être identifié à la suite d'une modification des conditions actuelles, les systèmes de management de l'environnement qui auraient permis de le découvrir permettraient également et immédiatement de mettre en place les analyses, puis les plans d'action avec leurs objectifs et leurs cibles et cette donnée nouvelle serait intégrée automatiquement dans le processus d'amélioration continue du système en vue d'une résolution efficace.

Essilor utilise une cartographie Biodiversité de l'ensemble de ses sites à travers le monde. Cette méthode s'ajoute à ses procédures de reporting classique déclaratif et permet entre autres de renseigner l'indicateur EN 11. Mise à jour régulièrement, elle est d'une grande utilité pour caractériser les emplacements sur ce critère dans le cadre des procédures de due diligence.

☒ Données vérifiées par KPMG Audit.

4.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Les produits et les services offerts par Essilor sont d'une grande utilité sociale et d'une faible empreinte environnementale. La mission de l'Entreprise s'aligne par conséquent très naturellement sur les objectifs économiques, humains et environnementaux du développement durable et sur plusieurs Objectifs du Millénaire.

La problématique d'accès à la santé visuelle pour tous est l'enjeu principal d'Essilor en matière de développement durable. Cet enjeu est à la croisée du fonctionnement économique de l'Entreprise et de sa contribution sociale grâce aux forts impacts positifs que procure une bonne vision pour une vie meilleure. C'est un enjeu sociétal majeur.

Résumé dans la signature du Groupe (« Mieux voir le monde® ») et dans celle de sa Fondation (« Bien Voir Pour Mieux Vivresm ») cette mission au service des professionnels de la vue amène le Groupe à servir toujours plus de pays, tant l'égalité visuelle pour tous n'est pas encore garantie dans le monde pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas né(e)s avec des yeux parfaits et une vision sans défaut.

C'est pourquoi la stratégie de l'Entreprise et l'engagement de ses salarié(e)s sont entièrement dédiés à cet objectif à la fois économique et humain.

4.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

La production et la distribution des verres correcteurs, produit utile par nature, ne génèrent qu'une faible empreinte environnementale. Elles ne gênent ordinairement pas les populations locales, qui les accueillent très favorablement.

Les activités du Groupe génèrent des emplois directs et indirects. En moyenne, les fournisseurs et sous-traitants locaux représentent environ 50 % des achats d'un site de production, souvent beaucoup plus pour un laboratoire de prescription ou une filiale de distribution.

Les références mondiales d'achat du Groupe sont réservées aux matériaux, composants ou équipements qui entrent directement dans la production des verres correcteurs. Cette approche maîtrisée et raisonnée permet de s'assurer du bon respect des critères de qualité internationaux mis en place par le Groupe, de leur reproductibilité et de l'agilité avec laquelle les sites peuvent diversifier leur production en tant que de besoin.

Elles font souvent l'objet d'une distribution régionale qui vient s'ajouter au développement induit par les activités du Groupe.

■ Économie, indicateurs de performance

Performance économique

EC 01	Valeur économique directe créée et distribuée incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États	La contribution économique du Groupe est constituée de nombreux éléments disponibles dans ce Document de référence 2012 (chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation, salaires et charges, donations, impôts et taxes, dividendes, etc.). Vous reporter aux pages correspondantes. L'empreinte socio-économique du Groupe pour l'exercice 2012 peut se résumer par ordre décroissant en : ■ chiffre d'affaires : 4 989 millions d'euros ; ■ fournisseurs : 2 306 millions d'euros ; ■ salariés : 1 550 millions d'euros ; ■ impôts et taxes : 207 millions d'euros ; ■ actionnaires : 201 millions d'euros ; et ■ frais financiers : 7 millions d'euros.
EC 02	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liées au changement climatique	Le Groupe est normalement confronté aux risques naturels. Il n'est pas concerné par les permis d'émission. Il participe toutefois aux initiatives Carbon Disclosure Project et Water Disclosure Project et est signataire du Caring for Climate. Les opportunités liées à la protection de l'œil par des verres correcteurs dans un contexte de changement climatique qui influerait sur la quantité ou les caractéristiques des émissions de rayonnements nocifs n'ont pas été évaluées à ce jour avec suffisamment de précision.
EC 03	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	Il existe une très grande variété de systèmes de retraite et d'épargne salariale au sein du Groupe à travers les différents pays. Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2012.
EC 04	Subventions et aides publiques reçues	Le Groupe dispose d'une totale indépendance de fonctionnement.

Sur les populations riveraines ou locales

Les activités d'Essilor développent l'emploi local de manière directe et indirecte. Elles bénéficient aux employé(e)s et à leurs familles et s'étendent à la communauté toute entière.

Par la formation qu'il procure, le Groupe contribue à élever le niveau de compétences et d'employabilité de la main-d'œuvre locale. L'association et l'étroite corrélation qui existe entre Vision et Développement permet à Essilor de mener des actions qui

lient professionnels de l'éducation et professionnels de la vue. La plupart de ces actions consistent, pour Essilor, à mener, sous le contrôle de ses clients et prescripteurs, des campagnes de dépistage (le plus souvent dans des écoles) suivies d'examen de vue et de confections d'équipements.

À côté de ces actions focalisées sur son cœur de métier et les compétences de ses salarié(e)s, Essilor mène d'autres actions caritatives généralement liées à une approche de résolution de problèmes et de recherche d'opportunités en relation avec des besoins locaux dominants.

■ Économie, indicateurs de performance

Présence sur les marchés

EC 06	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Essilor dispose d'une politique d'achats centraux destinée à assurer la cohérence des approvisionnements, l'assurance d'une qualité internationale et le respect des bonnes pratiques universelles de fabrication. Cette politique est généralement appliquée aux matières premières et aux différents produits ou services clés entrant dans la composition ou la fabrication des verres correcteurs. Le Groupe génère par ailleurs des courants d'affaires significatifs avec ses fournisseurs de produits généralement consommables et de services locaux en leur réservant de façon quasi exclusive la part consacrée aux achats non imposés par ce référencement central. Les distributeurs locaux de produits centralement référencés bénéficient également de la proche présence du Groupe. Une situation équilibrée en résulte. Le Groupe dispose d'une politique d'achats responsables comprenant entre autres éléments une Charte des achats responsables essentiellement fondée sur l'objectif de respect des 10 principes du Pacte Mondial et utilisée pour l'évaluation, la revue et l'audit éventuel de ses fournisseurs.
-------	--	---

EC 07	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	Le Groupe favorise le recrutement local des équipes de direction de ses filiales et respecte plus généralement le principe de subsidiarité. La proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels se situe au-dessus de 80 %.
-------	--	--

Impacts économiques indirects

EC 08	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	L'indicateur global EC 08 n'est pas pertinent pour le secteur d'activité du Groupe. Il n'est donc pas rapporté.
-------	---	---

4.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes du Groupe sont ses salarié(e)s, ses clients et ses prescripteurs, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'administration des pays où il exerce ses activités. Les relations avec ces parties prenantes et d'autres sont assurées par l'ensemble des structures, départements, services et individus concernés, sous la responsabilité de la Direction.

Les associations d'insertion font partie de ce que les directions locales prennent soin de gérer dans leurs relations avec leurs parties prenantes. Lorsqu'un programme démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe ou au niveau de sa Fondation. L'exemple d'un tel programme et de son évolution est Special Olympics, une association charitable d'envergure mondiale qui soutient dans 170 pays environ 200 millions de personnes, adultes et enfants atteints de handicap mental, en leur proposant des activités sportives, des programmes d'éducation et de santé, dont la santé visuelle. Essilor l'accompagne dans tous ses événements et fournit les verres correcteurs pour équiper les athlètes.

Les relations avec **les établissements d'enseignement** font également partie de la responsabilité des directions locales. Elles s'attachent d'abord et logiquement aux relations avec les établissements enseignant les métiers des professionnels de la vue, mais ne se limitent pas à ce seul périmètre. Là encore, lorsqu'un programme visant les établissements d'enseignement démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe ou au niveau de sa Fondation.

L'exemple d'un programme géré au niveau du Groupe est celui du Forum international Vision et Développement qui fut organisé en partenariat avec l'UNESCO en 2004, 2005 et 2006 à l'occasion de la Journée mondiale de la Vue. Il mettait en présence les professionnels de l'éducation et les professionnels de la vision.

Il existe en effet une étroite corrélation entre une bonne vue et le développement des individus par leur accès à l'éducation, la science et la culture. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du programme de l'UNESCO Éducation pour tous et à celle du deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement : assurer l'éducation primaire pour tous. Au-delà des individus, c'est en effet le développement harmonieux des sociétés dans leur ensemble qui est favorisé.

L'exemple d'un programme géré par les salarié(e)s du Groupe au niveau de sa Fondation est bien évidemment Adopt-a-School (« Adoptez une école »).

Les relations avec **les associations de défense de l'environnement** sont également conduites localement par la Direction et ses experts en environnement. Elles font partie de leurs systèmes de management de l'environnement. La Direction du Développement Durable du Groupe représente Essilor International dans les instances, associations ou initiatives mondiales et en particulier, mais pas seulement, dans celles liées aux actions des Nations unies dans le domaine de l'environnement. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du septième Objectif du Millénaire pour le Développement : préserver l'environnement.

Essilor ne se trouve généralement pas en relation directe avec le consommateur final. Ses produits et ses services nécessitent une prescription, un montage et un ajustage par les professionnels de la vue. C'est donc vers ces derniers que **les associations de consommateurs** se dirigent. Essilor offrirait à ses clients et à ses prescripteurs toute information supplémentaire détaillée relative à ses produits et services pour leur permettre de gérer les demandes d'organisations de consommateurs concernant des verres correcteurs dans le cas où ses clients ou prescripteurs ne pourraient pas répondre à ces associations avec l'information dont ils disposent.

C'est également par eux essentiellement que sont gérées les

relations avec les porteurs de verres correcteurs, destinées à innover, à améliorer ou à compléter l'offre de produits et de services. Les services de relations avec les consommateurs du Groupe dirigent généralement leurs demandes vers les professionnels qui les ont servis individuellement.

Les relations avec les **populations riveraines** sont animées

localement, le plus souvent à travers des structures les représentant. Plusieurs unités du Groupe organisent des journées portes ouvertes qui invitent la population à se rendre sur site et au cours desquelles les activités sont présentées dans des formats qui limitent la circulation dans les ateliers, protègent la propriété intellectuelle et assurent la sécurité.

Les actions de partenariat ou de mécénat

■ Société, indicateurs de performance

Communauté

S01	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	Le Groupe exerce pleinement sa responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés où ses employé(e)s vivent et travaillent. Sa présence génère des affaires pour les entrepreneurs locaux et de l'emploi pour les populations locales. Il évalue ses enjeux et impacts environnementaux dans le cadre de ses systèmes de management de l'environnement. De nombreux exemples des apports du Groupe aux communautés figurent sur le site Internet de l'Entreprise (www.essilor.com) ainsi que sur le site Internet de sa Fondation (www.essilorvisionfoundation.org). Vous y reporter.
-----	--	---

Les actions de partenariat ou de mécénat de compétence prennent plusieurs formes dans le groupe Essilor et se traduisent aussi bien en actions locales qu'en programmes internationaux. Lorsqu'un partenariat démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe.

L'exemple d'un tel partenariat est celui qu'Essilor International a mis en place avec la Lions Clubs International Foundation. Il consiste entre autres actions périphériques à aider à la mise en place dans le long terme de dispensaires d'optique-lunetterie autosuffisants et pérennes dans des hôpitaux ophtalmologiques dont l'activité était jusqu'alors essentiellement limitée aux opérations de la cataracte.

Le programme a commencé en 2005 dans un seul pays, Madagascar, à l'hôpital ophtalmologique de Tananarive. Il fut cofinancé par le programme Sight First (« La Vue d'abord ») et les Lions Clubs malgaches unis au sien de Sight First Madagascar. Le pilote comprenait l'ensemble des éléments nécessaires à son succès, de la formation des professionnels de la vue jusqu'à la gestion du centre d'optique-lunetterie. L'accompagnement a été assuré en grande partie par des experts retraités du Groupe, et en totalité en ce qui concerne la formation au métier d'opticien-lunetier. Le centre a atteint son autosuffisance au bout de cinq années.

La Lions Clubs International Foundation et Essilor ont tiré mutuellement les bénéfices d'une expérience qui a permis de démontrer la façon de transformer progressivement l'approche humanitaire caritative classique vers un modèle d'économie inclusive où la responsabilité locale consiste à générer le départ d'une économie fondée sur la construction de capacités entrepreneuriales. Ce succès a conduit les deux partenaires à étendre leur collaboration en signant un accord de long terme dont l'objectif est le développement international de ce modèle. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du huitième Objectif du Millénaire : mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'approche caritative classique est représentée dans le groupe Essilor par l'ensemble des actions qui sont menées dans tous les pays du monde sous l'égide de sa Fondation.

Créée en 2007 aux États-Unis autour de deux programmes, Adopt-A-School (« Adoptez une école ») et Kids Vision for Life (« La Vision des enfants pour la vie entière »), elle a pour mission d'éliminer la mauvaise vue et ses conséquences durant la vie entière. Elle apporte son expertise auprès des entités d'Essilor pour encadrer les projets dans ses normes de sélection, incluant par exemple systématiquement les études d'impact des actions menées.

Voir dans le rapport annuel 2012 la carte du monde des actions réalisées par Essilor International en 2012 sous l'égide de sa Fondation.

4.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux

Depuis 2003, Essilor a mis en place des critères environnementaux et sociaux dans ses conditions générales d'achats.

La politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor alignée sur *Les Principes Essilor* contient une Charte des achats responsables fondée sur les principes du Pacte Mondial signé par Essilor en 2003.

La politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor est fondée sur le respect de ses fournisseurs et la qualité de leur offre de produits et de services. L'adhésion à la Charte des achats responsables et le respect de ses principes fait partie intégrante de l'évaluation d'un fournisseur, au même titre que sa compétitivité et sa maîtrise de la qualité des produits ou services vendus. L'approche dans le dialogue avec les fournisseurs est celle d'un progrès continu.

Elle a été diffusée auprès des fournisseurs et des employé(e)s du Groupe impliqués dans l'acte d'achat et d'approvisionnement.

Des modules de sensibilisation spécifiques ont été constitués. Ils contiennent les méthodes permettant aux personnes concernées de relier les éléments de la Charte des achats responsables avec l'évaluation des fournisseurs.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le recours à la sous-traitance est essentiellement limité à des interventions périphériques autour du cœur de métier de la fabrication et de la distribution de verres correcteurs. Elles peuvent aller d'une intervention de maintenance sur un bâtiment jusqu'à un contrat avec un transporteur local ou international. Les sous-traitants sont soumis comme les fournisseurs à la politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor ainsi qu'à la Charte des achats responsables qu'elle contient et aux conditions générales d'achats.

4.4.4 Loyauté des pratiques

Afin de promouvoir la loyauté dans les pratiques de ses affaires et parmi bien d'autres actions, Essilor International consolide la diffusion, la compréhension, et l'utilisation de différents documents autour de son *Guide des standards Groupe* existant. Par exemple, le document intitulé *Minimum Control Standards* sert de point de référence aux contrôles internes. Il s'intègre dans la série suivante :

- *Les Principes Essilor* ;
- *Minimum Control Standards* ;
- *Guide des Standards Groupe* ;
- *Règles et politiques détaillées* (niveau local, régional et/ou Groupe).

Il se compose des 19 paragraphes suivants :

- Les requis du Groupe - Lignes directrices générales ;
- Les systèmes d'information ;
- Rôles et responsabilités ;
- Plan de Continuité d'activité ;
- Achats et approvisionnements ;
- Immobilisations ;
- Stocks ;
- Ventes et créances ;
- Trésorerie et financement ;
- *Reporting* et consolidation ;
- Juridique et loi fiscale ;

- Politique fiscale ;
- Politique d'assurance ;
- Politique de la propriété intellectuelle ;
- Conformité juridique ;
- Gestion du personnel et ressources humaines ;
- Hygiène, sécurité et environnement ;
- Acquisitions ;
- Opérations en capital.

Traduit en bientôt plus de 30 langues, il est accessible sur le portail Finance du Groupe.

Le pôle Conformité de la Direction des Affaires Juridiques et du Développement du Groupe met à la disposition des juristes locaux, pour diffusion dans le monde entier, des documents et modules de sensibilisation sur l'ensemble des aspects de conformité juridique, participant ainsi à la loyauté des pratiques dans les domaines de la vie quotidienne de l'Entreprise.

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le secteur dans lequel Essilor opère est considéré comme un secteur dans lequel la corruption n'est pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas le Groupe d'agir dans sa sphère d'influence contre la corruption sous toutes ses formes, incluant l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Signataire du Pacte Mondial et membre de Transparency International®, Essilor respecte, soutient et promeut la Convention des Nations unies contre la corruption.

L'un des documents de la liste des règles et politiques détaillées à un niveau local, régional et/ou Groupe est consacré aux thèmes de la corruption.

Traduit en langue locale, il fait l'objet d'une présentation formelle généralement coanimée par des managers et/ou des experts locaux et globaux. Des modules de sensibilisation, appelés « audio-vidéo kits » ont été développés afin d'adapter le document

aux spécificités culturelles locales et à l'environnement juridique de chaque pays. C'est ainsi que la version en mandarin standard de ce document a été présentée et lancée conjointement par le Président d'Essilor Chine et la Vice-Présidente *Corporate* des Affaires Juridiques et du Développement du Groupe auprès des entités locales.

■ Société, indicateurs de performance

Corruption

		2012	2011
SO 02	Pourcentage et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption	ε %	ε %
SO 03	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	À ce jour, ce pourcentage en nombre de salariés formés n'est pas renseigné. La formation en langue locale est une suite des programmes de sensibilisation qui sont cascades progressivement en partant du Comité exécutif du Groupe. Le pourcentage en nombre de directeurs sensibilisés dépasse 80 %.	
SO 04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Licenciement pour faute. Les sanctions sont prévues dans les règlements intérieurs et/ou autres documents adéquats.	
Note : En tant que de besoin, certains domaines d'activités stratégiques, comme par exemple, mais pas seulement, celui des acquisitions, sont soumis à des analyses de risques en matière de corruption. D'où la mention d'un pourcentage négligeable dans le tableau de l'indicateur SO 02.			

Politiques publiques

SO 05	Affichage politique, participation à la formulation de politiques publiques et lobbying	Le Groupe n'est pas impliqué dans des activités politiques. Il collabore avec ses parties prenantes du secteur public local en tant que de besoin. Il participe à l'élaboration des normes internationales et autres travaux concernant ses métiers.
-------	--	--

Respect des textes

		2012	2011
SO 08	Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations		
	Amendes significatives	0 (€)	0
	Sanctions non financières	0 (€)	0

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les verres ophtalmiques de prescription d'Essilor International sont considérés comme des dispositifs médicaux de classe 1. Ni invasifs, ni en contact direct avec un tissu humain, ils sont prescrits puis, après mesure des paramètres du patient nécessaires à un montage précis, insérés dans des montures de lunettes qui sont enfin ajustées au visage du patient par les professionnels de la vue.

Essilor International considère qu'il est important de rassembler par précaution toutes les informations pertinentes quant à la non-

toxicité et la sécurité de chacun de ses nouveaux produits avant leur mise sur le marché de manière à assurer au porteur final une utilisation saine et sûre même dans des situations imprévisibles.

Le Groupe investit massivement dans des travaux de recherche et de développement et ses équipes internationales mettent au point des produits nouveaux, innovants et sophistiqués qui offrent aux porteurs des bénéfices en termes de confort visuel, d'agrément de port, de sécurité de l'œil et d'amélioration de la vue. Dans sa mission de faire « mieux voir le monde », Essilor International se soucie en permanence de la préservation de l'intégrité, de la santé et de la sécurité de l'œil.

■ Société, indicateurs de performance

Responsabilité du fait des produits

Santé et sécurité des consommateurs

PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués, en vue de leur amélioration, les impacts des produits et des services sur la santé, la sécurité et le pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	Les aspects d'hygiène, de santé et de sécurité sont pris en considération aussi bien en amont qu'en aval sur l'ensemble des catégories de produits et de services. La Charte EHS des projets et le guide EHS des projets à laquelle elle renvoie ont été établis à partir de la connaissance des étapes du cycle de vie.
-----	--	--

Étiquetage des produits et des services

PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	Ces informations prennent des formes multiples en fonction des produits et des services offerts dans leur ensemble. Chaque filiale de distribution du Groupe dispose d'informations en langue locale et se conforme à ces exigences d'information.
-----	---	--

Communication marketing

PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Chaque filiale de distribution du Groupe effectue sa propre veille et se conforme aux lois, normes et codes volontaires locaux en vigueur.
-----	---	--

Respect des textes

		2012	2011
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.	0 (@)	0

4.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le secteur dans lequel Essilor opère est considéré comme un secteur dans lequel les droits de l'homme ne sont pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas le Groupe de les respecter et de les faire respecter dans sa sphère d'influence. Essilor est particulièrement attentif à la sélection de ses fournisseurs locaux dans les pays considérés comme sensibles aux enjeux des droits de l'homme.

Toutes les actions caritatives engagées à travers le monde par les entités du groupe Essilor sous l'égide de sa Fondation peuvent être considérées comme une modeste contribution indirecte à promouvoir, respecter et faire respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

En effet, au-delà d'une bonne vue, elles redonnent du bien-être ou du mieux-être dans les gestes de la vie de tous les jours. De la façon dont elles sont conçues, elles s'accompagnent également du respect, de la reconnaissance et de la dignité que confère toute relation avec une personne avec laquelle on communique au

bénéfice de sa santé et à qui on offre le choix dans une sélection de produits neufs de qualité internationale.

La plupart de ces actions sont destinées à faciliter l'accès à une bonne vue à travers le dépistage visuel, l'examen de vue et la fabrication de lunettes. Quelques autres sont menées en dehors du monde de l'optique ophtalmique. Toutes bénéficient à des populations défavorisées.

De manière plus spécifique, le partenariat de longue date avec Special Olympics a été mené avec succès grâce à l'implication des salarié(e)s, des clients, des prescripteurs, des fournisseurs d'Essilor et d'autres parties prenantes qui partagent la même générosité en offrant de « Bien Voir Pour Mieux Vivresm » à une minorité parmi les plus défavorisées dans le monde et qui a été souvent ignorée. Découvrir ou retrouver les bénéfices d'une bonne vue ou d'une vue améliorée a certainement contribué à soutenir la puissance transformatrice et la joie de l'exercice sportif pour les enfants et les adultes souffrant d'un handicap mental.

Ce partenariat contribue à changer le regard du monde sur cette communauté, à la rendre visible, à la considérer et à la faire respecter.

4.5 Note méthodologique

Référence au Pacte Mondial

Essilor International est signataire du Pacte Mondial depuis 2003 et suit assidûment ses recommandations relatives à la communication sur le progrès (COP).

À l'occasion de la publication de cette dernière en 2012, Essilor International a renouvelé son engagement à faire des 10 principes du Pacte Mondial une partie importante de sa stratégie et de ses actions quotidiennes pour poursuivre la réussite de sa mission d'entreprise, faire en sorte qu'un jour enfin toutes et tous sur notre planète puissent « Bien Voir Pour Mieux Vivresm » pour reprendre la signature de la fondation Essilor et apprécier de « mieux voir le monde[®] » pour reprendre la signature du Groupe.

Essilor International a résumé sa politique de développement durable comme l'un des éléments clés de sa performance globale dans la durée et dans la transparence sur les aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux de ses activités. Le rapport de ses informations extra-financières publié depuis l'exercice 2002 est par conséquent l'un des éléments importants de sa contribution au développement durable et à son progrès continu.

Référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Par la nature de ses produits et de ses services qui offrent à côté du mieux-être dans la vie quotidienne une utilité et des bénéfices sociaux évidents, Essilor International contribue indirectement à la réalisation de plusieurs des Objectifs du Millénaire, dont les plus corrélés sont le deuxième (assurer l'éducation primaire pour tous), le sixième (combattre les maladies [maladies cécitantes et erreurs de réfraction non corrigées dans le cas de la santé visuelle]), le septième (préserver l'environnement) et le huitième (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Référence à la contribution de l'Entreprise au développement durable

C'est donc dans le but ultime d'une appropriation par toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le Groupe des très nombreux éléments et aspects qui constituent le développement durable que ce *reporting* extra-financier a été mis en place. Créée en 2002, la Direction du Développement Durable du Groupe s'est voulue une structure légère au niveau *Corporate* qui s'est appuyée sur les directions opérationnelles et les fonctions support *Corporate* et les Directions des *Business Units* du monde entier. Celles-ci se sont approprié les sujets et les ont transmis à leurs équipes, créant ainsi, avec le temps, autant d'ambassadeurs du développement durable qui agissent et montrent l'exemple aujourd'hui dans leur travail et dans leur vie quotidienne, dans leurs communautés et dans les sphères d'influence de l'Entreprise, très souvent bien

au-delà de ses frontières conventionnelles.

L'organisation régulière d'un Grand Concours des verres-médailles du développement durable a contribué au partage et à la diffusion des bonnes pratiques.

L'existence de systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et de la sécurité au travail a permis une mise en place organisée de cercles vertueux dans une démarche de progrès continu. L'anticipation et la prévention des risques se traduisent par l'innovation et la découverte constante de nouveaux gisements d'opportunités et d'économies.

La présence d'un actionnariat salarié puissant favorise ce sentiment d'appropriation des sujets souvent prospectifs du développement durable. Il va bien au-delà du sentiment d'appartenance et corrèle très étroitement les objectifs économiques et humains de l'Entreprise.

Objectif et qualité du reporting

Au-delà d'une publication annuelle qui marque un point d'étape et trouve son utilité quotidienne comme partie intégrante d'une démarche de progrès continu, l'objectif du *reporting* extra-financier est de livrer au lecteur des compléments d'informations à celles qui sont traditionnellement fournies par le *reporting* financier. À cet égard, une attention toute particulière a été portée à la qualité du *reporting* extra-financier avec l'objectif de la situer au même niveau que celle du *reporting* financier. Ceci explique les nombreux choix d'Essilor International :

- de s'appuyer sur les directions financières du Groupe pour faire ces deux *reportings* ;
- de dédoubler le même outil de *reporting* en deux applications bien spécifiques mais dont le tronc commun, les fonctionnalités, les procédures d'activation et de contrôle, la convivialité, la connaissance de l'outil et la formation continue à son évolution ainsi que les mises à jour d'informations générales communes sont identiques ou similaires ;
- de placer le *reporting* de ses informations extra-financières, souvent appelées « rapport de développement durable », dans le Document de référence annuel, facilitant ainsi la consolidation et donc l'étude de l'ensemble des informations pertinentes qui permettent au lecteur de pouvoir juger de la performance globale de l'Entreprise dans un seul document.

Référentiels de reporting utilisés

Jusqu'à l'exercice 2012, Essilor International a publié ses informations extra-financières selon deux référentiels bien distincts, le premier conforme à la structure de l'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) dite « loi NRE », et le second adoptant les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

À partir de cet exercice 2012, Essilor se conforme à la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite « loi Grenelle 2 » et continue d'adhérer aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

La nouvelle présentation du Document de référence permet de coordonner, d'alléger et de mieux intégrer les informations utilisant ces deux référentiels.

Choix et pertinence des indicateurs

Ce sont les indicateurs clés (*core indicators*) de la GRI qui sont suivis. Seule une sélection pertinente en est publiée. Dans certains cas ils font l'objet d'une démultiplication en nombreuses sous-rubriques, comme par exemple l'indicateur EN 01 « Matières utilisées » qui permet de collecter les informations sur plusieurs dizaines de produits retenus en fonction de leur importance dans le processus de production des verres correcteurs.

Essilor appartient à l'un des sous-secteurs spécifiques du secteur APE / NAF 33, qui regroupe la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et au sous-secteur 4537 « Fournitures médicales » de la classification Industry Classification Benchmark (ICB). En termes de développement durable, ses enjeux sont distincts, directement liés à la nature de ses produits et de ses services. L'évaluation comparative du Groupe est par conséquent difficile à faire.

Pour la faciliter, Essilor utilise les indicateurs principaux de la GRI qui s'appliquent le mieux à ses activités.

L'enjeu principal du développement durable de la Société est un enjeu d'accès. On considère que sur un peu plus de 7 milliards d'êtres humains sur Terre, environ 4 milliards ou plus nécessitent une correction visuelle. À ce jour, environ 1,5 milliards peuvent disposer d'une bonne vue. Par différence, 2,5 milliards n'en disposent pas.

La mission du Groupe est résumée dans sa signature « Mieux voir le monde® » ainsi que dans celle de sa Fondation « Bien Voir Pour Mieux Vivresm ».

La politique de développement durable du Groupe s'inscrit parfaitement dans sa mission, épouse idéalement ses objectifs stratégiques économiques et humains et sous-tend sa position d'entreprise responsable dans ses opérations.

À cet égard les indicateurs économiques du développement durable prennent toute leur importance. C'est pourquoi le choix d'associer très étroitement l'ensemble des indicateurs financiers et extra-financiers a été fait par le Groupe.

Spécificités méthodologiques des indicateurs

Les méthodologies de calcul utilisées pour certains indicateurs sociaux peuvent présenter des hétérogénéités du fait de la variation des définitions entre la France et l'international. Pour l'indicateur « taux d'absentéisme » en particulier, les sites français suivent la définition du bilan social qui diffère de celle recommandée par les procédures de *reporting* du Groupe.

Ainsi, le taux d'absentéisme selon la définition du bilan social (jours ouvrés non travaillés / nombre de jours ouvrés × effectif

moyen ETP) correspond à des données d'absentéisme reportées en jours ouvrés et des effectifs moyens « équivalent temps plein » alors que les procédures Groupe recommandent de reporter les données d'absentéisme en jours calendaires et se basent sur des effectifs moyens (jours calendaires d'absence / 365 × effectif moyen).

Les indicateurs « taux de fréquence » et « taux de gravité » publiés en 2012 couvrent un périmètre moins large que celui du périmètre de *reporting* des autres indicateurs.

Périmètre de reporting

Pour l'exercice 2012, le nombre de données publiées n'est qu'en faible augmentation par rapport à celui de l'exercice 2011. En revanche, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de *reporting* extra-financier a puissamment augmenté et un premier audit à blanc a été effectué afin d'amener le *reporting* de ces nouvelles entités à une fiabilité et une reproductibilité de croisière le plus rapidement possible. Ces sites sont très majoritairement représentés par des entités consolidées financièrement dans le Groupe, en commençant par celles qui présentent une taille significative en nombre de salarié(e)s. Ils comprennent notamment les nouveaux partenaires chinois du Groupe dont Danyang ILT Optics Co. Ltd., Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd. et Youli Optics Co. Ltd.

Le périmètre 2012 des informations publiées comprend essentiellement l'ajout de Rupp und Hubrach.

Cette modeste modification de périmètre d'un exercice à l'autre ne justifie pas que l'on établisse trois comparaisons, année précédente, année en cours à périmètre constant et année en cours à périmètre élargi, comme cela a été le cas pour l'exercice 2011 par exemple.

Le périmètre de *reporting* pour l'année 2012 s'établit à 67,3 % (68,9 % en 2011).

Période de reporting

Afin d'optimiser l'organisation, la coordination et l'intégration des rapports financiers et extra-financiers au sein des directions financières des entités du Groupe, Essilor collecte la majorité de ses informations sociales, environnementales et sociétales sur une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012. Les informations collectées sur l'année fiscale allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 sont suivies dans les textes ou dans les tableaux d'indicateurs de la GRI par un arobase placé en exposant : [®].

Un *reporting* intermédiaire est effectué chaque année à la fin du mois de mars, cumulant les résultats extra-financiers du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 mars de l'année en cours. Il permet de faire un point d'étape et d'identifier et de réaliser avec suffisamment de temps les actions correctives éventuellement nécessaires aux entités qui rapportent leurs données pour la première fois et de les préparer pour un premier *reporting* en réel à la fin de l'année sur la période cumulant les résultats extra-financiers du 1^{er} octobre de l'année précédente au 31 septembre de l'année en cours.

Outil de reporting

La collecte et la consolidation des informations non financières se font à partir d'une application informatique spécifique utilisant depuis l'exercice 2003 le référentiel de la *Global Reporting Initiative* (GRI), dans sa version G3 à partir de l'exercice 2006.

Cette application informatique est une application jumelle de celle qui permet de collecter et de consolider les informations financières. C'est une application de clôture financière du groupe Oracle, appelée Hyperion® qui a été dédoublée en Hyperion® Figures pour le reporting financier et Hyperion® Sustainability pour le reporting extra-financier.

Ce sont les directions financières du Groupe qui sont en charge de l'entrée des données qu'elles collectent auprès des spécialistes de chaque unité. Ces spécialistes disposent d'outils locaux leur permettant d'utiliser les données non financières qu'ils mesurent et qu'ils suivent dans le cadre d'une gestion opérationnelle quotidienne. Ce choix d'utilisation des canaux de reporting existants, hormis leur simplicité, leur fiabilité et leur efficacité présente des avantages liés à quatre constatations principales :

- les services finance-comptabilité de chaque unité, familiers avec les outils et les procédures de reporting du Groupe, sont les mieux placés pour faire du reporting ;
- la compétence et l'expérience des services finance-comptabilité permet de délivrer un reporting disposant des nécessaires critères de qualité reconnus dans ce domaine ;
- les directions financières de chaque unité, partenaires privilégiés de leurs directions générales ne limitent plus leur univers aux seules informations financières. Mieux informées, impliquées, sensibilisées, elles participent à la recherche de gisements d'amélioration dans l'ensemble des domaines du développement durable concernant ses aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux ;
- les spécialistes de chaque unité continuent à utiliser les outils de gestion opérationnelle quotidienne souvent spécifiques, toujours adaptés, et qui leur sont familiers.

Modalités de collecte, de consolidation et contrôle des données

La collecte s'effectue par les directions financières du Groupe auprès des spécialistes de chaque unité, et très généralement leur Direction des Ressources Humaines ou leur Direction de la Santé, de l'Hygiène et de la Sécurité pour ce qui concerne les informations sociales, leur Direction Générale ou eux-mêmes pour ce qui concerne les informations sociétales et leur Direction des Achats en liaison avec leur Direction de l'Environnement ou

leur Direction des Services Généraux pour ce qui concerne les informations environnementales. La consolidation et le contrôle des informations non financières se faisant à partir d'une application informatique spécifique jumelle de celle utilisée pour le reporting des informations financières, l'outil de reporting extra-financier dispose de modalités similaires.

En dernier lieu, c'est la Direction du Développement Durable qui est responsable du contrôle général des opérations de reporting extra-financier et de leur publication.

Vérification externe

Par la mission de vérification d'une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux avec un niveau d'assurance modérée réalisée par KPMG Audit.

Pour l'exercice 2012, les données vérifiées par KPMG Audit sont identifiées par le symbole suivant qui accompagne la donnée rapportée : ☒

La cohérence des données est également vérifiée par les commissaires aux comptes de la Société.

Conclusion

Le reporting des informations extra-financières du groupe Essilor s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui trouve son origine dans les objectifs suivants :

- continuer d'inscrire le développement durable comme l'un des fondamentaux soutenant la stratégie de développement du Groupe ;
- ne pas isoler ses aspects économiques de ses aspects humains (sociaux et sociétaux), environnementaux ou de gouvernance ;
- l'intégrer par conséquent dans un document unique rassemblant information financière et information non financière.

Rappelons que pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans des documents séparés intitulés *Mieux voir le monde / 2003. Notre contribution au développement durable* et *Mieux voir le monde / 2003. Notre contribution au développement durable*. Pour les exercices 2002, 2004 et 2005, elles figuraient dans les rapports annuels respectifs.

Depuis l'exercice 2007, elles figurent dans le Document de référence annuel. Pour les exercices à venir, Essilor se réserve le droit de publier ces informations dans un autre document de communication.

4.6 Attestation de présence et rapport d'assurance

Ce chapitre 4.6 est consacré exclusivement à l'attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales et au rapport d'assurance modérée sur une sélection de données sociales et environnementales figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Essilor International S.A., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande auprès de la Direction

Développement Durable. La note méthodologique figurant en fin d'Annexe 3 du rapport de gestion 2012 apporte des précisions sur les méthodologies de collecte et de calcul des indicateurs publiés.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant

à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 sans pour autant vérifier la pertinence de ces explications (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les données⁽¹⁾ sélectionnées par le groupe Essilor (le « Groupe ») identifiées par le signe ☑ (les « Données ») sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données).

1. Attestation de présence sur les Informations

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France.

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en fin d'Annexe 3 du rapport de gestion 2012.

(1) Indicateurs sociaux : Effectif total (répartition par sexe, par âge et par zone géographique), Création nette d'emplois, Taux de turnover, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail, Nombre total d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : Matières premières utilisées, Volume total d'eau prélevée, Consommation directe d'énergie répartie par source d'énergie primaire, Émissions directes et indirectes de CO₂, Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, Masse totale de déchets solides, Nombre total de déversements accidentels significatifs, Emplacement et superficie de terrains dans ou adjacents à des zones protégées.

- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données

■ Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données identifiées par le signe ☒ ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des données. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des données. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

- Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations.

- Au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :

- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 24% des effectifs et entre 15% et 35% des informations quantitatives environnementales testées.

Conclusion

Au cours de nos travaux, il est apparu, que pour les indicateurs :

- taux d'absentéisme : en l'absence de communication des données par certaines entités, les informations de ces dernières sont basées sur un taux forfaitaire et non pas sur les constats du site,
- heures de formation, taux de turnover et création nette d'emplois : l'exhaustivité des données consolidées n'est pas assurée en raison de l'absence de communication des informations par certaines entités,

- taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : les données utilisées pour leur calcul sont issues d'un outil de gestion opérationnelle ayant un périmètre en cours d'extension et, pour cette année, moins large que le périmètre de reporting des autres indicateurs.

Sur la base de nos travaux, et sous les réserves exprimées pour les indicateurs mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe ☒ sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 7 mars 2013

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Alphonse Delaroque
Associé

Philippe Arnaud
Associé

Responsable du département
Changement Climatique & Développement Durable

(1) Groupe BBGR (Données sociales seulement), BBGR Sézanne (Données environnementales seulement), SEOCL, EMTC, Omega Optical Dallas (Données environnementales seulement), Gentex Dudley et SOFI Chihuahua.

5.1	LA SOCIÉTÉ	226
5.1.1	Dénomination sociale et siège social	226
5.1.2	Date de constitution et durée de la Société	226
5.1.3	Forme juridique	226
5.1.4	Objet social	226
5.1.5	Conditions régissant les modifications du capital	226
5.1.6	Exercice social	227
5.1.7	Assemblées Générales	227
5.1.8	Dispositions relatives au seuil de participation	227
5.2	LE CAPITAL	228
5.2.1	Capital social	228
5.2.2	Participations et options de souscription (ou d'achat) d'actions Essilor détenues	242
5.2.3	Intéressement, participation et actionnariat des salariés	247
5.2.4	Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2013	248

5

Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

5

5.1 La Société

5.1.1 Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique), ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe ».

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France.

Le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0)1 49 77 42 24.

5.1.2 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil. Le code APE d'Essilor est 334A et celui du siège 741J.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des

5.1.3 Forme juridique

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, régie par les dispositions du livre II du Code du commerce.

5.1.4 Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que de tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;

- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

5.1.5 Conditions régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

5.1.6 Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.7 Assemblées Générales

Modes de convocation

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

À compter de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée Générale.

Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale 2013

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sera convoquée pour le 16 mai 2013.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2013, vous référer au paragraphe 5.2.4.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013, vous reporter au paragraphe 5.2.1.4.1 « Programmes de rachat d'actions ».

5.1.8 Dispositions relatives au seuil de participation

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert directement ou indirectement venant à détenir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

Cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

5.2 Le capital

5.2.1 Capital social

5.2.1.1 Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor

■ Montant du capital social

a) Nombre d'actions autorisées

Vous pouvez à ce sujet vous référer au paragraphe 5.2.1.6 du présent Document de référence « Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital ».

b) et c) Nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées et valeur nominale par action

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élevait à 38 650 327,20 euros, divisé en 214 724 040 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans et, d'autre part de l'absence de droits de vote conférée aux actions auto détenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2012 est de 226 009 144.

d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de l'ouverture et à la date de clôture de l'exercice et libération du capital

Vous référer à la Note 9, chapitre 3.4 des Notes aux états financiers consolidés et à la Note 12, chapitre 3.8 de l'Annexe aux comptes annuels de l'exercice.

5.2.1.2 Évolution du capital en 2012

Le capital a été modifié par plusieurs opérations au cours de l'exercice :

- création de 385 354 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor cinq et sept ans, soit une augmentation du capital social de 69 363,72 euros hors prime d'émission ;
- création de 2 700 390 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 486 070,20 euros hors prime d'émission ;
- annulation de 2 400 000 actions.

■ Répartition du capital au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (Salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
■ FCPE Valoptec International	5 762 620	2,68	11 496 529	5,09
■ FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans	5 014 279	2,34	9 580 964	4,24
■ Fonds réservé aux salariés étrangers	710 944	0,33	720 420	0,32
■ Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	5 988 153	2,79	10 047 121	4,45
SOUS-TOTAL	17 475 996	8,14	31 845 034	14,09
Actionnariat partenaire^(a)				
Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,16	386 480	0,17
SOUS-TOTAL	17 819 236	8,30	32 231 514	14,26
Autodétention				
■ Actions propres	4 387 477	2,04		
■ Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	4 387 477	2,04		
PUBLIC	192 517 327	89,66	193 777 630	85,74
TOTAL	214 724 040	100,00	226 009 144	100,00

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

■ Répartition du capital au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
■ FCPE Valoptec International	6 263 487	2,93	12 515 868	5,59
■ FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 269 233	2,46	9 984 525	4,46
■ Fonds réservé aux salariés étrangers	704 803	0,33	713 506	0,32
■ Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	5 362 905	2,51	8 412 620	3,76
SOUS-TOTAL	17 600 428	8,22	31 626 519	14,12
Actionnariat partenaire^(a)				
Actions en nominatif pur ou administré détenues par partenaires	343 240	0,16	386 480	0,17
SOUS-TOTAL	17 943 668	8,38	32 012 999	14,29
Autodétention				
■ Actions propres	5 363 126	2,51		
■ Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	5 363 126	2,51		
PUBLIC	190 731 502	89,11	191 934 119	85,71
TOTAL	214 038 296	100,00	223 947 118	100,00

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au paragraphe 5.2.3 « Accord d'intéressement et de participation des salariés » du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

Le tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années figure au paragraphe 5.2.1.8.

La situation des options de souscription d'actions et des droits à actions de performance s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options ou droits sont encore en circulation) :

■ Situation des options de souscription d'actions

	Au 31 décembre 2012	Dont en 2012
Options attribuées ^(a)	13 369 650	81 760
Options annulées ^(a)	750 463	80 171
Options levées ^(a)	9 844 902	2 700 390
Options restantes ^{(a) et (b)}	2 774 285	
<i>(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents). Voir aussi l'historique des plans au paragraphe 5.2.2.2.</i>		
<i>(b) Soit 1,29 % du capital au 31 décembre 2012.</i>		

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution des options.

■ Situation des droits à actions de performance

	Au 31 décembre 2012	dont en 2012
Droits attribués ^(a)	5 890 923	1 274 980
Droits annulés ^(a)	791 853	52 145
Droits levés ^(a)	2 250 796	578 008
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 848 274	
<i>(a) Depuis le 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au paragraphe 5.2.2.2.</i>		
<i>(b) Soit 1,33 % du capital au 31 décembre 2012.</i>		

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 5.2.1.5.2 « Actions de Performance ».

■ Dilution maximale à la fin de l'exercice

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2012, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2012	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation au capital à la fin de l'année	214 724 040		226 009 144	
Options de souscriptions d'actions en vie	2 774 285	1,29 %	2 774 285	1,23 %
Droits à actions de performance en vie	2 848 274	1,33 %	2 848 274	1,26 %
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	5 622 559	2,62 %	5 622 559	2,49 %
Capital total dilué à la fin de l'année	220 346 599		231 631 703	

5.2.1.3 L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est FR0000121667.

Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions s'élevait à 214 724 040 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,18 euro.

■ Indices dont fait partie l'action Essilor

Indices de marchés

L'action Essilor fait partie des indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, EURO STOXX 50, STOXX All Europe 100, FTSEurofirst 300.

En outre, Essilor fait partie depuis son lancement de l'indice *Low Carbon 100 Europe*®. Cet indice lancé par NYSE Euronext le 24 octobre 2008 mesure la performance des 100 plus grandes sociétés européennes émettant le plus faible niveau de CO2 dans leurs secteurs.

Indices ISR

L'action Essilor est également intégrée aux cinq indices spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) :

- l'indice DJSI World (*Dow Jones Sustainability Index*), issu de la coopération entre les indices Dow Jones, la compagnie STOXX Limited et le groupe Swiss Asset Management (SAM Group) ;

■ Tableau récapitulatif du cours de l'action

(Source : Reuters et Bloomberg)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre ^(a) En millions d'euros
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		
2012	78,240	54,500	76,020	214 724 040	14 578
2011	57,720	46,605	54,550	214 038 296	10 968
2010	51,170	40,840	48,175	211 655 342	9 741
2009	42,000	26,080	41,750	215 509 972	8 395
2008	44,390	26,870	33,570	211 019 922	7 065

(a) Retenue dans le cadre de l'indice CAC40 (avant augmentation de capital liée aux obligations convertibles et Plan Épargne Entreprise).

- l'indice ASPI Eurozone® (*Advanced Sustainability Index*), indice boursier international composé des 120 sociétés cotées de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères de développement durable ;
- l'indice FTSE4Good, publié par le *Financial Times* et le *London Stock Exchange* (FTSE) ;
- l'indice *Ethibel Excellence* ;
- l'indice ECPI® Ethical Index EURO®.

Indice d'actionnariat salarié

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS®, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionnariat salarié significatif : au moins 3 % du capital en actions détenu par plus du quart des salariés.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également au paragraphe 5.2.3.2.

■ Cession des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

■ Cours de bourse et volume des transactions^(a)

(Sources : Euronext Paris, Reuters et Bloomberg)

	Volume des transactions en nombre de titres	Volume des transactions, en capitaux (en millions d'euros)	Cours de bourse, en euros	
			En séance Plus haut	En séance Plus bas
2011				
Septembre	23 491 441	1 273,25	56,20	51,73
Octobre	23 389 142	1 217,10	53,99	50,30
Novembre	16 902 407	877,66	53,32	50,30
Décembre	14 116 125	743,53	54,64	51,49
2012				
Janvier	18 176 904	1 023,95	57,50	54,50
Février	15 733 763	910,62	60,17	56,15
Mars	16 430 405	1 042,57	67,31	58,04
Avril	17 249 509	1 141,30	68,67	63,62
Mai	21 289 022	1 457,33	70,66	66,40
Juin	35 897 966	2 594,19	75,52	67,54
Juillet	21 948 751	1 581,50	75,49	67,51
Août	18 459 438	1 275,01	71,46	67,43
Septembre	18 088 287	1 318,31	74,75	69,12
Octobre	18 365 559	1 298,29	73,99	67,94
Novembre	15 344 287	1 106,11	75,61	69,01
Décembre	12 832 576	981,68	78,24	74,08
2013				
Janvier	14 700 629	1 121,98	78,55	74,01
Février	18 925 602	1 403,26	80,79	71,90
(a) Marchés boursiers : Euronext Paris, Turquoise, Bats Europe, Chi-x Alternative et Equiduct.				

(a) Marchés boursiers : Euronext Paris, Turquoise, Bats Europe, Chi-x Alternative et Equiduct.

5.2.1.4 Actions détenues par la Société

Au 31 décembre 2011, Essilor détenait 5 363 126 actions propres. Au cours de l'exercice 2012, 2 002 359 titres ont été acquis par la Société au prix moyen net de 58,40 euros. En outre, 578 008 titres ont été livrés sur les programmes d'actions de performance du Groupe.

Au 31 décembre 2012, Essilor détenait ainsi un total de 4 387 477 actions propres, soit 2,04 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 789 745,86 euros et leur valeur comptable de 239 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 54,47 euros par action).

■ 5.2.1.4.1 Programmes de rachat d'actions

[Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions \(article 225-211 alinéa 2 du Code de commerce\) et descriptif du programme \(article 241-2 I du règlement général de l'AMF\)](#)

En mai 2011, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code

de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 4 novembre 2012. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale en mai 2012 pour une durée de 18 mois.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2012, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 05 mai 2011 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 mai 2012.

Les objectifs principaux de ce programme ont été :

- la couverture des programmes au bénéfice des salariés (livraison sur exercice d'option d'achat, attribution d'actions, annulation d'actions créées suite à l'exercice d'option de souscription) ;
- l'animation du contrat de liquidité.

À ce titre, et en dehors du contrat de liquidité conclu et prorogé pour l'animation du titre au cours de cette même période, la Société a acquis 2 002 359 actions entre le 1^{er} janvier et le

31 décembre 2012 au prix moyen brut de 58,38 euros et n'en a pas vendu sur le marché. Le montant des frais de négociation moyen (incluant les commissions hors taxe) a été de 2 centimes par titre, amenant le prix moyen d'achat net à 58,40 euros.

■ 5.2.1.4.2 Contrat de liquidité

Le 8 mars 2010, la Société a confié à la société Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité qui a été mis en harmonie avec l'actualisation de la pratique de marché

de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 21 mars 2011 qui s'appuie sur la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), modifiée le 8 mars 2011.

Au titre du contrat de liquidité, la Société a acquis 503 301 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, au prix moyen de 65,93 euros et en a vendu 503 301 au prix moyen de 67,56 euros sur la même période. Aucun titre n'est détenu au 31 décembre 2012 dans le cadre du contrat de liquidité.

Ce contrat de liquidité a été interrompu le 24 janvier 2013, avec effet le 25 janvier 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, les mouvements sur l'année 2012 selon ces deux objectifs sont récapitulés ci-dessous :

	2012		
	Auto-détention Salariés	Auto-détention Contrat Liquidité	Total Auto-détention
Nombre Titres début période – 1^{er} janvier	5 363 126		5 363 126
Levées d'option d'achat			0
Livraison d'Actions de performance	- 578 008		- 578 008
Conversions d'Obligations Convertibles avec Livraison			0
Annulation d'actions propres	- 2 400 000		- 2 400 000
Achat d'actions propres	2 002 359		2 002 359
Variation du contrat de liquidité			0
Nombre Titres fin période – 31 décembre	4 387 477	0	4 387 477

Aucune réallocation d'actions n'a été effectuée entre ces objectifs en 2012.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Opérations réalisées du 1 ^{er} mars 2012 ^(a) au 28 février 2013	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	2,18 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	2 400 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 694 664
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	261 509 582
Valeur de marché du portefeuille ^(b) (en euros)	371 113 189
<i>(a) Jour suivant la date à laquelle le bilan des précédents programmes ont été réalisés.</i>	
<i>(b) Sur la base du cours de clôture au 28 février 2013.</i>	

Bilan des opérations effectuées (y compris dans le cadre du contrat de liquidité)

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} mars 2012 au 28 février 2013			Positions ouvertes au 28 février 2013					
	Achats	Ventes	Annulations	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente			
				Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Puts achetés	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	1 022 602	429 936	0						
Échéance maximale moyenne									
Cours moyen de la transaction, en euros	69,46	70,83							
Montants, en euros	71 027 857	30 456 384							

Demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013

En application des dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 16 mai 2013 est demandé pour les seuls objectifs suivants (l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- l'achat d'actions pour annulation, notamment en compensation de la dilution créée par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe ;
- la couverture éventuelle de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cependant, la Société se réserve le droit d'intervenir dans le contexte suivant :

- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital.

A tout moment, sur toutes les opérations relatives à l'ensemble de ces objectifs cumulés, la Société ne pourra détenir plus de 10 % de son capital.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;

- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013 : 10 % du capital, soit à titre d'exemple 21 485 040 actions sur la base du capital au 31 janvier 2013 ;
- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 31 janvier 2013 : 7,96 % du capital, soit à titre d'exemple $21\,485\,040 - 4\,387\,372 = 17\,097\,668$ actions sur la base du capital au 31 janvier 2013 ;
- prix d'achat par action maximum : 105 euros, éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social ;
- prix de vente par action minimum : 29 euros, éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2014.

5.2.1.4.3 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2010, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. À ce titre, 2 400 000 actions ont été annulées en mars 2012.

5.2.1.4.4 L'actionnariat

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs

à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

Droits de vote différents

Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2012.

Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- le contrat de joint venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- l'actionnariat interne détient 8,3 % du capital et 14,3 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE sept ans et aux représentants de Valoptec Association ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

5.2.1.5 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance

■ 5.2.1.5.1 Options de souscription d'actions

Options de souscription en circulation au 31 décembre 2012 et au 28 février 2013

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2012	Nombre d'options en circulation au 28 février 2013
14 novembre 2001	321 320	60 000	15,62	0	0
20 novembre 2002	1 625 160	486 000	20,34	0	0
18 novembre 2003	1 609 140	440 000	20,37	0	0
17 novembre 2004 ^(a)	1 787 800	537 880	26,50	0	0
27 janvier 2005 ^(a)	31 500	24 700	27,29	0	0
23 novembre 2005 ^(a)	1 996 880	680 000	34,70	0	0
22 novembre 2006 ^(b)	930 740	128 000	41,46	286 332	266 962
14 novembre 2007 ^(b)	1 117 770	148 000	43,65	484 555	474 265
27 novembre 2008 ^(b)	1 568 080	430 000	33,17	481 919	437 632
26 novembre 2009 ^(b)	1 579 120	314 160	38,96	816 054	753 849
25 novembre 2010 ^(b)	634 760	0	48,01	541 605	518 390
24 novembre 2011 ^(b)	85 620	0	52,27	82 060	79 740
27 novembre 2012 ^(b)	81 760	0	71,35	81 760	81 340
TOTAL	13 369 650	3 248 740		2 774 285	2 612 178

(a) Plans capés.

(b) Plan capé de performance.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au paragraphe 5.2.1.5.2) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

Situation des options de souscription d'actions au 31 décembre 2012 et au 28 février 2013

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation).

	Au 31 décembre 2012	Dont en 2012	Au 28 février 2013	Dont en 2013
Options attribuées ^(a)	13 369 650	81 760	13 369 650	
Options annulées ^(a)	750 463	80 171	760 701	10 238
Options levées ^(a)	9 844 902	2 700 390	9 996 771	151 869
Options restantes ^{(a) et (b)}	2 774 285		2 612 178	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation).

Voir aussi l'historique des plans au paragraphe 5.2.2.2.

(b) Soit 1,29 % du capital au 31 décembre 2012.

Exercice des options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 2 774 285 au 31 décembre 2012.

■ 5.2.1.5.2 Actions de Performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, à contrario des options de souscription (ou d'achat) d'actions dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents français, les non résidents continuant à recevoir des options de souscription (ou d'achat) d'actions ;
- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

Les actions de performance attribuées en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec des conditions qui ont évolué depuis 2006. Depuis 2010 les conditions sont les suivantes :

Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'Essilor ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- a) d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action mesurée sur plusieurs années ;

- b) d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'entreprise ;
- c) d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- d) de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

a) Condition de performance

L'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'Essilor sur une période qui s'étale de deux ans jusqu'à six ans (de N+2 à N+6) à compter de leur attribution :

- 1) au moment de l'attribution, le cours initial de référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution) est déterminé ;
- 2) deux ans après l'attribution (N+2), un cours moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du deuxième anniversaire est calculé ;

Si la progression entre le cours moyen et le cours initial de référence est :

- **supérieure à 14,5 %** (soit une progression annualisée⁽¹⁾ de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
- **supérieure ou égale à 4,0 % et inférieure à 14,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée⁽¹⁾ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
- **inférieure à 4,0 %** (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée 3 mois plus tard avec des bornes de progression annualisées⁽¹⁾ du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+6).

Lorsque, pour la première fois, la progression annualisée entre le cours moyen et le cours initial de référence franchit le seuil de 2 % en progression annualisée, cela détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps passe, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions Essilor augmente : 4 % à N+2, 6,1 % à N+3, 8,2 % à N+4... et 12,6 % à N+6.

(1) Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)} - 1$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 2 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 2,25... jusqu'à six au maximum.

Si, à la fin de N+6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action Essilor.

b) Condition de présence

Pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le deuxième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution (voir les conditions de performance détaillées ci-dessus).

Pour les non résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le deuxième et le quatrième anniversaire ;

- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de licenciement économique ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

c) Condition de conservation

Une fois que la condition de performance est atteinte, les actions acquises doivent être conservées. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt six ans et au plus tard huit ans après leur attribution initiale. Pour les non résidents fiscaux français, la moitié des actions acquises doit être conservée pendant une période minimale de deux ans, l'autre moitié étant immédiatement cessible en vue du paiement des impôts.

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 3.4.

Droits à actions de performance en circulation au 31 décembre 2012 et au 28 février 2013

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance) En euros	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2012	Nombre de droits en circulation au 28 février 2013
22 novembre 2006	527 112	211 500	41,46	0	0
24 janvier 2007	49 152	0	41,46	0	0
14 novembre 2007	552 491	260 480	43,65	0	0
31 janvier 2008	90 860	40	41,57	0	0
27 novembre 2008	513 775	173 890	33,17	0	0
18 décembre 2008	45 350	110	33,17	0	0
26 novembre 2009	536 116	165 835	38,96	0	0
18 décembre 2009	65 640	195	38,96	0	0
25 novembre 2010	893 458	341 800	48,01	336 385	335 365
20 décembre 2010	74 355	195	48,01	2 850	2 850
24 novembre 2011	1 193 189	346 800	52,27	1 163 469	1 158 909
21 décembre 2011	74 445	195	52,27	70 590	70 350
27 novembre 2012	1 176 340	335 500	71,35	1 176 340	1 173 970
14 décembre 2012	98 640	280	71,35	98 640	97 560
TOTAL	5 890 923	1 836 820		2 848 274	2 839 004

Situation des droits à actions de performance au 31 décembre 2012 et au 28 février 2013

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2012	Dont en 2012	Au 28 février 2013	Dont en 2013
Droits attribués ^(a)	5 890 923	1 274 980	5 890 923	
Droits annulés ^(a)	791 853	52 145	799 213	7 360
Droits levés ^(a)	2 250 796	578 008	2 252 706	1 910
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 848 274		2 839 004	

(a) À partir du plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au paragraphe 5.2.2.2.

(b) Soit 1,33 % du capital au 31 décembre 2012.

Attribution des actions de performance

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créées.

5.2.1.6 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital

Récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et utilisation.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2012
11 mai 2012				
11 ^e résolution	Émission d'actions réservées aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 1,5 % du capital social ^(a) Art. L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et Art. L. 3332-18 et suivants du Code du travail.	21 mois	10 février 2014	Émission en 2012 de 385 354 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 69 363,72 euros, souscrites par les FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0,18 % du capital .
12 ^e résolution	Attribution d'actions gratuites « dites de performance » dans la limite de 2,5 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(b) Art. L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.	38 mois	10 juillet 2015	Attribution de 1 274 980 actions de performance lors du Conseil du 27 novembre 2012. (En cas d'attribution définitive, 1 action de performance donne droit à 1 action de 0,18 euro de nominal).
13 ^e résolution	Attribution d'options de souscription d'actions dans la limite de 1 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(b) Art. L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.	38 mois	10 juillet 2015	Attribution aux salariés non résidents de 81 760 options de souscription d'actions lors du Conseil du 27 novembre 2012 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option).
14 ^e résolution	Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites « dites de performance » à un maximum de 3 % du capital social. ^(b)	38 mois	10 juillet 2015	Attributions 2012 : 1 356 740 options de souscription d'actions et actions de performance, soit 0,63 % du capital .
15 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription maximum : ■ 1/3 du capital pour les augmentations de capital ; ■ 1 500 millions d'euros pour les titres d'emprunt ; ■ option de sur allocation de 15 % (résolution 17). Art. L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.

(a) Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.

(b) Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuite est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale 11 mai 2012	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2012
16 ^e résolution	Émission de titres de créance donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec un délai de priorité de 3 jours, dans la limite de 1 milliard d'euros : ■ augmentation de capital pouvant en résulter limitée à 10 % du capital ; ■ option de sur-allocation de 15 % (résolution 17). Art. L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce le prix d'émission des valeurs mobilières assimilables à des titres de capital de la Société devra être au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires (soit actuellement à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur NYSE Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et ce, conformément à l'article L. 225-136 et R. 225-119 du Code de commerce).	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
18 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital afin de rémunérer des apports en nature de titres. Art. L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
19 ^e résolution	Limitation globale de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ou réservé à l'apporteur en nature (au titre des résolutions 16, 17 et 18) à un maximum de 15 % du capital social.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
20 ^e résolution	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 500 millions d'euros.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.

5.2.1.7 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le Groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquière dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant en général de trois à cinq ans sont alors mises en

place avec les vendeurs pour le pourcentage restant.

Dans le cadre des programmes d'acquisition, et notamment dans les pays à forte croissance, il pourra être envisagé une prise de participation progressive de 10 % à 51 % sur une période de trois à cinq ans ou la création de co-entreprise à 50/50.

La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au paragraphe 3.3.2.

5.2.1.8 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années En milliers d'euros	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007				38 030	211 279 315
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	720 144	130	21 102	38 160	211 999 459
Exercice d'option de souscription	452 913	82	10 071	38 241	212 452 372
Annulation d'actions propres	- 1 600 000	- 288	- 53 721	37 953	210 852 372
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	167 550	30	4 432	37 984	211 019 922
Incorporation réserves pour augmentation de capital				37 984	211 019 922
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2008				37 984	211 019 922
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	662 646	119	18 329	38 103	211 682 568
Exercice d'option de souscription	778 714	140	18 497	38 243	212 461 282
Annulation d'actions propres	- 1 500 000	- 270	- 54 179	37 973	210 961 282
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	4 548 690	819	120 909	38 792	215 509 972
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 792	215 509 972
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009				38 792	215 509 972
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	541 767	98	20 192	38 889	216 051 739
Exercice d'option de souscription	1 912 549	344	56 201	39 234	217 964 288
Annulation d'actions propres	- 6 312 636	- 1 136	- 267 115	38 097	211 651 652
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	3 690	1	98	38 098	211 655 342
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 098	211 655 342
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2010				38 098	211 655 342
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	521 316	94	21 708	38 192	212 176 658
Exercice d'option de souscription	1 861 638	335	60 996	38 527	214 038 296
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 527	214 038 296
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011				38 527	214 038 296
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	385 354	69	21 927	38 596	214 423 650
Exercice d'option de souscription	2 700 390	486	95 417	39 082	217 124 040
Annulation d'actions propres	- 2 400 000	- 432	- 113 122	38 650	214 724 040
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 650	214 724 040
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012				38 650	214 724 040

La présentation en détail de l'évolution du capital en 2012 figure au chapitre 3.4 Note 9 des Notes aux états financiers consolidés.

5.2.2 Participations et options de souscription (ou d'achat) d'actions Essilor détenues

5.2.2.1 Situation au 31 décembre 2012 des participations et options de souscription (ou d'achat) d'actions détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

■ Participations et options de souscription (ou d'achat) d'actions Essilor détenues

	Membres salariés et mandataires sociaux du Conseil d'administration			
	Hubert SAGNIÈRES	Yi HE	Aïcha MOKDAHI	Maureen CAVANAGH
Participations	11 080	12 500	10 349	291
Options de souscription				
■ 22 novembre 2006	44 000	4 000		
■ 14 novembre 2007	50 000	5 500		
■ 27 novembre 2008	100 000	6 000		
■ 26 novembre 2009	150 000	6 000		

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2012, les administrateurs n'avaient pas d'options de souscription (ou d'achat) d'actions ni de droits à actions de performance. Ils détenaient 9 234 actions Essilor.

■ Droits à actions de performance – Situation au 31 décembre 2012

	Membres salariés et mandataires sociaux du Conseil d'administration			
	Hubert SAGNIÈRES	Yi HE	Aïcha MOKDAHI	Maureen CAVANAGH
Droits à actions de performance				
■ 25 novembre 2010	45 000	1 980		1 320
■ 24 novembre 2011	50 000	2 310	2 505	1 320
■ 21 décembre 2011			15	
■ 27 novembre 2012	45 000	2 000	2 300	1 200
■ 14 décembre 2012	20		20	

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 5.2.1.5.2 « Actions de Performance ».

5.2.2.2 Informations sur les options de souscription, les options d'achat et les droits à actions de performance

■ Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :				
■ des options de souscription d'actions ;	Nombre total	Prix moyen pondéré	Date d'échéance	Plans afférant
■ des options d'achat d'actions ;		En euros		
■ des droits à actions de performance ;				
consentis aux salariés non-mandataires sociaux.				
Options consenties durant l'exercice 2012	32 900	71,35	27 nov. 2019	27 nov. 2012
par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2012	193 870	71,35	27 nov. 2018 ou 2020 et 14 déc. 2018 ou 2020	27 nov. 2012 et 14 déc. 2012
par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2012 , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	532 781	36,65		14 nov. 2001 20 nov. 2002 18 nov. 2003 17 nov. 2004 27 jan. 2005 23 nov. 2005 22 nov. 2006 14 nov. 2007 27 nov. 2008 26 nov. 2009

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 5.2.1.5.2 « Actions de Performance ».

■ Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 5.2.1.5.2 « Actions de Performance ».

Plan	20/11/2002	23/11/2005	22/11/2006	14/11/2007	27/11/2008
Date d'Assemblée Générale	18 janvier 2001	13 mai 2005	13 mai 2005	11 mai 2007	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	20 novembre 2002	23 novembre 2005	22 novembre 2006	14 novembre 2007	27 novembre 2008
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 625 160	1 996 880	930 740	Maximum 1 117 770	Maximum 1 568 080
Par les mandataires sociaux	202 000	214 000	0	0	320 000
■ Philippe Alfroid	88 000	94 000			100 000
■ Xavier Fontanet	114 000	120 000			120 000
■ Hubert Sagnières					100 000
Par les dix premiers attributaires salariés	292 000	374 000	195 000	206 000	170 000
Point de départ d'exercice	20 novembre 2003	23 novembre 2006	22 novembre 2008 ^(c)	14 novembre 2009 ^(d)	27 novembre 2010 ^(e)
Date d'expiration	20 novembre 2012	23 novembre 2012	22 novembre 2013	14 novembre 2014	27 novembre 2015
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	20,340	34,700	41,460	43,650	33,170
Nombre de bénéficiaires	1 348	1 953	1 148	1 800	2 286
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la première année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 20 novembre 2006.	Non-résidents : interdiction d'exercer la première année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 23 novembre 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	1 582 666	1 919 210	561 748	535 285	942 974
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	42 494	77 670	82 660	97 930	143 187
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	0	0	286 332	484 555	481 919

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au paragraphe 5.2.1.5.2) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(c) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(d) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (Voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(e) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

Plan	26/11/2009	25/11/2010	25/11/2010	20/12/2010	24/11/2011
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	26 novembre 2009	25 novembre 2010	25 novembre 2010	25 novembre 2010	24 novembre 2011
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 1 579 120	Maximum 634 760	Maximum 893 458	Maximum 74 355	Maximum 85 620
Par les mandataires sociaux	230 000	0	45 000	15	0
■ Xavier Fontanet	80 000	0		0	0
■ Hubert Sagnières	150 000	0	45 000	15	0
Par les dix premiers attributaires salariés	194 000	75 000	200 000	150	28 300
Point de départ d'exercice	26 novembre 2011 ^(f)	25 novembre 2012 ^(g)	25/11/2012 ou 2014 ^(h)	20 décembre 2012 ⁽ⁱ⁾	24 novembre 2013 ^(j)
Date de fin du plan	26/11/2016 ou 2017	25 novembre 2017	25/11/2016 ou 2018	20/12/2016 ou 2018	24 novembre 2018
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	38,960	48,010	NS ^(b)	NS ^(b)	52,270
Nombre de bénéficiaires	2 412	1 362	3 116	4 957	232
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	614 136	49 585	513 448	65 985	0
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	148 930	43 570	43 625	5 520	3 560
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	816 054	541 605	336 385	2 850	82 060

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au paragraphe 5.2.1.5.2) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société et valorisées au cours d'ouverture du jour d'attribution.

(f) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(g) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(h) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 25 novembre 2014 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(i) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 20 décembre 2014 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(j) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

Plan	24/11/2011	21/12/2011	27/11/2012	27/11/2012	14/12/2012
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2012	11 mai 2012	11 mai 2012
Date du Conseil d'administration	24 novembre 2011	24 novembre 2011	27 novembre 2012	27 novembre 2012	27 novembre 2012
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 1 193 189	Maximum 74 445	Maximum 81 760	Maximum 1 176 340	Maximum 98 640
Par les mandataires sociaux	50 000	0	0	45 000	20
■ Xavier Fontanet	0	0	0	0	0
■ Hubert Sagnières	50 000	0	0	45 000	20
Par les dix premiers attributaires salariés	180 000	150	32 900	193 750	120
Point de départ d'exercice	24/11/2013 ou 2015 ^(k)	21 décembre 2013 ^(l)	27 novembre 2014 ^(m)	27 novembre 2014 ⁽ⁿ⁾	14 décembre 2014 ^(o)
Date de fin du plan	25/11/2017 ou 2019	21/12/2017 ou 2019	27 novembre 2019	27/11/2018 ou 2020	14/12/2018 ou 2020
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	71,350	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	5 037	4 963	216	5 035	4 932
Modalités d'exercice	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 27 novembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 27 novembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 14 décembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 14 décembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	420	720	0	0	0
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	29 300	3 135	0	0	0
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	1 163 469	70 590	81 760	1 176 340	98 640

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au paragraphe 5.2.1.5.2) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(k) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 24 novembre 2015 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(l) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 21 décembre 2015 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(m) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(n) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 27 novembre 2016 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

(o) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 14 décembre 2016 (voir paragraphe 5.2.1.5.2).

5.2.3 Intéressement, participation et actionnariat des salariés

5.2.3.1 Contrats d'intéressement et de participation aux bénéfices

Les dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française sont de trois ordres.

■ Accord d'intéressement

L'accord d'intéressement conclu le 26 avril 2010 pour une durée de trois ans dans le cadre des articles L 3 311-1 et suivants du Code du travail est toujours en vigueur. Cet accord est arrivé à échéance à la fin de l'exercice 2012.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performance.

Trois critères sont retenus pour le calcul de la prime d'intéressement :

- critère 1 : taux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe ;
- critère 2 : évolution du taux de contribution à l'activité du Groupe ;
- critère 3 : ratio résultant de la formule : Résultat d'exploitation réalisé de la société mère / Résultat d'exploitation budgété de la société mère.

Chacun des trois critères a le même poids.

La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus.

Cette prime n'ayant pas le caractère de salaire, est exonérée de toute charge sociale mais est néanmoins soumise à impôt sur le revenu et CSG – CRDS.

L'intéressement permet d'apporter un complément de rémunération variable pour les salariés Essilor.

L'intéressement est réparti auprès des salariés de la manière suivante :

- 40 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice ;
- 60 % au *pro rata* du salaire de référence.

Le montant de l'intéressement fait l'objet d'un double plafonnement :

- le montant global de toutes les primes distribuées est limité à 20 % du total des salaires bruts et le cas échéant, de la rémunération annuelle ou du revenu professionnel des bénéficiaires visés à l'article L 3312-3 du Code du travail, versés aux personnes concernées au cours de l'exercice de calcul ;
- indépendamment du plafond global, il existe un plafond individuel selon lequel l'intéressement est plafonné pour chaque salarié à 1/2 plafond annuel de la Sécurité sociale.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2012 : 4 474 milliers d'euros au titre de 2011 ;

- 2011 : 4 154 milliers d'euros au titre de 2010 ;
- 2010 : 4 304 milliers d'euros au titre de 2009 ;
- 2009 : 3 681 milliers d'euros au titre de 2008 ;
- 2008 : 3 667 milliers d'euros au titre de 2007.

■ Accord de participation

La réserve de participation, attribuée aux salariés bénéficiaires, se calcule selon une formule légale qui porte à la fois sur le bénéfice de l'exercice, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée. Un accord d'entreprise majeure de 50 % la réserve de participation.

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

■ Prime de partage des profits

L'article 1^{er} de loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 prévoit l'attribution d'une prime de partage des profits pour les sociétés commerciales qui emploient habituellement cinquante salariés et plus au sens de l'article L 3222-2 et L 3222-4 du Code du travail quand celle-ci attribue à ses associés ou actionnaires, en application de l'article L 232-12 du Code du commerce, des dividendes dont le montant par part sociale ou par action est en augmentation par rapport à la moyenne des dividendes par part sociale ou par action versés au titre des deux exercices précédents.

La Direction a décidé d'attribuer une prime d'un montant individuel de 600 euros bruts au titre du partage des profits pour une présence à temps plein pendant toute la durée de l'exercice 2011.

Ce montant est proportionnel au temps de présence de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice, il est exonéré de charges sociales mais reste assujettie à la CSG et à la CRDS et soumis à l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de la loi précitée, les bénéficiaires ont été tous les salariés de la Société Essilor international, liés par un contrat de travail de droit français, présents sur l'exercice 2011.

5.2.3.2 Actionnariat des salariés

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le Groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, 14 138 salariés du Groupe possèdent des actions Essilor. Ils représentent 8.14% du capital et 14.09% des droits de vote.

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

■ Plans d'achat d'actions

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'achat d'entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues hors de France.

Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du Groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse. Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre deux et sept ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE groupe Essilor cinq ans, FCPE groupe Essilor sept ans, FCPE Essilor International ;
- actions détenues hors de France : *Essilor Shareholding Plan* (États-Unis), *Australian Shareholding Plan*, *Share Incentive Plan* (UK), *Irish Shareholding Plan*, ESPP Korea ;

- actionnariat direct : plan de Ahorro Espagne, *Brazilian share purchase plan*, plan d'actionnariat direct Essilor et Satisloh Allemagne, plan d'achat direct Chine et Satisloh Chine, plan d'achat Taiwan, plan d'achat Afrique du Sud, plan d'achat Autriche, plan d'achat Italie et Satisloh Italie, Bulgarie, Slovaquie, Croatie.

■ Option de souscription (ou d'achat) d'action

La levée d'options de souscription (ou d'achat) d'action, permet aussi l'acquisition de titres Essilor. A noter pour les salariés français la possibilité de financer la levée d'options de souscription (ou d'achat) d'action grâce au déblocage du PEE (Plan d'Épargne Entreprise), les actions ainsi obtenues sont ensuite bloquées au nominatif dans le cadre du PEE pendant cinq ans.

■ Actions de performance

Les différents plans d'attribution de droits à Actions de performance permettront aussi aux salariés de recevoir et garder des titres Essilor, à condition que les critères de performance du cours de bourse décrits dans les règlements des plans aient permis une attribution définitive.

Vous référer aussi au paragraphe 5.2.1.5.2 « Actions de Performance ».

5.2.4 Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2013

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013, vous reporter au paragraphe 5.2.1.4.1 « Programmes de rachat d'actions ».

Pour les délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et leur utilisation, voir au paragraphe 5.2.1.6.

En premier lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (montant maximum de 1,5 % du capital de la société au moment de chaque émission, durée de 21 mois).

En second lieu, afin d'enrichir son dispositif de financement courant, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital dans la limite de 10 %, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la réserver à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs. Les titres de créance primaires pourraient quant à eux être émis à concurrence d'un milliard deux cent mille euros (durée de 13 mois).

En dernier lieu cette nouvelle délégation de compétence rentrerait dans la limitation globale de 15 % du capital déjà émis, fixées pour les délégations de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription votées par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

6.1	PERSONNES RESPONSABLES	252
6.1.1	Responsable du Document de référence	252
6.1.2	Attestation du responsable du Document de référence	252
6.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES	253
6.2.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	253
6.2.2	Démission, non-renouvellement	253
6.3	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE	254
6.4	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	254
	Informations publiées au cours des douze derniers mois	254
6.5	TABLES DE CONCORDANCE	255
6.5.1	Document de référence	255
6.5.2	Rapport financier annuel	258
6.6	GLOSSAIRE	259
6.6.1	Dénomination de la Société	259
6.6.2	Informations relatives au marché	259
6.6.3	Marques	259

6

Informations complémentaires du Document de référence

6

М Е Ш М Э
Ш Э М Ш Е
Е М Е Э Ш

6.1 Personnes responsables

6.1.1 Responsable du Document de référence

Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, est la personne responsable du Document de référence.

6.1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du Rapport de gestion (chapitre 3 relatif à l'analyse des résultats et de la situation financière, chapitre 1 relatif aux facteurs de risque et chapitre 5 relatif au capital social) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet

d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 79 à 134 et 163 et 164 du Document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2011 sous le n° D.11-0193, qui contient deux observations.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 90 à 147 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012 sous le n° D.12-0227.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton le Pont, le 28 mars 2013
Hubert Sagnières

6.2 Commissaires aux comptes

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes

Titulaires

■ PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

(Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002).

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Madame Christine Bouvry (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Étienne Boris (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

■ Mazars

61 rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Mazars est représenté par Monsieur Pierre Sardet (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Jean-Louis Simon (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

6.2.2 Démission, non-renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2012.

6.3 Informations provenant de tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

6.4 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont - France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière basée

au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2012, ou copie de ces documents, sont disponibles à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 16 mai 2013.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Informations publiées au cours des douze derniers mois

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618.

Le site Internet www.info-financiere.fr archive l'intégralité de l'information périodique et permanente transmise par Essilor à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le site Internet du Groupe www.essilor.com rassemble également des informations destinées à tout public :

- les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société ;

- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

6.5 Tables de concordance

6.5.1 Document de référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant respectivement aux pages 79 à 134 et 163 et 164 du Document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2011 sous le n° D.11-0193 ;
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant respectivement aux pages 90 à 147 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012 sous le n° D.12-0227.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.essilor.com, rubrique « Investisseurs ».

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- le Rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

La table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004/CE.

1	Personnes responsables	page 252	Chap. 6.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 253	Chap. 6.2
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	page 4	§1.1.1
3.2	Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	page 6	§1.1.3
4	Facteurs de risques	page 29	Chap. 1.7
5	Informations concernant la Société		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social	page 226	Chap. 5.1
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	page 7	Chap. 1.2
5.2	Investissements	page 27	Chap. 1.5
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	page 10	Chap. 1.3
6.2	Principaux marchés	page 13	§1.3.3
6.3	Événements exceptionnels	page 23	§1.3.7
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication	page 23	§1.3.6
6.5	Position concurrentielle	page 11	§1.3.2
7	Organigramme		
7.1	Description du Groupe	page 13	§1.3.3
7.2	Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées	page 145	Chap. 3 Note 32

8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	page 28	Chap. 1.6
8.2	Questions environnementales	page 187	Chap. 4
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	page 88	§3.1.3
9.2	Résultat d'exploitation	page 86	§3.1.1
9.3	Résultat net	page 88	§3.1.2
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux	page 94	Chap. 3.3.3
10.2	Flux de trésorerie	page 96	Chap. 3.3.4
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	page 130	Chap. 3 Note 22.1
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux		n.a.
10.5	Sources de financement attendues		n.a.
11	Recherche et développement, brevets et licences	page 24	Chap. 1.4
12	Informations sur les tendances	pages 89 et 144	Chap. 3.2 et Chap. 3 Note 31
13	Prévisions ou estimations du bénéfice		n.a.
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 36	Chap. 2.1
14.2	Absence de conflits d'intérêt potentiels	page 55	§2.1.4
15	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 56	§2.2.1
15.2	Attributions de stock-options et d'actions de performance	page 59	§2.2.2
15.3	Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »	page 62	§2.2.3
15.4	Indemnités de départ	page 62	§2.2.4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction	page 36	Chap. 2.1
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service	page 36	Chap. 2.1
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations	pages 36 et 64	Chap. 2.1 et Chap. 2.3
16.4	Conformité de la Société au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	page 64	Chap. 2.3
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité	pages 142 et 187	Chap. 3 Note 29 et Chap. 4
17.2	Participations et stock-options	page 242	§5.2.2
17.3	Accord d'intéressement et de participation des salariés	page 247	§5.2.3
18	Principaux actionnaires		
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	page 228	Chap. 5.2
18.2	Droits de vote différents	page 235	§5.2.1.4
18.3	Absence de contrôle extérieur de la Société	page 228	Chap. 5.2
18.4	Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires	page 235	§5.2.1.4
19	Opérations avec des apparentés	page 143	Chap. 3 Note 30

20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1	Informations financières historiques	page 90	Chap. 3.3
20.2	Information financière pro forma		n.a.
20.3	Etats financiers	page 90	Chap. 3.3
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	pages 152 et 184	Chap. 3.5 et Chap. 3.9
20.4.2	Périmètre des informations vérifiées	page 152	Chap. 3.5
20.4.3	Informations financières non vérifiées		n.a.
20.5	Date des dernières informations financières	page 185	Chap. 3.10
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières trimestrielles et semestrielles		n.a.
20.6.2	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant		n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	page 185 et 183	Chap. 3.10 et Chap 3.8 Note 19
20.8	Procédures judiciaires et arbitrages	page 29	Chap. 1.7
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	page 144	Chap. 3 Note 31
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor	page 228	Chap. 5.2
21.1.2	Actions non représentatives du capital		n.a.
21.1.3	Actions détenues par la Société	page 232	§5.2.1.4
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance	page 236	§5.2.1.5
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital	page 239	§5.2.1.6
21.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	page 240	§5.2.1.7
21.1.7	Historique du capital social	page 241	§5.2.1.8
21.1.8	Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire	page 248	§5.2.4
21.2	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Objet social	page 226	§5.1.4
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 36	§2.1.1
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions	page 235	§5.2.1.4
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	page 227	§5.1.7
21.2.5	Assemblées Générales	page 227	§5.1.7
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société	page 227 et 235	§5.1.8 et §5.2.1.4
21.2.7	Dispositions relatives aux seuils de participation	page 227	§5.1.8
21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital	page 226	§5.1.5
22	Contrats importants	page 23 et page 235	§1.3.6 et §5.2.1.4

23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1	Déclaration ou rapport d'expert		n.a.
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	page 254	Chap. 6.3
24	Documents accessibles au public	page 254	Chap. 6.4
25	Informations sur les participations	page 145	Chap. 3 Notes 32 à 35

6.5.2 Rapport financier annuel

Attestation du responsable du document	page 252	Chap. 6.1
Rapport de gestion		
Analyse de la situation financière et du résultat	page 86	Chap. 3.1
Facteurs de risques	page 29	Chap. 1.7
Liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	page 239	§5.2.1.6
Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	page 232	§5.2.1.4
Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (Art. L.225-100-3 du Code de Commerce)	page 80	§2.3.6
États financiers		
Comptes annuels	page 158	Chap. 3.8
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 184	Chap. 3.9
Comptes consolidés	page 90	Chap. 3.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 152	Chap. 3.5
Honoraires des Commissaires aux comptes	page 152	Chap. 3.6
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	page 64	Chap. 2.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	page 81	Chap. 2.4

6.6 Glossaire

6.6.1 Dénomination de la Société

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

6.6.2 Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à

l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

6.6.3 Marques

Crizal®, Crizal® Alizé®, Crizal Easy™, Crizal Forte®, Crizal Forte™ UV, Crizal® Sapphire™, Essilor®, Essilor® Azio® 360°, Eyecode™, Kappa Ultimate Edition™, M'eye Fit, M'Eye Touch® Mr Blue®, Mr Orange™, Nanoptix™, Optifog™, SynchronEyes™, Varilux®, Varilux Comfort®, Varilux Comfort® New Edition, Varilux® India 360°™, Varilux Physio®, Varilux Physio 2.0®, Varilux Physio® Enhanced, Varilux® S series, Varilux® Kan, Vision Haute Résolution™, Visioffice®, W.A.V.E. Technology™, Xperio®, 4D Technology™ sont des marques déposées ou enregistrées au nom d'Essilor International.

Anateo®, Anateo® Mio, Neva® Max sont des marques enregistrées au nom de BBGR. Transitions® est une marque enregistrée au nom de Transitions Optical Inc. Global Value® est un modèle d'analyse déposé par BMJ Ratings. Kodak est une marque déposée par Kodak, utilisée sous licence par Signet Armormite, Inc. Foster Grant, Microvision et Lightspecs™ sont des marques appartenant à FGX International. OBMTM On-Block Manufacturing est une marque déposée par Satisloh.

Les informations présentées dans ce Document de référence ont été principalement préparées par la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction des relations investisseurs d'Essilor International.

Direction des relations investisseurs

Essilor International - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France

Tél. : + 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : + 33 (0)1 49 77 43 24

E-mail : invest@essilor.com - Site Internet : www.essilor.com

Crédits photo

Photothèque Essilor International / Thierry Borredon - pages 3, 35, 85, 225, 251

Shutterstock - pages 4 et 5, Corbis®Images - page 187

Couverture : Getty - Epicuria - VSPVisioncare

Conception de la couverture :

Angie

Conception et réalisation : **RR DONNELLEY**



essilor

Mieux voir le monde

Essilor International
Compagnie Générale d'Optique
147 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France
Tél. : + 33(0)1 49 77 42 24

www.essilor.com